# Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° 12821 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 18 AVRIL 1986


## PREMIÈRE DISSENSION SÉRIEUSE DANS LA MAJORITÉ

# M. Giscard d'Estaing se démarque du gouvernement en approuvant le raid américain en Libye

*M. Jean Lecanuet, président de l'UDF et président de la commission des affaires étrangères, puis M. Valéry Giscard d'Estaing ont, le mercredi 16 avril, approuvé le raid américain en Libye et regretté dans des termes plus ou moins vifs la décision du gouvernement français de ne pas autoriser les avions américains basés en Grande-Bretagne à survoler le territoire français pour aller bombarder Tripoli et Benghazi. En se démarquant de M. Chirac, l'UDF provoque ainsi la première dissension sérieuse dans la majorité et critique implicitement la concertation entre le président de la République et le premier ministre en matière de politique étrangère.*

*En Libye, coupant court aux rumeurs de coup d'Etat qu'avaient provoquées, mercredi, des fusillades à Tripoli, le colonel Kadhafi a fait dans la soirée une déclaration à la télévision. Il a assuré, après la tentative de « bombardement » de l'île italienne de Lampedusa, qu'il « mettait fin à l'escalade » et ne s'en prendrait plus au sud de l'Europe.*

*Réunis à Paris, les Douze de la CEE ont demandé l'arrêt de « toutes opérations militaires » et appelé « toutes les parties à la modération ».*

Gare aux compromis de la cohabitation ! Gare à la compromission : c'est le message sous-tendu par les propos de plusieurs représentants de l'UDF, qui regrettent que le gouvernement français n'ait pas soutenu l'intervention américaine. Et non des moindres, puisque M. Giscard d'Estaing est de ceux-là. Il approuve l'« *action américaine en Libye* » et souligne que dans de telles circonstances « *l'Occident doit donner avant tout la preuve de sa solidarité* ». L'ancien chef de l'Etat explique également que la France aurait dû rendre la politesse aux Etats-Unis dont les avions avaient transporté nos troupes à Kolwezi en 1978.

« *Je n'imagine pas que la cohabitation puisse tourner à la cogestion* », observait, pour sa part, M. Lecanuet, la mine faussement étonnée, dans les couloirs de l'Assemblée nationale. Sans doute, ajoutait le président de la commission des affaires étrangères, MM. Chirac et Mitterrand ont-ils eu, en refusant d'impliquer la France dans l'opération de Tripoli, le souci de ne pas heurter les pays arabes, particulièrement ceux dont peut dépendre le sort des otages français détenus au Liban. L'attitude de la France n'en est pas moins, selon lui, regrettable.

PATRICK JARREAU.

*(Lire la suite page 5, et, page 10, un entretien avec M. François Léotard : « Nous nous comporterons en alliés "loyaux et différents" ».)*

## Eternels malentendus transatlantiques

**La querelle qui commence à se développer entre l'Europe et les Etats-Unis risque de faire une victime de taille : la coopération dans la lutte contre le terrorisme. Les Européens auraient grand tort de dépenser leur énergie à faire le procès de tel ou tel partenaire plutôt que de se consacrer avec résolution à la tâche qui les attend.**

**Les ministres des affaires étrangères de la Communauté, qui se sont réunis ce jeudi matin 17 avril à Paris, en marge de la conférence de l'OCDE, ont bien fait, à ce stade, d'éviter toute déclaration et de renvoyer l'examen du dossier à lundi prochain à Luxembourg. « Tout doit être fait pour éviter une nouvelle action militaire », a simplement déclaré à l'issue de la séance M. Hans Van Den Broeke, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, qui président actuellement la Communauté. On peut voir dans cette phrase une critique voilée du raid américain. Mais on peut aussi la lire différemment et en conclure que tout n'a pas été fait, dans le passé, pour prévenir un recours aux armes de Washington, de nombreux pays ayant espéré échapper au terrorisme par des accommodements aussi discrets qu'ambigus.**

**Le réveil des malentendus transatlantiques ne doit pas faire oublier l'origine de la crise : la complicité plusieurs fois avérée du colonel Kadhafi dans des actes de terrorisme. Certes le dirigeant libyen n'est pas le seul au monde à avoir recours à de telles méthodes, et il y a quelque hypocrisie à ménager tel autre chef d'Etat de la région, tout aussi efficace mais infiniment plus discret dans le maniement du terrorisme. La Syrie, il est vrai, bénéficie de la protection du bouclier soviétique et détient au Liban des cartes dont ne dispose pas le colonel Kadhafi... Ces considérations ne réduisent en rien cependant la responsabilité de Tripoli.**

**Mais si l'on déplore que les Etats-Unis aient eu recours à une méthode plus que contestable dont plusieurs dizaines d'innocents ont été les victimes, l'Europe ne doit pas se voiler la face. C'est tout autant son intérêt que celui de Washington d'endiguer des pratiques criminelles visant à déstabiliser les démocraties. De la résolution dont elle saura faire preuve dans les prochaines semaines dépendra en grande partie l'issue de la crise.**

**Le « calendrier antiterroriste » est en effet chargé, puisque les ministres de la CEE se retrouveront lundi à Luxembourg et que les ministres de l'intérieur et de la justice se rencontreront jeudi prochain à La Haye. Entre-temps, le secrétaire d'Etat adjoint américain John Whitehead aura eu plusieurs entretiens avec des dirigeants européens, aussi bien à Paris dans le cadre de l'OCDE qu'à Bruxelles dans celui de l'OTAN. Il est impératif en effet que le dossier de la lutte antiterroriste et de la coopération qu'elle implique soit — enfin — mis au point avant le sommet des sept pays industrialisés qui aura lieu au début du mois de mai à Tokyo. Ce serait en tout cas la meilleure réponse aux défis du colonel Kadhafi et de ses émules.**

*(Lire nos informations page 32.)*

## Trois otages britanniques assassinés au Liban

**Beyrouth (Reuter). — Les corps des trois Britanniques portés disparus au Liban ont été retrouvés dans le village de Baalchmay, dans la montagne du Chouf, à 17 kilomètres de Beyrouth, apprend-on jeudi 17 avril, de source militaire libanaise. Les deux enseignants, Leigh Douglas et Philip Padfield, avaient été enlevés dans la nuit du 28 au 29 mars dernier. M. Alec Collett, soixante-deux ans, journaliste et fonctionnaire international, avait été enlevé le 25 mars 1985.**

## LA RÉUNION DE L'OCDE

# Une mariée trop belle ?

**Comment améliorer les conditions d'une croissance économique plus soutenue dans le monde ? Tel est le thème central de la réunion du conseil des ministres de l'OCDE, qui se tient à Paris les jeudi 17 et vendredi 18 avril sous la présidence de la Turquie.**

par PIERRE DROUIN

La France est entrée dans un nouveau cycle politique, et le monde dans un nouveau cycle économique. La bonne appréciation de l'environnement international est capitale pour ceux qui ont à gérer notre pays. L'erreur de départ des socialistes, en 1981, a tenu en grande partie à cette méconnaissance : ils attendaient un soutien conjoncturel et ils ont buté sur les arêtes de la crise. Gare aux mêmes illusions d'optique aujourd'hui. Il ne faut pas se plaindre que la mariée soit trop belle... jusqu'au jour où, en s'approchant, on repère les artifices.

Se frotter les mains devant la baisse des prix des matières premières, du pétrole et du dollar, bon. Voilà qui va redonner en effet de l'air à l'économie et conforter une stabilité conquise d'abord de haute lutte par la gauche, grâce notamment à la désindexation des salaires.

Résultat éloquent : depuis M. Antoine Pinay, en 1952, on n'avait pas fait mieux dans le domaine des prix que la baisse qui s'est inscrite au palmarès de M. Bérégovoy juste avant son départ. Le phénomène est si rare en France, et la nécessité de casser pour longtemps le comportement inflationniste de nos concitoyens si évidente que, si la droite, après la dévaluation du franc, par une erreur de manœuvre (libération précipitée des prix, relance mal contrôlée) nous ramenait sur une pente du coût de la vie supérieure à 2 % ou 3 % l'an, elle paierait cher ses décisions devant l'opinion. Aussi cher que la gauche, du fait de ses faux pas de 1981.

Il existe un autre danger. M. Pinay avait stoppé l'inflation, mais il avait cassé l'expansion. Or un certain nombre de signes rappellent de bien mauvais souvenirs aux historiens de l'économie. Fièvre de Wall Street et de nombreuses bourses européennes, risques d'anticipation de baisses de prix poussant les consommateurs à retarder leurs achats dans l'espoir que les étiquettes vont encore baisser, etc. Ces phénomènes vont-ils se développer ?

Le marasme des agriculteurs américains n'a jamais été aussi profond depuis la seconde guerre mondiale. Les stocks s'accumulent, les paysans ne peuvent rembourser leurs dettes et veulent leur matériel et leurs terres. Des banques font faillite, et M. Reagan, qui a courageusement jusqu'ici résisté aux formidables pressions protectionnistes, va peut-être jeter l'éponge.

L'administration américaine, on le sait, menace la CEE de contingentements d'importation et de relèvement de droits de douane sur les produits agricoles en provenance de la Communauté, si certaines clauses des traités d'adhésion de l'Espagne et du Portugal ne sont pas supprimées.

*(Lire la suite page 29.)*

## APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LA « 5 »

# Le jeu de l'oie des télévisions privées

Partie à rejouer. Tout le monde va se retrouver, en juillet prochain, sur la case départ du grand jeu de l'oie des télévisions privées.

Aux enchères : la cinquième chaîne et peut-être sa petite sœur musicale, deux chaînes du service public, trois canaux du satellite de télévision directe et quelques occasions du côté des stations locales ou de Télé-Monte-Carlo. Autour de la table, les principaux candidats : Hachette, MM. Robert Hersant, Jérôme Seydoux, Silvio Berlusconi, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, sans compter les outsiders, tâtent déjà le terrain en avançant quelques propositions.

Le président de la République et son gouvernement socialiste avaient tenté de verrouiller le paysage audiovisuel en lançant, juste avant les élections, la cinquième et la sixième chaîne. Quelques mois plus tard, l'opposition de droite, parvenue au pouvoir, remet les compteurs à zéro avec la même détermination. Une opération politique que le Conseil d'Etat vient de faciliter en portant le premier coup sur le maillon le plus faible du dispositif imaginé par les socialistes : la cinquième chaîne.

L'arrêt rendu le 16 avril, bien que moins sévère que prévu, est pourtant lourd de conséquences. L'interdiction de programmer des films prive la « 5 » de ses programmes à plus forte audience et accroît ses difficultés financières. Pour obtenir un nouveau cahier des charges, le Conseil d'Etat renvoie les dirigeants de la chaîne privée devant un gouvernement qui n'a jamais caché son intention de casser, par la loi, la concession accordée par le pouvoir socialiste, afin de procéder à un nouvel appel d'offres. Pris ainsi en tenaille, la « 5 » ne peut que se résigner à jouer les prolongations pour négocier au mieux ses futures indemnités.

Certes, la position officielle de M. Jérôme Seydoux est tout autre. Lors d'une conférence de presse convoquée quelques heures après la publication de l'arrêt du Conseil d'Etat, le PDG de la « 5 » a indiqué qu'il avait demandé immédiatement un rendez-vous avec M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, pour renégocier le régime de diffusion des œuvres cinématographiques. M. Seydoux se prévaut d'un accord avec les professionnels du cinéma, discuté avant les élections, et espère que l'Etat signera rapidement un nouveau cahier des charges.

Mais cet optimisme a de quoi laisser sceptique. Certes M. Seydoux a secrètement rencontré les professionnels du cinéma en février dernier. Il leur a proposé d'abandonner les privilèges très contestés de son cahier des charges et de s'aligner purement et simplement sur les obligations des télévisions publiques vis-à-vis du cinéma.

Mais l'accord n'a pas été entériné par la Chambre syndicale des producteurs, qui exige que la chaîne s'engage aussi sur les œuvres de fiction télévisuelle et consacre 10 % de ses ressources à l'achat de films. Aujourd'hui les producteurs ne sont pas prêts à reprendre les négociations : ils préfèrent attendre le vote d'une nouvelle loi sur l'audiovisuel, qui pourrait assurer la protection économique du cinéma plus durablement qu'un seul contrat.

Chez M. Léotard, la négociation ne semble pas non plus à l'ordre du jour même si on accepte poliment la discussion, ce que le ministre a lui-même confirmé à la télévision.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

*(Lire la suite page 23.)*

## Une majorité de députés sont hostiles au rétablissement de la peine de mort

*Plusieurs parlementaires de la majorité ont rejoint le camp des abolitionnistes.*

PAGE 13

## Collectif budgétaire : le gouvernement est pressé

*M. Balladur veut agir vite sans se départir de sa prudence.*

PAGES 27 et 28

## M. Jacques Chirac à Bonn

*La politique agricole au centre de l'entretien du premier ministre avec le chancelier Kohl.*

PAGE 6

## Le Monde DES LIVRES

— Grace Payley, la magicienne ; John Updike, le sorcier ; Emmanuel Carrère, le menteur magnifique.

— Le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française : « Un prix d'excellence », de Jean-Louis Bory ; « Mes parents », d'Hervé Guibert.

(Pages 15 à 21)






bert Marjolin

de l'Europe

Après la décision du Conseil d'État

LA « 5 » INTERDITE DE FILMS

VINGT-CINQ FILMS SÉLECTIONNÉS POUR CANNES

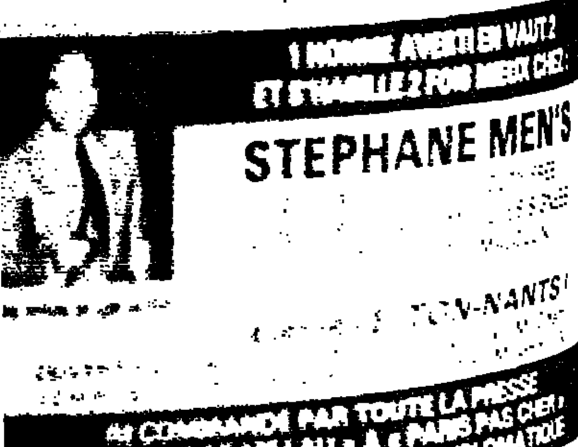
Le choix des entreprises à dénationaliser

M. MITTERRAND « COURT-CIRCUITE » ?

LÉGÈRE HAUSSE DU CHÔMAGE EN MARS







# débats

## ORDONNANCES

*Les juristes frétillent. Depuis longtemps ils n'avaient trouvé un aussi beau champ d'affrontements qu'avec cette « affaire » de la signature des ordonnances dans un régime de coexistence. On le voit bien avec les positions parfaitement antinomiques prises par Yves Gaudemet et Jacques Robert. Raphaël Hadas-Lebel nous propose, lui, un historique, et compte sur les acteurs, plus que sur l'interprétation de la Constitution, pour trancher.*

# Le président de la République est tenu de signer

### *C'est la délibération du conseil des ministres qui est importante*

par YVES GAUDEMET (*)

LE président de la République signe les décrets et ordonnances délibérés en conseil des ministres (art. 13 de la Constitution). La question est aujourd'hui posée de savoir si ce texte fait obligation au président de signer les ordonnances ou bien si, au contraire, celui-ci reste libre de sa signature et peut la refuser pour des motifs qui tiennent au contenu du texte.

Précisément parce que la question est difficile et qu'elle est nouvelle, elle mérite mieux que l'affirmation et le fait accompli. C'est dans cet esprit qu'on avance ici l'opinion que le président de la République est tenu de signer les ordonnances délibérées en conseil des ministres, quelle que soit son opinion propre sur le contenu ou les vertus du texte qui lui est présenté.

Quelles sont les considérations qui conduisent à se prononcer en ce sens ?

La plus déterminante n'est sans doute pas celle déjà mise en avant pas certains : on a fait valoir que l'article 13 de la Constitution était rédigé à l'indicatif présent et que, dans le langage juridique, l'emploi de ce mode et de ce temps est équivalent à l'impératif. En disposant que le président *signe* les ordonnances, le texte crée une compétence liée, une obligation de la fonction dont son titulaire n'est pas libre de ne pas l'exercer.

L'observation n'est pas négligeable, mais on concédera bien volontiers que, dans un débat de ce type, les arguments de rédaction peuvent éclairer ou guider ; ils sont rarement déterminants.

Il faut donc ouvrir la discussion au fond. L'article 13 de la Constitution indique que les ordonnances sont « délibérées » en conseil des ministres avant de recevoir la signature du président. Selon l'article 19, elles sont ensuite contresignées par le premier ministre et les ministres responsables. La signature présidentielle est *précédée d'une délibération* du conseil des ministres et *suivie de contreseings*. Or on raisonne comme si, dans cet ensemble, le seing présidentiel constituait l'élément juridique et politique déterminant. Ce qui ne paraît pas exact.

*Sur le plan juridique*, l'adoption du texte résulte de la délibération du conseil des ministres. Jusqu'à présent, délibération et signature ont été confondues dans l'analyse, alors qu'elles sont distinguées dans le texte de l'article 13 ; c'est qu'aucun conflit ne pouvait naître entre elles. Dans un contexte différent, il faut revenir à la lettre du texte et faire la distinction qu'il comporte. La « délibération » du conseil des ministres est d'ailleurs prévue également pour les projets de loi avant dépôt au Parlement ; et on admet bien aujourd'hui qu'elle ne se réduit pas alors à une décision du président de la République, président de ce conseil.

*Sur le plan politique*, ensuite, les contreseings du premier ministre et des ministres transfèrent à ceux-ci la responsabilité de l'acte.

Entre la perfection juridique de l'ordonnance par la délibération du conseil et la sanction politique du contreseing, la signature présidentielle n'apparaît que comme *une forme d'authentification* de l'acte par le président de la République qui préside le conseil au sein duquel celui-ci a été délibéré.

### Un contexte plus vaste

On admet volontiers qu'en raisonnant ainsi on ne fait pas disparaître la difficulté, on la déplace. Si l'adoption d'une ordonnance résulte de la délibération du conseil des ministres, non de sa signature, de quoi est faite cette délibération ? C'est ici, et non pas dans la signature de l'acte, que les prérogatives présidentielles pourraient chercher à s'exercer : dans la détermination de l'ordre du jour du conseil des ministres d'abord ; dans la conduite des délibérations ensuite, puisque le président préside ce conseil. Ce qui pose la question d'une sorte de « règlement intérieur » du conseil des ministres adapté à ces temps de cohabitation.

L'argumentaire pris du dispositif de l'article 13 doit être replacé dans un contexte institutionnel plus vaste.

Il est surprenant à cet égard que certains aient pu présenter le « veto » présidentiel en matière d'ordonnance comme justifié par le souci de sauvegarder les droits du Parlement auxquels la procédure des ordonnances porterait atteinte. Faut-il rappeler que, contrairement aux décrets-lois de la IVe République, les ordonnances ont désormais un statut constitutionnel. Elles résultent d'une loi d'habilitation votée par le Parlement, à qui elles sont ensuite soumises pour ratification.

Le titre V de la Constitution comporte en matière législative une double habilitation : celle, normale et permanente, de l'article 34 ; celle, spéciale et temporaire, de l'article 38. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de faire la loi et, dans le cas de l'article 38, si celle-ci est faite temporairement par le gouvernement (ce qui entraîne l'application du régime de l'acte réglementaire), c'est parce que le Parlement l'a voulu par la loi d'habilitation et dans les limites de cette loi. En s'opposant aux ordonnances, le président de la République ne s'opposerait pas tant au gouvernement, rédacteur de ces textes, qu'à la volonté du Parlement, exprimée par la loi d'habilitation, de voir le gouvernement intervenir, pour une période limitée, dans un domaine qui est celui de la loi.

La procédure des ordonnances est une affaire entre le Parlement et le gouvernement. Le président de la République n'a d'autres pouvoirs à cet égard que ceux que lui confère sa qualité de président du conseil des ministres, puisque les ordonnances y sont délibérées. Mais cette délibération ne peut être ramenée à la seule décision du président ; et moins encore le seing présidentiel présenté comme comportant une faculté d'empêcher.

(*) Professeur à l'université de droit de Paris.

# M. Mitterrand peut refuser de signer

### *Les aspects constitutionnels du sujet ne doivent pas masquer sa dimension politique*

par JACQUES ROBERT (*)

LA modification de notre régime électoral par ordonnance pose un problème complexe et délicat qu'il serait dangereux d'évacuer ou de mésestimer.

*Trois questions* doivent être clairement posées et des réponses précises apportées.

I. — *Le président de la République a-t-il, oui ou non, le droit de refuser de signer des ordonnances prises en exécution d'une loi d'habilitation votée par le Parlement ?*

A l'évidence, la réponse est *oui*.

Aucun des arguments avancés par les tenants d'une réponse négative ne peuvent être retenus (1).

— En premier lieu, l'indicatif utilisé par l'article 13 de la Constitution (« Le président *signe* les ordonnances... ») ne vaut nullement obligation. Le général de Gaulle, qui était orfèvre en la matière, en a fait naguère une spectaculaire démonstration en refusant, en 1960, de réunir le Parlement en session extraordinaire sur des problèmes agricoles, alors pourtant que la demande lui en avait été faite par la majorité des membres composant l'Assemblée et que l'article 29 de la Constitution emploie bien l'indicatif (« Le Parlement *est* réuni en session extraordinaire... »).

— Par ailleurs, il n'y a nullement analogie de procédure entre l'exercice du pouvoir réglementaire par le premier ministre, qui, aux termes de l'article 21 de notre charte, *est, lui, tenu* d'assurer l'exécution des lois, et le pouvoir accordé par l'article 13 au chef de l'Etat de signer des ordonnances. Les deux compétences sont totalement distinctes et se déploient selon des modalités différentes. La compétence du premier ministre est *liée ;* celle du président est *discrétionnaire*.

— Pas davantage n'y a-t-il contradiction dans l'attitude d'un président de la République qui, ayant promulgué une loi d'habilitation (il y est d'ailleurs obligé), refuserait de signer une ordonnance s'il l'estimait contraire soit aux stipulations précises de la loi d'habilitation elle-même, soit aux droits et libertés définis par la déclaration de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946 sur lesquels — le président l'a rappelé dans son message au Parlement — la Constitution (article 5) lui fait un devoir de veiller.

— On ajoutera enfin que l'absence de délai fixé pour la signature des ordonnances (à la différence de ce qui se passe pour la loi) montre bien que le président a toute liberté pour signer immédiatement, ou différer sa signature, ou ne point la donner du tout.

II. — Mais un autre problème constitutionnel, plus fondamental encore, se trouve aussitôt posé : *une ordonnance seule peut-elle porter modification de l'ensemble d'un régime électoral dont certaines modalités exigent une loi organique ?*

On rappellera en effet que *l'article 38* de notre Constitution qui permet au gouvernement, pour l'exécution de son programme, de demander au Parlement l'autorisation de prendre, par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi, *n'autorise pas à modifier une loi organique par une simple ordonnance*.

### Détournement de procédure

La loi organique ne peut être modifiée que par un texte ayant force de loi organique; et la Constitution (article 46) ne donne cette force qu'à des lois. De plus, autoriser le gouvernement à modifier par ordonnance une loi organique serait *un détournement de procédure* car son résultat conduirait à éviter le contrôle automatique du Conseil constitutionnel prévu par l'article 61 de la Constitution (2).

Or, aux termes de l'article 25 de la Constitution, c'est une loi organique qui doit fixer non seulement la durée des pouvoirs de chaque assemblée ou le nombre de ses membres, ou leur indemnité ou le régime des inéligibilités ou des incompatibilités, mais les conditions dans lesquelles sont élues les personnes appelées à assurer, en cas de vacance du siège, le remplacement des députés ou des sénateurs.

Certes, le projet gouvernemental n'envisage de toucher ni à la durée des pouvoirs de l'Assemblée, ni au nombre des députés (maintenu à 577), ni à leur statut personnel. Mais on ne voit pas comment, passant de la représentation proportionnelle au scrutin majoritaire, on pourrait ne point toucher aux conditions de remplacement des parlementaires.

Dans le cas de la représentation proportionnelle, c'est le suivant de liste qui occupe le siège vacant. Dans le cas du scrutin majoritaire, c'est le suppléant élu en même temps que le titulaire.

Il faut bien revenir aujourd'hui au système de suppléant puisque l'on veut revenir au scrutin majoritaire. Et cela, seule une loi organique — et non une ordonnance — peut le faire.

C'est alors que, pour n'avoir point précisément à utiliser la procédure, plus contraignante, de la loi organique, on invoque, dans les rangs de l'actuelle majorité, l'existence, au sein de la loi organique du 10 juillet 1985 *instituant la représentation proportionnelle*, d'une disposition qui, visant le cas particulier des députés d'outre-mer, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon qui, eux, restaient élus au scrutin majoritaire, stipulait que les députés élus au scrutin uninominal dont le siège devient vacant sont remplacés par les personnes élues en même temps qu'eux à cet effet.

Mais peut-on aujourd'hui sérieusement considérer qu'un article qui ne visait, hier, que sept députés d'outre-mer peut s'appliquer aujourd'hui, sans changement, à l'ensemble de tous les députés français ? Nous ne le pensons pas.

III. — *Reste le problème politique*. Et là, on comprend parfaitement que les Français ne comprennent plus...

Certes, il est, dans un premier temps, aisé de saisir que ne serait guère adroit le premier ministre qui viendrait à présenter à la signature du chef de l'Etat des ordonnances dont il saurait parfaitement que ce dernier ne veut pas. Mais il peut y être acculé par la fidélité à un programme dont son électorat attend à juste titre la réalisation. Le président ne signe pas ? Qu'importe ! On tournera sa résistance par le dépôt d'un projet de loi, ou, mieux, d'une proposition de loi (3). M. Valéry Giscard d'Estaing l'a clairement dit à la tribune de l'Assemblée. Et il a sur ce point raison.

Mais la loi — on le sait — relève du Conseil constitutionnel. Or c'est précisément son intervention que l'on veut éviter en allant même jusqu'à utiliser l'ordonnance dans des cas où il faudrait une loi organique...

Si tout ce détour par l'ordonnance doit finalement, devant l'hostilité ou l'inertie présidentielle, aboutir à un retour obligé devant le Parlement, dans les pires conditions politiques, à quoi bon ?

Faut-il que la majorité parlementaire soit jugée fragile ou versatile et le Conseil constitutionnel, dissuasif, pour que, malgré les embûches et les incertitudes, on souhaite si ardemment éviter d'éprouver trop la première et contourner si malicieusement le second !...

(*) Professeur de droit public à l'université Paris-II.

(1) « Le président de la République est tenu de signer les ordonnances », Jacques Larche, *le Monde*, 29 mars 1986.

(2) « La Constitution de la République française », François Luchaire et Gérard Conac, Paris Economica, 1980, 520 pages.

(3) « Une arme méconnue : la proposition de loi », Alain Brouillet, *le Monde*, 27 mars 1986.


**Le Monde**

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

*Gérant :*
André Fontaine,
directeur de la publication

*Anciens directeurs :*
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

*Administrateur général :*
Bernard Wouts.

*Rédacteur en chef :*
Daniel Vernet.

*Corédacteur en chef :*
Claude Sales.

**Le Monde PUBLICITE** S.A.

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

| | 3 mois | 6 mois | 9 mois | 12 mois |
|---|---|---|---|---|
| FRANCE | 354 F | 672 F | 954 F | 1 200 F |
| TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE | 687 F | 1 337 F | 1 952 F | 2 530 F |
| ÉTRANGER (par messageries) | | | | |
| I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS | 399 F | 762 F | 1 089 F | 1 380 F |
| II. — SUISSE, TUNISIE | 504 F | 972 F | 1 404 F | 1 800 F |

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe — OJD 1984




Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $ ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $ ; USA (West Coast), 1,50 $ ; Yougoslavie, 110 nd.

# Les très riches heures d'une longue carrière

### *C'est depuis 1958 que les ordonnances ont acquis un sens nouveau*

par RAPHAËL HADAS-LEBEL (*)

« ORDONNANCES » : le terme renvoie aux temps les plus anciens de l'histoire de notre pays. Après les rescrits et capitulaires de la dynastie carolingienne, le développement des ordonnances coïncide, vers la fin du douzième siècle, avec l'émergence de la souveraineté des rois de France. Depuis le testament de Philippe Auguste (1190), les exemples ne manquent pas de ces textes qui, codifiés à partir de 1315, devaient progressivement constituer un véritable corpus juridique du royaume : ordonnances de Philippe le Bel (1302) sur l'administration générale du royaume, ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) par laquelle François Ier substitue le français au latin dans les actes officiels, ordonnances de Louis XIV codifiant la procédure civile (1667) et la procédure pénale (1670). Seule limitation à cet exercice par le roi du pouvoir législatif : les ordonnances ne devenaient exécutoires qu'après avoir été « enregistrées » par les Parlements, expression d'un contre-pouvoir judiciaire d'essence aristocratique.

C'est donc très logiquement que les ordonnances furent supprimées par la Révolution, qui y substitua bientôt — nécessité oblige — les décrets du pouvoir exécutif. Les ordonnances réapparaissent en 1814, mais subordonnées aux lois votées par les chambres législatives, le roi faisant *« les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'Etat »*. C'est pour avoir voulu faire des ordonnances une machine de guerre contre les libertés que Charles X, par une initiative suicidaire en juillet 1830, provoqua la révolution qui emporta son régime.

Remplacées à partir de 1848 par les décrets réglementaires de l'exécutif, les ordonnances disparaissaient — avec la monarchie — de notre système institutionnel, le terme n'étant plus utilisé — en dehors du domaine médical ! — que pour désigner les décisions juridictionnelles de certains juges uniques, présidents de tribunal ou juges d'instruction.

C'est le général de Gaulle qui, au cours de la deuxième guerre mondiale, renoua avec la tradition des ordonnances, actes à valeur législative émanant du Comité français de libération nationale, puis du gouvernement provisoire de la République française. C'est l'ordonnance du 9 août 1944 sur le rétablissement de la légalité républicaine qui proclame : *« La forme du gouvernement de la France est et demeure la République »*. Et de Gaulle récidivera en 1958 : c'est par des ordonnances ayant force de loi — dites de l'article 92 de la Constitution — que furent prises les mesures nécessaires à la mise en place des institutions de la Ve République.

### Un sens nouveau

Mais attention ! Un mot peut en cacher un autre. Avec l'article 38 de la Constitution de 1958, les ordonnances ont acquis un sens nouveau, réglant ainsi un problème âprement controversé depuis les années 20 : celui des délégations du Parlement au gouvernement pour prendre, pendant un délai donné, des mesures relevant normalement de la compétence du législateur. Pour faire face, après la première guerre mondiale, aux difficultés de la crise, la IIIe République avait inventé les décrets-lois, au statut ambigu, qui, en vertu de onze lois d'habilitation successives entre 1924 et 1939, devaient permettre au gouvernement de modifier par décret des lois antérieures. Réprouvant cette atteinte à l'autorité du législateur, la Constitution de la IVe République allait proscrire toute délégation du pouvoir législatif. Mais les interdits pèsent de peu de poids face aux nécessités de l'action : la Constitution allait d'abord être tournée, puis carrément violée par diverses lois d'habilitation dans les années 50.

L'article 38 de la Constitution de 1958 sur la délégation du pouvoir législatif ne fait ainsi que reconnaître une réalité incontournable. Mais il entoure la pratique des ordonnances de quelques utiles précautions : vote préalable d'une loi d'habilitation (elle-même soumise au contrôle du Conseil constitutionnel), délai limité pour prendre des ordonnances, délibération en conseil des ministres, signature du président de la République, dépôt d'un projet de loi de ratification. La jurisprudence devait apporter un autre garde-fou : tant qu'elles ne sont par ratifiées, les ordonnances, bien que portant sur des matières législatives, n'ont qu'une valeur réglementaire et peuvent donc être soumises au contrôle du juge administratif. Ainsi, ces ordonnances d'un nouveau type sont bien lavées de leur péché originel d'absolutisme.

Depuis vingt-cinq ans, vingt lois d'habilitation ont été adoptées, mais, en dehors de quelques sujets techniques, le recours aux ordonnances s'est concentré autour de la question algérienne (entre 1960 et 1962) et des questions économiques et sociales (en 1967, puis en 1982-1983). Après avoir, dans le passé, vivement critiqué cette procédure (1), les gouvernements de l'après 1981 en ont fait un usage abondant (cinq lois d'habilitation et trente-neuf ordonnances) en matière financière et sociale, ainsi que pour la mise en œuvre (en 1982 et 1985) du statut de Nouvelle-Calédonie.

### Quel critère ?

Avec les débuts de la cohabitation, la pratique des ordonnances va s'enrichir de nouveaux débats. Alors qu'elles étaient jusqu'ici l'expression de la volonté du chef de l'État, les ordonnances émaneront désormais d'un gouvernement qui n'est plus « le sien ». Au nom de quel critère incontestable le président pourra-t-il distinguer entre les ordonnances qu'il désapprouve — et qu'il ne signera pas — et celles qu'il signera, tout en les désapprouvant ? La Constitution ne prévoit guère de procédure pour les trancher. Faute d'un Moïse ou d'un Solon pour dire le droit, c'est forcément aux deux acteurs en présence qu'il reviendra d'écrire — dans l'affrontement ou le compromis — ce nouvel épisode de la très riche histoire des ordonnances.

(*) Maître des requêtes au Conseil d'État, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

(1) Il ne faut pas confondre les ordonnances de l'article 38 avec celles que le gouvernement peut prendre, sur la base de l'article 47 de la Constitution, pour mettre en vigueur une loi de finances sur laquelle le Parlement ne se serait pas prononcé dans les délais. Cette procédure n'a d'ailleurs jamais joué jusqu'ici.

# étranger

## LA SITUATION EN LIBYE APRÈS LE RAID AMÉRICAIN

**La plus importante des manifestations organisées mercredi pour protester contre le raid américain en Libye a eu lieu à Khartoum où dix mille personnes ont répondu à l'appel des partis politiques, quelques heures après qu'un fonctionnaire de l'ambassade américaine eut été victime d'un attentat. Les manifestants, qui s'étaient rassemblés devant le palais présidentiel, ont scandé : *« A bas les Etats-Unis ! », « Ni l'Amérique ni le dollar, les Arabes effaceront la honte ! »*. Ils ont ensuite remis au premier ministre, M. Jazouli Da faalah, une demande de rupture des relations diplomatiques avec les Etats-Unis. Le Soudan a rappelé *« pour consultation »* son ambassadeur à Washington.**

**Le gouvernement américain a pour sa part entrepris mercredi de rapatrier du Soudan un nombre important de ses ressortissants, pour la plupart des membres de familles de diplomates américains en poste à Khartoum. Un responsable du département d'Etat, qui a demandé à conserver l'anonymat, a déclaré que les responsables américains, estimant la situation « incertaine », ont prévu que les familles de leurs fonctionnaires quitteraient Khartoum par des vols réguliers.**

**Il y a environ deux cents fonctionnaires américains au Soudan et autant de membres de leurs familles, ainsi qu'environ sept cents autres ressortissants dans le secteur privé.**

**● A BEYROUTH-OUEST, des roquettes ont été tirées contre la résidence de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, sans faire de victimes.**

**● A ALGER, le bureau politique du comité central du FLN a réclamé mercredi la convocation d'un sommet arabe extraordinaire pour examiner les conséquences des raids américains et prendre des *« dispositions appropriées »*. Sous le titre : « Diplomatie de la canonnière », *El Moudjahid* écrit que l'opération a visé *« tout le monde arabe, qui se doit donc, plus que jamais, d'en tirer la leçon, car il lui est impérieusement nécessaire de mettre fin à ses dissensions internes, de resserrer ses rangs et d'opposer un front sans faille à ses ennemis »*.**

**● A RABAT, la Chambre des représentants a exprimé son soutien total à la Libye. Les élus ont réclamé la réunion de l'Assemblée mixte maroco-libyenne prévue dans le traité d'août 1984 instituant l'union arabo-africaine. Le Maroc n'a toujours pas officiellement fait connaître sa réponse à l'appel à l'aide militaire lancé mardi par Radio-Tripoli. Le traité d'Oujda contient des clauses d'assistance militaire en cas d'aggression contre l'un des deux signataires.**

**● A ABOU-DHABI, le Conseil national (Parlement) de l'Etat des Emirats arabes unis a apporté mercredi son *« soutien »* à la Libye et a appelé les pays arabes à *« prendre leurs responsabilités »*. Le quotidien *Al Anbaa*, paraissant à Koweït invite les pays arabes à *« serrer les rangs »*. Al Ittihad, paraissant à Abou-Dhabbi, leur demande *« des mesures concertées »*, et le quotidien *Al Khaleej* propose une interruption des livraisons de brut aux Etats qui ont approuvé l'opération américaine. – *(AFP, AP, Reuter.)***

METTANT FIN AUX RUMEURS DE COUP D'ÉTAT

## Le colonel Kadhafi a annoncé à la télévision qu'il « gelait l'état de guerre en Méditerranée »

*Mettant fin à un long suspense*, le colonel Kadhafi est apparu, mercredi 16 avril, à la télévision libyenne et a proclamé son intention de mettre fin à *« l'escalade militaire »* au sud de l'Europe. Il a attaqué le président Ronald Reagan et Mme Margaret Thatcher et demandé aux pays arabes de rompre leurs relations avec Washington.

L'allocution du chef de la révolution libyenne a duré près d'une demi-heure et a été transmise à partir d'une salle difficilement localisable. Il a usé d'un ton plus modéré que dans ses précédentes interventions. Rien, dans son aspect, ne laissait présumer qu'il ait été blessé. Il a avoué toutefois *« avoir bien cru ne pas sortir vivant »* des violents bombardements américains de mardi. Mais, a-t-il, *« si les Etats-Unis sont une grande puissance, Dieu est toujours le plus grand »*, affirmant qu'il ne craignait pas de mourir *« en martyr d'une juste cause »*.

*« Le raid américain auquel ont participé trente-trois chasseurs et cent autres appareils de ravitaillement et d'escorte, et qui visait ma maison et ma tente personnelle, a échoué »*, a dit encore le colonel Kadhafi, dénonçant *« la barbarie de Reagan qui a donné un ordre* (de bombardement) *qui a tué mes enfants »*. Il a invité *« les forces vives »* américaines et britanniques à *« destituer »* le président Reagan et le premier ministre britannique coupables d'une *« agression commune »* contre la Libye. *« Reagan et Thatcher sont des assassins d'enfants et doivent être traduits comme tels devant des tribunaux pour crimes de guerre »*, a ajouté le colonel Kadhafi, affirmant que, pour sa part, il n'avait *« jamais donné d'ordre de tuer des enfants et des civils innocents »*.

### Hommage à Paris et à Madrid

Le colonel Kadhafi s'est étonné, d'autre part, de l'ampleur des moyens militaires engagés par les Etats-Unis. *« Au vu de l'armada américaine mise en branle contre un petit pays, on croirait assister à une troisième guerre mondiale »*, a-t-il déclaré, affirmant que *« les forces d'agression ont subi des pertes sévères »*. Il a ajouté que les raids, *« quelle que soit leur envergure, ne nous font pas peur et ne feront pas renoncer la Libye à ses options révolutionnaires pour l'unité arabe, l'incitation à la révolution populaire et la défense des causes de l'indépendance, ainsi que de la cause palestinienne.*

M. Kadhafi a rendu hommage à certains pays européens, parmi lesquels la France, l'Espagne, la Grèce et Malte, pour leur *« attitude honorable »* et a ajouté qu'après de nombreuses démarches effectuées par des *« pays amis »*, il avait décidé de mettre fin à *« l'escalade militaire dans le sud de l'Europe »* et à *« geler l'état de guerre décrété en Méditerranée afin d'épargner notre région »*. Tout en annonçant ces gestes d'apaisement, il a demandé à l'Italie et à l'Espagne d'empêcher que les forces américaines qui *« agressent la Libye »* partent de bases se trouvant sur leurs territoires. *« Sinon,* a-t-il ajouté, *nous serons forcés de monter des opérations militaires au titre de la légitime défense. »*

Enfin, le colonel Kadhafi s'est félicité du *« large soutien »* manifesté par les pays arabes et la plupart des pays du monde à la Libye et a salué *« les masses populaires arabes qui ont manifesté contre l'agression »*. Il a réaffirmé la demande faite par la Libye pour la convocation d'un sommet arabe extraordinaire et a demandé à tous les Etats arabes de *« rompre leurs relations diplomatiques, politiques et économiques avec les Etats-Unis »*.

L'intervention télévisée du colonel Kadhafi a mis fin aux rumeurs qui avaient circulé en début d'après-midi sur le déroulement d'un coup d'Etat à Tripoli et la « mort » du guide la révolution. C'était là une conclusion tirée des fusillades qui auraient éclaté en milieu de journée dans plusieurs quartiers de la capitale libyenne. Des journalistes qui se rendaient à une conférence de presse du colonel Kadhafi à son quartier général ont signalé avoir vu des combats opposant apparemment des factions rivales. Une fusillade aurait eu lieu à 150 mètres à peine des quelque soixante-dix journalistes entassés dans un autocar. D'autres journalistes, à l'hôtel El Kébir, affirment avoir vu un patrouilleur ouvrir le feu au canon depuis le port de la capitale. Des tirs de canons de DCA ont également retenti vers 14 heures, ainsi que des explosions sporadiques d'obus de mortier et de rafales d'armes automatiques.

### Fusillades et tirs nourris

Cependant aucun des nombreux journalistes qui ont fait état de ces *« combats »* n'ont fait mention des victimes que ces *« tirs nourris »* n'auraient pas manqué de faire. Le correspondant de la chaîne CNN indiquait qu'il lui semblait qu'une *« bataille de rue »* se déroulait près de la caserne. Le correspondant de la BBC à Tripoli rapportait pour sa part que des coups de feu avaient été tirés contre les autobus qui amenaient les journalistes à la conférence de presse. De son côté, l'ancien premier ministre libyen Abdel Hamid Baccouche soutenait, dans une interview à la chaîne américaine NBC au Caire, que la Libye était plongée *« dans le chaos »* et qu'une *« mutinerie dans l'armée »* était à l'origine des *« désordres »* rapportés par les correspondants étrangers. Il affirmait que le colonel Kadhafi était mort ou bien se cachait. D'autres sources affirmaient qu'il se trouvait au Yémen du Nord ou en Algérie. Au même moment, un groupe d'opposition libyen annonçait à la presse égyptienne que le *« régime du colonel Kadhafi avait été renversé »*.

Cependant le calme revenait dans l'après-midi à Tripoli et le correspondant de la chaîne de télévision CNN, qui avait précédemment parlé de *« batailles de rue »*, affirmait que les tirs semblaient être dus à une fausse alerte sur un éventuel nouveau raid américain. Selon lui, les militaires libyens dans les rues de Tripoli sont *« très nerveux »*, ce qui expliquait les tirs sporadiques entendus dans les alentours de la caserne de Bab-el-Aziziya. Les journalistes étrangers ont pu finalement visiter cette caserne et n'ont constaté des *« sérieux dégâts »* que dans deux immeubles, notamment celui où dormait la famille du colonel Kadhafi, lors du raid de mardi.

L'agence d'information Jana, pour sa part, démentait *« catégoriquement »* des *« mensonges sans aucun fondement »*, les tirs ayant été dus à *« la défense anti-aérienne libyenne entrée en action contre un avion de reconnaissance américain, au moment où des journalistes se trouvaient près de la caserne »*.

Dans la soirée, de nouvelles détonations étaient entendues au sud de Tripoli, dans la zone de l'aéroport. Au même moment, plusieurs agences de presse étrangères affirmaient que la DCA était entrée en action, mais que le nouveau *« raid américain »* ne visait pas la capitale libyenne, mais la zone de Zanzur, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Tripoli, où se trouverait, selon Washington, un *« camp d'entraînement de terroristes »*. – *(AFP, Reuter, AP, UPI.)*

SZLARMANN.

## PROCHE-ORIENT

LE SORT DES FRANÇAIS DÉTENUS AU LIBAN

### Les quatre journalistes d'Antenne 2 ont écrit à leur famille

Antenne 2 a reçu, mercredi 16 avril, des lettres de ses quatre journalistes pris en otage au Liban, il y a cinq semaines, dans lesquelles ils déclarent être en bonne santé.

Au cours de son journal télévisé, mercredi soir, Antenne 2 a montré quatre lettres manuscrites, sans date, adressées aux familles des quatre membres de l'équipe de télévision, qui les ont authentifiées. Le journaliste Philippe Rochot, le cameraman Georges Hansen, le preneur de son Aurel Cornea et l'assistant éclairagiste Jean-Louis Normandin, qui écrivent tous quatre : *« Nous sommes en bonne santé »*, ont été enlevés le 8 mars à Beyrouth, quelques jours après que le Djihad islamique eut annoncé l'*« exécution »* du chercheur Michel Seurat, l'un des quatre autres otages français retenus au Liban depuis un an environ.

Les lettres, selon Antenne 2, avaient été transmises mercredi matin au président de la chaîne de télévision, M. Jean Drucker, par l'Hôtel Matignon. Les services du premier ministre se sont refusés à préciser comment les lettres étaient parvenues à Paris, et à toute information sur les démarches entreprises pour leur libération.

#### Selon les médias des chrétiens libanais

#### DOUBLE ATTENTAT DANS LA VILLE SYRIENNE DE TARTOUS

**Un double attentat à la voiture piégée aurait fait vingt-sept morts dans la petite ville côtière de Tartous en Syrie, mercredi 16 avril, selon les médias d'information des Forces libanaises et du Parti phalangiste (secteur chrétien). Ces mêmes médias avaient annoncé l'attentat au camion frigorifique piégé à Damas, le mois dernier, attentat qui avait été confirmé à Damas et imputé à l'Irak.**

## Washington espère toujours que des « mécontents » vont abattre le régime libyen

De notre correspondant

Washington. – Trois jours après les bombardements de la Libye, les dirigeants américains ripostent durement au raidissement consécutif de Moscou et enregistrent avec espoir les incertains indices d'une déstabilisation intérieure du colonel Kadhafi.

Eparses, frêles et invérifiables mais dans le même temps multiples, ces indications ont tenu en haleine, mercredi 16 avril, le monde politique de Washington, et la soudaine réapparition télévisée, dans la soirée, du dirigeant libyen, n'a pas, de ce point de vue, véritablement réussi à renverser la vapeur. Une bonne heure après qu'elle eut été annoncée, le secrétaire à la défense, M. Weinberger, estimait ainsi sur la chaîne de télévision ABC, qu'*« il se pouvait que certains de ceux qui sont mécontents* [du colonel Kadhafi] *essayent de prendre les choses en main »*.

De hauts fonctionnaires de la Maison Blanche n'hésitaient pas, au contraire, à parler d'une reprise de contrôle du pays par le régime en place, mais il est clair que ce point de vue n'est pas partagé par l'ensemble des responsables américains, particulièrement généreux en « fuites » sur les difficultés que rencontrerait le colonel Kadhafi. Dans tel bureau officiel, on parlait par exemple comme d'un fait établi de tensions entre l'armée et les contingents de la garde personnelle du dirigeant libyen.

Aucune preuve concluante n'était fournie à cet égard, mais il est en revanche vrai qu'on a beaucoup souligné officieusement, mercredi, que les bombardements de lundi visaient très sélectivement des installations où seraient stationnés les contingents attachés à la personne du colonel Kadhafi, alors que les casernes de l'armée régulière auraient été volontairement épargnées. D'autres sources, proches des services de renseignement et citées notamment par ABC, attribuaient les tirs entendus à Tripoli à des affrontements entre « mutins » et « loyalistes ».

Cette vague de rumeurs n'aurait pas mérité grande attention si, en milieu de journée, les services de renseignement n'avaient pas cru savoir le colonel Kadhafi *« mort »* ou *« parti à l'étranger »*, et si la Maison Blanche n'avait pas considéré, parallèlement, par la voix de son porte-parole officiel, qu'il était *« assez étrange »* qu'il ne se soit pas manifesté depuis les bombardements.

En outre, faute de pouvoir apprécier l'ampleur et la nature des troubles rapportés *« en direct »* par les journalistes américains à Tripoli *(voir ci-contre)*, il était impossible de tenir les rumeurs de Washington pour quantité négligeable. Le problème est de savoir si les responsables américains ont essayé de susciter ce qu'ils décrivaient, grossi une réalité qui les aurait pris par surprise, encouragé un mouvement qui ne leur était pas étranger, ou s'ils ont – autre hypothèse – pris une opération de répression lancée par le colonel Kadhafi pour l'éclatement d'un soulèvement militaire.

Ce qui est sûr est qu'on a beaucoup entendu parler ici de *« l'entrée en scène d'éléments rebelles »*, d'une *« dynamique dont pourrait sortir un changement »*, de la *« démonstration d'un mécontentement »*, de *« rébellion d'une sorte ou l'autre »*, et que ces propos traduisaient d'évidence l'espoir profond des responsables américains. Si le secrétaire d'Etat George Shultz lui-même et d'autres à sa suite ont bien pris soin de préciser que les bombardements n'avaient pas eu pour but d'attenter à la vie du colonel Kadhafi, il est en effet évident que personne n'aurait été chagriné d'un tel résultat.

A défaut, une chute du régime libyen assurerait un triomphe à M. Reagan, puisqu'elle justifierait totalement le raid en prouvant l'efficacité de la manière forte et en confortant les Etats-Unis dans un rôle de libérateur des peuples opprimés – rôle que la Maison Blanche entend jouer au Nicaragua après s'y être essayée, avec succès, aux Philippines et à Haïti.

En sens contraire, si le pouvoir du colonel Kadhafi ressortait consolidé de l'affrontement, il apparaîtrait comme le vainqueur, et il serait demain, le cas échéant, aussi difficile de ne pas réagir après un nouvel attentat terroriste que de renvoyer des bombardiers sur Tripoli. M. Reagan a eu beau réaffirmer deux fois dans la journée de mercredi sa « détermination » à riposter à nouveau si besoin était, il n'est pas certain qu'il puisse si automatiquement risquer un nouveau contingent de victimes et destructions civiles, dont le Pentagone a désormais admis qu'elles pouvaient avoir été involontairement causés par le F-111 porté manquant.

### Moscou accusé

Cette certitude est, en réalité, d'autant moins grande que le bilan des réactions internationales, s'il n'est pas du tout désastreux, n'est guère bon. En outre, l'URSS, si elle n'a pas volé au secours de Tripoli, a finalement observé moins de réserve qu'on ne s'y attendait à la Maison Blanche. Cette réaction n'aura pas surpris plusieurs experts officiels des affaires soviétiques qui s'attendaient que M. Gorbatchev s'engage, comme il l'a fait mercredi dans son message au colonel Kadhafi, à *« remplir ses engagements sur le renforcement des moyens de défense libyens »*, – à livrer, en d'autres termes, de nouvelles armes.

Or le porte-parole du département d'Etat, haussant singulièrement le ton le même jour, a reproché aux Soviétiques de n'avoir pas tenu compte d'une démarche qu'avait faite auprès d'eux les Etats-Unis en les *« avertissant que la livraison de missiles Sam-5* [à la Libye] *pourrait encourager Kadhafi à prendre des risques qui obligeraient les Etats-Unis à riposter »*. Cette livraison avait eu lieu à la fin de l'année dernière, et le porte-parole a affirmé que, d'une manière générale, Moscou avait ignoré les *« préoccupations »* exprimées par l'Amérique à *« chaque étape des événements qui ont conduit »* au raid de lundi.

Plus grave, le département d'Etat a, dans la même déclaration, directement accusé Moscou d'être, par passivité au moins, partiellement responsable de l'attentat contre la discothèque de Berlin-Ouest, puisque Washington aurait averti, sans succès, le 27 mars, l'URSS et la RDA que les diplomates libyens de Berlin-Est *« préparaient des actions contre des intérêts et des citoyens américains à Berlin-Ouest »*. *« Nous avions demandé aux Soviétiques et aux Allemands de l'Est d'agir,* a affirmé le porte-parole. *S'ils l'avaient fait, tout ce cycle de violences aurait pu être évité. »*

*« S'ils ne veulent pas de rencontre, qu'il en soit ainsi »*, a encore dit le porte-parole, en critiquant durement la décision soviétique d'annuler le rendez-vous prévu le mois prochain entre les chefs des deux diplomaties pour préparer le nouveau sommet Reagan-Gorbatchev.

Outre la volonté de laisser aux Soviétiques l'entière responsabilité d'un « regel des relations entre les deux superpuissances, ce durcissement pourrait tenir également au fait que les Etats-Unis croient savoir qu'un attentat libyen se préparait contre eux de nouveau, à partir de Berlin-Est. Une note a été remise, mardi, à ce sujet par la diplomatie américaine aux représentants soviétiques en RDA, nous a-t-on indiqué de source sûre. Cette note rappelle en particulier les *« conséquences tragiques »* du refus d'intervenir des Soviétiques avant l'attentat commis contre la discothèque.

BERNARD GUETTA.

# APRÈS LE RAID AMÉRICAIN

## Le numéro un soviétique assure le « camarade Kadhafi » de sa « solidarité agissante »

De notre correspondant

Moscou. — M. Gorbatchev dispose d'une tribune adéquate pour exposer à la face du monde ses griefs contre l'impérialisme américain. Le dirigeant soviétique se trouve en effet à Berlin-Est, où s'ouvrait ce jeudi 17 avril le onzième congrès du PC est-allemand, devant lequel il devait prendre la parole vendredi. M. Gorbatchev devrait développer à cette occasion le thème du « néoglobalisme » qui est devenu, selon lui, le concept-clé de la politique étrangère américaine. Pour résumer, il s'agit d'une *« variante moderne »* de l'impérialisme d'antan, qui consiste en une approche à la fois *« globale »* et agressive de toutes les *« crises régionales »* qui apparaissent sur la planète.

Avant de quitter Moscou pour Berlin-Est, mercredi, M. Gorbatchev avait adressé au colonel Kadhafi un message qui a été remis en mains propres à l'intéressé par l'ambassadeur soviétique à Tripoli. Tass a publié ce document dans la nuit de mercredi à jeudi. M. Gorbatchev y assure le *« camarade Kadhafi »* de sa *« solidarité agissante »* en ces *« jours difficiles »*. Le dirigeant soviétique évoque ensuite le *« soutien moral, politique, diplomatique et militaire apporté par l'URSS à la Libye amie, ainsi que d'autres mesures en ce sens que vous connaissez bien »*. Si le colonel Kadhafi sait en quoi consistent ces *« autres mesures »*, il n'en va pas de même des tiers.

### Les « engagements » passés

Faut-il mettre cette allusion mystérieuse au compte de la redondance chère à la rhétorique soviétique ? M. Gorbatchev affirme en conclusion de son message que l'URSS *« est fermement décidée à remplir les engagements qu'elle a contractés en vue du renforcement continu de la capacité de défense de la Libye »*. Le soutien *« militaire »* évoqué au début, les *« autres mesures »* non autrement précisées et l'assurance finale que Moscou accroîtra, comme promis, la *« capacité de défense »* libyenne ne seraient ainsi qu'une seule et même chose : l'annonce implicite d'une augmentation des livraisons d'armes soviétiques à Tripoli.

Le ton solennel employé par M. Gorbatchev et ses répétitions dans la description de l'aide militaire soviétique ne doivent pas faire oublier qu'il s'agit-là en fait du minimum que Moscou pouvait faire en la circonstance. D'autant que le message ne dit même pas ouvertement que les fournitures d'armes vont être accélérées. Ce langage ne laisse pas prévoir la mise en place d'un pont aérien, l'URSS s'en tenant à ses *« engagements »* passés — on ignorait d'ailleurs jusqu'ici qu'elle en eût dans le domaine militaire, les deux pays n'étant officiellement liés que par un accord de coopération économique signé en 1981 et renouvelé pour cinq ans en novembre dernier. Elle n'en prend pas de nouveaux.

La même remarque s'impose pour l'autre grand « enjeu » de la confrontation entre Washington et Tripoli : tenue éventuelle d'un second « sommet » Gorbatchev-Reagan, sur le sol américain cette fois. Dans son message au colonel Kadhafi, le numéro un soviétique se contente d'affirmer que *« le raid de mardi ne peut pas ne pas exercer une influence négative sur les rapports soviéto-américains »*. C'est un peu maigre, sans doute, pour un dirigeant libyen qui appelle au même moment à la constitution d'une sorte d'alliance universelle contre les Etats-Unis *« terroristes »* et *« assassins d'enfants »*.

Mercredi après-midi, le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, M. Vladimir Lomeiko, avait refusé de préciser en quoi consistaient exactement les engagements soviétiques envers la Libye en matière de défense. Il avait indiqué que le chargé d'affaires soviétique à Washington avait eu connaissance du bombardement américain au moment même où celui-ci commençait, manière d'indiquer, sans doute, que Moscou n'avait pas été en mesure de « prévenir » le colonel Kadhafi.

Dans une atmosphère assez tendue, M. Lomeiko a, d'autre part, récusé avec humeur les questions des correspondants, notamment américains, qui lui demandaient si l'URSS condamnait également le tir par la Libye de missiles en direction de l'île italienne de Lampedusa. M. Lomeiko a déclaré qu'il ne fallait pas « inverser » les rôles, son briefing étant destiné, selon lui, à dénoncer l'agression américaine.

DOMINIQUE DHOMBRES.

JUSTIFIANT SON REFUS DE CONDAMNER WASHINGTON

## Le chancelier Kohl dit avoir la preuve que Tripoli avait ordonné l'attentat de Berlin-Ouest

De notre correpondant

Bonn. — Le chancelier Kohl a invité mercredi 16 avril les pays européens à plus de résolution dans l'action contre le terrorisme, aussi bien sur le plan policier que sur le plan politique. Il s'est aussi prononcé pour une nouvelle initiative européenne envers les Etats arabes, afin de relancer un dialogue qui contribuerait à la solution du conflit du Proche-Orient.

Le chancelier, s'exprimant devant le Bundestag, a de nouveau reproché aux Etats-Unis d'avoir balayé du revers de la main l'avis du conseil des ministres européens. Mais il a également estimé que les Européens n'avaient à s'en prendre qu'à eux-mêmes, car ils ont trop tendance à se contenter, face au terrorisme, de déclarations sans portée réelle. *« Les Etats-Unis se sont sentis seuls dans leur combat contre le terrorisme international »*, a souligné le chancelier. *« Il est facile de les critiquer pour avoir finalement utilisé des moyens que nous n'aurions pas choisis. Si nous, Européens, ne voulons pas suivre les Américains, nous devons prendre des initiatives politiques plus efficaces. »*

M. Kohl a refusé de condamner le raid américain, comme le lui demandaient les partis de l'opposition. Il a affirmé détenir maintenant la *« preuve »* que l'ambassade de Libye *« porte la responsabilité »* de l'attentat contre la discothèque La Belle de Berlin-Ouest, qui avait fait deux morts et deux cent quarante blessés dans la nuit du 5 au 6 avril dernier (cinquante-cinq d'entre eux, dont vingt Américains, se trouvent toujours à l'hôpital).

Bien que les responsables de l'enquête sur le terrain ne disposent pas d'éléments concluants, le gouvernement ouest-allemand estime que les informations rassemblées par ses services secrets suffisent à établir cette preuve. Bonn affirme notamment avoir, par ses propres sources, la confirmation qu'un message a bien été transmis par la représentation libyenne le 4 avril. Juste après l'explosion, à 1 h 30, elle aurait rendu compte du succès de son action menée sans laisser de trace.

Ce sont ces mêmes informations, obtenues par l'interprétation des messages transmis par la représentation libyenne, qui ont conduit les Américains, quelques jours après l'attentat, à en imputer directement la responsabilité à la Libye et à décider leur raid de représailles. Les services de renseignements ouest-allemands disposeraient en outre d'indices sur l'implication des diplomates libyens de Berlin-Est dans deux autres attentats : celui commis contre le général américain Frederick Kraussen en 1981, puis contre la Maison de France de Berlin-Ouest en 1983.

HENRI DE BRESSON.

APRÈS LE TIR DE MISSILES CONTRE L'ILE DE LAMPEDUSA

## L'Italie demeure « une nation amie »

### assure le représentant libyen à Rome

De notre correspondant

Rome. — *« Nos missiles voulaient frapper la station électronique américaine de Lampedusa parce qu'elle a joué un rôle décisif dans la coordination entre les bombardiers venus de Grande-Bretagne et ceux qui ont décollé des porte-avions pour aller frapper Tripoli et Benghazi. »* Telle est la justification fournie, mercredi 16 avril, à Rome, par M. Abdulrahman Shalgam, chef du « bureau populaire » libyen à propos de l'attaque perpétrée la veille contre l'île italienne.

M. Shalgam a nié qu'il y ait jamais eu de « menaces » formulées par le colonel Kadhafi contre *« les villes du sud de l'Europe »* : seules étaient visées, en la circonstance, les *« structures militaires qui pourraient être utilisées pour nous attaquer »*. Mais l'Italie demeure, a conclu M. Shalgam, *« une nation amie »*.

Par ailleurs, l'ambassadeur américain à Rome, M. Raab, a transmis à M. Craxi un message de Washington offrant à l'Italie une *« solidarité active »* après l'attaque lancée contre Lampedusa. Les autorités italiennes semblent préférer agir seules, bien qu'elles soient visiblement très préoccupées de n'avoir pas *« vu arriver »* les deux missiles et d'avoir dû recevoir des Etats-Unis la confirmation de la nature des coups qui visaient leur territoire.

Pour tenter de dissiper la psychose qui s'est emparée des quelque cinq mille habitants de Lampedusa (beaucoup ont dormi dans des grottes après l'attaque du 15 avril), et qui semble avoir gagné la Sicile, Rome a mis en place un important réseau de surveillance navale et aérienne. Le président de la République a présidé, le 16 avril, une réunion du Conseil suprême de défense en présence de toutes les hautes autorités civiles et militaires de l'Etat. Le gouvernement, pour sa part, étudie un plan d'évacuation des quelque huit mille à dix mille Italiens demeurant en Libye, employés de compagnies pétrolières ou de travaux publics pour la plupart.

J.-P. C.

L'AIDE BRITANNIQUE AUX AMÉRICAINS

## Mme Thatcher approuvée aux Communes... et censurée par l'opinion

De notre correspondant

Londres. — Deux sondages d'opinion publiés jeudi 17 avril par le *Times* et le *Daily Telegraph* révèlent que près de 70 % des Britanniques désapprouvent la décision prise par Mme Thatcher d'autoriser l'utilisation des avions américains basés en Grande-Bretagne pour le raid sur Tripoli. Mais ce désaveu ne s'est pas reflété dans le vote qui, mercredi soir aux Communes, a conclu le débat extraordinaire consacré à ce que les travaillistes qualifient de *« complicité »* avec les Etats-Unis : le gouvernement a obtenu 325 voix contre 206. On s'attendait que s'expriment davantage les réserves manifestées la veille par de nombreux conservateurs ; mais ils n'ont été qu'une dizaine à s'abstenir et un seul à voter contre le gouvernement.

Mme Thatcher, rappelant que l'opération lui paraissait tout à fait justifiée et faisant allusion aux victimes civiles, a déclaré : *« Bien sûr, il y avait des risques ; je les ai pesés longuement, car pareille décision n'est jamais aisée. »* Puis elle a ajouté : *« Si nous avions refusé de donner notre permission, l'opération aurait quand même eu lieu, mais elle aurait été probablement plus coûteuse en vies humaines. »*

M. Heath, ancien premier ministre conservateur, qui, en 1973, avait refusé aux Américains l'utilisation des bases britanniques durant la guerre du Kippour, a, pour sa part, affirmé : *« Nous avons un droit de veto. »* A ses yeux, la référence faite par le président Reagan et Mme Thatcher à l'article 51 de la charte des Nations unies sur la légitime défense est des plus contestables, cette disposition ne visant pas une riposte qui s'apparente à des représailles. *« Il est impossible de croire,* a-t-il dit, *que l'on viendra à bout du terrorisme de cette manière, en bombardant des cités. »* Un autre ancien premier ministre, M. James Callaghan (travailliste), a déclaré qu'il aurait lui aussi dit non aux Américains.

Niant catégoriquement le bien-fondé de l'initiative militaire américaine et prônant de sévères sanctions économiques, le leader du Parti travailliste, M. Neil Kinnock, s'est livré à un virulent réquisitoire contre Mme Thatcher. Reprenant les reproches de *« faiblesse »* adressés par la « dame de fer » à ses alliés européens et à ceux qui, en Grande-Bretagne, dénoncent son attitude, M. Kinnock a lancé : *« Non, elle ne s'est pas montrée forte, elle a été timorée* [à l'égard du président Reagan], *elle nous a encore plus isolés parmi nos alliés* [en Europe] *(...). Elle n'a pas défendu les citoyens de son pays, elle les a exposés à de plus grands dangers. Elle n'a pour elle ni le droit ni l'efficacité. »*

FRANCIS CORNU.

### Une déclaration du pacte de Varsovie

### TOUS LES ÉTATS DOIVENT AVOIR UN « COMPORTEMENT RESPONSABLE »

Les sept pays membres du pacte de Varsovie ont publié mercredi 16 avril une déclaration conjointe qui proclame la « solidarité » de Moscou et de ses alliés envers la Libye, tout en soulignant que *« la situation complexe actuelle exige de tous les Etats un comportement particulièrement responsable »*. Cette déclaration balancée, vigoureuse dans la forme, mais prudente sur le fond, apparaît comme une réponse à l'appel à l'aide adressé au pacte de Varsovie par le colonel Kadhafi.

*« L'attaque de pirate contre un Etat arabe souverain crée une menace réelle pour la paix, pas seulement dans le sud de la Méditerranée, et peut conduire à une escalade incontrôlable de la tension internationale qui aura inévitablement des conséquences négatives sur la situation en Europe et dans le reste du monde »*, indique la déclaration publiée par l'agence PAP.

Les pays membres du pacte proclament *« leur solidarité avec la nation libyenne dans ses efforts pour s'opposer à l'agression impérialiste »*. En même temps, la situation internationale *« exige que tous les Etats adoptent une attitude particulièrement responsable, fassent preuve de modération politique et poursuivent activement des efforts pour sauvegarder la paix universelle »*. — *(AP.)*

● *Alerte à la bombe à l'ambassade des Etats-Unis à Varsovie.* — Une alerte à la bombe a eu lieu, mercredi matin 16 avril, à l'ambassade des Etats-Unis à Varsovie, a indiqué un porte-parole de l'ambassade. L'alerte a été donnée après un coup de téléphone anonyme. Les bâtiments de l'ambassade ouverts au public ont été évacués, et les recherches effectuées par les services de sécurité américains n'ont rien donné. — *(AFP.)*

### En Tunisie

### M. MESTIRI INTERPELLÉ AU COURS D'UNE MANIFESTATION ANTI-AMÉRICAINE

M. Ahmed Mestiri, secrétaire général du Mouvement des démocrates-socialistes (MDS), était encore retenu par la police dans la matinée du jeudi 17 avril après avoir été interpellé lors d'une tentative de manifestation contre le raid américain en Libye.

Quelques centaines de personnes s'étaient rassemblées mercredi sur l'avenue Bourguiba, à Tunis, pour une marche sur l'ambassade des Etats-Unis à l'appel des mouvements d'opposition. Cette manifestation n'ayant pas été autorisée, les brigades de sécurité ont chargé sans ménagement.

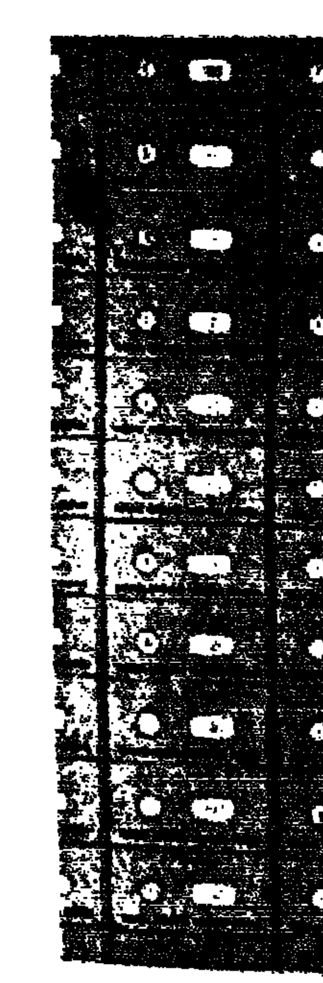
Une cinquantaine de personnes ont été interpellées. Parmi elles, on compte, outre M. Mestiri, plusieurs opposants : M. Mohamed Harmel, premier secrétaire du Parti communiste tunisien (PCT, reconnu), M. Mohamed Belhaj Amor, secrétaire général du Parti de l'unité populaire (PUP, reconnu), et M. Rached Ghannouchi, président du Mouvement de la tendance islamique (MTI, intégriste, toléré). Toutes ces personnes ont été relâchées dans la soirée de mercredi, sauf M. Mestiri.











# SUR TRIPOLI ET BENGHAZI

## LES RÉACTIONS EN FRANCE

### A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

### M. RAIMOND : Paris n'a pas eu à approuver ou à désapprouver l'action contre la Libye

L'intervention américaine en Libye ne pouvait que figurer à l'ordre du jour de la première séance de questions d'actualité de la nouvelle législature, mercredi 16 avril, à l'Assemblée nationale. Seuls les socialistes n'ont pas jugé utile de d'interroger le gouvernement sur ce sujet.

M. Michel Debré (RPR, la Réunion) a ouvert le feu pour souligner que *« l'attitude du gouvernement français a reçu une large approbation »*. Mais il a souhaité que la France *« affirme mieux* [sa] *sa présence militaire en Méditerranée »*. Expliquant que des Français de Nouvelle-Calédonie, de Guadeloupe et de la Réunion avait *« suivi des cours de terrorisme en Libye »*, il a demandé que *« le retour sur le territoire national »* leur soit interdit.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, a confirmé que la France resterait fidèle à ses alliances. *« En cas d'attaque armée contre un Etat allié, nous sommes engagés et déterminés à lui porter assistance par tous les moyens, y compris la force armée »*, a-t-il précisé. M. Jacques Chirac a ajouté que, pour les citoyens français ayant suivi des cours de terrorisme, *« le bannissement n'existant pas en droit français, nous ne pouvons leur interdire de rentrer »*. Mais il a précisé qu'ils feront *« l'objet d'une surveillance toute particulière des services de police ; ils doivent le savoir, et je leur conseille de se montrer très sages par la suite »*.

M. Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire) a salué *« la détermination »* des Etats-Unis et évoqué *« le silence, les atermoiements, la faiblesse des pays européens »*. Pour le porte-parole de l'UDF, *« si une attitude ferme prévalait en Europe, les Etats-Unis pourraient s'engager dans la voie de la coopération et de l'action concertée que souhaite le monde occidental »*. Aussi a-t-il a demandé au premier ministre : *« Pouvez-vous nous assurer que, dans la situation institutionnelle qui est celle de notre pays, il sera possible de prouver la capacité de réaction rapide et cohérente indispensable à des événements internationaux menaçant directement la France ? »*

Le ministre des affaires étrangères lui a répondu que *« le gouvernement, en accord avec le président de la République,* [avait] *décidé de ne pas s'associer à l'initiative prise par les Etats-Unis »*. Il a ajouté : *« Les Américains nous ont demandé d'autoriser le survol du territoire.* (...) *La réponse faite au nom de la France a été : « Il ne » nous est pas possible de donner » une telle autorisation, mais nous » sommes prêts à une consultation » sur les mesures propres à faire » face au terrorisme. » La réponse américaine a été qu'il n'y avait pas de temps pour cela. Donc, à aucun moment, nous n'avons eu à approuver ou à désapprouver l'action contre la Libye. »* M. Raimond a aussi précisé que c'était à la demande de la France que la Libye avait été nommément citée dans le communiqué rédigé à La Haye par les Européens à propos du terrorisme.

M. Pierre Sergent (FN, Pyrénées-Orientales) a été encore plus net dans sa critique en déclarant : *« Nous pouvions penser que le nouveau gouvernement ferait preuve d'une plus grande solidarité envers ceux qui sont venus à deux reprises se battre pour notre liberté et qui en sont les garants. »* Le porte-parole du Front national a *« stigmatisé la faiblesse, pour ne pas dire la lâcheté, dont la France a fait preuve »*.

M. Raimond a estimé qu'il n'avait rien à ajouter à sa précédente réponse.

### M. Giscard d'Estaing prend ses distances à l'égard de la position du gouvernement

M. Valéry Giscard d'Estaing *« approuve l'action américaine en Libye, justifiée par des actes répétés d'agression à l'égard des populations des pays démocratiques occidentaux. Dans les périodes de tension déclenchées par des actes de terrorisme international, l'Occident doit donner avant tout la preuve de sa solidarité. Je rappelle que, dans une circonstance comparable, lorsque nous avons eu à intervenir à Kolwezi pour faire face à une menace de déstabilisation du Zaïre, nos forces d'intervention ont été acheminées entre la Corse et le Zaïre par des avions militaires américains »*, a déclaré, mercredi 16 avril, l'ancien président de la République.

Pour sa part, le bureau exécutif du Parti socialiste *« regrette le raid massif de l'aviation américaine en Libye, qui a fait de nombreuses victimes. Les peuples n'ont pas à payer le prix des actes qui sont le fait de leurs dirigeants. Le terrorisme international doit être fermement combattu. Le déploiement des forces américaines ne constitue cependant pas la riposte qui s'impose. Une telle initiative risque, en effet, d'accroître la tension dans la région et d'entraîner une escalade d'actions incontrôlables. Le Parti socialiste appelle les gouvernements européens, concernés au premier chef par le terrorisme, à mettre en œuvre, en ce domaine, une politique concertée et déterminée. »*

Pour Mme Marie-France Garraud, *« l'action militaire américaine contre un pays manifestement impliqué au premier chef dans cette nouvelle forme de guerre (attentats terroristes) a le mérite de la lucidité et de la détermination »*, observe l'ancienne conseillère de Georges Pompidou.

Pour sa part, M. Michel Jobert nous a déclaré : *« Jupiter tonne. Mais il ne peut descendre sur terre, on l'a bien vu en Iran, du temps de Carter et à Beyrouth du temps de Reagan. Celui-ci entreprend aujourd'hui de réduire et d'abattre Kadhafi. Mais le bombardement à distance voire le blocus n'y suffiront pas. Une fois encore, il faut des fantassins pour prendre les coups et les rendre. L'Europe serait parfaite dans ce rôle. Jusqu'ici, elle les a inquiétés et hésite à partir en croisade américaine. Les Etats-Unis parviendront-ils à l'impliquer directement et aux premières loges dans les opérations qu'ils ont déclenchées, avec d'autant plus de détermination que ce fut de loin ? C'est la question principale aujourd'hui, au-delà plus importante encore, quelle sera la réaction du monde arabe qui se mobilise aisément autour du mythe du héros, autour de la « nation arabe », autour de la lutte contre les « impérialismes » qui tiennent l'Islam en tutelle. M. Reagan a peut-être réfléchi aux surprises possibles de son entreprise ponctuelle ? »*

### Première dissension sérieuse dans la majorité

*(Suite de la première page.)*

La majorité n'est donc pas un bloc unanime. Toute occasion de le manifester est bonne à prendre pour les alliés de M. Jacques Chirac et du RPR. En outre, la politique étrangère ne doit pas s'élaborer seulement par concertation entre le premier ministre et le président de la République. L'Assemblée nationale est là, aussi, pour faire entendre sa voix dans ce domaine et demander des explications si besoin est : M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, était invité à en donner à la commission que préside M. Lecanuet, le jeudi 17 avril dans l'après-midi.

Mercredi, lors de la séance des questions au gouvernement au Palais-Bourbon, le ministre a dû répondre, déjà, à M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, qui a exprimé les interrogations du groupe UDF sur l'attitude adoptée par la France dans le conflit américano-libyen. Avant lui, M. Michel Debré, dont la question portait principalement sur la lutte contre le terrorisme, avait dû s'y prendre à deux fois pour déclencher de tièdes applaudissements dans les rangs de la majorité en affirmant que celle-ci approuve la position prise par le gouvernement dans cette affaire.

*Pourquoi la France a-t-elle refusé* aux Etats-Unis le droit de faire passer au-dessus de son territoire leurs avions qui allaient bombarder Tripoli ? Devant le bureau du groupe UDF, mercredi matin, M. Marcel Bigeard a remporté un vif succès en exprimant son enthousiasme devant l'action des Etats-Unis et sa déception d'avoir vu la France s'en dissocier. M. Lecanuet, la veille, avait regretté l'insuffisante solidarité des gouvernements européens, ce qui était une façon de mettre en cause, sans le dire ouvertement, la décision prise par MM. Mitterrand et Chirac.

Le chauvinisme occidental, exalté par M. Reagan, est communicatif, surtout face à un homme – le colonel Kadhafi – qui personnifie de façon caricaturale un nationalisme arabe illuminé et terroriste. Exprimant leur sensibilité propre, les députés UDF – et quelques RPR, comme Mme Hélène Missoffe et M. Patrick Devedjian – ont aussi voulu aller au-devant de celle d'une fraction, peut-être majoritaire, des Français.

Le temps n'est plus où un comportement gaullien face aux tentatives des Etats-Unis pour imposer leurs conceptions et leurs initiatives internationales à leurs alliés forçait le respect et le silence au sein du mouvement gaulliste et, surtout, chez ses alliés.

L'évolution du RPR lui-même, sous la conduite de M. Chirac, l'a éloigné de l'antiaméricanisme propre au général de Gaulle et prolongé, à leur manière, par Georges *Pompidou et M. Michel Jobert.* Depuis la rencontre de Varsovie, d'autre part, entre M. Giscard d'Estaing et Leonid Brejnev en 1980, la politique d'équilibre entre les blocs n'est plus très bien vue dans la composante giscardienne de l'UDF, sauf du côté de M. Raymond Barre.

Si l'on ajoute à cela le consensus réalisé par M. Mitterrand sur une position pro-américaine dans l'affaire des euromissiles, on comprend que le refus opposé le 13 avril à la demande américaine ne soit pas passé comme une lettre à la poste dans les rangs de la majorité. M. Barre a gardé le silence, qui ne dit mot consent. Mais l'un de ses proches, M. François d'Aubert, s'est montré fort peu barriste en se déclarant *« déçu »* par l'attitude de la France.

L'UDF se démarque, donc, et marque M. Chirac. Elle joue sur une opinion présumée favorable aux Etats-Unis. Elle met aussi le doigt, sans le dire ouvertement, sur les contradictions auxquelles peut aboutir la concertation chiraco-mitterrandienne, entre les décisions prises et la sensibilité majoritaire.

PATRICK JARREAU.





# DIPLOMATIE

## LA COHABITATION ET LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES

## • M. Chirac en visite à Bonn
## • Tête-à-tête Mitterrand-Kohl à Trèves le 24 avril

**M. Chirac fait ce jeudi 17 avril sa première visite en Allemagne fédérale depuis la formation de son gouvernement. Ce séjour de quelques heures à Bonn, qui a commencé par un déjeuner de travail avec le chancelier Kohl, doit permettre de faire le point sur les relations bilatérales franco-allemandes, notamment en ce qui concerne la politique agricole.**

**Pour sa part, M. Mitterrand rencontrera M. Kohl, jeudi prochain 24 avril à Trèves, pour un échange de vues qui portera également sur la politique agricole commune, ainsi que sur le prochain sommet des pays industrialisés à Tokyo, a précisé mercredi un porte-parole du gouvernement de Bonn. Cet entretien en tête-à-tête est distinct du prochain sommet régulier franco-allemand, auquel M. Chirac se rendra en compagnie du président de la République, a annoncé, mercredi à Paris, M. Baudouin, porte-parole de Matignon. On apprend enfin que M. Franz-Josef Strauss, ministre-président de Bavière, aura un entretien avec M. Chirac à Paris le 23 avril.**

Commentant les entretiens Kohl-Chirac de ce jeudi, M. Baudouin a reconnu que la politique agricole commune nécessite un rapprochement des positions française et allemande : le problème des montants compensatoires, que M. Chirac souhaite voir démantelés, devait être abordé en priorité par le premier ministre français. Or cette exigence, rapporte notre correspondant Henri de Bresson, a fait l'effet d'une douche froide, à Bonn, où l'on estime qu'elle contrevient aux engagements pris par les ministres des finances au moment du réajustement monétaire européen. On a eu le sentiment que les Français allaient une nouvelle fois laisser leurs collègues allemands tout seuls après avoir empoché les bénéfices de la dévaluation, qui leur permet une hausse des prix à domicile sans bouger le petit doigt. L'opposition social-démocrate a accusé le gouvernement de s'être laissé proprement « roulé ».

Ce dernier s'est trouvé confronté à une nouvelle vague de protestations de ses agriculteurs, dont les dirigeants réclament depuis plusieurs mois des mesures urgentes pour rétablir leurs revenus. Des barrages de tracteurs et des manifestations ont eu lieu un peu partout en Allemagne fédérale au cours du week-end dernier. Mercredi, le conseil des ministres a chargé une commission de faire des propositions. Il s'agirait notamment de prendre en charge dans le budget une partie des cotisations sociales versées par les petites et moyennes exploitations, c'est-à-dire ne dépassant pas 35 hectares. La RFA a en outre demandé à la commission européenne une extension des zones classées comme défavorisées et bénéficiant, à ce titre, d'aides spéciales. Le ministre de l'agriculture a, en tout cas, reçu pour mandat de s'opposer, à Bruxelles, à une diminution des prix agricoles. Il proposera à ses partenaires des mesures soit destinées à réduire la production, comme le gel de certaines terres, soit à créer des débouchés alternatifs, comme l'essence d'origine végétale.

M. Chirac abordera également avec M. Kohl, a indiqué M. Baudouin, le dossier de la navette spatiale européenne Hermès, sur lequel les Allemands ne sont pas pressés de prendre une décision. Sur le projet de « guerre des étoiles » américain (IDS), à propos duquel le gouvernement socialiste avait adopté une attitude de rejet très ferme (alors que la RFA a signé un accord de coopération avec les Etats-Unis), M. Chirac expliquera à M. Kohl les « nuances » que son gouvernement apporte à cette position. Mais il reste très prudent sur une éventuelle collaboration de la France à ce projet, a ajouté M. Baudouin.

• *Le ministre japonais des affaires étrangères à Paris.* – M. Shintaro Abe s'est entretenu, mercredi 16 avril, avec son homologue français, M. Jean-Bernard Raimond. La présence, au sommet des pays industrialisés de Tokyo, les 4 et 5 mai, de M. François Mitterrand et de M. Jacques Chirac, pose certains problèmes, notamment protocolaires. M. Abe participe, ce jeudi à Paris, à l'ouverture de la réunion ministérielle annuelle de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique).

## EN MARGE DE LA RÉUNION DE LA CSCE

## « Contre-conférence » à Berne sur les droits de l'homme

**La réunion d'experts de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) sur les contacts entre les personnes (*le Monde* du 15 avril) s'est ouverte, mardi 15 avril, sous le signe la déception, marquée ou discrète, qui a suivi l'acceptation par les démocraties occidentales des exigences soviétiques sur la non-publicité des débats. Les neutres et les non-alignés ont tout de même obtenu que la première séance soit publique, ainsi que la dernière, le 26 mai. Les Occidentaux, dont plusieurs se sentent floués par un huis-clos accepté à contre-cœur, comptent bien profiter de cette occasion pour s'assurer que leurs déclarations finales seront connues du public. Ce huis-clos n'en a donné en tout cas que plus de relief à la « contre-conférence » organisée parallèlement par plusieurs associations de défense des droits de l'homme.**

De notre envoyée spéciale

Berne. – La raison d'être de la « contre-conférence » qui a terminé ses travaux, le 16 avril à Berne, n'était pas, selon ses organisateurs, de s'opposer à la réunion de la CSCE sur les contacts humains, mais bien plutôt d'essayer d'alerter les diplomates et l'opinion publique sur l'étendue du chemin qui reste à parcourir pour que les accords d'Helsinki soient autre chose qu'un chiffon de papier. De même que la conférence officielle, cette rencontre a réuni les représentants de trente-cinq pays, encore que les dissidents de l'Europe de l'Est y aient formé la majorité des participants.

Mais cette réunion, organisée par l'Internationale de la résistance et l'Institut Sakharov, ne s'est pas transformée pour autant en machine de propagande simpliste. Marek Halter a bien précisé que le combat pour les libertés et la dignité de l'homme ne pouvait qu'être universel. L'écrivain noir américain, James Baldwin, a rappelé le drame de Nelson Mandela, toujours emprisonné en Afrique du Sud, et le sort tragique de tous les Noirs dans ce pays. Anatoli Chtcharanski avait fait parvenir une cassette où il évoque également le sort de Mandela. Les victimes des dictatures sud-américaines ne furent pas non plus oubliées.

Mme Faith Whitlesey, ambassadeur des Etats-Unis à Berne, lut un message d'encouragement de M. Reagan dans lequel celui-ci affirme accorder son soutien « *aux combattants de la liberté dans chaque continent* ». Le seul nom du président américain provoqua quelques manifestations de désapprobation, mais Yves Montand, qui, dès son arrivée, avait conquis l'assistance, rappela que, « *si le peuple américain n'est plus d'accord avec Reagan, il peut le renvoyer comme il l'a fait pour Nixon. Ce qui n'est pas possible à l'Est.* »

Eugène Ionesco, Jean Blot, Pavel Tigrid, un autre Tchèque Jaroslav Javorsky, qui a passé treize ans en prison pour avoir voulu quitter son pays par une voie jugée illégale et qui a été échangé dans le même lot que Chtcharanski, Leonid Pliouchtch, Vladimir Maximov, Edouard Lozanski, le député européen von Stauffenberg (fils du colonel qui fomenta un complot contre Hitler) firent également entendre leur voix.

### Des témoignages précis

Une journée entière fut consacrée à des témoignages précis, dont celui de l'une des rares survivantes des Tatars de Crimée, déportés en Asie centrale par Staline et encore aujourd'hui interdits de séjour dans leur patrie.

Un groupe animé par l'écrivain dissident russe Vladimir Boukovski a consacré ses travaux à l'étude des méthodes de désinformation utilisées par le bloc de l'Est. Selon les rapports qui ont été présentés, l'appareil conçu à cette seule fin en Union soviétique emploierait plus de quinze mille personnes dotées d'un budget annuel de quelque 4 milliards de dollars.

Boukovski a insisté sur le recours systématique de la presse soviétique au thème « *menaces de guerre* » dont l'URSS serait victime, contrebalancé par celui de « *lutte pour la paix* » dont elle aurait l'apanage ; ils remplacent respectivement deux autres thèmes usés ou remisés, celui de l'idéologie communiste et celui de la lutte des classes, le but du pouvoir étant de créer dans le pays une mobilisation permanente des esprits et, à l'extérieur, ce que l'écrivain appelle « *l'hystérie de la paix* ».

Chacun de ces thèmes alimente l'autre : le téléspectateur soviétique, à qui l'on montre avec complaisance les manifestations organisées à l'Ouest contre l'arme atomique, finit sans doute par croire à une volonté d'agression délibérée de la part des puissances « *impérialistes* », puisque tant de pacifistes les dénoncent avec un courage qu'il surestime, sachant ce qu'il lui en coûterait, à lui, de descendre dans la rue en poussant des cris séditieux. Pour Boukovski, « *il y a un élément de mensonge dans tout ce que le régime soviétique dit ou fait* ».

ISABELLE VICHNIAC.

# AMÉRIQUES

## Etats-Unis

## Grandes manœuvres au Congrès sur l'aide aux rebelles du Nicaragua

Washington (*AFP, Reuter, UPI*). – Une majorité d'élus républicains, faisant corps pour l'occasion avec une partie de l'opposition démocrate à la Chambre des représentants, ont voté mercredi 16 avril contre la reprise de l'aide militaire américaine à la Contra, mais dans le but de faire adopter ultérieurement un projet plus favorable. Cette manœuvre de procédure fait suite à un autre vote de la Chambre, mardi, en faveur de l'inclusion dans une loi de finances de l'aide de 100 millions de dollars demandée par le président Reagan pour les rebelles antisandinistes.

Par ce subterfuge, les représentants démocrates entendaient lier l'octroi de l'aide à la Contra – dont 70 millions de dollars à titre militaire – à l'adoption d'un programme social de 1,7 milliard de dollars, dont la Maison Blanche refusait la mise en œuvre.

C'est pour s'opposer à un tel projet, qualifié par l'administration Reagan d'« *escroquerie* », que les représentants républicains ont préféré voter le rejet – temporaire – de l'aide à la Contra. Les dirigeants de l'opposition républicaine ont indiqué, à l'issue de ce vote, leur volonté de ramener devant la Chambre, le 12 mai prochain, le projet d'assistance aux rebelles combattant le régime sandiniste. Les républicains, qui sont au nombre de 182, doivent pour ce faire obtenir la signature de 218 représentants.

En attendant, 177 républicains ont uni leurs voix à celles de 184 membres de l'opposition démocrate pour approuver une motion préparée par ces derniers et qui prévoit un programme de 27 millions de dollars pour les réfugiés d'Amérique centrale et 2 autres millions pour aider les membres du groupe de Contadora (Panama, Mexique, Venezuela *et Colombie) à trouver une solution* négociée au conflit nicaraguayen. Soixante-six représentants seulement se sont opposés à ce plan, qui ne donne pas un dollar aux Contras.

L'adoption de ce plan ne met en tout cas pas fin à l'interminable débat sur l'aide aux rebelles antisandinistes. Le projet gouvernemental, déjà rejeté le mois dernier par la Chambre des représentants, par 222 voix contre 210, avait été approuvé par le Sénat sous certaines conditions. A l'issue de l'éventuel nouveau vote du 12 mai, les deux chambres auront encore à se mettre d'accord sur un projet commun.

• A MANAGUA. C'est sans illusions que les Nicaraguayens ont accueilli le résultat du vote de la Chambre des représentants. Minutieusement préparées depuis plusieurs jours par les organisations sandinistes de base, des manifestations de protestation se sont déroulées mardi 15 et mercredi 16 avril dans tout le pays. Dans la capitale nicaraguayenne comme ailleurs, écoliers et fonctionnaires des administrations, sans oublier les militaires, ont été mobilisés devant l'ambassade américaine sur la place de la Révolution. Avant même le vote de la Chambre des représentants un éditorial de *Barricada*, organe du Front sandiniste de libération nationale, avait averti : « *Qu'ils votent oui ou non, nous vaincrons.* » – (*Corresp.*)

## Brésil

### UN RAPPORT DONT S'INSPIRE LE PRÉSIDENT SARNEY

## *Partager le gâteau pour sauvegarder la démocratie*

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. – Depuis quelques jours, M. Sarney a entre les mains un rapport de trois cents pages qui lui donne une photographie exacte du pays dont il a hérité. Ce rapport, il l'a demandé en août 1985 à un sociologue et politologue réputé, M. Helio Jaguaribe, soixante-deux ans, qui dirige, à Rio-de-Janeiro, l'Institut d'études politiques et sociales.

Les diagnostics les plus sinistres y sont confirmés : 65 % des Brésiliens vivent dans la misère ou dans la pauvreté. « *Si le pays continuait de croître à une moyenne de 6 % par an sans rien changer de ses structures sociales, il aurait à la fin du siècle un PNB supérieur à celui du Canada, de la Grande-Bretagne ou de l'Italie, mais avec le même taux de misère qu'aujourd'hui et avec 20 % de chômeurs* », affirme M. Jaguaribe.

La misère se définit au Brésil par « *l'impossibilité de satisfaire les besoins alimentaires* ». Un tiers des familles sont dans ce cas-là : leur revenu est inférieur à un salaire minimal de 804 cruzados (400 F) *par mois*. Quant à la pauvreté, c'est « *l'impossibilité d'acheter des biens autres qu'alimentaires* ». Un quart des familles sont dans cette situation. Les deux chiffres additionnés englobent 65 % de la population.

Le rapport donne d'autres précisions qui montrent comment la justice sociale est bafouée au Brésil. « *1 % des Brésiliens disposent d'autant de revenus que les 50 % les plus pauvres.* » Jusque il y a vingt ans, le rapport entre le travail et le capital dans la répartition du revenu était de 60 %-40 %. « *Avec la dictature militaire,* dit M. Jaguaribe, *ce rapport s'est inversé : 60 % pour le capital, surtout en raison de l'hypertrophie du secteur financier.* »

En faisant des projections jusqu'à l'an 2000, l'institut a constaté que la croissance à elle seule ne permettrait pas de réduire les déséquilibres, au contraire de ce que prétendait M. Delfim Neto, « *phare de l'économie* » sous le régime militaire, qui disait volontiers qu'il fallait « *augmenter le gâteau* » et que, ensuite, le partage se ferait.

Avec les auteurs du rapport, M. Sarney est convaincu de la nécessité d'un partage immédiat, faute de quoi la démocratie n'aurait guère d'avenir au Brésil. Il a lancé de nombreux programmes d'assistance pour parer aux besoins les plus urgents. Mais il pense aussi avec M. Jaguaribe et ses collaborateurs qu'il faut une politique de longue haleine pour modifier la répartition du revenu.

Le rapport propose de faire du Brésil à la fin du siècle un pays socialement comparable à la Grèce d'aujourd'hui. Ce qui suppose un gros effort pour réduire la mortalité infantile, augmenter l'espérance de vie, ainsi que pour alphabétiser la population, améliorer l'accès à l'eau et au réseau sanitaire. La comparaison avec la Grèce n'est pas fortuite. Les auteurs de l'étude ont analysé l'histoire récente de la Grèce et de l'Espagne. Ils ont remarqué que ces deux pays ont réussi un certain rééquilibrage interne « *en consacrant pendant quinze ans 12,5 % de leur PNB aux investissements sociaux* ». Le Brésil y consacre actuellement 10 %. M. Jaguaribe estime que le « *décollage social* » peut se faire grâce à cet effort supplémentaire de 2 %.

Le problème qui se pose à M. Sarney et aux dirigeants de la nouvelle république est celui qu'affrontent tous les gouvernements réformistes et que M. Jaguaribe résume de la façon suivante : « *Jusqu'où les privilégiés sont-ils disposés à payer pour avoir la paix sociale ? Quelles limites les défavorisés peuvent-ils donner à leurs revendications ?* » Faute de réponses claires à ces questions, l'histoire, au Brésil, risquerait de se répéter.

### Une nouvelle politique agricole

Le prix à payer, ce serait donc 2 % de plus du PNB pour les investissements sociaux. M. Sarney est invité à les trouver non seulement en imposant les gains du capital et les signes extérieurs de richesse, mais aussi en faisant des économies dans les services publics et – suggestion remarquée – en demandant aux créanciers étrangers de réduire les taxes de risque qu'ils prélèvent sur les stocks de capital.

La réforme agraire fait évidemment partie des remèdes destinés à modifier l'ordre social. « *Plus pour augmenter l'emploi dans les campagnes que l'offre alimentaire* », précise M. Jaguaribe. Selon lui, il faudrait cependant accroître cette offre de 40 % en quelques années, faute de quoi nombre de Brésiliens continueraient de mourir de faim. « *Actuellement, les aliments sont vendus aux enchères,* dit-il. *Seuls les plus riches peuvent les acheter. Tant que la production alimentaire stagnera, il ne servira à rien d'augmenter le salaire minimal. Chaque hausse de salaire contribue à renchérir le prix des aliments.* »

Le rapport propose donc une nouvelle politique agricole. Il affirme aussi que, en multipliant les propriétés de type familial, la réforme agraire augmenterait à la fois l'emploi et la production d'aliments de subsistance, les seuls pour lesquels existe une pénurie. Car les cultures d'exportation, elles, ont beaucoup progressé pour fournir une partie de l'excédent commercial qui sert à payer les créanciers étrangers.

M. Jaguaribe demande aussi une refonte de l'industrie pour favoriser les secteurs absorbant de la main-d'œuvre. « *La croissance industrielle s'est faite jusqu'à présent par une utilisation intensive de capital,* dit-il. *Nous avons fait des réserves de marchés pour l'informatique, pour les industries à haute technologie. Il faut en faire aussi pour les secteurs à utilisation intensive de travail, comme la construction civile, la mécanique, les fabriques de meubles, de chaussures et de textile.* »

Si ce rapport mérite d'être exposé dans le détail, c'est parce que M. Sarney en a déjà adopté les grandes lignes, avant même d'en recevoir le texte définitif. Les chiffres et les objectifs cités ici sont ceux qu'il présente à ses interlocuteurs quand ils l'interrogent sur sa politique sociale.

Le rapport est intitulé « Pour un nouveau pacte social » et c'est précisément ce que le président cherche à conclure depuis un an : un pacte avec les différents secteurs de la société. Le plan cruzado, qui a ramené le Brésil à l'inflation zéro et donné un nouvel élan à la démocratie, est sorti lui aussi des brouillons d'université.

CHARLES VANHECKE.

# ASIE

## Philippines

## Manille engage une action judiciaire contre le clan Marcos

Correspondance

Manille. – Au terme d'un long travail préparatoire, le nouveau gouvernement vient de déposer une mise en accusation devant un tribunal criminel contre l'ancien président Marcos, son épouse, leurs trois enfants ainsi que vingt et un membres de l'entourage du dictateur déchu. Selon l'acte d'accusation, M. Marcos et sa famille ont « *accumulé leur fortune en violation des lois anti-corruption* ».

Selon les enquêteurs actuellement chargés de faire l'inventaire des biens illégalement acquis par la famille et les amis de M. Marcos, la « *fortune Marcos* » se situerait à entre 5 et 10 milliards de dollars. Pour l'instant, des biens immobiliers ont été répertoriés aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne alors que d'importants avoirs en liquide seraient enfouis dans plusieurs banques suisses.

Pourtant le gouvernement de Mme Aquino se fait peu d'illusions sur l'aboutissement rapide de poursuites judiciaire contre l'ancien chef d'Etat. En effet, il n'existe actuellement pas de traité d'extradition entre la République des Philippines et les Etats-Unis, où M. Marcos réside depuis son départ précipité le 25 février.

En réalité, selon le ministre responsable de la commission d'enquête, M. Jovito Salonga, la mise en accusation a été surtout décidée afin de satisfaire les besoins de la législation suisse. Le gel des biens de M. Marcos, ordonné par le gouvernement helvétique, n'était, en effet, que temporaire et ne pouvait être prolongé que si le gouvernement de Mme Aquino renforçait son dossier par une procédure en criminelle aux Philippines.

Néanmoins, les limiers philippins ne désespèrent pas d'obliger l'ancien dictateur de répondre de ses malversations « *devant le peuple* ». M. Salonga estime que la procédure officielle ainsi entamée jette les premiers jalons d'« *un beau procès* ». En attendant, la commission d'enquête poursuit son inventaire des biens « *illégaux* » de la famille Marcos et devrait procéder sous peu à de premières audiences publiques.

KIM GORDON BATES.

## Afghanistan

• *Projet de règlement de l'ONU.* – Le médiateur de l'ONU, M. Diego Cordovez, va remettre aux gouvernements du Pakistan et de l'Afghanistan un projet de règlement du conflit afghan, a-t-on annoncé officiellement, mercredi 16 avril, aux Nations unies. M. Cordovez rencontrera le chef de la diplomatie pakistanaise, M. Yaqub Khan, et son collègue afghan, M. Mohammed Dost, en marge de la conférence des ministres des affaires étrangères, qui se tient actuellement à New-Delhi. Les négociations « indirectes » entre Kaboul et Islamabad doivent reprendre à Genève à partir du 5 mai. – (*AFP.*)

LA RÉUNION DE LA CSCE

... à Berne sur les droits de l'homme

Des témoignages précis

ASIE

Philippines

Manille engage une action judiciaire contre le clan Marcos

Afghanistan

# AFRIQUE

## Complots et arrestations au Kenya

### *Les rivalités tribales continuent à peser sur la vie politique*

De notre correspondant

Nairobi. — Une vingtaine de personnes au moins ont été arrêtées ces dernières semaines pour activités politiques illégales qui visaient à ébranler la confiance des Wananchi, des citoyens de base, dans leur gouvernement. Plus précisément, certaines sont soupçonnées d'appartenir à un groupe secret — dénommé l'Union des nationalistes pour libérer le Kenya — et d'avoir exposé leurs idées subversives dans une publication, *Mpatanishi* (le médiateur), tandis qu'il est reproché à d'autres d'avoir été au courant de ce qui se tramait et de ne pas avoir jugé utile d'en informer les autorités. Huit *« mauvais éléments »* ont déjà été condamnés pour *« sédition »* à des peines de quinze mois à cinq ans de prison.

Cette vague d'arrestations rappelle celle qui avait eu lieu entre juin et août 1982, pendant la période qui avait suivi la création d'un système de parti unique et précédé la tentative de coup d'Etat, fomentée par l'armée de l'air. M. Justus Ole Tipis, le ministre d'Etat chargé des questions de sécurité, a reconnu devant le Parlement qu'*« il y avait eu quelques incidents, ici et là »*, tout en affirmant que *« les instigateurs du mouvement* [parmi lesquels des universitaires, des fonctionnaires et des hommes d'affaires] *avaient été appréhendés »* et que *« le gouvernement contrôlait la situation »*.

#### Diviser les Kikuyus

Ce n'est pas tout à fait un hasard si ce mouvement est né en pays kikuyu et si bon nombre de ces *« comploteurs »* sont kikuyus, l'ethnie dominante, qui n'a jamais vraiment accepté qu'en août 1978 la succession de Jomo Kenyatta, l'un des leurs, soit revenue à M. Daniel Arap Moi, alors vice-président de la République, mais membre de la tribu très minoritaire des Kalenjins. Aussi les Kikuyus ne manquent-ils aucune occasion de mettre le pouvoir en difficulté.

C'est ainsi qu'en février dernier certains d'entre eux alimentèrent la rumeur selon laquelle un produit contraceptif avait été insidieusement mélangé au lait distribué gratuitement aux enfants des écoles primaires. Le chef de l'Etat dénonça la *« malice »* de ceux qui cherchaient ainsi à *« compromettre la stabilité et le progrès dont le Kenya a joui depuis l'indépendance »*. Tout le monde comprit à qui ce discours s'adressait.

M. Moi n'est pas non plus à court d'idées pour semer, par personnes interposées, la division dans le camp de ses adversaires. Ainsi, autorisa-t-il, en février dernier, un rassemblement, à Nyeri, des anciens guerriers mau-mau dont la majorité est kikuyu. Histoire de gagner leur sympathie et, surtout, de réveiller, au sein de cette ethnie, de vieilles querelles entre les *« résistants »* de l'époque et les *« collabos »* au nombre desquels d'aucuns rangeaient M. Mwai Kibaki, le vice-président de la République.

Celui-ci fut accusé par certains des siens d'avoir voulu torpiller cette réunion. Même M. Elijah Mwangale, le ministre des affaires étrangères, l'apostropha au Parlement. *« Personne n'est indispensable »*, lui lança-t-il. Il n'y avait pas à s'y tromper : l'avertissement venait de très haut.

#### La contestation universitaire

Les Kikuyus ne sont pas les seuls à donner du fil à retordre à M. Moi. Les Luos, une des plus importantes ethnies du pays, entretiennent des relations difficiles avec le pouvoir. Parmi les douze membres de l'armée de l'air, pendus en juillet dernier pour avoir été mêlés au coup d'Etat manqué du 1er août 1982, dix appartenaient à cette tribu dont se réclame M. Oginga Odinga, le vieux chef socialiste. Le fils de celui-ci, M. Raila Odinga, qui avait été arrêté au lendemain du putsch avorté, vient d'être maintenu en détention par la Haute Cour *« dans l'intérêt de la sauvegarde de la sécurité publique »*.

Autre sujet de préoccupation pour le chef de l'Etat : l'impossible dialogue avec les étudiants. L'université de Nairobi a été fermée à plusieurs reprises dans le passé, la dernière fois en février 1985. Cette année, c'est à l'école normale que la contestation s'est exprimée à propos de l'augmentation des traitements que ces futurs enseignants souhaitent recevoir, une fois diplômés. Ayant refusé d'interrompre le boycottage des cours sans avoir obtenu de réponse satisfaisante à leur revendication, les deux mille élèves ont été renvoyés, à la mi-février, dans leurs foyers. Jusqu'à nouvel ordre. Le chef de l'Etat a dénoncé le *« comportement irresponsable »* de ces jeunes.

Reste l'armée, dont on murmure qu'elle aurait des états d'âme. La succession du général J. K. Mulinge, le chef d'état-major, qui est appelé à faire valoir ses droits à la retraite, ne semble pas être entièrement réglée. Le général J. M. Sawe, le chef d'état-major adjoint, aurait dû normalement le remplacer. Mais, averti que la promotion de ce Kalenjin risquait de provoquer des remous au sein de la hiérarchie militaire, M. Moi vient de lui confier une ambassade. Le général Mahmoud Mohammed, le commandant de l'armée de l'air, est maintenant le suivant dans l'ordre du tableau. Cet officier supérieur, d'origine somali, sera-t-il accepté par ses pairs, dont beaucoup sont d'ethnies Kamba et Kikuyu ?

# OCÉAN INDIEN

## Le président comorien face aux « révolutionnaires » aux « intégristes » et aux ...prétendants

De notre envoyé spécial

Moroni. — *« Mon dentifrice est terminé depuis longtemps... Il faut m'acheter quelques bougies, du lait... Le fait que je ne vois pratiquement pas la lumière, ça abîme mes yeux... »* Les autorités locales sont un peu interloquées : ce langage codé qu'utilisent, pour communiquer entre eux, les militants du Mouvement marxiste-léniniste des Comores ne leur est guère familier. Les hommes politiques de l'archipel ont plutôt l'habitude d'appeler un chat, un chat, de polémiquer au grand jour. Mais la « révolution » est probablement chose trop sérieuse — beaucoup plus sérieuse que ces querelles de chefs — pour en débattre sur la place publique...

Les services de sécurité ont déjà saisi une bonne centaine de kilos de documents « subversifs » — correspondances manuscrites, bulletins ronéotypés, etc. — qui ne laissent aucun doute sur la détermination de leurs auteurs de *« conquérir le ciel »* par la manière forte. Comme l'écrivait, en juillet dernier, l'un d'eux : *« Le révolutionnaire, c'est comme un vélo ; s'il n'avance pas, il tombe... »*

Ainsi apparaît-il clairement, à la lumière de ces pièces à conviction, que l'Association des étudiants comoriens en France (ASEC) a servi de vivier au mouvement marxiste-léniniste, dont *« une grande partie des communistes »* est issue. *« Nous n'aurions rien à gagner en voulant transformer l'ASEC en une organisation politique de jeunesse »*, lit-on dans un rapport confidentiel daté de septembre dernier. *« Alors, maintenons-la dans ses options actuelles, celles d'un syndicat révolutionnaire. »* Quant au mouvement, il *« a senti la nécessité de mettre sur pied un parti démocratique »*, le Front démocratique (FD), qui lui sert de « couverture légale » et dont l'existence était tolérée par les autorités de Moroni.

#### Un travail de taupe

Les *« cibles de la révolution » — on s'en serait douté —* sont M. Ahmed Abdallah, le chef de l'Etat, et les mercenaires européens qui l'ont remis en selle, en mai 1978, et qui encadrent la garde présidentielle (GP). Comment procéder ? Le plus classiquement du monde, en « noyautant » les organes du pouvoir. *« Chaque communiste doit être affecté dans un groupe de soldats pour apprendre auprès d'eux la technique militaire et leur apporter, en retour, l'élan révolutionnaire et les connaissances politiques qui leur font défaut. »* Ce travail de taupe avait bel et bien commencé, puisque le mouvement avait réussi à infiltrer la GP, à exploiter les frustrations des sans-grade et à les pousser à la révolte contre leurs chefs, dont ils décidèrent la liquidation. A cause d'une « trahison », cette mutinerie du 8 mars 1985 tourna court.

Lorsque, il y a deux ans, avaient été saisies, sur l'île de Mohéli, au domicile de deux enseignants, quelques « feuilles de choux » subversives, personne n'y avait vraiment prêté attention. On voyait assez mal les Comoriens, sous les cocotiers, dévorer d'un œil gourmand cette littérature indigeste, rédigée par des illuminés. Le coup de semonce du 8 mars 1985 rappela à la réalité les autorités de Moroni.

Les cadres de la GP, qui l'avaient échappé belle, se lancèrent alors à la poursuite de ceux qui les avaient pris dans leur ligne de mire. Ils procédèrent, avec brutalité, aux arrestations et aux interrogatoires des suspects, qui furent maintenus au secret. Leur procès se fit attendre jusqu'en novembre dernier. Les débats furent bâclés, les droits de la défense bafoués. Les quelque soixante-dix inculpés se présentèrent à la barre comme de braves opposants au régime sans dévoiler leurs choix politiques. Personne ne s'avisa de le faire à leur place. Lorsque dix-sept d'entre eux furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité, beaucoup s'étonnèrent d'un verdict aussi lourd à l'encontre de gens somme toute un peu trop remuants, dont certains, la preuve en est, ont déjà bénéficié d'une mesure de libération conditionnelle...

Tout le monde ici admet — certains à voix basse — que, du début à la fin, cette affaire a été menée dans la plus parfaite illégalité. Très choquées d'avoir été montrées du doigt par Amnesty International, qui, à leur avis, ne mesure pas les contraintes auxquelles doit faire face un mini-État comme les Comores, les autorités locales plaident, aujourd'hui, les circonstances atténuantes. *« Nous n'avions pas les moyens de suivre à la lettre toutes les procédures*, insiste M. Omar Tamou, le ministre de l'intérieur. *Nous manquons d'officiers de police judiciaire, de magistrats compétents. »* Certains observateurs se désolent qu'au bout du compte le gouvernement se soit retrouvé au banc des accusés sans qu'il ait su, ou voulu, plaider un dossier qui méritait de l'être.

> *Un œil sur les enfants de Marx, l'autre sur ceux de Khomeiny, les autorités locales ne savent plus où donner de la tête...*

Dans un document interne diffusé en septembre dernier, le Mouvement marxiste-léniniste avouait que *« 90 % des forces vives de l'organisation sont soit en prison, soit fichées d'une façon ou d'une autre. La trahison de « Fumo » a permis à la réaction du pays — les mercenaires, l'impérialisme franco-américain et les racistes sud-africains — de connaître, aux détails près, nos hommes, nos rouages et notre tactique. »* Même si *« certains éléments fatigués iront jusqu'à trahir »*, même si *« les ennemis remuent ciel et terre pour nous infiltrer »*, la lutte continue...

*« On a l'impression que ce n'est pas tout à fait fini »*, remarque un observateur. D'aucuns assurent que le travail d'agitation politique continue, ici et là, à travers un réseau de cellules villageoises, notamment sur l'île d'Anjouan, dans la région du Nyumakele, traditionnellement déshéritée et contestataire. Depuis la clôture du procès, plus d'une trentaine de suspects de moindre envergure ont été arrêtés, parmi lesquels dix soldats et deux gendarmes, soupçonnés d'avoir servi d'agents de liaison entre les prisonniers et le monde extérieur. Un nouveau procès en perspective. Les autorités comoriennes craignent de recevoir, à cette occasion, une autre volée de bois vert.

Un œil sur les enfants de Marx, l'autre sur ceux de Khomeiny : les autorités locales ne savent plus où donner de la tête. La République des Comores a beau se qualifier d'*« islamique »*, on s'inquiète néanmoins, du côté de Moroni, d'une montée de l'intégrisme musulman. A Mutsamudu, le chef-lieu de l'île d'Anjouan, un certain Mohamed Abdoul Wahab commence à faire parler de lui. De retour d'Iran, ce prédicateur zélé a réussi à convertir à ses vues un certain nombre de jeunes, de femmes aussi, qui portent le tchador, offert par leur « maître à penser ». Comportement plutôt étrange dans un archipel où les gens honorent, sans excès, le nom d'Allah.

La situation économique n'est guère plus brillante : une dette extérieure de 36 millions de francs, un déficit du Trésor de 80 millions. L'Etat est incapable d'honorer ses engagements extérieurs et intérieurs. Pendant plusieurs semaines, le pays vient de se trouver à court de riz, d'habitude importé du Pakistan. Malgré l'aide budgétaire de la France — 29,45 millions de francs en 1986, — le gouvernement ne parvient pas à payer ses fonctionnaires en temps voulu. Pour arriver à joindre les deux bouts, ceux-ci se dédommagent sur les biens de l'Etat qui leur tombent sous la main : matelas et médicaments dans les hôpitaux, sacs de ciment sur les chantiers de travaux publics, matériel de bureau dans les administrations. *« Les parents doivent maintenant fournir la craie dans les écoles »*, raconte un Anjouanais.

Depuis la formation, en septembre dernier, d'un nouveau gouvernement, composé pour partie de technocrates, le discours officiel a changé et certaines mesures sont venues l'appuyer : allégement des effectifs de la fonction publique, réduction des privilèges administratifs. Mais d'aucuns doutent, étant donné l'archaïsme des structures économiques du pays, que cette politique puisse être poussée très loin. Il suffit d'assister, chaque samedi, à l'arrivée de l'avion de Paris, y constater avec quelle facilité le plus gros du fret échappe à la vigilance des douaniers, pour comprendre que les mauvaises habitudes ne se corrigent pas en un jour.

Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour en arriver à la conclusion que, pour échapper aux turbulences qui les menacent, les Comores ont besoin d'un traitement de choc. *« L'accaparement par quelques-uns du patrimoine économique du pays fait le lit du communisme »*, constate M. Abdallah Mouzaoir, ancien ministre des affaires étrangères et chef de l'Union pour le renouveau démocratique des Comores (URDC). L'exportation des produits locaux — la vanille, par exemple, — tout comme l'importation des produits étrangers — le riz, notamment, — sont, pour une large part, aux mains de trois ou quatre grandes familles, parmi lesquelles celle du chef de l'Etat. Un haut fonctionnaire des Nations unies ne soulignait-il pas récemment que *« cet Etat est géré comme une épicerie »* ?

#### Un politicien madré...

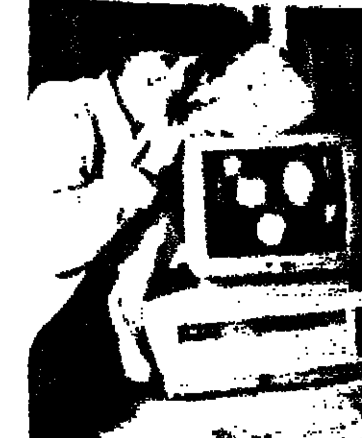
Sentant que le terrain se dérobe un peu sous les pas de M. Abdallah, beaucoup d'opposants au régime se sentent pousser des ailes. Certains, comme M. Mohamed Taki, le président de l'Assemblée nationale, ont choisi de mener le combat depuis Paris, alors que d'autres ont préféré rentrer au pays, comme M. Mouzaoir, ou y demeurer, comme M. Ali Mroudjae, l'ancien premier ministre. Cette course à la succession est d'autant plus âpre qu'approchent — au début de 1987 — les élections législatives. Le chef de l'Etat acceptera-t-il alors de donner à chacun ses chances ? M. Mouzaoir est très net : *« M. Abdallah devra négocier ou se retirer. »*

M. Abdallah est un politicien trop madré pour céder à de telles injonctions. Mais la manière dont il est arrivé au pouvoir et dont il s'y maintient a terni l'image de marque des Comores. La présence trop voyante, aux côtés du chef de l'Etat, qu'ils tiennent en otage, de mercenaires qui ont partie liée avec l'Afrique du Sud retarde une indispensable « normalisation » politique.

Le « commandant » Charles vient d'abandonner son poste de « patron » de la GP. Avant de reprendre du service, il exige de ses commanditaires une substantielle augmentation de salaire. Quant à son « protégé », il a récemment confié à un visiteur, à l'adresse de ceux qui prendraient un peu trop vite leurs désirs pour des réalités, qu'il n'entendait *« pas subir passivement le sort d'un Bébé Doc ou d'un Marcos... »*.

JACQUES DE BARRIN.



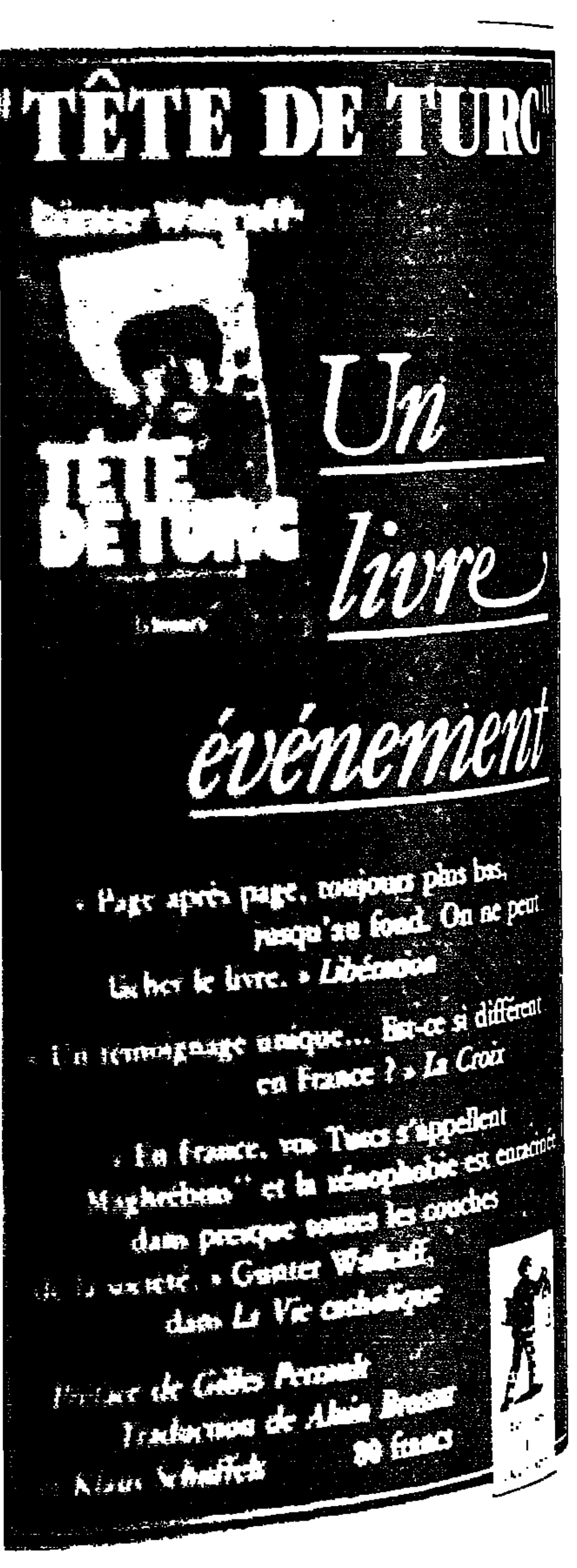


## …x « révolutionnaires »
## …x …prétendants

### Un politicien madré

…s de Marx, Khomeiny, …savent plus …tête.

JACQUES DE …




# Pour le prix d'un [redacted] Victor vous propose la puissance de Victor 286.

## (plus un trombone.)





Le trombone c'est celui qui a du mal à contenir la différence de prix entre le nouveau Victor 286 et son homologue d'[redacted].

Le V 286, compatible avec le nouveau standard 80286*, utilise comme [redacted] le système d'exploitation MS-DOS** 3.1.

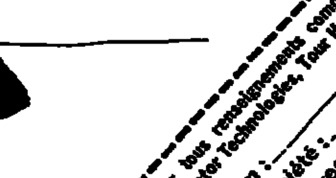
Les spécifications du Victor 286 sont équivalentes ou supérieures à celles de l'[redacted], selon la configuration choisie : version à unité de disquettes 1,2 Mo, version à disque dur 20 ou 40 Mo, capacités mémoire de 512 KO en standard sur la carte mère, extensible à 15 Mo.

Avec un prix de 35.900 F H.T. pour la version à disque dur 20 Mo, le Victor 286 est tellement compétitif qu'on en oublierait de préciser qu'il est équipé en standard d'un écran monochrome graphique de 14 pouces.

Victor Technologies. Tour Horizon - 52, *quai* de Dion-Bouton, 92800 Puteaux - Tél. : 47.78.14.50. Lyon : 72.34.12.45. Montpellier : 67.64.71.72. Nantes : 40.89.24.28.

*Intel Corp. **Marque déposée de Microsoft Corp.

**VICTOR®**

**Comme [redacted]  moins cher qu'[redacted] **

Pour tous renseignements complémentaires sur le V 286, adressez ce coupon à Victor Technologies, Tour Horizon, 52, Quai de Dion-Bouton - 92800 Puteaux.
Nom : ____ Fonction : ____
Société : ____
Adresse : ____ Tél. : ____
Matériel en votre possession : ____
LM-17.4

# politique

## UN ENTRETIEN AVEC M. FRANÇOIS LÉOTARD

# Nous nous comporterons en alliés « loyaux et différents »

*M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a précisé, dans l'entretien qu'il a accordé au* Monde, *sa position et celle de ses amis du PR au sein du gouvernement et dans la majorité, par rapport au RPR et aux autres composantes de l'UDF. Nous sommes des alliés* « loyaux et différents », *explique M. Léotard.*

**« La déclaration de politique générale de M. Chirac vous a-t-elle convaincu de la volonté du gouvernement de prendre le « virage libéral » ?**

– Dans la perspective libérale qui est la nôtre, la déclaration de politique générale me convient parfaitement. Je crois qu'elle est même courageuse à beaucoup d'égards, et personne ne peut prétendre qu'il y a eu recul par rapport à la plate-forme RPR-UDF.

**– Les mises en garde de M. Giscard d'Estaing et de M. Lecanuet sont-elles sans objet ?**

– Ils ne font qu'exercer un droit et un devoir fondamentaux qui sont ceux de la vigilance du Parlement par rapport au gouvernement.

**– Estimez-vous nécessaire, comme certains députés de la majorité, d'établir rapidement un « *état des lieux* » et d'aller au-delà du rapport demandé à M. de La Genière ?**

– J'y suis tout à fait favorable. Je suis en train d'établir cet état des lieux dans mon ministère. Ce que je découvre actuellement est de nature à me renforcer dans l'idée qu'il faut poursuivre et approfondir ce bilan. Beaucoup de décisions ont été prises avec une très grande légèreté, sans disposer des moyens financiers nécessaires. Par exemple, je ne comprends pas que, dans le secteur dont j'ai la charge, l'on ait tenté de rechercher un prestige personnel avec l'argent des autres, de se faire un renom avec la « fausse monnaie » du déficit budgétaire. Le jour où les Français sauront comment notre pays a été géré depuis 1981 – si nous parvenons à le leur expliquer, – ils porteront un jugement extrêmement négatif sur la gestion socialiste.

**– Comment pouvez-vous vous sentir à l'aise à l'intérieur d'une machine gouvernementale tout entière tournée vers l'échéance présidentielle et le succès d'un homme, Jacques Chirac, qui n'est pas, *a priori*, le présidentiable que vous choisirez ?**

– Je souhaite d'abord le succès du gouvernement. S'il n'y a pas succès du gouvernement, il y aura un président socialiste en 1988 ! Quant au choix d'une stratégie présidentielle : il y a celle du *RPR qui a sa légitimité. Elle vient* de loin et elle se poursuivra. Il y aura la nôtre. Ce n'est pas nécessairement la même. Il faut le dire très clairement.

**– M. Giscard d'Estaing, en 1974, avait besoin, dans le camp d'en face, d'un allié, cela a été M. Chirac. Ne pourriez-vous jouer le rôle que M. Chirac a joué ?**

– Vous faites référence au discours de M. Jospin répondant au premier ministre. C'est de la polémique ! *Nous ne sommes pas, pas* encore, engagés dans une compétition présidentielle, et j'ai peu de goût pour les scénarios de politique-fiction. Aujourd'hui, je suis membre du gouvernement. Ma loyauté vis-à-vis du premier ministre n'a pas besoin d'être affirmée. Elle est totale. Mais, dans le même temps, j'affirme ma différence, ou plutôt mon identité, et celle de mes amis. Je dis : loyaux et différents. Ce n'est pas le « oui, mais », c'est un « oui franc et massif », et c'est en même temps l'affirmation de l'identité de l'UDF, c'est-à-dire de l'identité libérale. On est dans le gouvernement et on va le faire gagner.

### « Différence, oui, mais pas cacophonie »

**– *Chaque parti de la majorité* revendique sa spécificité, mais, concrètement, quand s'exprime-t-elle réellement cette « spécificité » ?**

– Notamment au cours des réunions de concertation avec les responsables de la majorité. Mais une fois que la décision est prise, nous nous y rangeons. Différence, oui, mais pas cacophonie. Gouverner, c'est prendre des décisions. Il n'est pas nécessaire que les différences s'expriment au grand jour et avec tapage. Nous ne sommes pas le Parti socialiste, où en permanence les courants s'affrontent

**– L'identité « libérale » trouve-t-elle son compte dans l'arsenal sécuritaire du gouvernement et dans la philosophie de certaines mesures annoncées ?**

– Il faut respecter le Parlement. Il faut attendre la discussion législative, pendant laquelle l'UDF jouera son rôle, comme elle l'a *joué au moment* de la discussion du projet de loi « sécurité et liberté ». A l'époque, les parlementaires libéraux – mes amis Alain Madelin et Gérard Longuet – ont pris des positions libérales et contribué à amender le projet. Nous ferons de même. Nous dirons très clairement ce que nous avons à dire, notamment sur certains aspects touchant aux libertés. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que certains de ces projets de loi, quand ils concernent des libertés, passent par le Parlement et non pas par la procédure des ordonnances. Il faut que chacun s'exprime avec son tempérament et sa culture.

**– Pourquoi ces mouvements d'humeur à l'UDF face à la volonté de l'ancien président de la République de se poser en porte-parole privilégié de l'UDF ?**

– Moi, je n'ai pas d'humeur. J'ai proposé que nous ayons un conseil ou un congrès national un peu élargi avant l'été et que ce congrès puisse donner lieu à une manifestation politique où l'UDF s'exprimerait en tant que telle. *J'ai même proposé qu'il* y ait *un* texte à voter, c'est-à-dire un enjeu électif. Je suis très attaché à ce que l'UDF puisse aller de son propre pas, autant au Parlement qu'au gouvernement.

**– Est-ce qu'il sera temps de proposer à ce moment-là un successeur à M. Lecanuet ?**

– A *ma connaissance, le mandat* de M. Lecanuet n'arrive pas à son terme au mois de juin.

**– Cette grande liberté laissée aux composantes ne simplifie pas l'affirmation de l'identité de l'ensemble UDF ! Des réunions ont lieu entre ministres de même tendance et quand elles sont communes aux composantes de l'UDF, elles se tiennent sous la présidence du RPR.**

– J'ai tenu à ce que les ministres PR se rencontrent, s'informent et aient une communication cohérente. Mais il existe aussi une concertation entre MM. Méhaignerie, Rossinot et moi. C'est nécessaire.

**– Cette volonté de concertation a toujours existé. Elle s'est assez peu traduite dans les faits.**

– C'est vrai que, dans le passé, nous avons plus ou moins bien réussi. Aux européennes notamment. Mais cette fois, je sais que nous allons réussir.

### « Gouverner pour réussir »

**– Cette réussite suppose que vous ayez les mêmes objectifs, notamment pour l'élection présidentielle.**

– A la question : faut-il qu'il y *ait un candidat UDF à l'élection* présidentielle ?, vous n'aurez pas de réponse différente de M. Méhaignerie, de M. Rossinot et de moi-même. Oui, il faut qu'il y ait un candidat *UDF*. Nous disons simplement ensemble que ce n'est pas le moment d'évoquer et de trancher cette question-là. C'est vrai qu'il y a des interrogations à *l'UDF*, mais nous ne voulons pas qu'elles deviennent un handicap pour nous. Nous avons besoin d'abord de réussir. Si l'UDF était d'une manière ou d'une autre associée à un échec ou à l'origine d'une difficulté gouvernementale, elle en subirait de plein fouet les conséquences. L'UDF a pour obligation, morale et politique, de réussir et de faire réussir le gouvernement.

**– On a quand même l'impression qu'on est un peu revenu à la case départ avec M. Chirac d'un côté en position de force, et en relation particulière non pas avec l'UDF, mais avec, d'une part le CDS, de *l'autre le PR, un peu comme à* l'été 1977, avant même que ne se constitue l'UDF.**

– Ce n'est ni vrai ni souhaitable. Souvenons-nous des Horace et des Curiace. Je souhaite sincèrement que nous allions vers un regroupement des forces de l'UDF. Ce n'est pas facile, je le sais, *décevant souvent*, mais nécessaire, je l'ai toujours pensé. Je souhaite que l'UDF soit forte et, en attendant, je renforce le PR, car l'UDF ne sera rien sans un PR fort.

**– Le PR n'est pas suffisamment fort pour reprendre son indépendance hors de l'UDF ?**

– Je suis déjà heureux de voir le PR devenu la troisième force *parlementaire de ce pays*, la deuxième de la majorité, l'une des formations qui ont connu le plus fort développement depuis quelques années. Nous nous sommes fixé un objectif : *être la formation* ou l'une des formations les plus importantes en France dans quelques années.

**– Où en est votre projet d'élargissement du PR en « maison des libéraux » ?**

– Nous l'avons d'une certaine manière réalisé dans le gouverne*ment, avec des hommes* comme Philippe de Villiers ou Claude Malhuret. Nous avons la volonté d'aller plus avant en attirant des hommes qui sont encore à la marge des formations politiques – des universitaires, des économistes, des syndicalistes, des hommes d'entreprise, etc. – mais qui gardent aujourd'hui encore une certaine réserve vis-à-vis du monde politique.

### Tous les atouts en main

**– *Philippe de Villiers et Claude Malhuret*, vous les situez sur laquelle de vos marges ?**

– Claude Malhuret vient d'une galaxie qui n'est pas particulièrement à droite de l'échiquier. Philippe de Villiers est un homme de terrain. Son expérience culturelle montre que la culture n'est pas le monopole de la gauche. Cela prouve bien que notre position – le centre droit – est certainement une position stratégique pour accueillir ceux qui sont libéraux sans être autoritaires, libéraux sans être conservateurs, tous ceux qui ont une conscience aiguë des mouvements *sociaux qui transforment* notre société.

**– Vous ne partagez pas les craintes du CDS qui s'inquiète de voir l'électorat du centre lui échapper au profit d'un Parti socialiste devenu social-démocrate ?**

– C'est pour cela que je souhaite que notre alliance avec le CDS soit forte. A l'évidence, le CDS a vocation à convaincre les salariés français que leur intérêt n'est pas à gauche. Le léger reflux des derniers jours de la campagne s'explique peut-être par un certain désarroi de l'électorat salarié, par une certaine inquiétude née d'imprudences verbales. Je souhaite que le CDS et l'UDF tout entière aient cette volonté d'expliquer mieux ce que nous essayons de faire et qui, en aucune manière, n'est une politique de *revanche sociale*.

**– Le CDS l'expliquerait d'autant mieux s'il ne participait pas au gouvernement !**

– Je ne crois pas. Il y a dans ce pays une très forte majorité qui dépasse largement la majorité électorale qui veut que les libéraux gouvernent. Depuis l'été *1985*, dans tous les sondages, nous avons vu augmenter le nombre de ceux *qui* voulaient que le président de la République reste, mais que l'ancienne opposition gouverne, de ceux qui voulaient la paix civile et un compromis historique entre socialisme et libéralisme. Je suis pour la paix civile, mais je suis contre tout compromis politique.

### « Une évolution à l'anglo-saxonne »

**– Vous ne croyez pas possibles des recompositions politiques ?**

– C'est autre chose. Le compromis politique, tel qu'il est apparemment souhaité par les Français, cela consiste à mettre un petit peu de Lang, un petit peu de Léotard, un petit peu de Rocard, un petit peu de Juppé, etc... C'est, à mon avis, la quasi-certitude de l'impuissance, une source de confusion et d'ambiguïté et, en définitive, de déceptions et de frustrations. *Quant aux évolutions à venir*, je pressens et j'espère une évolution de type anglo-saxon. Nous avons peut-être raté notre modernisation économique du fait des socialistes, mais nous sommes peut-être en train de réussir notre modernisation politique « grâce » à l'expérience socialiste. Il est en train de se constiutuer à gauche un grand *bloc à dominante social*-démocrate, et à droite un grand bloc à dominante libérale.

**– A droite, la dominante libérale n'est pas évidente.**

– Elle peut et doit s'affirmer, notamment à l'occasion des présidentielles. En tout cas, ce refus de la guerre civile à chaque élection, le *refus des dates mythiques où* tout basculerait, la banalisation de l'alternance, c'est cela la modernisation politique.

**– Comment conciliez-vous ces tendances longues que vous encouragez avec le retour à un scrutin qui écrase un camp contre l'autre, alors que la proportionnelle a eu l'avantage, justement, de faire apparaître aux yeux de l'opinion le système que vous décrivez ?**

– Si nous avons condamné avec autant de force ce mode de scrutin, c'est que vraiment il a *été* une manœuvre de dernière minute. Il n'a pas été conçu dans la perspective que j'évoque, – c'est-à-dire le *refus* de la *guerre* civile froide, – mais uniquement comme une tentative pour paralyser le jeu politique et « sauver les meubles »... Pour l'avenir, je *considère que nous avons* besoin d'une certaine clarté, d'une majorité, même si cela peut présenter certains risques.

**– Ne serait-ce que parce que vous redonnez au RPR une position très forte.**

– C'est à nous de faire en sorte qu'une UDF forte soit en mesure *d'affronter ce mode de scrutin* à égalité de chance, à égalité de succès avec le RPR. Il faut aussi considérer que ces élections législatives auront probablement lieu après une élection présidentielle.

**– Vous pensez avoir suffisamment de garanties sur le caractère équitable de cette loi.**

– Tout à fait. Je trouve scandaleux ces jugements *a priori*, ces procès d'intention. Regardez les garanties que nous offrons pour le découpage des circonscriptions. Réalisez qu'il ne s'agit que de revenir au mode de scrutin qui a *été le nôtre pendant vingt-cinq* ans de V[e] République. Quand on a fait ce qu'ont fait les socialistes, quand on a accumulé ou couvert tant de fraudes électorales, on a au moins la pudeur de se taire.

**– Les inquiétudes de l'UDF quant aux modalités du redécoupage sont-elles justifiées ?**

– L'UDF en tant que telle n'a aucune inquiétude, tout simplement parce que nous allons travailler avec le RPR.

**– Les députés UDF ont-ils la garantie de ne pas se voir opposer en primaire un candidat RPR ?**

– C'est un peu prématuré. Il est possible que l'on aille dans cette direction, mais je ne suis pas sûr qu'il faille toujours choisir la reconduction des sortants. De toute façon, il ne faut pas oublier *que les législatives auront lieu très* vraisemblablement lieu après une élection présidentielle qui bouleversera le paysage électoral.

### « Laissez-nous quelques mois »

**– Sur des sujets comme l'immigration, la *sécurité*, M. Le Pen s'est amusé de ce que certaines parties du discours de politique générale de Jacques Chirac empruntent à l'extrême droite... Sans motif ?**

– Cela fait partie de la tactique de M. Le Pen : faire croire qu'il joue un rôle important. Je crois que le Front national s'est nourri des faiblesses et des erreurs de la gestion socialiste. S'il y a vraiment quelque chose qui est lié à un héritage, c'est bien cela.

**– Vous n'avez pas condamné les accords passés par certains des vôtres avec le Front national.**

– Je n'ai pas participé à ces votes.

**– Mais vous êtes le successeur à la tête du PR d'un homme, M. Jacques Blanc, qui *a passé, pour l'élection à la pré*sidence de la région Languedoc-Roussillon, un accord avec le Front national. Vous ne condamnez pas son attitude ?**

– Laissez-nous quelques mois pour agir et vous verrez – je suis prêt à en prendre le pari – baisser les scores du Front national. Tout simplement parce que les problèmes auront été pris à bras le corps. Nous assistons déjà un changement significatif d'état d'esprit dans la police nationale qui va tout à fait dans le bon sens.

**– Que pense le libéral que vous voulez être de l'appel à l'épuration dans l'audiovisuel lancé par *le Figaro* et *le Figaro-Magazine*, presse dans laquelle un certain nombre de responsables sont des députés de votre majorité ?**

– Je ne suis pas d'accord. Mais je ne suis pas là pour distribuer des bons ou des mauvais points aux journaux. Ils sont indépendants. Ne transformez pas les hommes politiques en juges de la presse.

**– Cet appel à l'épuration arrive à un moment où plusieurs députés de la majorité s'impatientent de ne pas voir changer les têtes à la télévision.**

– A chaque élection se manifeste cette tentation chez beaucoup d'hommes politiques.

**– Pensez-vous que Jacques Chirac ait commis une erreur en ne laissant pas M. Giscard d'Estaing accéder au perchoir de l'Assemblée nationale ? Est-ce que cela change les données du jeu ?**

– Je ne le pense pas. Je continue à croire qu'il aurait été plus satisfaisant, dans l'équilibre du paysage politique, d'avoir M. Giscard d'Estaing à la présidence de l'Assemblée nationale, mais je fais tout à fait confiance à M. Chaban-Delmas pour être un bon *président* de l'Assemblée nationale...

**– Et à M. Giscard d'Estaing pour oublier cette « déception » ?**

– Il a déjà jeté une fois la rancune à la rivière. Je ne crois pas qu'il ait changé d'attitude.

Propos recueillis par
JEAN-MARIE COLOMBANI
et CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

## Yves Mourousi lance l'Association France

### « Il était temps de faire quelque chose »

Hommes politiques de premier plan, Yves Mourousi en a marre de vos façons de dire et d'être. Tous, ou presque, vous êtes de la même farine. Chirac divers et autres Léotard, c'est de l'ennuyeux pareil à l'identique accablant.

Onze ans de télé ; huit ans de France-Inter et le reste : on ne la fait pas à l'empereur Mourousi. Tous, il les a vus venir et revenir. C'est toujours la même histoire. *« Il était temps de faire quelque chose. »* Alors il va le faire, à la fin du mois, après la publication d'un livre, *« Il est temps de parler »*. Ce sera l'Association France.

*« Dire autre chose, faire autrement et vivre ensemble »* : tels sont les principes de l'Association France, dont les statuts viennent d'être déposés.

Mais encore ? *Eh bien !* on verra. Si les motards veulent s'organiser entre eux, qu'ils s'organisent. Ceux qui veulent entreprendre, *idem*. Ceux qui ont *des idées à développer, idem.* Ceux du Nord, dans le Nord : ceux des Bouches-du-Rhône, dans les Bouches-du-Rhône, etc. Et que les uns communiquent avec les autres, s'ils le souhaitent. Loin du bruit et de la fureur des petites phrases et pour faire entendre d'autres voix, ordinairement couvertes par l'assourdissement des invectives ou des dialogues vides.

### Comme vous voulez

Unanimisme malin ? Poujadisme éclaté *new look* ? Rien de cela, dit le maître ès grosses audiences. *« Les gens construiront cette association comme ils le voudront, en y apportant ce qu'ils voudront y apporter. »*

C'est ainsi qu'il le sent, « l'homme du quotidien », qui prétend avoir vue panoramique sur la société française, la vraie, pas celle des polycopiés de Sciences-Po. *« Tout va vite. »* Si vite que nos grands hommes sont restés sur le bord de la route où filent motos et nouveaux modes de vie.

Il y a quelques semaines, le microcosme bien informé a rigolé des résultats d'un sondage : les Français croyaient que Jack Lang, qu'ils aiment bien, pourrait rester là où il était pendant que François Léotard, qu'ils aiment bien, viendrait *s'installer (mais pas dans le même fauteuil)* près de lui, dans un gouvernement idéal. Exactement le genre de chose qui ne font pas rire Yves Mourousi. Pourquoi pas ? Et tant pis si les états-majors s'étranglent.

Pour l'instant, l'Association France ne ressemble à rien, en attendant de ressembler à on ne sait pas encore quoi. Rumeur qui court, s'enfle et ne demande qu'à prendre consistance et à faire parler d'elle et de son promoteur.

*Ce dernier ne veut pas nous tromper : « Si je vous dis : ce n'est pas politique, vous ne me croirez pas. C'est politique. Mais pas politicien. »* Alors excusez-*du-peu dans le genre question* politicienne : Mourousi président ? Il rigole doucement : *« Je ne sais jamais tel jour ce que je ferai le lendemain. »*

Derrière son bureau, le vieux de Gaulle en photo lance ses grands bras en V de la victoire. Pas difficile d'y ajouter une bulle imaginaire : *« Vive Mourousi, vive la France ! »*



…TARD

# …aux et différents





QUESTIONS D'ACTUALITÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

# Le trac de la « générale »

Le trac le jour de la « générale » n'est pas une exclusivité des vedettes de l'Olympia. Les ministres qui doivent, pour la première fois, s'exprimer dans l'hémicycle du Palais Bourbon n'en sont pas dépourvus. Le gouvernement a pourtant imposé à nombre d'entre eux cette redoutable épreuve. Ils ne l'ont pas tous passée avec succès, loin s'en faut. Heureusement ils auront droit à d'autres sessions de rattrapage, dont pourront aussi bénéficier non seulement ceux qui n'ont pas eu la possibilité de passer ce premier examen, mais aussi ceux qui n'ont même pas pu assister au « grand oral » de leurs collègues.

Faute de place pour asseoir tous les ministres, M. Alain Carignon, secrétaire d'Etat à l'environnement, et M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, ont dû être raccompagnés aux portes de l'hémicycle par les huissiers. Exclusion particulièrement regrettable pour ce dernier qui, ainsi, n'a pu entendre M. Philippe Séguin affirme qu'il n'y a « *pas lieu de distinguer entre les droits de la femme et ceux de l'homme* ». Pourtant ce n'est pas M. Malhuret qui succède à Mme Roudy...

Les nouveaux ministres qui n'ont jamais été députés vont devoir apprendre qu'il convient de tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de prononcer un mot. Echaudé par les réactions des socialistes, M. Edouard Balladur comprendra vite qu'il ne peut parler de son « *privilège* » quand on l'interroge sur l'amnistie accordée aux exportateurs frauduleux de capitaux. M. François Guillaume s'apercevra vite que l'Assemblée nationale n'est pas un congrès de la FNSEA, et qu'il ne peut reprocher aux socialistes de n'avoir pas fait la pluie et le beau temps puisque, dit-il, ils n'ont pas agi contre la sécheresse, et M. Robert Pandraud apprendra à ne pas se contenter de lire la note de ses services.

Ceux qui se sont rodés sur les bancs des députés pourront leur donner quelques conseils utiles. M. François Léotard leur expliquera comment mentir avec aplomb en affirmant que le conseil d'Etat a annulé tout le contrat de concession à la cinquième chaîne et que les socialistes, en 1981, ont « *déplacé des centaines de journalistes* ». M. Alain Madelin leur détaillera la manière de défendre une politique ultra-libérale tout en justifiant les aides de l'Etat à des entreprises en difficultés (les chantiers navals). M. Séguin leur montrera comment utiliser les méthodes qu'il a, pendant cinq ans, reproché aux socialistes et qui consiste à profiter d'une question, même perfide, pour exposer longuement, devant les caméras de FR3 qui retransmettent la séance en direct, le programme du gouvernement.

Les rôles sont bien renversés. Mais si les socialistes se sont vite mis à la contestation bruyante des interventions ministérielles, les chiraquiens et les giscardo-barristes n'ont pas encore trouvé l'art et la manière de soutenir leurs représentants au gouvernement. Sur le dossier libyen, ces derniers n'ont même pas cherché à camoufler leurs réserves. M. Jean-Claude Gaudin l'a reconnu : « *Nous avons encore beaucoup à apprendre !* »

Th. B.

DANS LES COULOIRS

## L'univers impitoyable

Chaque mercredi, la démocratie s'offre un petit plaisir sadique. La télévision, qui ne s'y trompe pas, choisit ce jour-là pour retransmettre en direct ces quelques heures de cruauté hebdomadaire. Cela s'appelle « *séance des questions d'actualité* ». La recette en est aussi simple que celle d'un feuilleton américain moyen : vous prenez des ministres, de préférence néophytes, encore mal remis d'une matinée de cohabitationnisme maussade à l'Elysée. Et vous les lâchez au beau milieu d'un hémicycle empli de fauves, de préférence nourris au yaourt depuis une semaine. C'est impitoyable. C'est Dallas !

M. Jean-Claude Gaudin (UDF, Bouches-du-Rhône), qui n'est assurément pas le plus tendre de ces fauves, en convient volontiers : « *L'Assemblée, c'est dur, agressif, brutal.* » Et M. Philippe de Villiers, tout nouveau secrétaire d'Etat à la communication, à peine sorti de sa Vendée natale, en frissonne encore : « *C'est sans pitié, il vaut mieux éviter que sa langue fourche* ». Oui, rude expérience : « *Depuis quinze jours*, explique M. Gaudin, *les ministres sont partout félicités, congratulés, par leurs amis. Et puis, le type arrive ici, il se lève, il commence à expliquer combien il est heureux de... et là, boum ! tout le monde lui tombe dessus.* »

Boum ! Ils sont trois ou quatre qui garderont trente-six chandelles de leur baptême des questions d'actualité. Chacun a tenté de s'en sortir à sa façon. Douloureusement pour M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, qui a cru pouvoir faire le coup du mépris à M. Pierre Sergent (FN, Pyrénées-Orientales) en refusant de répondre à son interpellation. « *Ça n'est pas convenable de snober tel ou tel* », soupire M. Gaudin, vigilant gardien des usages.

Quant à M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, il aura vite appris que la courtoisie est parfois la plus périlleuse des vertus. Il se lève. « *J'ai le privilège...* », commence-t-il. Chahut général. « *On avait envie d'ajouter privilège enrichissant* », persifle M. François d'Aubert (UDF, Mayenne). « *J'ai cru qu'ils allaient tous commencer par « J'ai l'honneur »*, renchérit M. Michel Barnier (RPR, Savoie), vétéran des lieux en dépit de son jeune âge. Quant à M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, son prédécesseur, M. Henri Nallet (PS, Yonne) l'exécute d'une phrase : « *Il parle aussi vite que Rocard et aussi fort que Robert André-Vivien.* »

Pour surnager dans cet océan d'hostilité et d'ironie, rien ne remplace finalement quelques bonnes années d'expérience. Ainsi, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, s'est visiblement délecté à se poser en défenseur de la cause des femmes et à accuser de sexisme Mme Yvette Roudy, ancien ministre des droits de la femme. D'autant plus délecté que en séance, on lui a passé une dépêche indiquant qu'« *un garagiste de Montbéliard qui pratiquait le droit de cuissage a été condamné à trois mois de prison ferme* » assortie, de la main d'un de ses collègues, de ce commentaire amène : « *C'est la preuve que tu as été entendu.* » Il en rit encore.

Si ce fut Dallas dans l'hémicycle, ce fut aussi dans les couloirs une avalanche d'éloges pour l'Oncle Sam dans la bouche des députés UDF, encore mal remis du refus français de passage des appareils américains. « *Les Français aiment les Américains, c'est comme ça*, explique M. Gaudin. *Au fond d'eux-mêmes, les Français de base qui n'ont pas eu la chance de faire des études pensent que l'Amérique est un beau pays où l'on peut réussir.* » « *Quand la France a eu besoin de la coopération militaire américaine, ils ne nous l'ont jamais marchandée, en particulier à Kolwezi* », renchérit M. Jean Lecanuet (UDF, Seine-Maritime). Et, après tout, la fin ne justifie-t-elle pas les moyens pour abattre ce Kadhafi qui « *veut racheter nos otages au Liban comme si c'étaient des chevaux* », s'indigne le général Pierre de Bénouville (RPR, Paris). Pour une fois, J.R. est libyen...

DANIEL SCHNEIDERMANN.

● *Hausse de la cote de popularité de M. Mitterrand, selon BVA.* – Le dernier sondage de BVA que publie *Paris-Match*, enregistre une forte hausse (+ 9 points) de la cote de popularité du président de la République. D'après cette enquête, réalisée du 1er au 7 avril auprès d'un échantillon de neuf cent soixante-quinze personnes, le chef de l'Etat recueille 54 % d'opinions positives (au lieu de 45 % en mars) et 35 % d'opinions négatives (au lieu de 45 % le mois dernier), 11 % des personnes interrogées ne se prononçant pas. Elles sont un peu plus nombreuses à réserver leur jugement sur le premier ministre (19 %). Ce qui n'empêche pas M. Jacques Chirac de bénéficier d'une appréciable position puisque 47 % des Français déclarent avoir une bonne opinion de lui et 34 % une mauvaise.

# Les socialistes engagent leurs anciens ministres contre le projet de collectif budgétaire

**Pour la première fois depuis qu'ils sont revenus dans l'opposition, les socialistes ont eu l'occasion de tester l'efficacité de l'artillerie lourde que constituent à l'Assemblée nationale leurs anciens ministres. Pour dénoncer les « *conséquences très graves pour l'avenir* » du projet de collectif budgétaire, M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée, a demandé, le mercredi 16 avril, à plusieurs anciens ministres de se joindre aux spécialistes budgétaires du groupe pour exposer devant les journalistes et les députés réunis – procédure tout à fait nouvelle – tout le mal qu'ils pensent du projet de loi de finances rectificative (*voir l'ensemble de nos informations pages 27 et 28*).**

Premier à ouvrir le feu, M. Christian Goux, ancien président de la commission des finances, député du Var, affirme que M. Balladur a reconnu devant les commissaires des finances « *la sincérité des comptes des années précédentes* », puisque le déficit prévu dans le projet de collectif « *est exactement le même* » que celui calculé par M. Bérégovoy.

L'ancien rapporteur général de la commission des finances, M. Christian Pierret, député des Vosges, juge que le projet de collectif comporte « *une fiscalité très injuste socialement* ». M. Pierret met en avant la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes ; la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés sans clauses restrictives ; le fait que l'amnistie fiscale et douanière se fera dans l'anonymat des contrevenants et avec seulement une amende de 10 % ; le rétablissement de l'anonymat des transactions sur l'or.

Pour M. Pierret, ce projet de collectif budgétaire reflète aussi une fiscalité « *inégalitaire* ». Il évoque l'établissement de nouveaux avantages pour l'épargne investie en actions ; le gel des seuils fiscaux des entreprises pendant trois ans et leur évolution progressive, par la suite, sur trois ans au moins, alors que les seuils fiscaux des ménages ne subissent pas le même gel. M. Pierret dénonce enfin une fiscalité « *publicitaire et électoraliste* », en citant notamment la détaxation de 50 % du fuel agricole.

M. Paul Quilès, ancien premier ministre de la défense, affirme que les « *promesses* » faites en matière de dépenses militaires n'apparaissent pas dans ce projet de collectif. Il chiffre le déficit, par rapport aux « *promesses* », à 6 milliards de francs. « *Soit*, dit-il, *ils ont fait (...) de fausses promesses, soit*, a posteriori, *ils sont en train d'approuver et de justifier la politique que nous avons menée jusqu'ici.* »

Après M. Quilès, vient le tour de M. Pierre Bérégovoy. L'ancien ministre de l'économie et des finances souligne, à propos de la privatisation d'actifs détenus par des entreprises publiques prévue par le projet de collectif, qu'il s'agit de « *vendre des parts du patrimoine national pour alimenter le budget de l'Etat* ».

M. Bérégovoy dénonce « *la multiplication des cadeaux pour certaines catégories sociales favorisées* ». Il est injuste, à ses yeux, de demander aux seuls fonctionnaires et salariés du secteur public de participer à la lutte contre l'inflation « *alors qu'on ouvre très largement les vannes par ailleurs* ». M. Bérégovoy conclut : « *Ce collectif budgétaire, à bien des égards, abandonne une rigueur budgétaire que je continue à penser (...) absolument nécessaire.* »

Dans son secteur aussi, Mme Edith Cresson, ancien ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, député de la Vienne, condamne « *l'abandon de l'effort en faveur de l'industrie* ». Elle revient sur l'affectation des ressources fournies par la privatisation envisagée pour dénoncer, « *avec la fin de l'autonomie de gestion, la fin d'une politique industrielle qui puisse être menée de façon cohérente par les patrons des* [entreprises] *nationalisées* ». Mme Cresson conclut : « *Nous trouvons dans ce collectif toutes les caractéristiques d'une mentalité rétrograde de la droite traditionnelle, qui incite l'argent à aller vers la pierre ou la terre (...), alors que nous avions mené tous nos efforts pour tenter de mener l'épargne (...) vers l'industrie et sa modernisation.* »

Pour sa part, M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de l'éducation nationale, souligne que, « *pour la première fois depuis 1981, le budget de la recherche diminue d'une année sur l'autre* ». Pour lui, la politique mise en œuvre par les socialistes de « *rapprochement entre la recherche et l'industrie* » est remise en cause.

M. Jack Lang, ancien ministre de la culture, ferme le bal en remarquant l'inversion des priorités par rapport aux choix du PS. « *Sur la table du sacrifice*, souligne-t-il, *la recherche et la culture sont les plus pénalisées* », puisque, selon ses calculs, près de 25 % des 10 milliards d'amputation budgétaire sont réalisés dans ces deux domaines. « *On ne peut pas mieux*, lance M. Lang, *écrire noir sur blanc que l'on veut sacrifier l'avenir à des intérêts électoraux et corporatistes immédiats.* »

J.-L. A.

LE DÉBAT AU PS

## M. Mauroy face aux « jeunes turcs » de son courant

Les membres du courant animé par M. Pierre Mauroy n'échappent pas au vent de débat qui souffle sur l'ensemble du PS. Réunis le mercredi 16 avril, les parlementaires et les membres mauroyistes du comité directeur ont évoqué la préparation de la convention nationale que le PS tiendra à la fin du mois de juin et qui doit marquer (comme l'a rappelé le bureau exécutif du PS mercredi) le début d'une grande remise en ordre politique et idéologique.

Ils ont évoqué en même temps leurs débats internes, qui tournent essentiellement autour des problèmes de la « modernité », à travers les positions défendues par plusieurs jeunes parlementaires mauroyistes : notamment MM. Michel Delebarre, ancien ministre du travail et député du Nord, Jean-Yves Le Drian, député du Morbihan, animateur des transcourants, Christian Pierret, député des Vosges, qui n'a jamais caché ses sympathies pour M. Fabius, Jean-Michel Boucheron, député de la Charente, Jean-Pierre Balligand, député de l'Aisne.

Selon les amis de l'ancien premier ministre, il ne s'agit aucunement de « *divergences sur le fond* », mais d'« *approches parfois différentes* », comme le dit M. Guy Allouche, sénateur du Nord, tandis que M. Delebarre insiste : « *Ensemble, nous pouvons parler de l'avenir.* » Tous ont réaffirmé leur attachement à M. Mauroy. Mais certains jeunes mauroyistes ne sont pas aussi patients que l'ancien premier ministre à l'égard du PCF. Ainsi, M. Pierret – tout en se démarquant, comme M. Delebarre, des tentations jugées « *centristes* » des transcourants – considère que la proportionnelle n'est pas compatible avec l'union de la gauche ancienne manière. M. Pierret, favorable à une présidentialisation du régime, n'envisage plus autre chose qu'une alliance électorale avec le PC, et insiste, comme d'autres mauroyistes, sur la nécessité d'élargir la zone d'influence du PS jusqu'au centre.

De son côté, M. Mauroy cherche à tempérer la fougue modernisatrice de certains de ses jeunes amis. L'ancien premier ministre aime à rappeler que lui-même, tenant du modernisme face à Guy Mollet dans l'ancienne SFIO, n'avait pas réussi à gagner. Il souligne que son courant doit être porteur de modernité, mais aussi que la modernisation du socialisme ne doit pas être déclenchée en faisant table rase des valeurs de la gauche. Enfin, il rappelle que à la tête du gouvernement, c'est bien la modernisation du pays qu'il avait entreprise.

Dans le plus convivial des courants du PS, le débat porte aussi sur le mode d'existence des uns et des autres. A en croire ses amis, M. Mauroy joue un peu les « pater familias » à l'égard des jeunes parlementaires de son courant, qui, après avoir montré leur capacité dans la gestion locale, sont aujourd'hui « *plus disponibles pour le débat national* » et ont envie de s'exprimer. M. Mauroy manifeste aussi un très fort attachement au Nord, à sa puissante fédération socialiste, à ses traditions ouvrières, alors que, dit l'un de ses amis, « *le Nord-Pas-de-Calais n'est pas la raison d'être* » de tous les membres de son courant.

Dans ce dialogue, M. Allouche juge, de son propre aveu, les « *modérateurs* ». L'ancien premier ministre maugrée parfois, mais, mercredi, il a invité ses amis à montrer dans le reste du parti l'apport original de son courant. Celui-ci devrait être mis en forme dans une brochure qui paraîtra après la convention nationale de juin et qui devrait situer le courant Mauroy dans le vaste chantier d'idées qu'est aujourd'hui devenu le PS.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

# POLITIQUE

## La contestation au PCF prend une ampleur particulière dans l'Isère

**Les contestataires du PCF développent une nouvelle tactique. Après l'appel national pour un congrès extraordinaire (*le Monde* du 4 avril), des pétitionnaires communistes de l'Isère ont publié un texte mardi 15 avril, dans le journal régional *le Dauphiné libéré*. D'autre part, une liste de signataires du texte national dans le Rhône a été fournie à notre rédaction de Lyon (« le Monde Rhône-Alpes » du 17 avril). Les initiateurs de cet appel affirment également avoir recueilli trois mille signatures de militants actuels, auxquelles s'ajouteraient celles de mille anciens communistes.**

De notre correspondant

Grenoble. – Le mouvement de contestation au sein du Parti communiste a pris une ampleur particulière dans l'Isère, où deux cent soixante militants viennent de signer le texte réclamant la *« convocation d'urgence d'un congrès extraordinaire »*. Parmi ceux-ci figurent quatre des neuf conseillers généraux communistes du département, dont le maire de Saint-Martin-d'Hères, M. Joseph Blanchon. Si le maire et conseiller général de la seconde ville du département, Echirolles, M. Gilbert Biessy, ne s'est pas rallié à l'appel – on le dit pourtant peu éloigné de celui-ci, – son premier adjoint, également conseiller général, M. Bérod, fut l'un des premiers à signer l'appel national, suivi par plusieurs autres membres du conseil municipal.

Au total, six maires et vingt-trois adjoints ou conseillers municipaux figurent parmi les deux cent soixante signataires. Deux cellules communistes, celle de l'entreprise Raymond Bouton et celle de la commune de Tullins, s'y sont également jointes.

*« Ces signataires ne représentent que la partie émergée de l'iceberg »*, affirme l'un d'eux. La diversité des signatures (élus, ouvriers, intellectuels) montre l'étendue et la profondeur du débat qui secoue les militants isérois du PCF. Certains signataires de l'appel reprochent notamment à l'actuelle direction du PC isérois son choix de la tête de liste des élections législatives. La désignation de M. Jean Giard, conseiller municipal de Grenoble, fut en effet mal comprise par certains, qui auraient préféré voir *« partir au combat »* un maire d'une grande ville, comme MM. Joseph Blanchon ou Pierre Biessy. C'est précisément dans ces deux villes ouvrières de la banlieue grenobloise que la fronde communiste a débuté, deux cités qui pourraient « tomber » du côté des socialistes lors des prochaines élections municipales si le PCF ne connaissait pas un spectaculaire redressement.

Dans un article publié jeudi 17 avril par l'*Humanité Rhône-Alpes* M. René Bombrun, secrétaire fédéral communiste isérois, condamne pour la première fois officiellement la démarche des contestataires, *« qui s'expriment en dehors du parti et ont recours aux colonnes* du Monde *et* du Dauphiné libéré *pour exprimer publiquement leur désaccord. C'est une violation des règles démocratiques qui régissent la vie du PCF »*. M. Bombrun rappelle également dans cet article que le débat au Parti communiste se déroule dans l'Isère *« comme ailleurs en France, de la façon la plus démocratique qui soit »*, les adhérents du PCF étant invités à venir débattre dans leur cellule.

C. F.

### M. MICHEL NAUDY LE PCF ET LE « VOL A LA TIRE »

Interviewé, mercredi 16 avril sur Europe 1, Michel Naudy, journaliste communiste, chef du service politique de FR 3, auteur du livre *PCF, le suicide*, et contestataire déclaré, a accusé les responsables de sa cellule de lui avoir subtilisé sa carte d'adhérent. La cellule de la Maison de la radio où, affirme-t-il, il militait auparavant ayant refusé de lui renouveler sa carte 1986, il s'est inscrit dans la cellule Pablo-Neruda de Montreuil où il habite.

Au cours d'une réunion, le 10 avril, la secrétaire de cellule lui a demandé de présenter cette carte qui *« a immédiatement disparu dans un sac à main »*, déclare Michel Naudy. *« Après avoir inventé l'auto-exclusion, la direction actuelle tente de réinventer le vol à la tire comme moyen de régler le débat »* s'indigne le journaliste.

*L'Humanité* de ce jeudi qui rend compte de cette affaire indique, pour sa part, que Naudy n'était plus adhérent *« sur Montreuil depuis plusieurs années, qu'il y est venu subtiliser une carte destinée à un autre adhérent, que la secrétaire de cellule a fort justement récupéré ce document et que Michel Naudy se trouve dans la position du voleur qui crie au voleur »*. Où Michel Naudy peut-il prendre une carte ?

### Dans les cabinets ministériels

#### • COMMERCE ET ARTISANAT

**– Directeur de cabinet : M. Michel CLAIR.**

M. Michel Clair, conseiller référendaire, a été nommé directeur du cabinet de M. Georges Chavanes, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services.

[Agé de trente-neuf ans, ancien élève de l'ENA, M. Michel Clair est conseiller référendaire à la Cour des comptes. Chargé de mission au Plan en 1978, secrétaire général du Fonds de développement des industries du bois de 1979 à 1982, il est membre du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics depuis 1983, et rapporteur près la cour de discipline budgétaire depuis 1984.]

D'autre part, ont été nommés : chargé de mission, M. Arnaud Cazin d'Honincthun; chefs de cabinet, M. Gérard Thibaud et Mlle Sophie Maurin; chargée des relations avec le Parlement, Mme Dominique Girault.

CRISE CHEZ LES TROTSKISTES DU PCI

## « Kostas » et « Saïgon » contre la ligne « Bonaparte »

A la suite de ses maigres résultats électoraux du 16 mars, le Parti communiste internationaliste (PCI), petite organisation trotskiste (1) qui a récemment donné naissance (*le Monde* du 4 décembre 1985) au Mouvement pour un parti des travailleurs (MPPT), vient de perdre, d'un seul coup, sept dirigeants.

Fidèle à son goût du secret, qui veut que les responsables soient encore identifiés par leurs pseudonymes, la direction du PCI, dont une des spécialités politiques est l'entrisme (2), ignore, officiellement, cette soudaine hémorragie. Un membre du bureau politique, un autre de la « commission de contrôle » et cinq membres du « plénum du comité central » ont donné leur démission, le 14 avril.

Les sept démissionnaires sont MM. Jean-Christophe Cambadélis, alias « Kostas », ancien président de l'UNEF indépendante et démocratique (1980-1984) ; Jean Grosset, alias « Saïgon », secrétaire général adjoint du SNUDI-FO (Syndicat national unifié des directeurs et instituteurs) ; Marc Rozenblat, alias « Ibsen », ancien président de l'UNEF-ID (1984-1986) ; Benjamin Stora, alias « Truffaut », universitaire, membre du syndicat FO de la recherche scientifique ; Pierre Raphaël, alias « Raphaël », membre de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), l'organisation rivale, jusqu'en 1977 ; Alexis Fortin, alias « Alexis », secrétaire du mouvement universitaire « action pour le socialisme » et Philippe Dariulat, alias « Crimso », actuel président de l'UNEF-ID.

Ces dirigeants, qui représentent toutes les strates historiques des composantes étudiante et enseignante du PCI, ont de six ans à dix-huit ans de militantisme. Dans l'entourage des démissionnaires, on indique que *« les désaccords avec la direction étaient latents depuis plusieurs années »*.

### Mitterrand = Chirac = Bonaparte ?

Après le 16 mars, la direction a adopté une ligne qui peut se résumer en une formule : Mitterrand = Chirac = Bonaparte. Pour M. Cambadélis, ancien homme-lige de M. Pierre Lambert, « chef historique » du mouvement, cette position n'était ni plus ni moins, qu'*« un alignement politique sur la direction du PCF »*. Après l'échec d'une tentative de discussion, les sept dirigeants, qui, selon certains de leurs anciens amis, représentent l'« aile droite du PCI », ont décidé de démissionner. Leur objectif serait dans un premier temps d'organiser *« un regroupement national »* qui pourrait être baptisé *« convergence(s) socialiste(s) »*.

O. B.

(1) *Le PCI* regroupe de cinq à six mille adhérents. Le MPPT a recueilli 0,63 % des suffrages au scrutin législatif.

(2) Technique consistant à faire entrer des militants dans d'autres formations de gauche ou d'extrême gauche pour y constituer des fractions (appelées « cliques » au PCI) ou les en faire sortir plus tard pour revenir au bercail et créer ainsi des ralliements fictifs. Le groupe « Socialisme maintenu » au sein du PS en était un exemple.

## Le communiqué conseil des ministres

**Le président de la République a réuni le conseil des ministres au palais de l'Elysée le mercredi 16 avril 1986. A l'issue du conseil, le service de presse du premier ministre a diffusé un communiqué dont nous donnons les principaux extraits.**

● **PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1986.**

*(Lire page 27.)*

● **DÉCRETS D'ATTRIBUTIONS.** – Sur proposition du premier ministre, le conseil des ministres a adopté deux décrets relatifs aux attributions du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme.

● **LE COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET DE LA BANQUE MONDIALE.** – Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a présenté au conseil des ministres une communication sur les réunions du comité intérimaire du Fonds monétaire international et du comité du développement de la Banque mondiale, qui se sont tenues à Washington du 9 au 11 avril.

Le premier grand thème abordé a été celui de la réforme du système monétaire international. Les thèses en présence ont paru se rapprocher : les *défauts du régime* des changes flottants sont très largement reconnus, et une volonté réelle s'est manifestée d'apporter des réponses aux défaillances du système.

Le second thème important a été celui du développement. Une attention particulière a été portée aux questions liées au poids de la dette pesant sur de nombreux pays. Les principes de la stratégie d'action concertée, définie à Séoul en octobre 1985, ont été réaffirmés. Des progrès dans le traitement du problème de la dette ont été constatés, même s'ils sont encore partiels ou trop lents et si la situation de certains pays demeure très préoccupante.

La France a, pour sa part, insisté sur la nécessité de renforcer les moyens financiers des organisations internationales et de faire bénéficier l'Afrique sub-saharienne d'une priorité dans leur utilisation.

### Mesures d'ordre individuel

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du premier ministre

– Mme Hélène Gisserot, conseiller maître à la Cour des comptes, est nommée déléguée à la condition féminine.

Sur proposition du ministre de la culture et de la communication.

– M. Jean-Ludovic Silicani, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé directeur de l'administration générale.

[M. Jean-Ludovic Silicani est né le 20 mars 1952. Ingénieur civil, diplômé de l'ENA, il a été mis en détachement de longue durée du Conseil d'Etat – il a le titre de maître des requêtes, – pour occuper le poste de directeur de l'ANVAR.]

Sur proposition du ministre de l'intérieur :

– M. Alain Jezequel, préfet, commissaire de la République délégué pour la police auprès du commissaire de la République du département du Rhône, est nommé préfet hors cadre.

– M. Georges Bastelica, préfet, commissaire de la République délégué pour la police auprès des commissaires de la République des départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse, est nommé commissaire de la République délégué pour la police auprès du commissaire de la République du département du Rhône.

[Né le 26 mai 1929 à Alger, M. Georges Bastelica a commencé sa carrière dans la police comme assistant au laboratoire scientifique d'Alger en 1955. Inspecteur de police (1957), commissaire (1963), commissaire principal (1972), commissaire divisionnaire (1979), et contrôleur général (1982), sa carrière en fait un spécialiste de la sécurité publique, de Lyon à Rouen et Meaux, en passant par Armentières et Croix dans le Nord. Directeur départemental des polices urbaines du Calvados puis de Loire-Atlantique, il est nommé, en août 1981, conseiller technique au cabinet du directeur général de la police nationale (DGPN). En février 1985, il est promu préfet de police en Corse – dont sa famille est originaire, – où il remplace M. Robert Broussard.]

– M. François Leblond, directeur ajoint du cabinet du préfet de police de Paris, est nommé préfet, commissaire de la République délégué pour la police auprès des commissaires de la République des départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse.

[Né le 4 mai 1937 à Paris, M. François Leblond, ancien élève de l'ENA (promotion Montesquieu), commence sa carrière comme administrateur civil au ministère de l'intérieur (1966). Il fut notamment chef du bureau d'information au ministère de l'intérieur (1968-1969), chargé de mission au cabinet de M. Raymond Marcellin (1969-1974), qu'il accompagna quand il fut nommé ministre de l'agriculture (1974-1975). Il fut ensuite conseiller technique puis chef de cabinet de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances puis ministre de l'équipement (1976-1977), poste qu'il garda auprès de son successeur, M. Fernand Icart. Après 1981, il fut nommé directeur adjoint du cabinet du préfet de police de Paris.]

– Il est mis fin aux fonctions de directeur, chef du service de l'inspection générale de la police nationale, exercées par M. Jean Clerc.

– M. Marcel Leclerc, commissaire divisionnaire, est nommé directeur, chef du service de l'inspection générale de la police nationale.

[Né en 1935, à Sainte-Anne-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine), M. Leclerc entre dans la police, avec le grade de commissaire, en 1961. Il fait toute sa carrière à la police judiciaire de la préfecture de police de Paris. Adjoint de M. Maurice Bouvier, chef de la brigade criminelle, puis de son successeur, M. Gustave Jobert, il devient en 1971 chef de la première brigade territoriale, puis en 1974 chef de la brigade de recherche et d'intervention (BRI, dite brigade antigang), et en 1979 chef de la brigade criminelle. Un conflit l'oppose en mars 1982 à M. Gaston Defferre, alors ministre de l'intérieur, qui souhaite le nommer chef de la sûreté urbaine de Marseille, ce que M. Leclerc refuse. Son attitude provoque une courte crise au quai des Orfèvres, siège de la PJ parisienne. Depuis, M. Leclerc était en poste à l'inspection générale de la police nationale dont, il prend aujourd'hui la tête.]

### REMPLACEMENT DES MINISTRES : LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL INCOMPÉTENT

**Le Conseil constitutionnel a rejeté, le mercredi 16 avril, la demande de Mme Yannick Piat, député (FN) du Var. Candidate du Front national à la présidence de l'Assemblée nationale, Mme Piat, qui avait obtenu 36 et 34 voix lors des deux tours de scrutin, demandait au Conseil constitutionnel de constater l'impossibilité, pour les remplaçants de députés devenus ministres, de prendre part aux votes qui ont abouti, le 2 avril, à l'élection de M. Jacques Chaban-Delmas (*le Monde* du 4 avril).**

Le Conseil constitutionnel fait remarquer, pour justifier cette décision, qu'*« aucune disposition de la Constitution ne* [lui] *donne compétence pour statuer sur la régularité de l'élection du président de l'Assemblée nationale ni pour donner un avis sur des modifications éventuelles du règlement de l'Assemblée nationale »*, et que, *« dès lors, la demande ne peut être que rejetée »*.

# société

« LE MONDE » SONDE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

## Une majorité de députés hostiles au rétablissement de la peine de mort

**La peine de mort ne sera pas rétablie. Non seulement parce que M. Jacques Chirac y est personnellement hostile, mais surtout parce que la majorité de l'Assemblée nationale est contre. C'est ce que montre en effet le pointage que nous avons effectué auprès d'élus du 16 mars : nous avons dénombré au moins deux cent quatre-vingt-dix députés (la majorité est de deux cent quatre-vingt-neuf) qui s'opposeraient, si la question leur était posée, au retour de la peine capitale.**

Sans doute ce rapport des forces explique-t-il que M. Chirac ait voulu prévenir la déception des partisans de la guillotine – plus nombreux, lors de l'abolition de 1981, au RPR qu'à l'UDF et, de plus, taraudés aujourd'hui par l'extrémisme du Front national. D'où l'insistance symbolique, dans son discours-programme aux parlementaires, sur la peine de substitution, ces « trente ans incompressibles » excluant en principe toute libération conditionnelle.

La situation n'est pas nouvelle. En 1979, alors que le gouvernement n'osait pas franchir le pas, les adversaires de la peine de mort étaient déjà majoritaires au Palais-Bourbon, selon notre pointage de l'époque (*le Monde* du 27 juillet 1979). Elle a cependant évolué. La gauche ayant eu le courage d'abolir, certains députés de droite se sentent libérés. Ainsi M. Jacques Legendre (RPR), qui déclare : « *Je n'aurais pas voté l'abolition de la peine de mort si j'avais été député en 1981, mais je ne voterais pas son rétablissement.* »

D'autres, toutefois, ont parcouru le chemin inverse. Abolitionniste convaincu il y a quelques années, M. Dominique Bussereau (UDF) est aujourd'hui favorable au rétablissement de la peine capitale en cas de rapt d'enfants et de meurtres de représentants de l'ordre. M. Antoine Ruffenacht (RPR) a aussi changé d'opinion, dans le même sens. Scrupules voisins chez M. Jean-Marie Caro (UDF) qui, quoique contre le rétablissement, s'interroge sur le sort qu'il y a lieu de réserver aux terroristes.

L'annonce d'une peine de substitution par le premier ministre vient, en tout cas, opportunément rassurer une majorité troublée par l'insécurité. Nombreux sont les députés de droite qui, opposés au retour de la guillotine, conditionnent leur position à l'instauration d'une peine qui, pour l'opinion publique, fasse office de châtiment suprême. C'est le cas de MM. Jean-Pierre Abelin (UDF), Gilbert Barbier (UDF), Jean-Louis Goasduff (RPR), Albert Mamy (UDF), Michel Gonelle (RPR) et Michel Hannoun (RPR).

Certains développent un point de vue original. M. René André (RPR) est contre la peine de trente ans incompressible, car il juge ce châtiment « *inhumain* » ; la seule solution par conséquent : le rétablissement de la peine capitale.

Un raisonnement « *logique* », assure-t-il. Syllogisme semblable chez M. Jean-Marie Le Pen qui, estimant, le 16 avril sur TF 1, que la période de trente ans n'a « *aucune chance d'être appliquée* », conclut au nécessaire rétablissement de la peine de mort.

Selon notre pointage, le Parlement ne semble pourtant pas prêt à suivre l'air du temps, illustré par les sondages qui, depuis 1971, donnent, selon le moment et la nature de la question posée, 52 à 66 % des Français favorables à la peine de mort. Nous avons rangé d'office, parmi les députés hostiles à son rétablissement, ceux qui avaient voté l'abolition en 1981. Aucun, à notre connaissance, n'a jamais déclaré avoir changé d'opinion. L'un ou l'autre tournerait-il casaque qu'il subsisterait probablement une majorité d'abolitionnistes à l'Assemblée. Nous nous sommes en effet arrêtés au chiffre symbolique de 290 députés – la majorité plus une voix – sans pour autant contacter systématiquement tous les députés.

### Un verrou

L'existence de cette majorité voue donc à l'échec probable le projet de M. Pierre Messmer d'obtenir de ses collègues le rétablissement de la peine de mort. Le président du groupe RPR avait annoncé, le 6 avril, son intention de déposer – ou plutôt de redéposer – une proposition de loi en ce sens. Mais il ne se fait guère d'illusion, reconnaissant n'être « *pas sûr d'obtenir satisfaction* ». D'autant plus qu'il existe désormais un verrou : la ratification par la France, le 18 février 1986, d'un protocole additionnel à la convention européenne des droits de l'homme. Il interdit le retour de la peine de mort avant cinq ans, à moins que le gouvernement décide de dénoncer la totalité de cette convention. Personne n'y songe sérieusement, pas même M. Raymond Barre, qui, quoique partisan du rétablissement de la peine capitale, reconnaît que celui-ci est impossible avant 1991.

Quant au gouvernement, sa position n'est pas unanime. Celle de M. Chirac, qui prime sur les autres, est connue : il a voté l'abolition de 1981. Celle du garde des sceaux est publique depuis le 15 avril : s'il avait été député en 1981, il aurait fait de même. M. Charles Pasqua est du bord opposé : le ministre de l'intérieur fut l'auteur d'une des six propositions de loi, déposées au cours de la législature 1981-1986, en faveur du rétablissement de la peine de mort.

Son ministre délégué chargé de la sécurité est plus secret : sa position « *sera celle du gouvernement* » et sa conviction profonde restera « *intime comme tout choix philosophique* ». Tout au plus concède-t-il qu'il aurait apprécié, sur ce « *problème de civilisation* », un référendum, « *hélas impossible* ». M. Jacques Chaban-Delmas est plus disert. En novembre 1984, l'actuel président de l'Assemblée national, jugeant la guillotine désuète, réclamait un « *nouveau mode* » d'exécution capitale, à trouver parmi l'arsenal utilisé aux Etats-Unis : chambre à gaz, chaise électrique, injection intraveineuse...

Restait à connaître l'opinion de M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme. Il est contre le rétablissement de la peine de mort. Et assure ne pas craindre de devoir affronter un cas de conscience gouvernemental puisque le premier ministre est du même avis.

BERTRAND LE GENDRE et EDWY PLENEL.

### Pointage

Selon notre pointage, une majorité de députés seraient opposés au rétablissement de la peine de mort. Nous avons recensé au moins 290 élus du 16-mars hostiles à ce rétablissement, soit un de plus que la majorité absolue (289).

Ce pointage se décompose de la manière suivante : députés PS et apparentés : 212, auxquels s'ajoutent 4 socialistes élus contre les candidats officiels du PS, MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon. Trente-cinq communistes ont été élus le 16 mars, soit un total de 251 députés pour la gauche.

Le 18 septembre 1981, vingt-quatre députés de droite, qui ont été réélus ont voté l'abolition de la peine de mort. Sept RPR : MM. Emmanuel Aubert, Michel Barnier, François Fillon, Jean Narquin, Etienne Pinte, Jean de Préaumont et Jacques Toubon. Dix-sept sont UDF ou apparentés : MM. Jacques Barrot, Jacques Blanc, Loïc Bouvard, Jean Briane, Jean-Marie Daillet, Georges Delfosse, Maurice Dousset, Adrien Durand, Jean-Paul Fuchs, Germain Gengenwin, Mme Florence d'Harcourt, MM. Xavier Hunault, Emile Koehl, Michel d'Ornano, Jean Setlinger, Jean-Pierre Soisson et Bernard Stasi.

Le 30 septembre 1981, deux sénateurs de droite, aujourd'hui députés, ont voté l'abolition de la peine capitale : MM. Marc Bécam (apparenté RPR) et Jean Lecanuet (UDF).

Nous avons, de plus, interrogé d'autres députés de droite. Treize nous ont clairement déclaré être hostiles au rétablissement de la peine de mort. Parmi ces treize députés, sept sont RPR : MM. Jean-Pierre Delalande, Patrick Devedjian, Jean-Louis Goasduff, Michel Gonelle, Michel Hannoun, Jacques Legendre et Olivier Marlière. Six sont UDF : MM. Jean-Pierre Abelin, Gilbert Barbier, Jean-Marie Caro, Maurice Charretier, Albert Mamy et Arthur Paecht.

LES ENQUÊTES JUDICIAIRES SUR ACTION DIRECTE

## Polémique entre magistrats parisien et lyonnais

**M. Jean-Louis Bruguière, le magistrat instructeur parisien notamment chargé de la plupart des informations judiciaires relatives aux attentats parisiens revendiqués par le mouvement dissous Action directe, a dénoncé, mercredi 16 avril, l'absence de centralisation, qui, selon le juge, l'aurait contraint à une longue attente avant de pouvoir consulter à Lyon, le même jour, avec une délégation de la brigade criminelle, des documents saisis après l'arrestation d'André Olivier.**

Habituellement discret, M. Bruguière a fait une déclaration à la presse, mercredi, à Paris, avant son départ pour Lyon : « *Je regrette amèrement d'avoir attendu trois semaines avant de pouvoir prendre connaissance des documents saisis par le SRPJ de Lyon. Ces difficultés rencontrées sont une illustration supplémentaire de la nécessité de centraliser au plus vite les enquêtes relatives aux faits de terrorisme, et ce dans une optique d'efficacité.* »

Considéré comme l'un des responsables d'Action directe, André Olivier, quarante-trois ans, avait été interpellé le 28 mars dernier à Lyon. Ecroué depuis le 30 mars sous les inculpations d'infraction à la législation sur les armes, de vols, recel et falsification de documents administratifs, il a été, en outre, inculpé, le 15 avril, d'association de malfaiteurs et de détention d'explosifs. Les perquisitions opérées après son arrestation ont permis la saisie de nombreux documents constituant, selon les enquêteurs lyonnais la « *documentation totale d'un groupe terroriste* » (*le Monde* daté 6-7 avril).

M. Marcel Lemonde, le juge d'instruction lyonnais chargé de ce dossier, s'est déclaré « *très étonné* » de l'attitude de son collègue parisien. Estimant que « *coordination n'est pas synonyme de centralisation* », M. Lemonde s'est dit « *surpris par ce reproche* », en ajoutant : « *Tout a été fait pour faciliter l'efficacité de l'enquête.* » De fait, M. François Le Mouël, chef de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) au ministère de l'intérieur, s'est rendu à Lyon dès le 3 avril. Il a été établi un rapport de synthèse sur les premiers résultats de l'enquête lyonnaise, rapport transmis au cabinet du ministre délégué chargé de la sécurité, ainsi qu'aux principaux responsables de la lutte antiterroriste.

L'UCLAT n'a pas de vocation opérationnelle, mais a pour première tâche de faire circuler l'information entre les services concernés. Quant à la visite de M. Bruguière à Lyon, elle s'est faite avec l'accord de M. Lemonde, mais pas aussi vite que l'aurait souhaité le juge parisien. M. Lemonde estimait en effet que l'attitude de son collègue était trop précipitée, l'exploitation de la dizaine de valises de documents saisis durant l'enquête lyonnaise ne faisant que commencer et devant s'étendre sur une longue période.

### Divergence

Cette polémique cache en réalité une divergence entre magistrats parisiens et provinciaux sur le degré de centralisation dans les investigations judiciaires contre le terrorisme. Président de l'Association française des magistrats chargés de l'instruction, qui regroupe un tiers des juges d'instruction, M. Lemonde a en effet émis des réserves sur une centralisation de toutes les poursuites à Paris, telle que l'a proposée le premier ministre dans son discours-programme à l'Assemblée nationale. « *Un système qui conduirait à un dessaisissement automatique serait stupide*, explique-t-il. *Plutôt que de systématiquement centraliser les affaires à Paris, je verrais bien un système souple, sans rigidité, de coordination plutôt que de centralisation. L'affaire Olivier montre bien qu'il ne faut pas s'éloigner des réalités locales : les fils que nous tirons sont d'abord lyonnais, et les premiers crimes que nous allons ainsi élucider sont lyonnais.* . »

● *Un député UDF critique les déclarations de M. Jean-Louis Debré.* – M. Albert Mamy, député UDF-PR du Tarn, a critiqué, mercredi 16 avril, les déclarations de M. Jean-Louis Debré, député RPR de l'Eure, mettant en cause les avocats défenseurs de terroristes (*le Monde* du 18 avril). M. Mamy, qui est lui-même avocat, « *trouve inadmissible de généraliser certains cas particuliers* » : « *Cette généralisation est absolument intolérable car elle tend à faire croire à l'opinion publique qu'il existerait une complicité entre l'avocat et son client* (...). *On n'insistera jamais assez sur le rôle de l'avocat défenseur des droits de l'homme dans une société qui entend préserver l'équilibre des pouvoirs.* »

## JUSTICE

A LA COUR D'ASSISES DE PARIS

## Lionel Cardon condamné à la réclusion perpétuelle

Lionel Cardon a été condamné, mercredi 16 avril, à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises de Paris. La seule surprise de cet arrêt prévisible rendu après deux heures trente de délibération, sera venue de Lionel Cardon, qui en a écouté lecture sans réagir, après avoir pourtant affirmé dans sa dernière déclaration qu'il faisait confiance « *à mesdames et messieurs les jurés* ». La seule concession qui lui a été accordée se trouve dans la réponse négative à la question concernant la préméditation pour la tentative d'homicide volontaire du brigadier Jean-Pierre Molveau, blessé durant la prise d'otages de la rue Nicolo, le 24 novembre 1983. La rapidité avec laquelle furent échangés les coups de feu à ce moment permettait raisonnablement de considérer, comme l'avait fait valoir, après Me Pierre Blazy, ses confrères Philippe Hardy et Serge Doukhan, que l'accusé n'avait pu, en cette seconde, former sciemment le dessein d'attenter à la vie du policier.

Mais, dès lors que les réponses restaient affirmatives pour toutes les autres questions visant sa culpabilité et, notamment, celle touchant à la préméditation dans la mort du brigadier Hochard, tué la veille dans le bois de Boulogne et que les circonstances atténuantes étaient refusées, c'était automatiquement la peine la plus élevée prévue par la loi qui devait être prononcée.

On notera aussi que, juridiquement, même si la préméditation avait été écartée dans l'affaire Hochard, comme la défense l'aurait souhaité, la même peine perpétuelle demeurait applicable en l'absence de circonstances atténuantes. Depuis l'abolition de la peine de mort, le code pénal ne fait plus de différence entre l'assassinat et le meurtre, le premier de ces crimes supposant, pour être ainsi qualifié, soit la préméditation, soit le guet-apens ou d'autres circonstances aggravantes. Il est vrai qu'en pratique les cours d'assises peuvent d'elles-mêmes opérer les distinctions qui leur paraissent s'imposer, notamment en usant de l'octroi de circonstances atténuantes.

### « Je suis lessivé »

A vrai dire, en plaidant l'absence de préméditation dans le meurtre du brigadier Hochard, les défenseurs de Lionel Cardon cherchaient surtout à obtenir en sa faveur une image de moindre dangerosité et de faire admettre que seul l'affolement ait entraîné l'irréparable.

Pourtant, lorsqu'il eut la parole après ses avocats, Lionel Cardon ne devait pas dire un mot sur cet aspect des choses. Son propos se limita alors à des reproches envers l'avocat général, M. Saludo, ainsi qu'envers Me Henri-René Garaud, qui avaient mis en doute l'un et l'autre la valeur de ses considérations sur les quartiers de haute sécurité et les effets désastreux qu'il en aurait personnellement éprouvés durant sa précédente détention, après sa condamnation par les assises des Hauts-de-Seine.

« *Je trouve insultant pour moi,* déclara-t-il alors, sans élever particulièrement la voix, *que des gens comme ceux-là nient ce que j'affirme. C'est donc qu'ils sont pour la prison pourrissoir, où ils n'ont jamais mis les pieds. Et je ne parle pas seulement pour moi, mais pour tous ceux qui y sont passés. J'en ai vu souffrir, j'en ai vu se suicider. Moi, aujourd'hui, je suis lessivé. Je ressens, dans ce procès, un sentiment d'amertume. Je n'ai plus confiance en ces gens de robe. Je n'ai confiance qu'en vous, mesdames et messieurs les jurés, parce que vous êtes en dehors du business judiciaire.* »

Ce furent ces derniers mots. Maintenant il lui reste à attendre la comparution devant les assises de la Gironde, qui l'attendent pour l'affaire Aran dont il devrait répondre à l'automne prochain.

Pour être complet on retiendra que au terme de ce procès de Paris, Lionel Cardon se trouve en outre condamné à verser à Mme Annette Kahn, la journaliste qui fut son otage rue Nicolo, le franc de dommages et intérêts qu'elle demandait ; à la veuve du brigadier Hochard 100 000 francs ; à la mère de ce policier 50 000 fancs, à son frère 20 000 francs, à sa première épouse et aux deux enfants mineurs nés de ce mariage 50 000 francs chacun ; au brigadier Molveau encore 50 000 francs et, enfin, à l'agent judiciaire du Trésor 1 817 000 francs représentant le montant des pensions, indemnités et capital décès que l'Etat eut à verser aux victimes. Autant de décisions qui, bien évidemment, ont peu de chance de pouvoir quelque jour être assorties d'une exécution.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.



## FAITS DIVERS

En Guadeloupe

### UN DIRECTEUR DE BANQUE ET SA FEMME SONT ÉCROUÉS POUR DÉTOURNEMENT

M. Gérard d'Alexis, directeur de l'agence de la Banque française commerciale dans l'île de Saint-Barthélemy, inculpé de détournement, abus de confiance et de faux, vient d'être écroué à la prison de Basse-Terre, ainsi que sa femme, inculpée de complicité.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le montant des malversations s'élèverait à environ 2 millions de francs. Le 13 mars dernier, la même agence de la BFC avait été l'objet d'un hold-up, et, d'après les déclarations de M. Gérard d'Alexis, deux hommes masqués l'avaient contraint à leur remettre 200 000 dollars (environ 1 600 000 francs français) avant de l'enfermer dans la salle des coffres de l'agence.

C'est en menant sa propre enquête sur ce hold-up que la BFC aurait découvert plusieurs détournements de fonds qui ont entraîné l'inculpation de M. Gérard d'Alexis. – *(Corresp.)*

● *Guadeloupe : M. Yves Jasor libéré.* – M. Yves Jasor, professeur à l'université Antilles-Guyane et militant de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe, a été mis en liberté, le mardi 15 avril, par M. Robert Tchalian, juge d'instruction. M. Jasor, arrêté le 14 mars dernier, est inculpé de participation à attroupement armé, de dommages volontaires à la propriété mobilière d'autrui par le fait de substances explosives ou incendiaires et entrave à la circulation. – *(Corr.)*

● *A Milan, deux producteurs de vin trafiqué inculpés.* – Deux producteurs de vin « au méthanol », MM. Giovanni Ciravegna et son fils Daniele, de Narzole, dans le Piémont, ont été inculpés mardi 15 avril d'homicide avec préméditation par un magistrat de Milan, qui a estimé qu'ils ne pouvaient ignorer les conséquences mortelles du procédé utilisé. Ils étaient déjà en prison depuis une quinzaine de jours (*le Monde* du 6 avril). – *(AFP)*

APRÈS L'ATTENTAT CONTRE M. GUY BRANA

## Des armes et des explosifs découverts

Une centaine de policiers de Versailles et de Paris ont procédé, dans la matinée du mercredi 16 avril *(nos dernières éditions)*, à une rafle dans les milieux d'Action directe à Paris et en banlieue.

Cinquante-trois personnes ont été interpellées lors de cette opération, menée dans le cours de l'enquête sur l'attentat manqué contre le vice-président du CNPF, M. Guy Brana.

Deux des personnes interpellées ont été trouvées en possession d'armes et d'explosifs. L'une d'elles, M. El Alaloui, de nationalité française, avait déjà fait l'objet d'interpellations, en 1979 et en 1982 ; à son domicile parisien, les policiers ont découvert, mercredi matin, un pistolet-mitrailleur.

En attendant, aucun lien n'a pu être établi avec la tentative d'assassinat de M. Brana, tentative qui n'a toujours pas été revendiquée.

### POLICES MUNICIPALES : M. PANDRAUD VA CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL

Interrogé par M. Jean Brocard (UDF, Haute-Savoie) sur la situation des polices municipales, M. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité, a notamment expliqué que si « *la participation des maires à la lutte contre l'insécurité est justifiée* », elle devait « *compléter l'action de la police nationale et de la gendarmerie* », car « *le maintien de la sécurité reste la première mission de l'Etat* ».

Constatant que « *la législation relative à la police comporte de nombreuses imperfections et favorise l'enchevêtrement des compétences* », M. Pandraud a critiqué les circulaires signées par M. Joxe, le 10 mars, sur la police municipale. Estimant qu'elles étaient « *l'expression d'un formalisme contraire à l'esprit dans lequel je compte aborder le problème* », il a affirmé que M. Joxe avait pris « *beaucoup de liberté* » avec les textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

Aussi M. Pandraud a-t-il décidé de « *créer un groupe de travail composé d'élus et de fonctionnaires sous la présidence d'une personnalité choisie en étroite concertation avec l'Association des maires de grandes villes (...) qui devra proposer, dans les deux mois, les moyens d'un meilleur équilibre juridique* ».

### M. ALBIN CHALANDON : « NOTRE DROIT EST INADAPTÉ A LA LUTTE ANTITERRORISTE »

M. Roger Holeindre, député de Seine-Saint-Denis (Front national), a durement critiqué la libération, mercredi 16 avril de M. Frédéric Oriach « *dirigeant d'une des composantes d'Action directe* ». M. Albin Chalandon, ministre de la justice, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité, lui a répondu que cette affaire manifestait « *certaines insuffisances dans le fonctionnement de la justice pour la fixation des peines et pour leur application* ».

Le garde des sceaux a ajouté que le gouvernement « *ne pouvait pas grand-chose (...) pour empêcher cette mise en liberté* ». Il a expliqué : « *Notre droit est inadapté à la lutte contre le terrorisme, (...) Les peines prononcées ne conviennent pas pour les cas en cause et, de plus, les remises en liberté sont rapides, phénomène accentué par l'attitude des juges d'application des peines. Ces remises sont une pratique courante, une sorte de droit en faveur du détenu.* » Le ministre de la justice a conclu en annonçant que « *des textes sont en préparation, qui mettront fin à l'action menée en ce domaine par les gouvernements en place depuis 1981, et qui a permis au terrorisme d'être en France comme un poisson dans l'eau* ».

# SOCIÉTÉ

## Mme Hélène Gisserot nommée déléguée à la condition féminine

Mme Hélène Gisserot, conseiller maître à la Cour des comptes, a été nommée déléguée à la condition féminine en conseil des ministres, mercredi 16 avril, sur proposition du premier ministre.

M. Philippe Seguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi de qui dépend cette délégation, a précisé, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité à l'Assemblée nationale, ce que seraient ses attributions. *« D'abord promouvoir la femme en tant que personne, c'est-à-dire veiller au respect d'une stricte égalité entre femmes et hommes ; ensuite se consacrer aux problèmes propres aux femmes dans le domaine de la santé, de l'information sexuelle, de l'adaptation du droit et proposer des mesures de protection en faveur des femmes battues ou humiliées ; assurer enfin la promotion de la femme au travail. »*

[Née le 11 mai 1936 à Paris, Mme Hélène Gisserot est entrée à la Cour des comptes à sa sortie de l'ENA en 1960. De 1963 à 1976, elle a été rapporteur auprès de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques. Conseiller référendaire en 1967, elle a été la première femme à être nommée (en 1979) déléguée dans les fonctions d'avocat général, puis de premier avocat général près la Cour des comptes où elle est conseiller maître depuis 1985. En 1974, Mme Gisserot avait été chargée au secrétariat à la condition féminine d'un groupe de travail sur *« les problèmes posés au couple par les mutations professionnelles dans les secteurs public et privé. »*]





# RELIGION

UN SYNODE D'ÉLECTION AU LIBAN

## Un nouveau patriarche pour refaire l'unité de l'Eglise maronite

De notre correspondant

Beyrouth — Sur le modèle du conclave romain, dix-neuf évêques ont commencé l'élection, ce jeudi 17 avril, d'un nouveau patriarche maronite. Ils sont coupés du monde, derrière les portes closes du patriarcat maronite de Bkerké, à 15 kilomètres de Beyrouth. Une retraite spirituelle a précédé le scrutin, mené à raison de quatre votes par jour *« jusqu'à ce que patriarche s'ensuive »*. Au bout de quinze jours de scrutins stériles, le pape pourra nommer lui-même le patriarche maronite.

Démissionnaire, le cardinal Antoine-Pierre Khoraiche, soixante-dix-neuf ans, participe à l'élection de son successeur. En s'éclipsant, il a voulu ouvrir la voie, en accord avec le Vatican, a un rôle plus actif de Bkerké dans la recherche d'une solution à la dramatique crise libanaise. Les rangs des maronites, et par voie de conséquence des chrétiens, sont aujourd'hui si divisés et l'impasse si totale que tout le monde — musulmans presque autant que chrétiens, de même que le mentor syrien — scrute le synode de Bkerké dans l'espoir de déceler, dans l'homme qui en sortira patriarche, la possibilité d'un déblocage de l'interminable conflit.

La démission, en 1985, du patriarche Khoraiche, qui se voyait reprocher d'être plus disert qu'actif, ainsi que la nomination, par le pape, en novembre dernier d'un administrateur apostolique, Mgr Ibrahim Hélou, évêque de Saïda, étaient destinées à donner au patriarcat un coup de fouet salutaire et à refaire l'unité d'une communauté divisée (*le Monde* du 21 janvier 1986).

Théoriquement, non seulement tout évêque mais tout clerc maronite ordonné diacre est éligible, ce qui ouvre notamment la voie aux moines et aux supérieurs de leurs ordres qui ont souvent accédé à cette dignité. Deux noms émergent : Mgr Ibrahim Hélou (soixante et un ans), qui aurait la préférence du Vatican, et Mgr Youssef Khoury (soixante-sept ans), archevêque de Tyr. Tous deux sont des hommes du Sud, de ce Sud libanais d'où est partie la guerre avant d'embraser tout le pays.

Dix-neuf évêques constituent le synode faisant office de collège électorale : onze en charge de diocèses libanais et huit de diocèses disséminés à travers le monde — Syrie (Alep et Lattaqhieh), Egypte, Etats-Unis (Brooklyn et Los Angeles), Brésil, Canada, Australie. Leur simple énumération atteste de la vitalité d'une communauté qui, poussée par la misère et par l'oppression de l'Empire ottoman, a essaimé à travers le monde. Trois à dix evêques supplémentaires doivent être élus par le synode, dont un peut-être pour l'Europe, mais ils ne participeront pas à l'élection du patriarche, n'étant pas encore consacrés.

Si aujourd'hui sa politique est fortement contestée, la communauté maronite a, néanmoins, au long des siècles, été l'artisan principal de la nation libanaise du dix-neuvième siècle à la tête de la renaissance arabe pour l'opposer à la domination ottomane.

Une fois le Liban constitué, elle avait, avant comme après l'indépendance du pays en 1943, eu la sagesse d'être du côté du pouvoir et de l'opposition à la fois. Le patriarche maronite de l'époque, Mgr Méouchy, ennemi juré du président Camille Chamoun, avait notamment tenu cette position durant la précédente guerre libanaise, répétition à échelle réduite de l'actuelle, en 1958. Jusqu'à ce que les maronites, sous la pression, il est vrai, d'un expansionnisme palestinien inquiétant à l'intérieur du Liban, constituent — *« commettent l'erreur de constituer »*, selon beaucoup d'entre eux — en 1969 *« une sainte alliance »*, entraînant dans leur sillage l'ensemble des chrétiens libanais et mettant ceux-ci tous ensemble dans un même camp, qui pouvait être celui des vainqueurs mais aussi celui des vaincus.

LUCIEN GEORGE.

# SPORTS

CYCLISME

## Signé Fignon !

En gagnant la Flèche wallonne, mercredi 16 avril, à Huys, en Belgique, Laurent Fignon, vainqueur de deux Tours de France, a inscrit à son palmarès la première classique de sa carrière. Il a également fourni la preuve d'un retour en forme qui tardait à se manifester après sa longue inaction consécutive à une intervention chirurgicale au tendon d'Achille l'an passé.

Dans les Ardennes, sur un parcours jalonné de côtes, Fignon a lâché, à quatorze kilomètres du but, le Danois Kim Andersen qui l'avait battu au sprint quinze jours auparavant à l'arrivée de Paris-Vimoutiers. Convenablement rodé par le Tour du Vaucluse, Fignon a dominé, sur les routes belges, les rescapés de l'enfer du Nord, qui n'avaient sans doute pas totalement récupéré de leurs efforts. Successeur de Raymond Poulidor (1963), de Michel Laurent (1978) et de Bernard Hinault (1979 et 1983), Fignon est le quatrième Français lauréat de la classique belge. Laquelle a remis en selle un autre Français, Jean-Claude Leclerc, troisième devant Criquelion, Lemond et Kelly. Leclerc est l'actuel champion de France. Il n'avait pas fait parler de lui depuis l'été dernier.

J. A.

FOOTBALL

## Exploits espagnols en Coupes d'Europe

Les trois clubs espagnols encore en lice dans les trois Coupes d'Europe se sont qualifiés, mercredi 17 avril, pour les finales de leurs compétitions respectives. A l'issue des matches aller, leur avenir paraissaient pourtant compromis.

En Coupe d'Europe des clubs champions, le FC Barcelone, battu 3 à 0 au match aller par l'IFK Göteborg, s'est imposé dans son stade du Nou Camp (3 à 0), éliminant les Suédois à la faveur des coups de pied au but (5 à 4). En finale, le 7 mai à Séville, l'équipe catalane sera opposée au Steaua Bucarest, premier club roumain à accéder à une finale européenne après avoir éliminé Anderlecht (3 à 0) dans l'autre demi-finale.

En Coupe des vainqueurs de coupe, l'Atletico de Madrid, pénible vainqueur sur son terrain, au match aller (1 à 0), s'est imposé en Allemagne devant le Bayer Uerdingen (3 à 2), et rencontrera les Soviétiques du Dynamo de Kiev, logiques vainqueurs du Dukla de Prague (3-0, 1-1), en finale le 2 mai à Lyon.

Mais, l'exploit le plus retentissant a été réalisé par le Real Madrid en Coupe de l'UEFA. Battus sèchement à l'aller par l'Inter de Milan (3 à 1), les Madrilènes ont écrasé les Italiens au stade Bernabeu devant 100 000 spectateurs (5 à 1 après prolongations). Le Real affrontera en finale (aller le 30 avril à Madrid, retour le 6 ou le 8 mai) le FC Cologne qualifié aux dépens du club belge de Waregem (4-0, 3-3).

● *Dix mille dollars pour un bébé éprouvette.* — Le premier bébé éprouvette, né d'une mère-porteuse, vient de voir le jour aux Etats-Unis. La conception de l'enfant avait été réalisé *in vitro* le 1er août dernier à l'hôpital Mount-Sinaï de Cleveland (Ohio). La mère, âgée de vingt-trois ans et déjà mère d'un enfant, a reçu 10 000 dollars pour porter le bébé qui n'a pas été conçu avec l'un de ses ovules. Des examens médicaux ont d'ailleurs prouvé que le code génétique de l'enfant correspond bien à ceux de l'homme et de la femme qui ont versé les 10 000 dollars.



# CARNET DU Monde

### Naissances

— Charlotte MONIQUET
est heureuse d'annoncer la naissance de son fils

Adrien,
à Monaco, le 7 avril 1986.

### Décès

— Nous apprenons le décès de

Jean-Jacques ANSTETT,
professeur honoraire
de l'université Lyon-II.

[Né en 1901, Jean-Jacques Anstett a été élève du lycée du Parc à Lyon. Agrégé d'allemand en 1925, il enseigne d'abord dans des lycées de Mâcon et de Lyon, avant d'être nommé à la faculté de Lyon. Maître de conférence à l'université de Grenoble en 1942, il revient à Lyon en 1946 comme professeur titulaire. Directeur de la section d'allemand de la faculté des lettres, il poursuit ses travaux sur le romantisme allemand et le philosophe Friedrich Schlegel. Auteur de nombreuses études sur la théologie luthérienne et l'histoire de la philosophie allemande, il publie, après son départ de l'université en 1972, ouvrages et traductions.]

— Mme Sylvie Lebon de Beauvoir,
M. et Mme Lionel de Roulet,
Les familles de Beauvoir, de Bisschop, Dauriac, Brasseur, Quintin et Kerever,

ont la douleur de faire part de la mort de

Simone de BEAUVOIR.

L'inhumation aura lieu le samedi 19 avril 1986, au cimetière du Montparnasse.
Départ à 14 heures de l'hôpital Cochin, 12, rue Méchain, à Paris-14e.

(*Le Monde* du 16 avril.)

— Bernard BELLET,
professeur agrégé des lettres,

né le 24 janvier 1946,
au visage si gourmand de vie, a quitté définitivement les siens à l'aube du 10 mars 1986.

20, place du Millénaire,
34000 Montpellier.

— Paris. Nantes. La Farlède.
Freiburg.

Les familles Boussat, Thébaudeau, Cazauran et Herz,

font part du rappel à Dieu de

M. Henri BOUSSAT,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
médaillé militaire,

survenu à Nantes, dans sa soixante-treizième année.
L'inhumation aura lieu le vendredi 18 avril 1986, à 15 heures, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.

88, rue des Plantes,
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire.

— Perpignan. Paris.

M. René Landais,
M. et Mme Pierre Landais
et leurs enfants,
M. et Mme René Olive
et leurs enfants,
Mme Aurore Ginette Cot,
Les familles, parentes et alliées,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georgette LANDAIS,
née Clerc,
ancienne des Brigades internationales,
médaillée de la Résistance,

survenu à l'âge de soixante-treize ans.

Selon le vœu de la défunte, son corps a été incinéré le 14 avril 1986, à Montpellier.

— Le général et la comtesse du Mesnil du Buisson,
Le comte et la comtesse François du Mesnil du Buisson,
Le comte et la comtesse Antoine du Mesnil du Buisson,
Le docteur et la comtesse Etienne du Mesnil du Buisson,
M. et Mme Jean-François Burgelin,
Le comte et la comtesse Bruno de Ruffi de Pontevès,
ses enfants,
ses petits-enfants,
et arrière-petits-enfants,
Et toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès accidentel du

comte du MESNIL du BUISSON,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre
(1914-1918 et 1939-1945),
archéologue,
président de la Société
d'Ethnographie de Paris,
président honoraire
de la Société des Antiquaires de France,
président de la Société
du manoir d'Argentelles,
président d'honneur
de la Société Historique
et archéologique de l'Orne,

le 8 avril 1986, dans sa quatre-vingt-onzième année, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 12 avril, en l'église de Villebadin (Orne).

Champobert, 61310 Exmes.

— Pierre et Elise Guidoni,
Muriel et Dominique,
Robert et Caroline Marjolin,
Béryl et Tristan,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert MARJOLIN,
commandeur de la Légion d'honneur,
professeur à la faculté de droit
et de sciences économiques de Paris,
ancien secrétaire général de l'OECE,
ancien vice-président de la Commission
des Communautés européennes,
membre de l'Institut,

survenu le 15 avril 1986, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 18 avril, à 14 heures, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(Voir *le Monde* du 17 avril.)

— Mme Louis Périllier,
son épouse,
Hélène Périllier et Pierre Lavergne,
son époux,
Jean-Claude et Paule Périllier,
Louis-François et Margit Périllier,
Bernard Périllier,
Vincent Périllier,
ses enfants,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont le chagrin de faire part du décès brutal de

M. Louis PÉRILLIER,
saint-cyrien,
grand officier de l'ordre
de la République tunisienne,
préfet honoraire,
ancien résident général de France
en Tunisie,
conseiller-maître à la Cour des comptes,
grand officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945.

Une cérémonie aura lieu à la chapelle de l'hôpital du Val-de-Grâce, le lundi 21 avril 1986, à 16 heures, place Alphonse-Laveran, à Paris-5e.
Ni fleurs ni couronnes.
L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité.

*(Lire page 32.)*

— Marthe Charvet,
son épouse,
Jean-Marie, Pierre, Marc,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,

font part de la mort du philosophe

Michel SOURIAU,
doyen honoraire
de la faculté des lettres de Nancy,
recteur honoraire
de l'académie de Lille,
ancien administrateur
du Centre universitaire international,
croix de guerre 1914-1918,
commandeur de l'ordre
de la Couronne de Belgique,
officier de la Légion d'honneur,

survenue le mardi 15 avril 1986, à Aix-en-Provence, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.
Les obsèques auront lieu le samedi 19 avril, à 14 heures, au cimetière de Notre-Dame-de-Vaulx (Isère).

10, rue Mazarine,
13100 Aix-en-Provence.

### Anniversaires

— Il y a quatre ans, le 17 avril 1982,

Francis SOURIS

quittait silencieusement ce monde, à l'âge de quarante-sept ans.

Que ceux qui ont su apprécier sa fidélité et sa loyauté associent, dans leurs pensées, le souvenir de

François SOURIS,
et de
Jeanne SOURIS-DELANNOY,

qu'il a accompagnés jusque dans leur dernier voyage.

### Communications diverses

— En raison des obsèques de Simone de Beauvoir, la réunion-débat du Club d'études et de recherches féministes Flora Tristan, qui devait avoir lieu le samedi 19 avril, à 13 heures, 5, rue Las-Cases, sur le thème : « Syndicalistes et féministes s'interrogent : les femmes face aux mutations », est reportée au samedi 24 mai. Renseignements : 26, boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris.

### Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

— Université Paris-III, vendredi 18 avril, à 14 heures, salle Liard, M. Mario Carelli : « L'univers romanesque de Lucio Cardoso (1912-1968). »

— Université Paris-III, vendredi 18 avril, à 11 heures, salle 3 Ibeal, M. Jean Gomez : « La Carretera marginal de la selva » : route et aménagement en Amazonie péruvienne. »

— Université Paris-I, samedi 19 avril, à 14 h 30, salle O. Gréard, M. Gérard Monnier : « Architecture et culture en France de 1918 à 1950. »

— Université Paris-III, vendredi 25 avril, à 14 heures, salle Liard, Mme Mireille Blanc : « La comédie siennoise (1525-1575). Théâtre, culture et société. »

— Université Paris-III, vendredi 25 avril, à 10 heures, salle Bourjac, M. Herbert Meyer : « La stratégie commerciale des grandes banques allemandes en France. »

— Université Paris-I, samedi 26 avril, à 14 heures, salle O. Gréard, Mme Marie, Pierre, Arnaud Lindet : « Recherches sur Orose historien : sources et méthodes de composition des histoires. »

## 18. Romans : Emmanuel Carrère, Victoria Thérame

Le Monde
DES LIVRES

# Grace Paley la magicienne

***Quelques histoires américaines pour dire toute la drôlerie et toute la cruauté de l'existence.***

IL existe deux sortes d'écrivains : ceux qui s'occupent des grandes passions ou des grandes batailles, qui nous racontent des campagnes de Russie réelles ou métaphoriques, qui nous dépeignent les Austerlitz ou les Waterloo de l'amour ; et ceux qui s'intéressent davantage à la populace des modestes sentiments. Les émotions, les souffrances, les félicités qu'ils évoquent ne payent pas de mine, mais elles sont la récompense et la rançon des journées que les humains traversent le plus souvent.

Comme l'Italien Saba, l'Américaine Grace Paley appartient à la seconde catégorie d'écrivains. Après *Enorme Changement de dernière minute* et *les Petits Riens de la vie* (1), voici que l'on publie en France *Plus tard le même jour* – un troisième livre de cet auteur née à New-York en 1922, et qui continue d'habiter cette ville. Là encore, il s'agit d'un recueil de brèves histoires où presque rien ne se passe, où presque tout s'accomplit.

Une dame – Grace Paley – se met à sa fenêtre, et fait des croquis. Elle pose sur la toile ou sur le papier quelques touches d'apparence anodine. Des « *drames minuscules* » s'ébauchent, avec leurs tourments et leurs bonheurs ordinaires. Mais pourquoi faut-il, soudain, que s'y fassent ressentir, comme par une sorte de miracle, toute la drôlerie et toute la cruauté de l'existence ? Grace Paley est une magicienne irrésistible dans le comique comme dans le pathétique, car elle les marie d'une manière indissoluble. Cela tient sans doute à ses origines, puisqu'elle est issue d'une famille de juifs russes émigrés.

Ses récits prennent souvent la forme d'énigmes, de contes philosophiques, mais ils ne comportent aucune véritable conclusion. Au lecteur, ensuite, de se débrouiller, de chercher la signification profonde de telle parole ou de tel rire.

Ainsi, dans la nouvelle qui s'intitule curieusement, *Dans ce pays-ci, mais en langue étrangère, ma tante refuse d'épouser les hommes que tout le monde veut qu'elle épouse,* on voit une vieille femme s'inquiéter au sujet de sa fille Sonia, laquelle ne s'est pas remise d'un deuil familial. « *Tu n'as pas de vie* », lui dit-elle. Une petite fille qui assiste à la scène voudrait comprendre. Elle demandera à sa tante : « *Sonia, (...) as-tu une vie ?* » En guise de réponse, l'enfant n'obtiendra qu'un rire : cette sorte de rire remplaçant et masquant le silence...


SIMONE JAWORSKI

Grace Paley semble suggérer que l'existence des humains ne saurait vraiment s'interpréter. Elle se contente de la montrer, en usant de toutes les couleurs de l'humour et de toutes les nuances de la mélancolie.

Encore un mot : dans la deuxième de ses nouvelles – *Rêveur en langue morte,* – Grace Paley évoque « *le sentiment de liberté que procure l'aveu d'amour* » quand on le reçoit. C'est une merveille que d'avoir trouvé cela.

FRANÇOIS BOTT.

★ PLUS TARD LE MÊME JOUR, de Grace Paley, trad. de l'américain par Claude Richard, Rivages, 170 p., 59 F.

(1) *Enorme Changement*, éd. Recherches (voir « le Monde des livres » du 2 juillet 1982). *Les Petits Riens*. éd. Rivages (voir « le Monde des livres » du 10 mars 1985).

# John Updike le sorcier

***Dans Eastwick, charmante station balnéaire de la côte est des Etats-Unis, trois femmes en quête de diable.***

LES femmes n'ont jamais été les muses de John Updike, et celles qui apparaissaient auprès de Rabbit depuis une vingtaine d'années ont été essentiellement, pour le romancier, des instruments pour mieux explorer son précieux moi confronté à Dieu, à la mort et à l'omniprésent remords du pécheur qui ne trouve jamais la sagesse.

Egocentrique militant, antiféministe par nature, Updike a décidé, dans *les Sorcières d'Eastwick* – son onzième roman, qui vient de paraître chez Gallimard –, de se mettre, pour une fois, à la place de ses personnages féminins et d'assumer le langage de l'autre sexe. S'identifiant à des femmes, Jane, Sukie et Alexandra, il nous prévient dès le titre : ce sont des « *sorcières* », comme dans Shakespeare, qui hurlent leur angoisse et leurs menaces face à la nature qui les tue. De la sorcière, elles possèdent apparemment tout l'attirail et pratiquent quotidiennement les envoûtements, la lévitation, fabriquent des charmes, ou cueillent des simples à la pleine lune. Sans grande amélioration de leur situation personnelle...

Les sorcières sont des femmes seules, divorcées, ayant la garde de leurs enfants, subsistant grâce aux pensions alimentaires, et qui vivent au bord de la mer, dans une station balnéaire du Rhode Island, petite ville de vacances déserte d'octobre à mai où ne demeurent qu'une poignée d'autochtones : une charmante *community,* comme disent les Américains, située dans un décor de rêve. Les autres mères de famille considèrent d'un mauvais œil ces femmes de mauvaise vie, sans mari, gaies, bien décidées à ne pas se laisser aller malgré la quarantaine qui vient, elles vivent comme des hommes : elles font du sport, s'initient à la sculpture, à la musique ou au journalisme et jouent les tentatrices auprès des hommes, mariés ou non. Libres de corps et d'esprit, voluptueuses, elles chassent le mâle mais font tout pour que les mariages tiennent et que leurs amants ne les épousent pas.

Elles essaient et se repassent les spécimens qui les tentent : le pasteur unitarien, le plombier catholique qui fait chaque année un enfant à sa femme, le rédacteur en chef du journal local, tous ces hommes pétris de chagrins et de doutes qui consomment tristement avec elles l'acte de chair à la maison ou au motel.

### Sabbat et jacuzzi

La petite ville chuchote à leur propos et chuchotera bien davantage quand arrivera de New-York un homme inconnu, Van Horne – seul, sans femme, sans enfants, – qui a fait l'acquisition de ce qui fut la plus belle demeure de la ville, inhabitée depuis longtemps. Il entreprend de gigantesques travaux : un tennis conquis sur les marais, une salle d'eau living room avec sono stéréo, toit ouvrant sur les étoiles et, tentation suprême ! un « jaccuzzi », cette sorte de baignoire à remous, circulaire et de grande taille, que les importateurs français proposent depuis peu en Europe sous l'appellation pudique de « bain californien pour familles... ».

Le nouvel arrivant, qui fait rêver les sorcières parce qu'il a « *le dos des mains tout noir de poils* », et qu'il paraît riche, va les attirer toutes les trois. Il n'est pas particulièrement séduisant, ni vraiment porté sur le sexe : il faut croire que c'est le jacuzzi qui est l'instrument du Malin, lors de cette trempette collective et hebdomadaire – le jeudi – agrémentée de haschisch et du *Summertime* de Janis Joplin. Toutes trois passent donc un pacte avec Van Horne le Diable pour bénéficier de l'abonnement au bain rituel et au sabbat, et tout va bien... jusqu'à ce qu'elles s'entichent de Jenny, ange énigmatique de vingt-deux ans, jeune fille pure et orpheline qui deviendra leur rivale et les trahira. Comme dans les contes de fées, Jenny apprivoisera le Diable, se mariera avec lui, mais n'aura pas d'enfants, et sera emportée par le cancer envoyé par les sorcières. Quant à nos ensorceleuses, elles prendront du poids, du flasque, de la ride, de l'aigreur.

NICOLE ZAND.

*(Lire la suite page 19.)*

★ LES SORCIÈRES D'EASTWICK, de John Updike, traduit de l'anglais par Maurice Rambaud, Gallimard, 350 p., 98 F.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

*Un prix d'excellence,* de Jean-Louis Bory, *Mes parents,* d'Hervé Guibert

# Enfances tendres ou cruelles

UN matin d'il y a sept ans, alors que l'été faisait grésiller sa chère Beauce, Jean-Louis Bory, soixante ans dans quelques jours, se tirait un coup de fusil à faire s'envoler d'effroi les hirondelles de la halle de Jumainville-Méréville (Essonne), pour la géographie non littéraire. Le roman autobiographique, la critique de cinéma, la radio, la télévision, la Rive Gauche, les irréguliers du sexe et d'ailleurs, perdaient l'esprit le plus libre des années 50-80, le plus pétulant, le plus généreux. Seuls quelques proches et les lecteurs attentifs savaient que cette salve, absurde de la part d'un non-violent congénital, mettait fin à un calvaire secret, aggravé plus qu'apaisé par la chimie tranquillisante.

Le miracle des « posthumes » permet de réentendre pendant quelques heures cette voix postillonnante de malice fraternelle, et d'en retrouver les obsessions d'avant l'effondrement. Obsessions tendres et gaies, malgré la double contradiction qui les nourrit : ce croisé de l'irrespect et de la déviance voue à sa famille une ferveur fort peu iconoclaste ; ce bon élève abonné aux récompenses y flaire le poison de la soumission et louche vers les cancres, désespérant – pour reprendre, inversée, la formule des livrets scolaires – de « moins bien faire »...

L'excellence, c'est vrai, lui colle aux chausses. Dès le collège d'Étampes, le petit Jean-Louis croûle sous les premiers prix, remis par un député ancien de Quatorze dont les prothèses – affreux détail auquel, après coup, se raccroche le cancre – tintinnabulent.

Chez un enfant doué, l'échec scolaire suppose une désinvolture qui ne s'acquiert que dans un certain luxe, et loin des familles enseignantes. Les grands-parents de Bory étaient instituteurs. C'est pour prendre leur retraite qu'ils sont venus à Jumainville, pardon : Méréville. Le petit-fils a grandi dans les odeurs de craie et d'encre violette. Bouder son intelligence reviendrait à trahir ces existences dignement vouées au savoir et à sa laborieuse transmission.

Le voici prix d'excellence, bachelier avec deux mentions très bien, agrégé de lettres classiques à vingt ans et, dans la foulée, prix Goncourt à vingt-six, pour *Mon village à l'heure allemande* (1945).

« Ouf ! », croit-on l'entendre ironiser. Comment, sans se renier, échapper à ces brevets de conformisme ? Canulars et calembours ne suffisent pas. Dès que Bory revient, comme professeur, au lycée Henry-IV, où il fut élève, il assortit sa rigueur pédagogique d'une perpétuelle fantaisie, destinée à tuer dans l'œuf sa bête noire : l'esprit de sérieux.

Les débordements des sens et du cœur font le reste. Dans ce domaine, un instinct de destruction, lié aux désenchantements d'après l'adolescence, dépasse l'ironie socratique. L'amant Bory paie cher le plaisir de s'enthousiasmer pour les êtres. Les moindres trahisons l'anéantissent. Heureusement, ce cheminement fatal n'apparaît qu'à peine dans les souvenirs d'*Un prix d'excellence*. La plupart datent, ou traitent, du temps béni des appétits. Avec Colette, qui tenait à le féliciter pour son Goncourt, passe la sympathie des gourmands. Plus tard, envers les utopies soixante-huitardes, son dandysme gauchiste se placera, sans fausse honte, sous l'invocation de son maître adoré, Eugène Sue.

MAIS c'est le paysagiste, le peintre animalier, le poète de la vie villageoise, qui s'affirment ici, plus naturellement que dans la saga d'*Hermemont* (Julliard). Qu'il s'abatte sur la Beaucechauffée à blanc, ou sur un cœur fragile, l'orage, sous la plume de Bory, crépite à souhait, réveille les odeurs de foin, de peau, de soufre.

Hervé Guibert aurait plu à Bory. A Cocteau, plus encore. Les photos de lui montrent un page bouclé, intense et surpris, comme l'auteur d'*Orphée* aimait les profiler en fil de fer. Il a la cruauté des *Enfants terribles* ; celle que donne une sensualité impérieuse face à l'Ordre, vécu par les familles en termes de respectabilité, donc approximatifs, inconséquents, grotesques, bref : contournables. Avec ses trésors enfouis, ses rendez-vous clandestins, ses émois triomphants, la puberté ressemble toujours plus ou moins à une menée subversive contre des occupants dépassés, perdus d'avance.

La question n'est pas de savoir si, dans ces souvenirs d'adolescent, l'auteur rend justice à ses parents, dont il dit « haïr la mesquinerie », mais si la façon malveillante et ingrate dont il les voit sonne juste. Et c'est le cas, jusqu'au malaise.

*(Lire la suite page 17.)*

# A LA VITRINE DU LIBRAIRE

## HISTOIRE

### La mort des oubliés de la Terreur

Devenu un instrument de pouvoir sous la Terreur, la mort, après Thermidor, réintègre le domaine privé. C'est là que va la découvrir Richard Cobb, telle qu'on la vit dans les quartiers populaires de Paris : ouvriers, vagabonds, pensionnaires des garnis, habitués des estaminets...

Ce livre, publié à Oxford en 1978 et maintenant traduit en français, ne ressemble à aucun autre consacré au sujet : ni synthèse — comme celles, aujourd'hui classiques, de Ph. Ariès, de M. Vovelle ou de J. McManners — ni monographie — comme celles, tout aussi remarquables, de P. Chaunu et de F. Lebrun, — mais plutôt lecture fastidieuse d'un document de fortune, imprévisible, partiel, le moins propre, au demeurant, à servir l'objet même de l'ouvrage : faire revivre par le menu la solitude, le désespoir, la fin tragique des oubliés de l'histoire, que seule la mort tire momentanément de l'anonymat.

Le document ? Ce sont les procès-verbaux dressés à la Basse-Geôle de la Seine, ancêtre de la Morgue, par deux concierges du lieu, sur quatre cents cas de mort violente (accidents, meurtres, suicides surtout). On y trouve consignés la date et le lieu de la mort, ainsi qu'un inventaire minutieux des vêtements, des nippes, des souvenirs retrouvés dans les poches des trépassés.

Richard Cobb n'est pas homme à se décourager par le laconisme tragique et dérisoire de ces énumérations, qu'il commente avec force détails, comme pour en compenser l'indigence. On apprend ainsi que le dimanche, le lundi et le vendredi sont les jours préférés des candidats au suicide, que le mercredi et le samedi le sont beaucoup moins ; que si, pour les hommes, le dimanche n'est pas très recherché, il l'est, au contraire, pour les femmes ; ou encore que l'heure même du geste fatal serait *« l'aboutissement d'une réflexion solitaire sans doute mûrie au cours d'une longue nuit de veille »*, un geste *« influencé par des exemples précédents, voire par le souci de toucher un public aussi nombreux »*. Peut-être. Mais à quoi bon réduire à de telles conjectures les motivations d'un acte aussi intime, aussi insondable ?

Partant de ce commentaire, et grâce notamment aux témoignages littéraires du temps, l'auteur se livre ensuite à une reconstitution du milieu et du voisinage des victimes : parents, amis, compagnons de travail, témoins anonymes... Et, au-delà, le peuple de Paris, spectateur indifférent des péripéties révolutionnaires, dont il restitue le quotidien, la hantise du pain, du froid, du lendemain, la résignation aussi devant le spectacle permanent de la mort : accoutumance, nous prévient Richard Cobb, qui ne veut pas dire forcément indifférence.

R.H.

**★ LA MORT EST A PARIS, par Richard Cobb, traduit de l'anglais par Daniel Alibert-Kouraguine, préface de Michel Vovelle. Le Chemin vert, 184 p., 89 F.**



## • DERNIÈRES LIVRAISONS

**PHILOSOPHIE**

● ERIC BLONDEL : *Nietzsche, le corps et la culture.* En interrogeant la notion de culture et la présence du corps et des métaphores corporelles dans l'œuvre de Nietzsche, E. Blondel tente de discerner, *« à la suite de Bachelard, une certaine cohérence des textes »*. Récusant un certain nombre d'interprétations antérieures — celle de Heidegger en particulier, — il pose la question de la possibilité de *« lire Nietzsche sans le fuir »*. (PUF, 357 p., 180 F.)

**HISTOIRE**

● ALAIN DECAUX : *les Assassins.* Les grandes affaires criminelles du vingtième siècle n'ont pas cessé d'exercer une fascination sur le public. De l'attentat de Sarajevo aux crimes de Petiot et de Landru, de l'assassinat de Jaurès au rapt du bébé Lindbergh, neuf histoires, et leurs dessous quelquefois inédits, racontées par Alain Decaux. (Librairie académique Perrin, 425 p., 130 F.)

● MICHAEL R. MARRUS : *les Exclus.* L'auteur du livre sur *les Juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus* analyse la situation et les itinéraires des réfugiés en Europe depuis les années 1880. Cette *« nouvelle forme d'aliénation collective »* constitue pour M. R. Marrus *« une des grandes marques de notre temps »*. (Calmann-Lévy, 418 p., 189 F.)

● GENEVIÈVE DERMENJIAN : *la Crise antijuive oranaise (1895-1905). L'antisémitisme dans l'Algérie coloniale.* Une historienne contemporaine se penche sur l'un des aspects les moins brillants et les plus oubliés de l'Algérie française. (L'Harmattan, 272 p., 120 F.)

**PSYCHANALYSE**

● COSIMO TRONO : *Figures de Double.* Sur le symptôme psychosomatique, le rêve, la mélancolie et le difficile accès au désir, les interrogations d'un psychanalyste italien, établi à Lausanne, fou de littérature. (Denoël. Collection « L'espace analytique ». 256 p., 128 F.)

● OUVRAGE COLLECTIF : *l'Objet en psychanalyse.* Recueil d'études portant sur le fétiche, le corps, l'enfant et la science. On y lira notamment un article de Wladimir Granoff, cosigné par Lacan, datant de 1956 et constituant un document pour l'histoire de la psychanalyse. (Denoël. Collection « L'espace analytique ». 224 p., 98 F.)

● ADOLFO FERNANDEZ-ZOILA : *Freud et les psychanalystes.* Un guide utile pour s'y retrouver dans le foisonnement actuel des courants post-freudiens, par un psychiatre spécialisé dans les recherches sur les interactions entre psychopathologie et sciences du langage. (Ed. Nathan, 255 p., 125 F.)

● FRANÇOIS PERRIER : *Double lecture.* Par l'auteur des « Voyages extraordinaires en Translacanie », une réinterrogation de l'œuvre de Freud et de Lacan à partir d'un séminaire tenu de janvier à avril 1974. (Inter-Editions, 192 p., 95 F.)

**ESSAIS**

● LARS VISSING : *Machiavel et la politique de l'apparence.* L'auteur propose une interprétation de l'*« illusionnisme »* machiavélien, à partir d'une lecture des œuvres, et en particulier des premiers écrits administratifs. (PUF, 283 p., 150 F.)

### Chronique de gens ordinaires

L'épidémie de peste qui sévit à Paris en 1623 va emporter maître Jean Georgeau, procureur au Parlement et grand amateur de poésie. Dans la chaleur languissante de l'été, au moment de prendre congé, sont réunis à son chevet son épouse, impassible dans la vie comme dans le deuil, quatre enfants dont pas un ne ressemble à l'autre, son clerc, les domestiques et deux fidèles amis : un financier marrane, qu'il avait autrefois sauvé de la populace, et un procureur huguenot, qui périra quelques années plus tard au siège de La Rochelle.

C'est à eux, et à quelques autres, qu'est consacrée cette chronique de gens ordinaires, où le romanesque et l'historique se confondent pour évoquer quelques fragments de destins sous le règne de Louis XIII. Destins anonymes, que croisent, ici et là, des figures plus familières — Richelieu, Gaston d'Orléans, Tallemant des Réaux, Tristan L'Hermite... Pour évoquer aussi le Paris de l'époque, ses nouveaux quartiers, ses échoppes, ses cabarets, ses lieux de perdition. Sans oublier quelques scènes saisies d'un pinceau vif : le carnaval, ses rites, ses débordements, ses masques; ou la place du Pilori, noire de monde, le jour d'une exécution capitale. — R. H.

**★ LA MAISON GEORGEAU, VIE D'UNE FAMILLE BOURGEOISE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS AU XVIIe SIÈCLE (1623-1629), de Josane Duranteau et Jean Pommard, Lattès, 238 p., 85 F.**

### Les Palestiniens avant la diaspora

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Ils peuvent se permettre de ne pas figurer dans les archives. Les autres, notamment ceux qui ont été privés de leur patrie et voués à la dispersion et à l'errance, ceux-là ont un besoin quasi maladif d'approvisionner constamment leur mémoire, de la garder vivante, de la maintenir en état parce qu'elle est leur preuve d'avoir existé. Ils entretiennent l'espoir d'un retour à la maison confisquée ou du moins l'ambition de trouver où déposer leurs bagages.

Walid Khalidi, un universitaire palestinien, né à Jérusalem en 1925, a rassemblé cinq cents photographies restituant la vie des Palestiniens dans ses aspects ruraux et citadins d'avant 1948, date de leur expulsion de Palestine. On voit comment ce peuple vivait dans un pays déjà menacé par plusieurs colonialismes : des visages d'hommes éminents ou de simples citoyens, des instants de fête ou de désordre, des instantanés fixant une cérémonie de mariage ou de cueillette d'oranges, des scènes de manifestations à Jaffa en 1936, des soldats britanniques casqués d'acier fouillant un passant palestinien, lui soulevant le fez pour voir s'il n'y a pas une arme dans les cheveux, les ruines de l'Hôtel King David plastiqué par l'organisation terroriste juive, l'Irgoun, des exemples de l'architecture comme l'immeuble Tannous appartenant à une famille palestinienne protestante dans Jérusalem-ouest.

Ce ne sont pas des photos d'art. Elles sont banales, mais tellement émouvantes parce que saisies par l'histoire et le destin boiteux. Les plus tristes sont celles où on pose devant l'objectif en sachant que quelque chose est en train de finir, que l'exode est proche. Une tristesse infinie est dans les regards. C'est le visage de la défaite et de l'espoir mêlés. Cette histoire des Palestiniens par la photographie entre 1876 et 1948 est remarquable de sobriété. L'émotion naît de la juxtaposition d'images de familles aujourd'hui disparues ou dispersées. C'est un document contre l'oubli et l'indifférence.

T. B. J.

**★ AVANT LEUR DIASPORA : UNE HISTOIRE DES PALESTINIENS PAR LA PHOTOGRAPHIE 1876-1948, de Walid Khalidi, éd. de *la Revue d'études palestiniennes*, distribution Distique, diffusion Ulysse, 354 p., 250 F.**

**Ont collaboré aux pages 16 et 17 : Tahar Ben Jelloun, Ran Halevi, Patrick Kechichian, Pierre Lepape, Alain Peyrarube et Jean-Claude Pomonti.**

## • EN BREF

**● Le Centre de recherches sur le discours et le texte de l'université de Nancy-II organise un colloque international transdisciplinaire sur le thème : *« Discours et utopie : stratégies »*, les 2, 3 et 4 mai, à la faculté des lettres de Nancy, 23, boulevard Albert-Ier, à Nancy (tél. : 83-98-59-81, heures de bureau, poste 228).**

**● Un colloque sur *les « Années 30 ou Malaise dans la civilisation »* a lieu à la faculté de médecine de Nantes les 18 et 19 avril. Il est organisé par le Centre d'études et de recherches sur les années 30 de l'université de Nantes et par l'Association française pour le développement de la psychohistoire. Pour tous renseignements sur les conclusions de cette manifestation, s'adresser à Claude Joliccœur, U.E.R. de langues, chemin de la Sensive-du-Tertre, BP 1025 44036 Nantes Cedex.**

**● A l'occasion de la publication de l'anthologie *21 + 1 Poètes américains d'aujourd'hui* (éditions Delta, université Paul-Valéry, BP 5043, 34032 Montpellier Cedex), le Centre littéraire de la Fondation Royaumont accueillera Rae Armantrout, Mei-Mei Berssenbrugge, Clark Coolidge et Michael Palmer pour un séminaire de traduction du 28 avril au 2 mai 1986. Ils participeront à une lecture publique le 3 mai à 14 h 30, à l'ARC, 11, avenue du Président-Wilson, 75016 Paris.**

**● RECTIFICATIF. — Ce ne sont pas les Presses de la Cité qui éditent la revue *Roman*, mais celles de la Renaissance (*le Monde des livres* du 4 avril).**

**● Le prix des Maisons de la presse est allé cette année à André Le Gall pour son roman *le Shangaïé* (éd. J.-C. Lattès).**

**● Le prix mondial de la Fondation Cino Del Duca, qui récompense un auteur dont l'œuvre, scientifique ou littéraire, constitue un message d'humanisme moderne, est allé à l'écrivain Thierry Maulnier, membre de l'Académie française.**

**● Le prix international de poésie contemporaine Claude-Ardent sera décerné en novembre 1986, la date limite d'envoi des manuscrits étant fixée au 16 juin. Le prix consistera en l'édition du manuscrit couronné.**

**Pour tout renseignement, joindre une enveloppe timbrée à : ARDENCE, 1, rue de la Liberté, 45000 Orléans.**

## • SCIENCE-FICTION

### Images



LES écrivains de science-fiction ne se sont jamais privés d'exploiter les « mythes modernes » et, par là même, de s'approprier la puissance propre à certaines images : du Christ à la navette spatiale, c'est la quasi-totalité de l'iconographie engendrée par l'inconscient collectif qui s'est retrouvée mise en scène dans la production de science-fiction, et cela avec une rigueur et un jusqu'au-boutisme inégalés. Les livres marquants de ce mois renouent avec cette habitude jubilatoire qu'a la science-fiction d'intégrer et d'utiliser les images.

∴

De tous, c'est sans doute Pierre Stolze qui a poussé cette fois-ci le plus loin ce recours aux clichés, figures et représentations symboliques. Le résumé de son troisième roman, *Marilyn Monroe et les Samouraïs du Père Noël*, pourrait ressembler à un canular : Marilyn Monroe, devenue la Mère Noël, veille à ce qu'un Prince charmant retrouve sa Belle dans la reconstitution d'une Pompéi protégée par des samouraïs et attaquée par les Huns. Si j'ajoute qu'un Tyrannosaurus Rex, un blindé de la Seconde Guerre mondiale et le Père Noël en personne participent également à la fête, le lecteur risque de ne plus me croire du tout. Et pourtant, c'est bien là l'argument de ce roman. Une telle « intrigue », on s'en doute, ne peut guère déboucher sur un texte banal. *Marilyn Monroe et les samouraïs du Père Noël* ne sombre pas pour autant dans l'excès. Le cliché et le gag servent à « alléger » le texte, à faire court, à séduire le lecteur en ôtant tout caractère de gravité à un récit par ailleurs construit selon les règles les plus classiques. Divertissement, mais aussi fable, le roman de Pierre Stolze se lit comme, enfant, on écouterait une histoire avant de s'endormir. Ce plaisir rare ajoute à un livre d'aventures au rythme vif, servi par une écriture fouillée, une dimension qui est loin d'être négligeable : les histoires racontées aux enfants sont, on le sait, à la fois gratuites et indispensables. (Pierre Stolze, *Marilyn Monroe et les Samouraïs du Père Noël*, J'ai Lu, collection « Science-fiction », 382 p., 23 F.)

Un peintre spécialiste des images subliminales dialoguant avec la tête coupée d'une jeune femme à bord du *Titanic* en train de couler... C'est l'une des scènes du premier roman de Jack Dann traduit en France, *la Grande Hurle ;* comme on voit, là non plus, rien de très sage. Beaucoup plus noir que le livre de Pierre Stolze, *la Grande Hurle* multiplie aussi les images-choc ; malgré un texte français entaché de lourdeurs et d'anglicismes, le style de Jack Dann rend crédible les situations les plus hallucinantes. Drôles et légères chez Stolze, les images acquièrent chez Dann une gravité obsédante. Essai d'exploration de l'inconscient et de l'individu, *la Grande Hurle* puise dans le réservoir profond des cauchemars structurés, et fait incontestablement partie de ces livres qu'on n'oublie plus. (Jack Dann, *la Grande Hurle*, trad. par Bernard Sigaud, Denoël, collection « Présence du futur », no 417, 320 p., 44 F.)

Enfin, dans un registre radicalement différent, le dévastateur Rudy Rucker livre avec *Maître de l'espace et du temps* une version très personnelle de la légende des trois souhaits : un savant fou dans la plus pure tradition de la bande dessinée invente une machine à exaucer les vœux. Cependant, les vœux en question n'ont rien d'ordinaire, et les situations invraisemblables se multiplient. Délire d'hommes transformés en anges, de parasites cérébraux envahissant la Terre depuis un univers parallèle, d'arbres à côtelettes et de pommiers à beignets (destinés à résoudre le problème de la faim dans le monde), *Maître de l'espace et du temps* accumule les clichés — pas seulement ceux du genre science-fiction — avec un intense plaisir : celui du sabotage. Arrière-arrière-petit-fils de Hegel, Rudy Rucker travaille à démolir la logique avec autant d'acharnement que son illustre aïeul en avait mis à rédiger la sienne. Non seulement c'est drôle, intelligent, mais le choix des clichés mis sens dessus dessous et des thèmes abordés (avec de coupables intentions) finit par composer en creux une sorte de « message » rendu plus efficace par l'humour. Rudy Rucker a trouvé une des façons les plus habiles de dire « Attention danger ! » que l'on ait inventées depuis longtemps. (Rudy Rucker, *Maître de l'espace et du temps*, trad. par Jean Bonnefoy, Denoël, collection « Présence du futur », no 418, 224 p., 39 F.)

EMMANUEL JOUANNE.

# LA VIE LITTÉRAIRE

## LETTRES ÉTRANGÈRES

### De la dynastie des Zhou à Mao, même combat...

*Dans son roman historique, le Grand Empereur et ses automates,* Jean Lévi avait recréé l'atmosphère de la période des Royaumes combattants et du règne du premier empereur Qin Shi Huang (*le Monde,* du 8 mars 1985). Jacques Pimpaneau nous fait revivre l'histoire non moins passionnante d'une époque un peu antérieure, qui va de la fin de la dynastie des Zhou occidentaux (770 avant J.-C.) jusqu'à l'instauration de l'empire centralisé et autocratique de Qin Shi Huang (221 avant J.-C.). Il a choisi de traduire un roman populaire du célèbre écrivain du XVII[e] siècle, Feng Menglong. L'original chinois comptant plus de huit cents pages, J. Pimpaneau a judicieusement limité sa traduction aux épisodes les plus connus, en redécoupant le texte de façon que chaque chapitre de *Royaumes en proie à la perdition* puisse être lu séparément.

C'est donc une succession d'histoires. La plupart du temps, elles mettent en scène des femmes fatales sibyllines qui ont *« ce charme capable de renverser royaumes et cités »,* des princes pervers qui n'hésitent pas à massacrer leurs sujets au gré de leurs fantasmes, des conseillers politiques véreux qui n'ont pas de cesse de *conspirer.*

Au-delà de la pensée et du système politique de la Chine ancienne les événements du livre ne sont pas sans rappeler certains aspects de l'idéologie maoïste des années 60 et 70. Aussi l'anecdote suivante, que rapporte J. Pimpaneau, n'est-elle pas surprenante : un professeur chinois renommé offrit un jour un exemplaire du roman à sa fille qui partait à l'étranger, en lui affirmant que ce livre seul pourrait l'aider à mieux comprendre la Chine.

A. Pey.

★ **ROYAUMES EN PROIE A LA PERDITION, de Feng Menglong, traduit du chinois par Jacques Pimpaneau. Flammarion (Aspects de l'Asie), 352 p., 125 F.**

### Une révolution glorifiée

1964. A l'heure des décolonisations africaines, opprimés par une poignée de féodaux arabes, les Swahilis des îles de la côte orientale de l'Afrique — Zanzibar et l'île sœur de Pemba — se révoltent.

Adam Shafi Adam, dans ce premier roman traduit directement du swahili — *lingua franca* de l'Afrique orientale et centrale, — raconte cette révolution. Vouaï, jeune employé de Fouad, planteur arabe qui traite son personnel comme des esclaves, rejoint une « zone libérée » à la veille de l'insurrection. Seule Kijakazi, la vieille servante, demeure fidèle à son maître, ne comprenant rien à ce qui se passe. La révolte triomphera. Vouaï organisera une coopérative sur les terres redistribuées de son maître, qui sombrera dans l'alcool avant de s'enfuir. Kijakazi, cassée, comprendra trop tard qu'elle a gâché sa vie.

Ce roman est bien enlevé, d'une lecture facile. Même dans sa candeur, l'auteur zanzibarite ne manque pas de talent. — J.-C. P.

★ **LES GIROFLIERS DE ZANZIBAR, d'Adam Shafi Adam, traduit du swahili par Jean-Pierre Richard, éd. Karthala, 170 p., 68 F.**

### L'édition subventionnée à la recherche de son identité

Des éditions du Collège de France à celles de la Fédération départementale des foyers ruraux de l'Ain, des publications du Centre Georges-Pompidou à celles du Théâtre de la Pomme verte de Sartrouville, l'édition subventionnée représente une part importante, mal connue et très particulière, de l'édition française. On y publie de tout, de la littérature et des mathématiques, des bandes dessinées et des essais d'esthétique. On y est débarrassé des soucis de rentabilité immédiate, ce qui devrait donner une liberté de création plus grande, mais on y est aussi souvent tributaire des instances subventionneuses, ce qui explique le côté parfois trop bien — pensant, dans le sens des pouvoirs quels qu'ils soient. On y a des problèmes de diffusion — comment faire connaître à Toulouse les publications de l'écomusée de Groix ?, — des problèmes de rédaction et de réalisation — on ne s'improvise pas écrivain ou éditeur — et surtout des problèmes d'identité.

Pour la première fois, à l'initiative du Centre national pour l'action artistique et culturelle (19, rue du Renard, 75004 Paris. Tél. 42-77-33-22) et de la maison de la culture d'Amiens, l'édition subventionnée va se réunir, discuter de ses problèmes et exposer ses publications. L'exposition aura lieu du 23 avril au 10 mai au Centre national des lettres, rue de Verneuil à Paris. Les rencontres se dérouleront les 24, 25 et 26 avril au CNL et à la Fondation nationale des sciences politiques. On y présentera une enquête sur l'édition subventionnée, on y parlera des relations avec l'édition privée et des conséquences de la coédition, du mécénat, de l'information, de la distribution. Bref, ce colloque devrait permettre d'ébaucher ce que pourrait être une (ou des) politique (s) commune (s) à l'édition des organismes artistiques et culturels, sans nuire pour autant à sa nécessaire diversité.

P. L.

### Un épisode du surréalisme belge

L'activité surréaliste a toujours trouvé dans les revues — et aussi dans les tracts, les manifestes — ses lieux privilégiés d'expression. La vitalité du groupe belge (Nougé, Colinet, Dotremont, Magritte, Mariën...), les tentations révolutionnaires et les relations conflictuelles avec Breton et le groupe parisien, ont été à l'origine d'une intense production de textes, libelles et mises en garde diverses (1).

La réimpression par Jean-Michel Place des trois numéros, depuis longtemps introuvables, de la revue fondée en 1946 par Christian Dotremont, *les Deux Sœurs,* permet d'apprécier la tentative de concilier la liberté créatrice revendiquée par le surréalisme et l'impératif politique du communisme, avant que ne tombe, il est vrai, la chappe de plomb des thèses jdanoviennes, à la fin des années 40.

Cette revue, si elle a été l'une des plus petites (11 cm × 15 cm) du surréalisme, comme le précise Edouard Jaguer dans sa préface, n'en a pas moins accueilli quelques noms connus : Scutenaire, Bonnefoy, Char, Desnos, Hénein...

P. Ke.

★ **LES DEUX SŒURS, réimpression des revues d'avant-garde par les éditions Jean-Michel Place, 12, rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 Paris.**

(1) Voir le livre de Marcel Mariën, *l'Activité surréaliste en Belgique,* édit. Lebeer-Hossmann, Bruxelles, 1979.

## ● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

### Enfances tendres ou cruelles

*(Suite de la page 15.)*

Papa, maman, la sœur et moi ! Papa est vétérinaire, plutôt fonctionnaire, et amateur de voile. Maman a sacrifié quelque chose, elle ne sait pas quoi — peut-être est-ce cela qu'on appelle un élan ? — en choisissant cette vie de principes et de fausses fêtes balnéaires. Elle ne règne sur elle-même qu'à de rares moments, lorsqu'on a commandé le menu, en vacances, sous un parasol, et qu'arrive le rosé frais ; ou alors quand vient le sommeil. De ces êtres que la maladie rejoint à la manière d'une aubaine !

Le petit Hervé passe entre les gouttes du tête-à-tête conjugal. Il guette les premières voluptés comme on regarde poindre les bourgeons. C'est l'âge où l'on se croit seul à chérir certaines idoles, alors qu'elles trônent au-dessus de tous les lits de jeunes gens, et qu'elles feront vite date, risiblement. Guétary appartient au panthéon des années 70. Terence Stamp prend avantageusement le relais. Bientôt, les images ne suffisent plus. Le fameux « vert paradis » s'ouvre. Les vacances dites linguistiques servent à cela. Un copain de théâtre amateur incarne à lui seul tout l'amour du monde...

AUTANT les mères se plaignent rarement d'avoir un fils homophile, si même elles s'en aperçoivent, comme si cela les arrangeait, leur épargnait des rivales, autant les pères le ressentent d'ordinaire comme un affront à leur propre virilité. Le papa du narrateur n'échappe pas à la règle. Est-ce son goût du nautisme ? On songe au plaisancier du premier film de Polanski, *le Couteau dans l'eau,* à qui les provocations d'un beau voyou faisaient perdre sa femme et sa superbe.

Le beau Hervé arrache brutalement ses géniteurs à l'illusion que les enfants représentent un capital à gérer. Il empoche le don de vie sans dire merci ni chercher à « faire ses preuves ». Leurs émotions, leur affection, le gênaient plutôt, presque autant que leurs histoires de magot enterré. Manque de politesse élémentaire ? Sort, mais le corps en a-t-il, de la convenance ? Or c'est la grande affaire de ces printemps chauds, la seule.

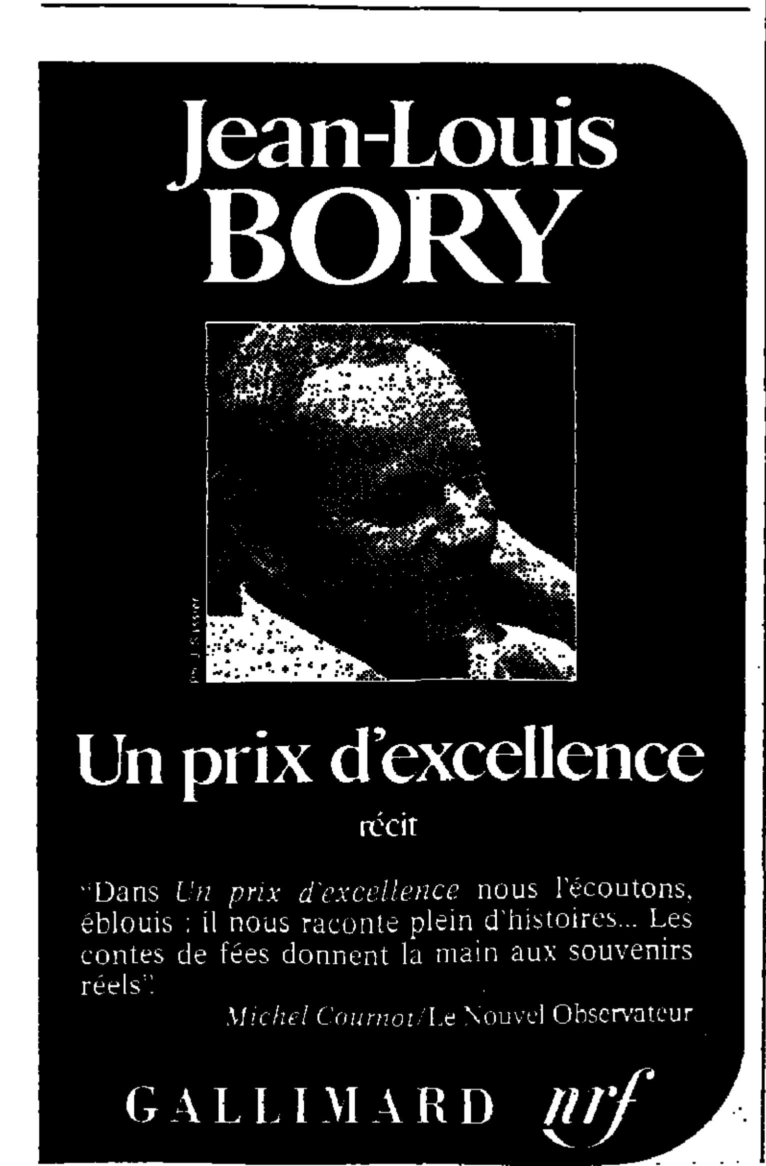
Il faudra la maladie pour que, par le corps, le lien filial se rétablisse. La mère va mourir d'un cancer. On dirait qu'elle l'a décidé, comme elle attendait, en majesté, sous le parasol des déjeuners de vacances. Et le fils ne s'épargne aucun détail de la descente au néant, aucune odeur de formol et de *jamais plus.* C'est sa manière d'être fidèle, sans trace d'hommage à la morale apprise. C'est sa façon d'écrire, au plus près des nerfs, les siens, les nôtres.

On croyait que la permissivité avait eu raison de l'inconvenance. Avec Tony Duvert, Guibert en fait l'enjeu même de son écriture, et il gagne.

★ **UN PRIX D'EXCELLENCE, de Jean-Louis Bory, Gallimard, 188 p., 72 F,**

★ **MES PARENTS, d'Hervé Guibert, Gallimard, 174 p., 59 F.**




● ROMANS

# Emmanuel Carrère le menteur magnifique

*L'histoire d'une moustache, et les talents d'un illusionniste.*

D'ARAGON à Nabokov et de lord Byron à Oscar Wilde et à Cocteau, il existe en littérature une tradition du mensonge. Une manière de jeu et d'exercice métaphysique à la fois qui repose sur une vieille loi mathématique : les apparences étant trompeuses et les mots, bien utilisés, l'étant tout également, il doit être possible, en multipliant les tromperies, de faire apparaître une certaine vérité.

Emmanuel Carrère, bien qu'il n'ait pas trente ans et qu'il ne publie encore que son troisième roman, est déjà devenu un maître dans l'art du mensonge. Ses premiers livres, *l'Amie du jaguar* et *Bravoure*, faisaient la démonstration d'une passion farouche pour le leurre, le faux-semblant, le trompe-l'œil et le maquillage, mais il s'agissait encore de gammes, et l'artiste s'enfiévrait parfois de sa propre virtuosité. Le lecteur était piégé, certes, et de belle façon, les réalités virevoltaient, les certitudes fondaient comme neige au soleil, mais l'auteur disposait une telle quantité de chausse-trappes, un tel luxe de décors peints et d'escaliers dérobés que la partie, trop inégale, trop mouvementée, y perdait de sa saveur.

Avec *la Moustache*, Emmanuel Carrère s'est dépouillé de toutes les parures baroques, des masques exotiques et des postiches de théâtre : son mensonge est aussi nu que la vérité sortant de son puits ; au point qu'on pourrait facilement les prendre l'un pour l'autre.


BERENICE CLEEVE.

Nudité du récit d'abord. L'histoire peut se résumer en quelques mots : un homme, pourvu d'une glorieuse moustache qu'il arbore depuis des années, décide un jour, par jeu, par provocation, de la raser. Mais ni sa femme ni ses amis ne paraissent se rendre compte de la transformation opérée ; plus : ils nient tous l'avoir jamais connu autrement que glabre. L'homme va rechercher partout et en vain les preuves de son identité perdue, jusqu'au bout du monde, jusqu'au bout de la raison et jusqu'au bout de l'horreur. C'est tout : un récit linéaire d'une simplicité d'épure, sans rebond spectaculaire, net de tout ornement, glabre lui aussi.

Nudité de l'écriture ensuite, sèche et comme détachée, lisse. Carrère a soigneusement gommé toute expressivité, éliminé jusqu'à la blancheur tout ce qui, dans les mots, peut semer le trouble, introduire l'émotion, encourager l'ambiguïté. Il a taillé dans le vocabulaire et dans la grammaire avec la rage méticuleuse d'un Savonarole du verbe pour en extirper tous les ornements et toutes les séductions. On ne l'accusera pas d'avoir embarqué les lecteurs en leur faisant la danse des sept voiles.

## Un sentiment croissant d'irréalité

Nudité du propos enfin : Carrère raconte une histoire, rien d'autre, et il serait vain d'y chercher un « ailleurs ». *La Moustache* n'est pas un roman psychologique, historique, sentimental, social, philosophique ; encore moins un roman fantastique ou une fable reflétant on ne sait quelle malédiction de la condition humaine. *La Moustache* est un mensonge à l'état pur.

Le prodige – et le but de l'opération, – c'est évidemment que ce mensonge fonctionne au point de prendre le visage de l'évidence. Il suffit donc de rien, de quelques poignées de mots poncés jusqu'à la transparence, dépouillés du plus clair de leur pouvoir, pour que se produise de la littérature, que des lignes imprimées vous entraînent dans un univers parfaitement invraisemblable, vous y enferment, vous le fassent partager. De rien pour qu'un lecteur se sente peu à peu saisi de malaise, puis d'angoisse, empêtré dans ce qu'il imagine être une réalité de plus en plus pesante et épaisse en même temps qu'il éprouve, comme le « héros » du livre, un sentiment croissant d'irréalité.

Mais ce rien qui possède tant de pouvoirs qu'il peut tout changer, c'est évidemment aussi le sujet du livre. Rien : quelques poils détachés par un rasoir et qui disparaissent, comme dans un film d'Hitchcock, dans un trou de lavabo ; rien : une identité que nous risquons de perdre à chaque instant ; rien, une réalité qui peut prendre tant d'aspects, tant de visages qu'elle n'est probablement rien d'autre qu'une *illusion*.

Reste le plus étrange, le plus mystérieux de ces « riens » : l'écriture, à la fois illusionniste et illusion. Emmanuel Carrère, pas plus que d'autres, n'en explique les sortilèges, même si son livre montre avec éclat qu'il en possède les ruses les plus fines et les armes les plus discrètes. Il se contente de constater sa puissance et de lui rendre hommage : c'est la seule vérité que respecte ce menteur magnifique.

PIERRE LEPAPE.

★ LA MOUSTACHE, d'Emmanuel Carrère. P.O.L., 190 p., 69 F.

# Bastienne et les enfants du béton

*Contre les aigris et les « petits Blancs » des tristes banlieues, Victoria Thérame choisit le désir de vivre d'une jeunesse qu'on veut gâcher.*

DES banlieues à grands ensembles, on veut surtout retenir, chez les hommes politiques comme au café du Commerce, la drogue, le chômage, le désœuvrement des jeunes et la crise d'identité des immigrés de la deuxième génération. Le tout saupoudré, au mieux, de quelques larmes de crocodile sur le racisme mâtinées d'excuses : il faudrait comprendre que, tout de même, les « Français » peuvent être incommodés par des voisins fêtant à grand bruit la fin du ramadan et vivant la nuit pendant celui-ci... Il deviendrait alors inévitable qu'on sorte sa carabine et qu'on tire sur les fauteurs de bruit, des enfants le plus souvent.

Des mêmes banlieues, Victoria Thérame montre ce qui va à l'encontre de cette tristesse rebattue : la solidarité et le désir de vivre des jeunes, bien que, chez eux, la mort soit plus quotidienne que dans les quartiers riches. Accidents, bagarres, violences racistes... On n'en finit jamais. Tenter de résumer ce livre ou le réduire à l'histoire de celle qui lui donne son titre, Bastienne, serait le caricaturer. Il faut plonger avec Bastienne dans le monde des Gachières – le nom même dit le gâchis, – avec ses personnages séduisants ou infréquentables.

En tête de ces derniers, la fleuriste et son fils, le gros Marcel, chef d'un groupuscule raciste, qui *« casse du bougnoule »* et du *« jeune-qui-va-avec-les-crouilles »*. Rouchy, l'amant de la fleuriste, directeur du supermarché, mesure sa réussite à la quantité de caviar qu'il mange – alors qu'il n'aime pas cela. M. Montauquier tyrannise toute sa famille et viole quelques lycéennes à ses moments perdus. Les Youssef, crispés sur la tradition islamique, voudraient enfermer leur sœur Djamila. Tous ceux-là sont du côté de la mort.

## Manivelle, le tombeur de ces dames

Du côté de la vie et de la séduction, les personnages sont plus divers, plus complexes. Bastienne, la secrète, ne raconte rien d'elle-même à ses parents, ses *« deux vierges »*, un couple d'« écolos » : l'amour de la nature les a rendus inaptes à comprendre ce qui naît du béton. Mais, à seize ans, Bastienne se sait déjà *« veuve »* depuis un an, depuis la mort de Vincent. Claude Hockner, dit Manivelle, le tombeur de ces dames, est lui-même plus séduit par le rôle de Pygmalion que par celui de Don Juan. Dardos, le surdoué, se fait de l'argent de poche en douce lorsqu'il joue aux échecs avec des messieurs riches, en ville. Chez Madeleine Sarde et son fils Marlon, on vient se confier, emprunter une voiture ou simplement manger un morceau et se réchauffer. Farida et sa cousine Djamila tentent d'échapper au carcan familial. Djamila, dix-neuf ans, qui, avec l'aide de sa mère, a imposé à ses frères de lui laisser entreprendre ses études de médecine, est le symbole de la lutte que Killy et China, les deux féministes, organisent au « local » : pour la liberté des femmes, contre l'excision – répandue dans la cité, – contre le viol.

Tous ces jeunes, cette « nébuleuse » des Gachières, ces aventures dispersées, vont se rassembler autour de la mort de Djamila, renversée un soir sur le « Jaurès », où elle n'aurait pas dû se trouver. (En fait, elle venait d'être attaquée par Montauquier et, en s'enfuyant, elle a traversé le boulevard sans prendre garde.) Après l'immense manifestation qui accompagne son enterrement, naît la rancœur. Dans la tête de Bastienne, la vengeance prend forme. Le hasard et la coalition de ses amis éviteront qu'elle ne devienne criminelle. Djamila, néanmoins, sera deux fois vengée.

En marge, les racistes frappent. Fort. Qu'importe s'ils en font un peu trop. Qu'importe si les échecs et les succès, les blessures et les joies de Bastienne et de sa bande se télescopent, vont trop vite. Qu'importe la réalité. Victoria Thérame a concentré en quelques scènes, en quelques semaines, la vie des enfants des Gachières. Avec leur langage, leurs émotions, leur urgence de vivre. Avec leurs phrases courtes, leurs mots chocs, leurs codes et leur armure de dérision. Et, à la dernière ligne, on est désolé de les quitter, Bastienne, Manivelle, Dardos et tous leurs copains acharnés à ne pas se résigner. Pour eux, on resterait bien quelques jours de plus aux détestables Gachières...

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ BASTIENNE, de Victoria Thérame. Flammarion, 245 p. 75 F.

● LETTRES ÉTRANGÈRES

# Le « roman » autobiographique d'Eugenio Montale

***Les mille petits faits divers d'une vie dans le miroir de poche d'un grand poète.***

D'EUGENIO MONTALE, né à Gênes en 1896, mort à Milan en 1981, prix Nobel en 1975, œuvre poétique complète publiée dans la remarquable édition bilingue de Patrice Angelini aux éditions Gallimard, manquaient en France les cinquante chapitres de ce livre qui étonne, d'abord, les purs montaliens : *Papillon de Dinard*, dont la première édition italienne était sortie en 1956. En deux volumes, le voici enfin publié par Fata Morgana, grâce à la passion éclairée de Mario Fusco.

« Papillon de Dinard, disait Montale, *c'est presque, fût-ce de façon fragmentaire, un roman autobiographique ; tout, dans ce livre, est proprement autobiographique. J'ai donc presque écrit un roman ; et un « nouveau » roman, pas un roman traditionnel...* »

Les mille petits faits vrais d'une vie dans le miroir de poche d'un des plus grands poètes de ce siècle : et c'est l'« occasion », pour un nouveau larron de l'âme aux prises avec l'inquiétante ou la ludique banalité du quotidien, de nous prendre par la main et de nous faire redécouvrir le monde, dans la nostalgie dansante de ses propres souvenirs. Et s'il y a correspondance thématique entre les poésies d'*Os de seiche*, par exemple, et les proses du *Papillon de Dinard*, nous sommes loin, dans ce « roman » autobiographique, de l'hermétisme, de l'aridité, du rocailleux des poésies : le dilettante l'emporte, ici, le style coule comme une confidence merveilleusement naturelle, en se jouant de l'étoc des mots.

## « Pêcher les anguilles de son passé »

Dans ses poésies, Montale donne l'impression de tourmenter les vocables, avant de les écrire ; il se méfie du chatoiement ; sa plume, non sans cruauté, décharne et pique à l'os. En revanche, dans ces proses primesautières, si l'on chasse souvent, de la chauve-souris à la soubuse (récits homonymes), on ne « descend » pas le volatile, qui échappe, mais un pan de souvenirs comme le rideau peint d'un petit théâtre de la mémoire ; quant au papillon fameux, il ne vole pas même jusqu'à Saint-Lunaire, il n'a peut-être pas même existé à Dinard, il devient le messager évanescent, le mirage d'un amour rêvé ; et si le poète troque l'arme à feu contre le hameçon, c'est « *pour pêcher les anguilles de son passé* ».

Soit *Dîner de la Saint-Sylvestre* : un gourmet des plus raffinés compose son menu ; et, sitôt la commande prise, demande l'addition : les mots du menu, le goût, la saveur des mots, le régal des autres clients lui suffiront : jusqu'à l'ivresse, grâce à la volupté de l'écriture, l'homme s'identifie à tout. Et Montale s'expose ainsi, derrière le paravent des mots... On le suit, depuis le collège des Barnabites jusqu'à ses leçons de chant chez le maestro Sivori, et on le voit dans son emploi de claqueur d'opéra, lorsqu'il faisait partie de la claque dirigée par le barbier Pecchioli... Et le mémorialiste de soi, amusé, glisse un os de seiche dans le carton-pâte et les boursouflures de l'*opera seria*, dans la « Radio-Mensonge » des années du fascisme, entre le masque et le visage des êtres de rencontre qui ponctuent une vie.

« *Les hommes sont un peu comme les livres : vous en lisez un, distraitement, et vous ne prévoyez pas qu'il finira par laisser en vous une trace indélébile ; vous en digérez un autre, avec tout le zèle possible, qui a tout l'air digne de l'entreprise ; et quelques mois après, vous vous apercevez que cette peine a été plus qu'inutile.* » Montale, l'homme en pyjama qui, souriant des « *fautes de frappe échappées au grand prote* », emporte des anges dans ses valises, « *vole et vit* » dans notre monde aux mécaniques grippées : et son « *roman* » – où il circule en tendre clown mal grimé, marginal et rebelle à l'histoire, fuyant ce qui est « *grand* » et « *haut* » et tous « *les guêpiers mystiques* », trouvant sa baleine blanche dans un bonhomme de neige – nous laisse au cœur la trace aérienne de son séjour sur la Terre.

JEAN-NOEL SCHIFANO.

★ **PAPILLON DE DINARD, d'Eugenio Montale, deux volumes (Tome I : LA MAISON AUX DEUX PALMIERS. Tome II : PAPILLON DE DINARD), traduits de l'italien par Mario Fusco, Fata Morgana, 160 p. et 134 p., 69 F chaque.**

# John Updike le sorcier

*(Suite de la page 15.)*

Il y a chez Updike un bonheur dans l'ironie, une virtuosité dans la construction, une faculté de jouer avec les mots, de créer les images, qui, même quand il se veut moraliste, entraînent le lecteur dans des sentiers scabreux ou obscènes, qui sont aussi les voies du Seigneur. Ville imaginaire, Eastwick, il est vrai, n'est pas très éloignée de Salem. Ni de la demeure familiale de John Updike, dans le Massachusetts. Il n'a pas eu besoin d'aller très loin pour évoquer l'hystérique chasse aux sorcières, les romans sulfureux de Nathaniel Hawthorne, ou encore l'intransigeance des puritains. Eastwick, archétype d'une petite ville de province américaine, avec ses Eglises rivales, ses boutiques d'artisanat pour touristes, ses maisons de bois peintes en blanc et cachées dans les dunes, ses supermarchés, ses paumés et ses fauchés. Son ennui.




Tout est dit au départ, l'auteur ne cherche pas à nous séduire ou à nous surprendre par les situations qu'il décrit mais par sa capacité à entrer à l'intérieur des personnages, hommes ou femmes, démons ou anges, par son réalisme diabolique. Il prend toutes les voix, dans ce livre touffu, il sait tout de tout : des luthiers de Crémone, du pop art et des couples qui vieillissent (*« Le mariage ressemble à deux êtres enfermés ensemble et condamnés à lire et à relire la même sempiternelle leçon, jusqu'à ce que, enfin, les mots se transforment en folie »*), des frustrations qui engendrent des crimes, des potentialités scientifiques de l'énergie solaire, de la sensation de brûlure incandescente produite par la corde sur le cou du pendu, ou bien encore du racisme ordinaire qui amène une bonne citoyenne américaine à refuser qu'on donne à une place de sa ville le nom d'un « héros » du Vietnam nommé Kazmierczak...

Updike ne parle jamais directement de politique dans ses livres, ni ne s'engage ; et pourtant chacun de ses romans se situe à un moment précis de l'histoire des Etats-Unis : *le Centaure* sous la présidence de Truman, *Cœur de lièvre* sous Eisenhower, *Couples* sous Kennedy. Pour *les Sorcières d'Eastwick*, il s'agit des années Nixon, et l'on reconnaît facilement les allusions au mouvement d'émancipation des femmes, au retour à la nature et à l'écologie, au piège vietnamien, au terrorisme des gauchistes des années 60. Cela n'est pas son sujet. Mais, au fait, quel est son sujet ? Où veut-il en venir avec ces « sorcières » qui ont finalement plus de pouvoir qu'on ne l'imagine, mais qui sont confrontées sans cesse à des diables invertis et émasculés ? John Updike le sorcier a bien joué son rôle. L'écrivain nous a bien eus. Mais quelle idée avait-il donc de ses lectrices et de ses lecteurs en les entraînant ainsi avec lui dans son jacuzzi ? La réponse n'est pas limpide.

NICOLE ZAND.

● Sous le titre *Navigation littéraire, Essais et critique*, Gallimard publie un choix d'articles qui furent écrits par John Updike pour le *New Yorker*. Un tiers environ de l'ouvrage américain a été traduit. On a retenu les titres sur Colette, Flaubert, Barthes, Céline et sur diverses correspondances pour composer un livre plutôt hétéroclite. Pourquoi avoir éliminé Maurice Blanchot, Claude Lévi-Strauss, John Cheever ou Knut Hamsun ? Réservé aux spécialistes et aux curieux perspicaces. (Traduit par Daria Olivier, Gallimard, 370 p., 100 F.)

Pour le plaisir, on lira plutôt la réédition de *Jour de fête à l'hospice*, le premier livre d'Updike, écrit en 1958 (Bourgois 10/18, « Domaine étranger »).

# William Kennedy, le géant d'Albany

TREIZE FOIS ! William Kennedy s'est vu refuser treize fois par les éditeurs américains le manuscrit de *l'Herbe de fer*. Finalement, c'est sur recommandation de Saul Bellow que The Viking Press accepta de publier ce récit. Heureuse décision. Quelques mois après sa sortie, le roman est classé par *Time* et *Newsweek* parmi les dix meilleurs livres de l'année 1983.

Kennedy revenait de loin. Ce fils d'immigré irlandais, né à Albany en 1930, a déjà rédigé dix romans, mais trois seulement (1) ont trouvé preneur. Ils se déroulent tous à Albany, la capitale de l'Etat de New-York, aussi célèbre pour ses gangsters (tels Jack Diamond, surnommé « *Legs* ») que pour ses politiciens (Roosevelt ou Rockefeller, entre autres). Le décor est celui de l'entre-deux-guerres et les personnages sont tout sauf des héros. Ils appartiennent à la catégorie de ceux que Bernard Malamud avait appelé dans l'un de ses recueils de nouvelles, *les Idiots d'abord* (2). Ce sont des truands, ou des escrocs à la petite semaine, ou des paumés. Francis Phelan, le personnage principal de *l'Herbe de fer*, est précisément l'un de ceux-là.

## Le feu sacré du verbe

Nous le découvrons à la fin des années 30, errant dans les rues d'Albany. Ce clochard ressemble à ceux qu'il fréquente : à cinquante-huit ans, il a déjà laissé presque toute sa vie derrière lui. Son avenir, c'est l'horizon du prochain quart d'heure, celui qui le verra manger, boire ou rejoindre Helen, sa compagne d'infortune. Comme elle, Francis a vu un jour le cours de son destin fléchir. Pourquoi, comment ? Les raisons (parmi lesquelles le meurtre d'un briseur de grève et la mort de l'un de ses fils) sont nombreuses. Mais elles n'expliquent pas tout.

Voilà pourquoi Francis se réfugie dans ce qu'il appelle « *son corps céleste* ». Au fil de ses errances au cœur d'une ville qui ne cesse de se transformer, il revit des scènes de son enfance. Et puis il parle aux morts, à « *ses* » morts. Plus qu'un clochard, Francis est, en somme, une âme vagabonde qui se regarde vivre.

William Kennedy n'est pas irlandais pour rien. De la terre de ses ancêtres, il a préservé l'âme tourmentée et joyeuse. L'ironie semble chez lui une manière d'excuse face à l'existence. De là naît cet étonnant décalage entre l'image presque tragique qu'il nous donne du monde et la destinée de ses personnages, ces êtres déchirés, battus, mais vivants...

On sent brûler chez Kennedy le feu sacré du verbe. Sa langue est extraordinaire qui charrie un flot d'émotions, de rires et de larmes. Sa voix est brisée mais elle chante. Quoi ? L'amour de la vie. De la vraie vie, celle qui jaillit et se brise en mille éclats dans le fleuve de la mémoire. Oui, Kennedy est un géant. Le géant d'Albany.

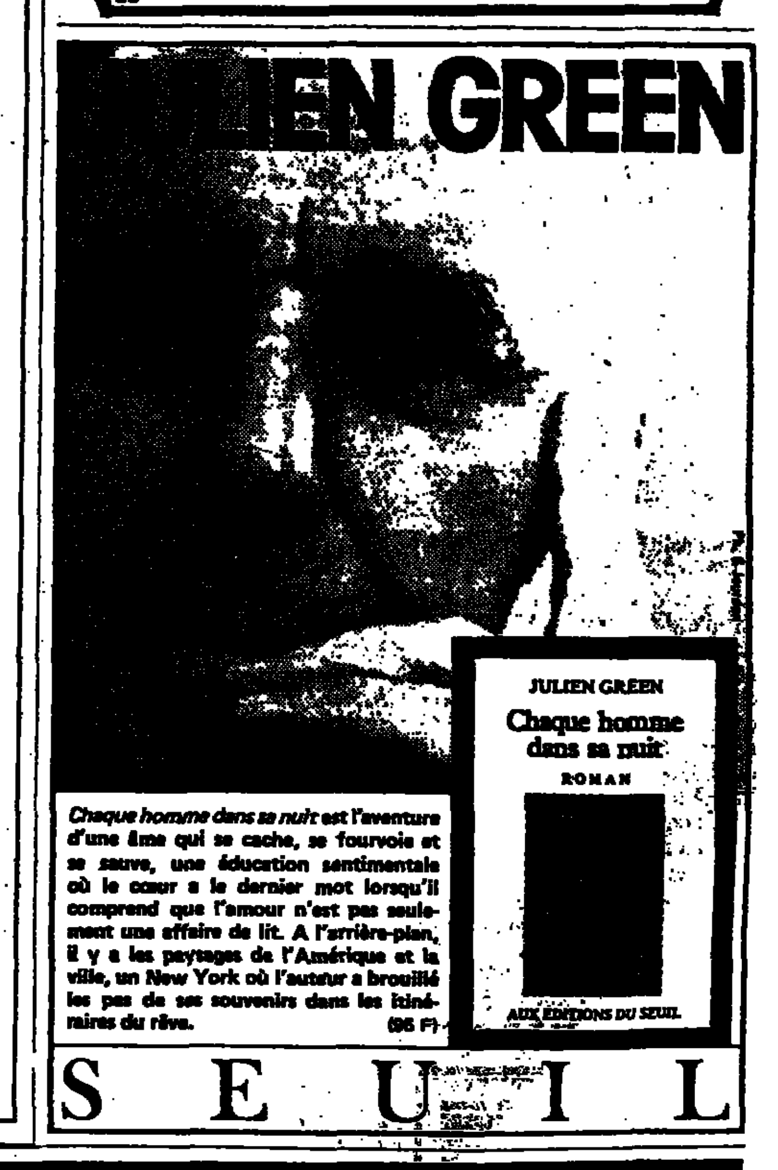
BERNARD GENIÈS.

★ **L'HERBE DE FER, William Kennedy, (bien) traduit de l'américain par Marie-Claire Pasquier, éd. Belfond, 250 p., 98 F.**

(1) Il s'agit de : *Ink Truck*, *Legs* et *Billy Phelan's Greatest Game*. Ces deux derniers titres seront prochainement publiés aux éditions Belfond.

(2) Ce recueil de nouvelles a été publié aux éd. du Seuil (1965).










● SCIENCES HUMAINES

# Comment détecter les « tempéraments fascistes »

**Psychanalyse et horizons politiques *ou les expériences d'un psychanalyste anglais.***

LE psychanalyste anglais R. E. Money-Kirle vécut en 1946 une singulière expérience, qu'il relate et commente dans un livre récemment traduit. Il fut chargé, sous la direction du professeur Henry Dicks, de sélectionner les Allemands auxquels seraient confiés des postes-clés dans la nouvelle Allemagne. Il fallait non seulement éliminer tous les candidats susceptibles d'avoir eu des sympathies nazies, mais également, à l'aide d'entretiens psychiatriques approfondis, *« séparer les gens au tempérament démocratique de ceux au tempérament fasciste »*.

Face aux atrocités qui leur étaient révélées pour la première fois dans toute leur horreur, les « candidats » réagissaient différemment. *« Je me souviens très clairement*, raconte Money-Kyrle, *d'un homme âgé qui avait occupé sous la République de Weimar un poste officiel important. Pendant que nous discutions des camps de concentration, il s'effondra et pleura parce que, à l'arrivée des nazis, il n'avait fait que sacrifier sa situation et ses revenus au lieu de désavouer ouvertement le régime. »* Comme d'autres Allemands, cet homme voyait dans la tyrannie le pire des maux. Et il n'était pas seulement honteux et choqué par ce que son pays avait fait, mais également profondément peiné et pénétré d'un sentiment de responsabilité et de culpabilité personnel – ne serait-ce que pour avoir été impuissant à résister. Il faisait preuve par là de ce que Money-Kyrle nomme une *« conscience humaniste »*.

Le plus souvent, cependant, à peine les camps de concentration étaient-ils mentionnés que les candidats niaient anxieusement avoir pu connaître ce qui s'y passait et exigeaient ensuite que les coupables fussent sévèrement punis.

Paradoxalement, ces personnes, qui étaient si dépourvues de conscience « humaniste », étaient presque toujours hyper-consciencieuses et obsessionnellement soumises à toute autorité, quelle qu'elle fût. Elles possédaient un profond sens du devoir et obéissaient scrupuleusement à quiconque leur était hiérarchiquement supérieur. Elles exigeaient, bien entendu, de leurs propres subordonnés une attitude identique à leur égard. En un mot, leur personnalité était *« autoritaire »* plutôt qu'*« humaniste »*.

R. E. Money-Kyrle établit ensuite des corrélations entre ces deux catégories de personnes, l'éducation qu'elles avaient reçue et la profession qu'elles exerçaient. Presque tous les *« humanistes »* étaient issus de familles dans lesquelles l'affection et la liberté tenaient une place primordiale ; on les rencontrait plus souvent dans les carrières scientifiques ou artistiques que dans l'administration. A l'opposé, les *« autoritaires »*, avec une régularité presque monotone, parlaient du cadre strictement patriarcal dans lequel ils avaient été élevés ; ils lui attribuaient avec reconnaissance leur propre sens de la discipline.

*« Je suis convaincu*, note encore Money-Kyrle, *que ceux chez qui l'influence précoce d'un environnement humaniste avait été supplantée par l'influence d'une profession autoritaire avaient tendance à créer des foyers plus autoritaires que ceux où ils avaient eux-mêmes été élevés. »* Si cela se révèle exact, le fait qu'il y ait eu dans la classe dirigeante allemande et, à un moindre degré, dans tout le peuple une conscience *« autoritaire »* aussi développée est facile à expliquer : c'est l'effet cumulatif, sur plusieurs générations, de l'impressionnante hiérarchie officielle créée pour servir la religion allemande de l'Etat.

ROLAND JACCARD.

★ **PSYCHANALYSE ET HORIZONS POLITIQUES, de R. E Money-Kyrle, trad. de l'anglais par Xavier Pons, Privat, 160 p., 118 F.**

*CAGNAT.*

● POÉSIE

# La bibliothèque de Jacques Réda

***Un homme fait l'inventaire de ses affinités électives***

« J'AI *gardé le goût de vivre auprès d'un petit campement de bouquins, aussi bien adaptés au « chevet » traditionnel qu'aux tablettes étroites des wagons, à telle poche du sac de voyage »* : c'est de ce bagage essentiel, à portée de main et de regard toujours, que Jacques Réda fait l'inventaire dans son dernier recueil de poèmes. Mais, au-delà de l'inventaire attendri de sa *« géologie volumineuse »*, de ce ménage savant de sa mémoire livresque, Jacques Réda dit ici sa *« reconnaissance »*, qui est *« identification et gratitude, aventure et consécration »*. Et pour charger plus encore le sens de cette démarche, il donne à chaque affinité brochée la reliure d'un registre sensible et privé : vif et léger pour Georges Perros, sonore et retors pour Francis Ponge, codé et *« éblouiclaboussant »* pour Armand Robin, lumineux et las en écho à Cesare Pavese, épais et franc pour André Frénaud, dur et aigu pour Philippe Jaccottet, mélancolique et clair pour Jude Stefan, tendre pour Jean Follain dont il trace cette image :

*« Il eût sans doute été beaucoup plus amusant que je rapporte comment tous les six pas il aimait lui-même à se planter et, vous empoignant par le bras ou le revers de la veste, réclamait l'attention, distrait de soi par l'étonnant et l'ouvrage d'exister, au point qu'il m'avait dit un jour : l'attention tue la flânerie, n'imaginant pas qu'à son tour la flânerie le tuerait, comme les dieux les plus doux finissent par reprendre brutalement ceux qu'ils aiment. »*

(Jean Follain est mort à Paris, en 1971, renversé par une voiture qui, elle, ne flânait pas...)

## « La poésie se prouve d'elle-même »

Subtils et économes, ces exercices de style se jouent de la métrique d'une façon déjà démontée et remontée par Jacques Roubaud dans *la Vieillesse d'Alexandre* (1), et donnent à voir toute une bibliothèque, avec les réserves de la discrétion, les silences de l'humour. Mais, en retour, il y a dans ces aveux d'étagères, de rayonnages, comme un éclat, une lueur qui pénètrent et éclairent furtivement *« le sous-bois crépusculaire »*, *« la caverne de Platon »*, où se tient l'écrivain bibliophile...

A son tour inventorié, reconnu, Jacques Réda fait l'objet d'un volume de la collection « Poètes d'aujourd'hui » chez Seghers : Jean-Michel Maulpoix décrit, analyse une œuvre et une personnalité qui, paradoxalement, y gagnent en mystère. Car, *« tracée à grands traits »*, prévient Maulpoix, *« la figure bonhomme du jazzophile piéton de Paris, pittoresque poète du bitume et des talus, du Solex et du tabac, tend à éclipser les ambiguïtés de son œuvre »*. Ambiguïtés perpétrées sciemment par qui se moque du questionnement esthétique ou théorique : *« En ce qui me concerne, mais je ne suis qu'un amateur*, écrit Réda dans *Celle qui vient à pas légers* (2), *l'excitation que vous cherchez à raviver autour de la création poétique me bassine de plus en plus. Il me semble que la poésie se prouve d'elle-même ou qu'elle n'existe pas. »* Et ce *Premier Livre des reconnaissances* en est une nouvelle démonstration. Sans perte ni fracas.

CLAIRE PAULHAN.

★ **PREMIER LIVRE DES RECONNAISSANCES, de Jacques Réda, édit. Fata Morgana (distribution Distique), 64 p., 54 F.**

★ **JACQUES RÉDA, de Jean-Michel Maulpoix, collection « Poètes d'aujourd'hui », dirigée par Bernard Delvaille, Seghers 187 p., 58 F.**

(1) Jacques Roubaud, *la Vieillesse d'Alexandre, essai sur quelques états récents du vers français*, Maspero, 1978.

(2) Jacques Réda : *Celle qui vient à pas légers*, édit. Fata Morgana, 1985.

● BIOGRAPHIES

# La passion de Mme du Deffand

RETRACÉE par René de Ceccaty, la singulière histoire d'amour que vécurent Horace Walpole et Mme du Deffand – à leur cœur *défendant* et souvent à couteaux tirés – coïncide sans doute avec la naissance de la sensibilité romantique. Lui, aristocrate anglais, homme de lettres, éditeur, esthète, *« s'était fait un système de ne rien aimer »* tant il craignait le ridicule et la souffrance. La société de ses semblables l'importunait au point que lorsqu'il la quittait, *« il se déshabillait et croyait avoir encore du monde dans ses poches, dans ses cheveux, sur ses épaules »*. Elle, aristocrate française, esprit raffiné, amie de Voltaire, était déjà une vieille femme, aveugle de surcroît, ce soir de septembre 1765 où, pour la première fois, Horace Walpole fut introduit dans son salon. Bien sûr, sa cécité ne lui permet pas de voir le nouveau venu, mais Wiart, son fidèle secrétaire, est là près du « tonneau » où elle est assise et lui décrit les traits de celui qui va lui inspirer cette passion déraisonnable qui durera jusqu'à la mort.

## Amitié platonique et cruauté

Outre qu'il a manifestement plus d'inclination pour les garçons que pour les femmes, Horace Walpole a vingt ans de moins que Mme du Deffand, laquelle en compte alors soixante-six. Pourtant, *« lorsqu'ils se rencontrèrent, ils attendaient l'un et l'autre un nouveau prétexte de remplir avec de nouveaux personnages la structure vide de leur rapport au monde et aux autres »*. L'ennui que leur inspirait le commun des mortels les rapprocha, ils s'entendaient à la dérision, et se liguèrent même pour tourner Jean-Jacques Rousseau en ridicule. Mais, surtout, ils vivaient dans *« un siècle placé sous le signe d'Œdipe »*, et il faut savoir que certains écrits de Walpole trahissent son goût pour les vieilles femmes aimantes. Ne proclame-t-il pas que *« plusieurs dames à la fleur de leurs rides ont inspiré des passions plus durables et plus ardentes que n'en ont fait naître les plus grandes beautés dans leur première jeunesse ? »*

Ce sont là de sa part propos bien outrés, car sa relation avec Mme du Deffand n'excéda jamais les limites d'une amitié platonique dont il se défendra d'ailleurs bien souvent avec quelque cruauté.

Au reste, il ne fera que six séjours à Paris, repartant toujours pour l'Angleterre où Mme du Deffand lui adresse alors des lettres qui sont autant de longs monologues passionnés. *« La vie se passe en absence, on est toujours entre le souvenir et l'espérance »*, dit-elle, et elle voudrait bien s'endormir telle une belle-au-bois-dormant pour ne s'éveiller qu'au retour de l'ami.

## La providence des épistoliers

Toutefois, l'absence étant aussi la providence des épistoliers, car elle permet de s'épancher, Mme du Deffand – quitte à encourir de nouveaux reproches – ne se prive point de cet avantage. Palliant le désagrément de la séparation, se substituant aux conversations avec l'aimé, les lettres se succèdent qui sont à la fois des autoportraits sans complaisance, des chroniques de l'époque, des analyses très fines de cette société où elle évolue et où la majorité de ceux qui l'entourent sont *« aux petits soins pour lui déplaire »*. L'âge aidant, la compagnie, les sorties, les grands repas l'ennuient de plus en plus, et il lui arrive de *« se contenter d'admirer la différence des genres et des nuances de la sottise parmi ses convives »*.

Dans les dernières années de sa vie, cette correspondance devint une sorte de *« journal de vieillesse »* d'autant plus pathétique que la voix de l'irréductible amoureuse vient s'y mêler, en contrepoint, aux propos désenchantés et terriblement lucides de la vieille femme qui a pleine conscience de sa décrépitude. *« Je pourrais faire des observations sur l'état de vieillesse, les dédier aux sexagénaires ; elles leur feraient perdre l'envie de devenir octogénaires. »* C'est bien ce qu'elle fait, mais, paradoxalement, et par la grâce de cet amour qui a illuminé les quinze dernières années de sa vie, une tonalité adolescente marquera chacune des lettres de la *« Petite »* à son *« Tuteur »*.

ANNE BRAGANCE.

★ **L'OR ET LA POUSSIÈRE, récit de René de Ceccaty. Gallimard, 216 p., 78 F. Signalons aussi *les Salons* de Bernard Minaret et Claude Arnaud. Les auteurs ont pris des textes authentiques pour « monter » un dialogue entre divers personnages du dix-huitième siècle, notamment Mme du Deffand, Julie de Lespinasse et Walpole. (Éd. Lattès, préface de Jean-Claude Bonnet, 128 p., 55 F.)**

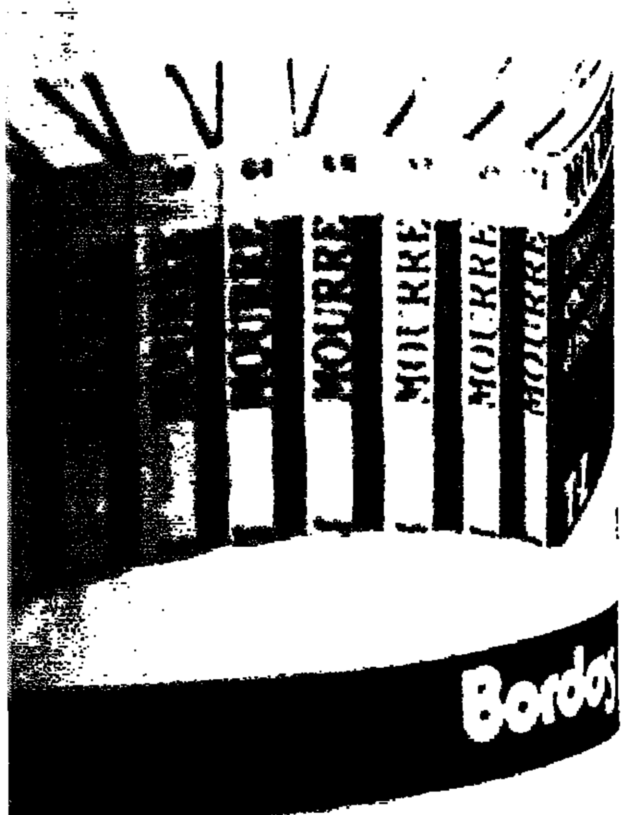
▶ BIOGRAPHIES

# La passion de M^me^ du Deffand

La providence des épistoliers

Amitié platonique et cruauté

tion du MOURRE: l'histoire.




CAGNAT.

# Le cardinal et le séducteur

***On réédite les Mémoires de Bernis. Il fait aussi l'objet d'une biographie, et Casanova d'un essai : deux incroyables « personnages ».***

LES jésuites firent le bonheur et le malheur du jeune François-Joachim de Bernis. Il se présenta, en 1731, au séminaire Saint-Sulpice, mais il était alors plus aisé pour un chameau de passer par le trou d'une aiguille que pour un esprit libre de pénétrer dans le royaume des jésuites.

Les salons parisiens le consolèrent de la perte de l'austère séminaire, et Bernis, qui allait devenir néanmoins abbé et cardinal, troqua sa Bible contre des vers galants, parfois si fleuris que Voltaire le surnomma « Babet-la-Bouquetière », du nom d'une fleuriste du Palais-Royal. Certains le jugèrent calculateur, d'autres désapprouvèrent son opportunisme – *« J'ai eu,* disait-il, *toute ma vie le talent des transitions, qui pour être bonnes doivent être insensibles »*, – mais les femmes l'adorèrent, suivant en cela l'exemple de la favorite de Louis XV : la marquise de Pompadour.

*« Pour faire la plus petite fortune, il vaut mieux dire quatre mots à la maîtresse d'un roi que d'écrire cent volumes »*, soutenait Voltaire, qui n'avait pas tort, car le protégé de M^me^ de Pompadour fut nommé ambassadeur à Venise, puis ministre des affaires étrangères, avant de tomber en disgrâce et de finir sa vie comme ambassadeur à Rome pendant la tumultueuse période de la Révolution. L'épisode le plus connu et le plus controversé de la vie de Bernis est sans nul doute son séjour à Venise et sa rencontre avec une autre coqueluche des salons, Casanova.

Bernis, dans ses *Mémoires* (1), ignore l'existence de l'aventurier vénitien et ne s'attarde guère sur sa propre vie privée à Venise, prétendant qu'il demeura, au grand étonnement de ses connaissances, insensible au charme des femmes. Nulle trace, bien sûr, de ces soirées érotiques où, au dire de Casanova, le triumvirat, composé de Bernis et de deux religieuses, se retrouva dans le vaste lit d'une garçonnière.

Dans sa biographie richement documentée, quoique parfois un peu trop touffue, René Vaillot avoue son scepticisme : *« Comment croire que Bernis, tel qu'on le connaît par ailleurs, sincère, délicat, scrupuleux, eût partagé le lit de deux religieuses lesbiennes... »*

Les *Mémoires* de Casanova laissent un sentiment bien différent. Le Vénitien présente Bernis comme un collègue, voire un complice. Après ses rencontres avec une religieuse de Murano, Casanova reçut une lettre qui contenait un aveu singulier : l'amant de la jeune femme, le cardinal de Bernis, avait assisté, caché, à la première nuit d'amour que Casanova connut avec elle. Si l'on en croit le Vénitien, il eut aussi le plaisir de partager avec l'ambassadeur une blonde conventine de quinze ans.

## Le français, langue du libertinage

Pourquoi cet épisode, rejeté comme pure calomnie par les plus scrupuleux biographes de Bernis, demeure-t-il aussi vivace dans nos mémoires ? Parce que nous sommes obnubilés par la puissance érotique de Casanova, parce que *« tous les projecteurs sont centrés sur Casanova* fouteur », répond Chantal Thomas, à qui nous devons un fort bel essai sur le voyage du libertin à travers les contrées de l'amour et du langage.

Des générations de casanovistes se sont emparés des *Mémoires* pour les observer à la loupe, et en faire un monstrueux document sur le libertinage au siècle des Lumières. Casanova écrivain fut oublié, effacé... Et pourtant, le voyage de Casanova fut d'abord une rencontre avec le langage. Casanova chérissait sa réputation de beau parleur. S'il se révéla un piètre orateur, il excellait dans le récit érotique : *« Il s'est rarement servi de la parole pour le déploiement d'une vérité,* note Chantal Thomas, *mais plutôt comme d'une performance gratuite et théâtralement conçue. »* Le Vénitien abhorrait l'allemand, comme l'anglais, mais il avait élu le français langue du libertinage.

Les amateurs de détails sadiens durent avouer leur déception à la lecture des *Mémoires*. Casanova suggère, au lieu de désigner... Il cultive avec finesse l'ellipse et l'allusion. Pourtant, l'écriture des *Mémoires* n'est pas dépourvue de certaines audaces qui choquèrent les éditeurs au point qu'ils confièrent à Jean Laforgue, un professeur de français de Dresde, le soin d'expurger, voire de censurer le texte.

*« Pour ce qui regarde les femmes, j'ai toujours trouvé que celle que j'aimais sentait bon, et plus sa transpiration était forte plus elle me semblait suave. »* Cette profession de foi que Casanova avait placée dans sa préface devint, sous la plume impitoyable de Laforgue : *« Quant aux femmes, j'ai toujours trouvé suave l'odeur de celles que j'ai aimées »*...

R. J.

★ LE CARDINAL DE BERNIS de René Vaillot, Albin Michel, 329 p., 120 F.

★ CASANOVA, UN VOYAGE LIBERTIN de Chantal Thomas, Denoël, 281 p., 110 F.

(1) Les *Mémoires du cardinal de Bernis* viennent d'être réédités au Mercure de France, avec une préface de Jean-Marie Rouart et des notes de Philippe Bonnet, collection « Le temps retrouvé ».

# culture

## Deux « Salomé » au Palais Garnier

### *L'OPÉRA MIS EN SCÈNE PAR JORGE LAVELLI*

## Gesticulations

Une cour au milieu de fortins désaffectés, des murs de béton maintenus par de gros écrous, les restes de quelque ligne Maginot. Sur la casemate du fond, une étendue de sable en pente qui figure peut-être la mer Morte, un crucifix avec une branche cassée et un Christ enseveli jusqu'à *mi*-corps, *la queue d'un* avion à demi émergée.

Tel est le décor de Max Bignens pour *Salomé* de Richard Strauss dans une nouvelle production de Jorge Lavelli, présentée mardi au Palais Garnier (devant de nombreuses personnalités, dont le nouveau ministre de la culture et de la communication, M. François Léotard). Il représente, selon le metteur en scène, *« un monde d'après le cataclysme envahi par un désert de sables et de cendres »*, un *« huis clos où s'affrontent les survivants du désastre »* : parachutistes en tenue de léopard au service des rois de Judée vêtus de peaux de bêtes.

On cherche en vain ce qui dans le texte ou la musique a pu suggérer une telle vision, mais peu importe après tout, la réalisation étant, par ailleurs, très dépouillée. Malheureusement la gesticulation incessante et le plus souvent gratuite des personnages n'embraye nullement sur le rythme et la densité de l'œuvre certes paroxystique mais infiniment plus concentrée. Hérode, saoul, titubant outre mesure, Hérodiade grimaçant derrière Salomé tandis qu'elle réclame la tête du prophète, les serviteurs et les juifs projetés des coulisses comme des boulets de canon, Jokanaan (Jean-Baptiste) tentant à plusieurs reprises d'enfoncer les murs de béton à coups de poing, ces mille jeux de scène sont faux, et ne parviennent pas à créer une vraie tension dramatique. Qu'est donc devenu le Lavelli si rigoureusement attentif à l'intériorité musicale d'*Idoménée* ou de *Fidelio* ?

Le personnage de Salomé est victime d'une erreur de distribution. Edda Moser ne ressemble en rien à la jeune fille ingénue, la cavale indomptée, la mystérieuse et terrifiante sacrificatrice qui assouvit un amour impossible pour le prophète vierge en obtenant sa tête, et meurt d'extase en baisant ses lèvres sanglantes. Grande, maigre, en longue robe noire, cheveux dénoués, elle galope en tous sens, se roule par terre, trépigne, relève ses jupes, saute sur la grille du cachot comme si elle jouait à la marelle. Et sa Danse des sept voiles (qui ne dévoile rien) allie les passes quelconques, les tortillements de mains compliqués et les gestes obscènes jusqu'à ce qu'enfin elle frotte son visage contre le ventre d'Hérode, puis engloutisse la tête de celui-ci sous sa robe... Il est difficile de faire plus banal et vulgaire.

Cantatrice mozartienne, Edda Moser n'a pas davantage la voix miroitante, incisive, sensuelle d'une Goltz, d'une Rysanek ou d'une Behrens, et son aigu se fêle parfois dans ce rôle inhumain, même si elle retrouve dans son ultime chant d'amour et de mort une grave dignité et un timbre homogène. A ses côtés, Robert Tear (Hérode) reste un acteur et un chanteur superbe, John Brocheler incarne un Jokanaan jeune et flamboyant malgré un grave un peu faible, tandis que l'Hérodiade haute en couleur de Viorica Cortez paraît vocalement plus effacée. Avec le Narraboth de Vinson Cole, tout le reste de la distribution est de bonne qualité. La musique de Strauss souffre quelque peu de cette mise en scène tumultueuse qui a sans doute déstabilisé par moments la direction de Kent Nagano, souple, bien équilibrée pour soutenir les chanteurs sans les submerger, avec un orchestre d'une superbe plastique, mais pas toujours assez impérieux et implacable.

**JACQUES LONCHAMPT.**

★ En coproduction avec l'Opéra de Zurich, prochaines représentations les 18, 20, 23, 29 avril et quatre soirées en mai (*19 h 30*).

### *LE BALLET CRÉÉ PAR MAURICE BÉJART*

## Métamorphoses

Voici vingt ans, Maurice Béjart avait déjà fantasmé sur une phrase d'Oscar Wilde : *« Comme la princesse Salomé est belle ce soir ! »*. Il avait imaginé qu'un garçon et une fille venus s'exercer dans un studio de danse étaient soudainement précipités — par la simple proximité de leurs corps — dans une incandescence amoureuse et mortelle. Cette fois, il minimalise son propos et réduit le drame à un seul personnage, un jeune homme bien ordinaire projeté par hasard dans un monde mythique.

Le seul fait de recevoir entre ses mains un ballon de rugby réveille en lui un souvenir terrible. Renouvelant le geste de Salomé, porteuse de la tête de Jean-Baptiste, il s'identifie progressivement à elle dans une performance où son aspect athlétique contraste avec ses jeux de bras, son maniement de l'éventail et ses envols de jupe. Fluide et bondissant dans un maillot gris, avec la légèreté androgyne du « spectre de la rose », il finit sur des cothurnes, paré comme une idole dans une immense robe-oiseau de Nuno Corte-Real et baise un visage qui est son double.

Chez tout autre danseur, ce mélange de vigueur et de strass prendrait un petit air travelo. Patrick Dupond, artiste de haut vol, prend ses distances et joue de l'ambiguïté sans affectation. Assisté dans ses métamorphoses par quatre servants, comme dans le théâtre japonais, il glisse, tourne, saute avec vigueur sur la musique de cirque de Ricardo Grigo.

Avec la même distanciation élégante, Sylvie Guillem, au cours de la même soirée, prenait pour la première fois le rôle-titre du *Boléro*. Dédaignant les déchaînements lascifs, les suggestions érotiques, elle balance son visage *pâle au-dessus de la mêlée* des garçons secoués par vagues répétitives. Déesse lunaire, elle apporte une dimension rituelle à ce ballet caméléon dansé tantôt au masculin, tantôt au féminin.

**MARCELLE MICHEL.**

★ Opéra, 17 avril : 19 h 30, 19 avril : 14 h 30, 20 h 30.

## THÉATRE

### « LADY DAY » au TBB

## *Le rétro fantôme*

Depuis le début des années 70, on célèbre le charme, la vivacité et la présence de Dee Dee Bridgewater — chanteuse de jazz — qui joue Billie Holiday, *Lady Day*, au TBB. Elle est entourée de musiciens de qualité. Alain Jean-Marie, pour sa délicatesse, André Villéger, pour sa sensibilité, et le bon tandem rythmique : Cullaz et Charles Bellonzi. Gordon Heath, dans le rôle du guitariste, joue de la guitare et donne la réplique. Dans l'ensemble, les cinq musiciens sont nettement meilleurs dans leur partie (abondante), que lorsqu'on leur fait jouer la comédie.




Dee Dee Bridgewater joue Billie Holiday

Dee Dee Bridgewater interprète Billie avec ferveur. Elle chante ses airs les plus célèbres sans exactement l'imiter, mais en évoquant (beau travail vocal) sa personnalité inimitable. Et pourtant, il y a plus d'émotion dans le plus raté des enregistrements de Billie que dans les meilleurs moments de cette pièce. « Ratée » convient d'ailleurs mal à une chanteuse dont le drame, inscrit à fleur de peau, anime le moindre accent, la moindre articulation, et jusqu'à la façon de respirer. Françoise Sagan a une expression forte, dans le dernier numéro de *Jazz magazine*, pour parler, avec beaucoup de pudeur de cela. Elle dit : *« La voix nue »*, de Billie Holiday. Elle rappelle aussi sa fierté : *« La moindre trace de compassion l'aurait certainement agacée. »* Si bien servie soit-elle, la pièce, *Lady Day*, reste un monument gênant de compassion. Sans compter qu'au théâtre, la tentative « autobiographique » est imparablement condamnée au sublime ou à la stupidité.

Autant l'autobiographie de Billie Holiday, *Lady Sings the blues* (éditions Parenthèse) est poignante, autant son adaptation dans une langue improbable a des airs de simulacre désarmant, là où il faudrait rien moins qu'une adhésion d'enfant. A aucun moment, on n'oublie qu'on est en présence de Dee Dee Bridgewater, bonne chanteuse de jazz, que l'on peut entendre d'ailleurs régulièrement, à Paris, dans son propre rôle et dans son propre répertoire. Au reste, comment mimet un art, une trace, une douleur dont la violence est d'être précisément indéniables ?

Mais aussi : vingt ans après *The Connection*, de Jack Gelberg, monté par le Living Theater, vingt ans après *Le Métro fantôme* de Leroi Jones (Amiri Baraka), comment supporter une telle régression dans l'invention théâtrale, dans le jeu de la cruauté et de la colère ? Reste la bonne intention, conforme à la gloire posthume de Billie aux Etats-Unis — elle vient d'avoir son étoile sur Sunset Boulevard : la faire connaître ! Si, en 1986, on a poussé la malice jusqu'à n'avoir pas lu *Lady sings the blues*, ni jamais pleuré en écoutant *Strange fruit*, autant se faire une raison : la cause est entendue, et l'histoire du jazz une insistante histoire de malentendu.

**FRANCIS MARMANDE.**

★ 20 h 30. Théâtre de Boulogne-Billancourt.

## MUSIQUE

### BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE WEBER

## Il fallait bien commencer

Fort de dix années d'existence et d'expérience, le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France n'est plus nouveau que par son nom. Ne devrait-il pas en changer pour mettre fin à la tentation de parler toujours de ses progrès, comme on ferait d'un écolier ?

Mais peut-être, est-ce à cette jeunesse institutionnalisée que le NOP doit de se placer toujours en première ligne. Ainsi, l'Orchestre philharmonique aura été le premier, cette année, à consacrer la moitié d'un concert à Carl Maria von Weber, le 4 avril, au Théâtre des Champs-Élysées (1).

Pour un compositeur aussi illustre, dont on devrait célébrer dignement le bicentenaire de la naissance, cela ressemble à une aumône. Mais l'année n'est pas finie. Et il fallait bien commencer, sans attendre l'événement que seront les représentations lyonnaises d'*Obéron*, en version originale, c'est-à-dire en anglais, du 16 au 24 mai.

La première œuvre du programme était précisément l'ouverture de cet opéra. Le choix n'est pas d'une folle audace. Pourtant, sous les apparences désinvoltes d'un pot pourri, il s'agit d'un véritable chef-d'œuvre de composition serrée.

L'exécution doit donc dégager le climat propre de chacun des motifs, qui se succèdent ou se chevauchent, sans jamais laisser perdre de vue que ce ne sont là que les métamorphoses et les conséquences des premières mesures de l'œuvre. C'est précisément ce que David Zinman s'est attaché à obtenir de ses musiciens, sans souci de brio, avec une souplesse qui rendait à cette page si connue, toute la fraîcheur et la spontanéité d'une découverte.

Le *Deuxième Concerto pour piano en mi bémol*, est une œuvre beaucoup moins jouée, et moins aboutie sans doute que le *Konzertstück*. Néanmoins, la personnalité originale de Weber, éclate dans l'élégante fantaisie de la partie de piano, autant que dans les couleurs qu'il sait tirer de son orchestre. Le pianiste américain, Malcolm Frager, possède toute la virtuosité, la légèreté et la puissance qu'exige cette musique. On regrettera seulement que à l'intérieur des grandes lignes qu'il maîtrise souverainement, il n'accorde pas plus d'attention aux mille ruptures et détails d'articulation, dont elles sont faites.

En introduisant la prière d'Agathe du *Freischütz*, dans la cadence ad libitum, le soliste a pris un parti inattendu. Mais on peut penser que l'auteur en aurait fait autant s'il avait joué son concerto, après le triomphe de son opéra.

Pour répondre aux manifestations d'enthousiasme qui ont salué son interprétation, et celle de l'orchestre, autant que l'œuvre, nouvelle pour la plupart des auditeurs, Malcolm Frager a joué le final de la *Première Sonate* de Weber, démontrant à ceux qui l'auraient confondu avec une étude de vélocité, quelle subtile alchimie sonore on peut tirer d'un mouvement perpétuel en doubles croches.

Le concert s'achevait avec une brillante exécution de la *Cinquième Symphonie* de Prokofiev. Il n'est pas interdit de préférer les naïvetés de Weber, à celle de Prokofiev. Et de regretter qu'on n'ait pas plutôt conclu par l'une de ses symphonies, une soirée si bien commencée.

**GÉRARD CONDÉ.**

(1) Le concert est diffusé par France-Musique le 18 avril, à 20 h 30.





## CINÉMA

### « MAINE OCÉAN » de Jacques Rozier

## L'air du large

Une jolie fille à la peau brune, vêtue d'un ensemble jeans, court à perdre haleine à travers la gare Montparnasse, file sur le quai sans composter son billet et attrape au vol le Paris-Saint-Nazaire rebaptisé Maine Océan. Cette course, filmée par une caméra voltigeuse et jubilante, littéralement, c'est le style de Jacques Rozier retrouvé d'un seul coup. Des cinéastes issus de la « nouvelle vague », il est le seul avec Godard dont on reconnaisse, d'emblée, la manière de filmer. Et pourtant, depuis *Adieu Philippine*, en 1960, Rozier n'en est qu'à son quatrième long métrage. Mais la grâce, il l'a, et partir avec lui sur le Maine Océan, c'est accepter l'aventure, les choses les plus imprévisibles.

La jolie fille qui a pris le train de justesse est une Brésilienne, Déjanira (Rosa-Maria Gomes). Elle est à peine installée que surgissent deux contrôleurs (Luis Rego et Bernard Menez). Non seulement Déjanira n'a pas composté son billet mais encore elle est en première classe, indûment. Rego, le dragueur, passerait bien sur les infractions. La Brésilienne ne parle pas français, on lui doit l'hospitalité. Mais Menez décide d'appliquer le règlement et... s'attire les foudres d'une avocate féministe (Lydia Feld, coscénariste, dialoguiste du film). A Angers, elle décide Déjanira, pas pressée, de descendre avec elle. Elle est venue défendre un marin-pêcheur (Yves Alfonso) qui parle la langue du terroir et le procès devient un haut morceau d'absurdité à la Courteline.

A partir de là, évidemment, les rencontres vont se succéder, l'action doucement foldingue se grossir comme boule de neige. D'étapes en vagabondages, tout le monde se retrouve, même les contrôleurs, à l'île d'Yeu. Rozier lance ses comédiens dans des sauts périlleux, des exercices de pied au mur, ou peu s'en faut, et, dans un climat de saoulerie réconciliatrice, on cherche un piano la nuit et on le trouve dans un cercle folklorique où apparaît un impresario mexicain (Pedro Armendariz).

C'est épatant, cela a l'air improvisé, mais la mise en scène ne va pas au hasard. Rozier dilate la durée, l'arrête ou la précipite. Le réalisme *des décors et des paysages accentue* l'aspect ludique de ce voyage.

La lumière du film (directeur de la photo : Accadio de Almeida) entretient une euphorie constante, un dépaysement cinématographique dont on n'a plus l'habitude. Le prix Jean-Vigo attribué à *Maine Océan* récompense un réalisateur quinquagénaire qui a gardé la jeunesse de la « nouvelle vague ». Et pas au passé. Au présent. Aujourd'hui.

**JACQUES SICLIER.**

★ Voir les films nouveaux.

■ En présence de Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat à la culture et à la communication, et de Jack Lang, ancien ministre de la culture, le premier *grand prix du scénariste a été attribué*, le 14 avril, à Jean-Claude Brisseau *(Un jeu brutal)* pour *De bruit et de fureur*, un film dont le tournage doit commencer dans deux mois.

■ APRÈS LE CANADA, l'an dernier, c'est la France qui organise cette année la deuxième coupe du monde d'improvisation. Les treize matches se disputeront du 18 au 30 avril à Paris au Bataclan et sont organisés par la Ligue d'improvisation française. Cinq équipes nationales se rencontreront : France, Canada, Belgique, Suisse et Antilles. La finale et l'attribution de la coupe, le 30 avril, seront diffusées en direct par FR 3.

★ Renseignements : 47-00-30-12.



### VINGT-CINQ FILMS SÉLECTIONNÉS POUR CANNES

Au cours d'une conférence de presse donnée mercredi 16 avril à Paris, M. Pierre Viot, président, M. Gilles Jacob, délégué général, M. Michel Bonnet, secrétaire général, ont annoncé la sélection officielle du trente-neuvième Festival de Cannes (nos dernières éditions datées 17 avril), qui aura lieu du 8 au 19 mai. Vingt-cinq œuvres composent la sélection.

Pour la France : *Tenue de soirée*, de Bertrand Blier ; *Thérèse*, d'Alain Cavalier ; *Max mon amour*, de Nagisa Oshima ; *le Lieu du crime*, d'André Téchiné.

Sont également sélectionnés : *Fool For Love*, de Robert Altman ; *Fringe Dwellers*, de Bruce Beresford ; *Boris Godounov*, de Serguei Bondartchouk ; *I Love You*, de Marco Ferreri ; *Parlez-moi d'amour*, d'Arnaldo Jabor ; *Down By Law*, de Jim Jarmusch ; *Mona Lisa*, de Neil Jordan ; *Runaway Train*, d'Andrei Konchalovsky ; *la Dernière Image*, de Mohammed Lakhdar Hamina ; *After Hours*, de Martin Scorsese ; *Genesis*, de Mrinal Sen ; *le Sacrifice*, d'Andrei Tarkovsky ; *Pauvre Papillon*, de Raul de La Tore ; *Rosa Luxembourg*, de Margareth von Trotta et *Otello*, de Franco Zeffirelli.

Hors compétition : *Vingt ans déjà*, de Claude Lelouch ; *Anna et ses sœurs*, de Woody Allen ; *Pirates*, de Roman Polanski ; *Color Purple*, de Steven Spielberg, et *l'Amour sorcier*, de Carlos Saura, en clôture.

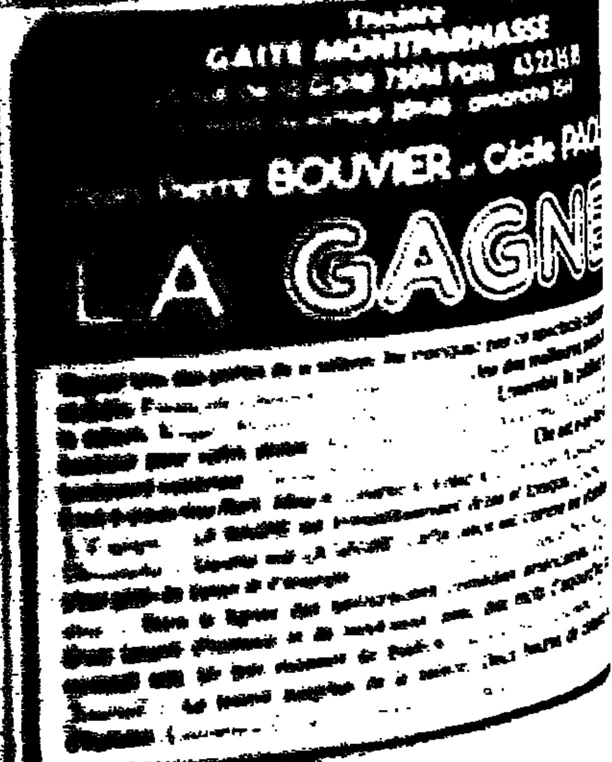
THÉATRE

« LADY DAY » au TBB

Le rétro fantôme



VINGT-CINQ FILMS SÉLECTIONNÉS POUR CANNES




## EXPOSITION

### CUCCHI ET ARTSCHWAGER A BORDEAUX

# Le chaud et le froid

Au rez-de-chaussée, les larges toiles brunes et jaunes de Cucchi, lourdes d'empâtements et d'allusions. A l'étage, le mobilier absurde d'Artschwager, formica, moleskine et conceptuel combinés. Le CAPC aime les contrastes puissants. L'Italien tonitrue. L'Américain met en scène son silence : tout le rattache à la tradition minimaliste des années 70. Il aime les volumes géométriques simples, les arêtes droites et les couleurs mornes. Il exécute chaque pièce avec une précision et une propreté de maniaque faites pour décourager toute interprétation psychologique. Depuis plus de vingt ans, Artschwager s'emploie à nier toutes les fonctions ordinairement reconnues aux objets, du tableau qui ne montre que sa trame au confessionnal qui ne peut servir à aucune confession. L'idée, claire, digne de Duchamp, est méthodiquement exploitée.

L'idée de Cucchi n'est ni moins simple ni moins bien manifestée. Seulement, elle prend en compte ce qu'Artschwager a banni : l'autobiographie, le geste, la matière picturale, la représentation. Chaque peinture se veut de reconquête et de restauration. Après trente ans de nihilisme, revenons-en à l'immédiateté, affirme-t-elle. Le temps des mythologies et des aveux expressionnistes serait, à en croire Cucchi, enfin revenu. L'œuvre est placée sous le signe d'un poète, Rimbaud – ce qui a valeur de signe et se développe, à l'exception de quelque toiles proprement « latines » et antiquisantes, comme une illustration du voyage en Ethiopie. L'occasion est donnée au peintre de figurer des déserts ocres, des forteresses et des chameaux : il la saisit avec volupté et en tire des panoramas sahariens où se promène une caravane adroitement silhouettée. A ceux qui n'auraient pas encore compris l'ambition métaphysique du travail, quelques symboles facilement lisibles indiquent ce qu'il faut comprendre. Des cercueils, une multitude de crânes humains, des amphores, des croix, des inscriptions complémentaires témoignent avec une éloquence infatigable du tragique de l'art. Ou du tragique de la condition humaine, on ne sait trop, mais peu importe du moment qu'il reste du tragique, puisque la peinture contemporaine, selon Cucchi, sera pathétique ou ne sera pas.

Sinon, si elle ne récupérerait ni le drame ni l'emphase, elle s'opposerait moins nettement à ce qui l'a précédé, au conceptuel cruellement négateur. A Artschwager, par exemple. Réunir ces frères antagonistes permet donc d'écrire l'histoire actuelle de manière fort dialectique, d'autant mieux que Cucchi se prête admirablement au jeu de l'antithèse. Un peu trop même : ces retours et reprises sont indiscrètement soulignés, on les sent forcés, comme s'ils naissaient d'une logique, ou pseudo-logique historique, bien plus que de l'invention d'un peintre. A la façon de Kiefer, Cucchi met en coupe réglée son passé et l'italianité, et en déduit des « sujets ». De « grands » sujets, dont le mérite est d'être grands, donc visibles, donc visiblement anticonceptuels. Sans doute peut-on voir là l'amorce d'une évolution. Mais d'une évolution si concertée qu'elle ressemble à un simulacre, et que la « trans-avant-garde », dont l'Italien est l'un des maîtres internationaux, pourrait passer pour une parodie d'histoire. A ce compte-là, malgré les protestations du plus bavard, le taciturne aurait raison. Du moins pour le moment.

PHILIPPE DAGEN.

★ CAPC, Entrepôt Lainé, rue Foy, Bordeaux. Jusqu'au 27 avril.

■ **L'expérience d'une nocturne jusqu'à 2 heures du matin au Centre Georges-Pompidou, dans la nuit du 16 au 17 avril, pour l'exposition sur Vienne, a connu un succès inattendu. L'affluence a été telle que, à partir de minuit, on a dû suspendre l'entrée du public et que des centaines de spectateurs ont été refoulés. L'expérience doit être renouvelée dans la nuit du 23 au 24 avril et du 30 avril au 1er mai.**

## NOTES

### THÉATRE

## « Aden-Arabie » à Gennevilliers

1960. En pleine guerre d'Algérie, Jean-Paul Sartre exhume et préface *Aden-Arabie*, violent pamphlet de Paul Nizan paru en 1932. Le témoin marxiste et polémiste des années 30 retrouve actualité et force dans les mains d'une jeunesse anticolonialiste.

*« J'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie »,* phrase célèbre de Paul Nizan, racontant avec violence sa haine d'une Europe embourgeoisée et asthénique, ainsi qu'un patient voyage vers l'Orient d'où l'on revient nourri du minimum de certitudes nécessaires à la lutte contre l'aliénation.

Yvon Davis met en scène à Gennevilliers une adaptation de ce texte, dite par Pierre Baillot, seul en scène ou plutôt replié dans une sorte de hangar qui pourrait figurer ceux des ports de la mer Rouge, ou encore le grenier d'un homme revenu de toutes les aventures.

Le plateau est grand, trop grand pour ce genre de confidences. Sur la gauche, un empilement de claies, un réfrigérateur, une télévision ; sur la droite, des caisses entassées, une moto, un canapé, avec sur le devant un alignement de valises et de malles. L'endroit est traversé en diagonale par une corde à linge sur laquelle est accroché un drap blanc qui plus tard permettra un effet de lumière, d'ombre portée... Un décor de Didier Stéphant, éclairé sans conviction par Denis Blassiaux.

Pierre Baillot n'a ici rien d'autre à faire – et il le fait bien – que de dire le texte de Nizan. A peine esquisse-t-il par instants un geste, un déplacement imaginés par Yvon Davis, metteur en scène resté en cale sèche.

Certes, il faut lire et relire Paul Nizan en ces temps de trouble de la pensée et de l'action. Seul, chez soi.

OLIVIER SCHMITT.

★ Théâtre de Gennevilliers, 20 h 30.

### VARIÉTÉS

## Nana Caymmi

Nana Caymmi appartient à une véritable dynastie : son père, Dorival Caymmi, a posé les fondements de la musique brésilienne moderne et ses deux frères, Dori et Danilo, venus l'accompagner pour cette visite en France, l'un à la guitare et au piano, l'autre à la flûte et au violon, sont de solides compositeurs. En mai prochain, à Rio-de-Janeiro, Dorival Caymmi, ses fils et sa fille entreront ensemble dans un studio pour enregistrer l'album qui portera l'estampille familiale.

Au répertoire de Nana Caymmi, trente auteurs-compositeurs traditionnels et modernes et, bien sûr, son père. Qui lui a offert notamment une berceuse *(Acalanto)* composée à sa naissance et devenue célèbre dans le pays. Fatalisme nonchalant et inimitable art de vivre entre le soleil et la mer, avec les mots de l'amitié : c'est le Brésil, et c'est Nana Caymmi.

C. F.

★ Théâtre de la Ville, jusqu'au vendredi 18 avril, 18 h 30.



## COMMUNICATION

# L'arrêt du Conseil d'Etat prive la « 5 » de films

**Un contrat de concession légal, mais un cahier des charges insuffisant vis-à-vis du cinéma : tel est l'essentiel de la décision du Conseil d'Etat sur les différents recours relatifs à la cinquième chaîne, rendue publique le 16 avril. Elle est conforme aux conclusions prononcées le 11 avril par le commissaire du gouvernement, M. Olivier Dutheillet de Lamothe (*le Monde* daté 13-14 avril). Rejetant la plupart des recours, le Conseil d'Etat a annulé le décret du 18 janvier 1986 portant approbation du traité de concession et du cahier des charges de la cinquième chaîne en tant qu'il approuve l'article 4 du cahier des charges ; cet article 4 contient l'ensemble des conditions dans lesquelles le concessionnaire est autorisé à diffuser des films.**

**Pour prononcer cette annulation partielle, le Conseil d'Etat a estimé que les conditions dans lesquelles avait été conclu le contrat de concession sont régulières : le gouvernement pouvait librement choisir son concessionnaire sans avoir, au préalable, mis la société France-5 en concurrence avec d'autres entreprises susceptibles d'exploiter le même service. De même, il a jugé que les avantages reconnus à France-5, tels que la priorité d'accès aux moyens de diffusion, les règles d'indemnisation en cas de modification du paysage audiovisuel, et la clause dite de la télévision la plus favorisée, ne sont pas incompatibles avec les principes du droit des concessions, ni avec les dispositions de la loi du 29 juillet 1982. Enfin, les règles relatives à la nationalité des concessionnaires des services publics n'ont pas été méconnues, bien que l'un des vice-présidents du conseil d'administration de France-5 soit italien, car un arrêté dérogatoire avait été pris par le premier ministre.**

**En revanche, le Conseil d'Etat a jugé que le cahier des charges de la chaîne n'était pas conforme aux exigences de l'article 88-1 de la loi du 29 juillet 1982. Il a estimé que la disposition de l'article 4 du cahier des charges, aux termes de laquelle *« le nombre des films diffusés n'excèdera pas 250 titres par an »*, n'était pas suffisante, au regard des obligations imposées par l'article 88-1, puisque cette disposition ne fixait aucune limite au nombre de diffusions d'un même titre pouvant être programmées chaque année par le concessionnaire. Le Conseil d'Etat a alors considéré que, dès lors, c'était l'ensemble des conditions de diffusion des films qui étaient illégales.**

**La « 5 » peut donc poursuivre ses émissions, mais ne doit pas diffuser de films. Elle devra renégocier ce point avec l'Etat. Elle doit annoncer ce jeudi 17 avril sa nouvelle grille de programmes, sans cinéma.**

# Le jeu de l'oie des télévisions privées

*(Suite de la première page.)*

Dans un communiqué, le ministère interprète à sa façon la décision du Conseil d'Etat et refait le procès des *« mauvaises conditions de préparation de la concession de la cinquième chaîne* (...) *dans le secret, la confusion et l'arbitraire »*. Renvoyant les opérateurs de la « 5 » à leurs responsabilités, le communiqué précise que le gouvernement définira sa politique dans le cadre d'une nouvelle loi. Une position très ferme reprise par M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR.

M. Seydoux et ses associés, MM. Christophe Riboud et Silvio Berlusconi, risquent donc fort de se voir dépossédés de leur chaîne de télévision dans trois ou quatre mois par la simple adoption d'une nouvelle loi. Une éventualité lucidement envisagée par les responsables de la « 5 », puisque M. Seydoux, après M. Silvio Berlusconi, se porte déjà candidat à un futur appel d'offres ou même au rachat d'Antenne 2. Il évalue même le prix de la chaîne publique à 4 milliards de francs, signifiant par là qu'il est capable de faire monter les enchères.

Sans aller jusqu'à l'annulation de la concession, le Conseil d'Etat aura rendu deux services au nouveau gouvernement. En rejetant tous les autres recours contre la « 5 », il a reconnu le pouvoir discrétionnaire dont dispose l'Etat dans le cadre de la concession de service public. Ce qui ne peut que justifier, aux yeux de la nouvelle majorité, l'abandon de cette procédure, au nom du libéralisme et de la transparence. Mais en permettant à la « 5 » de continuer à émettre, il débarrasse aussi le gouvernement de l'épineux problème de l'intérim entre une chaîne privée de base légale et une loi encore à venir.

### La CLT embarrassée

De ce point de vue, l'arrêt du Conseil d'Etat risque d'embarrasser la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) et surtout son administrateur délégué, M. Jacques Rigaud, qui avait beaucoup misé sur cette période de vacance légale pour proposer une solution de remplacement. M. Rigaud, actuellement au Luxembourg, se refuse à tout commentaire sur une décision de justice.

La Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), qui, elle aussi, avait déposé un recours contre la « 5 », regrette pour sa part que le Conseil d'Etat n'ait pas étendu sa décision sur le cinéma au secteur de la création audiovisuelle et n'ait pas pris en compte les problèmes posés par les coupures publicitaires dans les programmes. Sur ces deux points, la SACD indique qu'elle est en négociations fructueuses avec le gouvernement, dans le cadre de la future loi sur l'audiovisuel.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

### « LE QUOTIDIEN DE PARIS » RELAXÉ EN CORRECTIONNELLE

## Un pirate de Canal Plus n'est pas un voleur

Certaines techniques modernes, par leur application ou leur détournement, placent les juristes devant d'importantes difficultés lorsqu'il s'agit de qualifier des faits que la loi n'a pas prévus. C'est ainsi que M. Philippe Tesson, directeur de la publication du *Quotidien de Paris*, et le journaliste Christian Guérin ont été relaxés, mardi 15 avril, par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris du délit de *« provocation directe au vol »* constitué, selon l'accusation, par la publication d'un article accompagné de schémas permettant la réalisation d'un décodeur des émissions de Canal Plus.

En novembre 1984, la revue technique *Radio Plan* envisageait de publier les schémas d'un décodeur de Canal Plus, et la société d'exploitation de la quatrième chaîne de télévision, présidée par M. André Rousselet, engageait une procédure en référé devant le tribunal de Paris qui aboutissait à l'interdiction de cette publication, confirmée par la cour d'appel.

Mais, le 24 novembre 1984, *le Quotidien de Paris* publiait les schémas de *Radio Plan* sous le titre « Le nouveau jeu interdit du week-end : fabriquez vous-même votre appareil à décoder Canal Plus ». Sur plainte de M. André Rousselet, le parquet de Paris ouvrait une information judiciaire chez le juge Guy Boulouques, lequel rendait, le 28 octobre 1985, une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel de MM. Tesson et Guérin, inculpés de « provocation au vol ».

### « La chose d'autrui »

A l'audience du 18 mars 1986, Me Bernard Jouanneau, conseil de Canal Plus, partie civile, et Mme Monique Bernard-Catat, substitut du procureur de la République, ont longuement soutenu l'accusation en faisant référence à toutes les formes de vol modernes pouvant être assimilées au cas précis. De son côté, Me Jean-Marc Varaut avait contesté la provocation, avant d'estimer qu'il ne pouvait y avoir *« vol d'ondes hertziennes »*.

Dans son jugement, Mme Jacqueline Clavery, président de la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, analyse d'abord le caractère direct de la provocation. *« Le journaliste, en l'occurrence, crée, par ses propos, un état d'esprit favorable à la commission du délit, si celui-ci peut être caractérisé légalement »*, observe le magistrat.

Mme Clavery se penche ensuite sur la qualification de vol, définie dans l'article 379 du code pénal par *« l'appropriation frauduleuse de la chose d'autrui »*. Concernant l'*« appropriation »*, le magistrat déclare : *« L'analyse classique de la soustraction, telle qu'elle se dégage de la jurisprudence, suppose que le propriétaire soit privé, ne serait-ce que pendant un court instant, de la maîtrise de l'objet sur lequel porte son droit de propriété. Cette condition n'est pas réalisée (...). Canal Plus conserve la maîtrise de ses programmes (...), ses abonnés les reçoivent toujours dans les conditions de leur abonnement. Ils ne sont, à aucun moment, dépouillés des images et des sons qu'ils ont payés et qui leur sont transmis. Canal Plus ne s'appauvrit pas et peut seulement faire état du manque à gagner relevant de ce que, par hypothèse, le pirate ne s'abonne pas. »*

La *« chose d'autrui qui a été soustraite »* n'est pas, pour le magistrat, l'onde radio-électrique, qui n'est *« que le support de la transmission de l'objet volé, lequel est, en fait, le programme destiné aux seuls abonnés »*. Mais le président de la dix-septième chambre correctionnelle souligne qu'un programme de télévision doit s'analyser juridiquement en une *« prestation de services »*. En matière de délit de presse, le tribunal n'a pas la faculté de requalifier les faits, mais Mme Clavery continue son analyse en observant : *« Le droit français ne connaît pas le vol de services. Il n'admet pas plus qu'une escroquerie puisse porter sur le service lui-même. »* Seule la notion de grivèlerie aurait peut-être pu s'appliquer partiellement, mais le délit de *« grivèlerie de programmes »* reste à inventer, et le tribunal conclut en déclarant : *« Il eût été plus judicieux de s'abstenir d'inciter à la fraude, attitude par ailleurs fort prisée des Français, mais il n'est pas possible, en l'occurrence, de procéder à une application extensive de la qualification de vol et d'admettre qu'une prestation de service que constitue un programme de télévision rentre dans la catégorie des choses visées par l'article 379 du code pénal. »*

M. P.

● *« L'Union » (Reims) : délibéré de la cour d'appel le 14 mai.* – Après une audience de six heures le 15 avril, la cour d'appel de Reims a fixé au 14 mai le délibéré de son arrêt concernant les appels interjetés par le parquet, par MM. Alain Thirion et Bruno Bertez (tous deux « repreneurs » potentiels du quotidien champenois *l'Union*) et par deux associations propriétaires du journal, à propos de la location-gérance de *l'Union* accordée le 3 janvier, pour six mois, à M. Philippe Hersant, gérant de *France-Antilles*. L'arrêt de la cour d'appel devrait intervenir entre une et quatre semaines après le délibéré.

### LE PCF COMBATTRA LA « RÉFORME CHIRAC-LÉOTARD »

Le Parti communiste français *« combattra fermement aussi bien au Parlement que dans le pays »* les projets audiovisuels du nouveau gouvernement, affirme son bureau politique dans un communiqué. Selon lui, la politique menée par les précédents gouvernements depuis 1974 *« s'est caractérisée par une tutelle sans cesse renforcée du pouvoir sur les chaînes, une dégradation des moyens et du contenu du service public, le recul de la part de la production française dans la programmation, le désengagement financier de l'Etat dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité, la place grandissante des ressources publicitaires dans le financement »*.

Le PCF *« appelle la mise en œuvre, à la charge de l'Etat, à un rythme convenable, du câblage du pays en utilisant la fibre optique »* et demande *« l'existence d'un secteur public solide, dynamique, désétatisé »*.

### M. RENÉ HAN EST NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE FR 3

M. René Han, chef du service de l'inspection générale de FR 3, est nommé directeur général, par délégation de Mme Janine Langlois-Glandier, PDG de la chaîne, avec autorité sur l'ensemble des services de la société. Cette nomination, qui a pris effet à partir du 15 avril, *« permettra au président-directeur général de se consacrer davantage à la stratégie et aux grandes orientations de programmes de la chaîne, qui doit retrouver une place privilégiée auprès des téléspectateurs »*, indique un communiqué de FR 3.

Connu pour ses opinions politiques proches de l'actuelle majorité, M. Han avait évoqué *« les problèmes politiques qui existent dans tous les départements et territoires d'outre-mer »*, dans une interview accordée à notre journal (*le Monde* daté 18 et 19 janvier 1976), alors qu'il était directeur de la délégation d'outre-mer à FR 3. Il avait justifié l'exclusion des partis politiques locaux de l'antenne, en affirmant que *« la télévision s'inscrit dans des structures administratives et politiques de l'État, qu'elle s'interdit de remettre en cause »*.

[Né en 1930 à Dijon, M. René Han est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques. Entré à la Radio-télévision française (RTF) en 1952 comme attaché de direction, il a été successivement administrateur des actualités télévisées en 1960, de la télévision en 1966, de la deuxième chaîne en 1970. En 1971, il est nommé administrateur délégué des unités d'information et, en 1972, adjoint au directeur du service des départements et territoire d'outre-mer. Il devient, en 1974, chef du département de la télévision extérieure à la direction des affaires extérieures et de la coopération, avant d'être nommé, en 1975, directeur délégué aux stations d'outre-mer, puis, en 1981, inspecteur général de la société des programmes de FR 3.]

# SPECTACLES

# théâtre

## LES SPECTACLES NOUVEAUX

LES AMOUREUX DE MOLIÈRE, Athénée (47-42-67-27), 20 h 30.
FRAGMENTS LUNAIRES, Petit Athénée (47-42-67-27), 20 h 30.
ARLEQUIN, SERVITEUR DE DEUX MAITRES, Cité, grande salle (45-89-38-69), 20 h 30.
CHRYSIS, Comédie italienne (43-21-22-22), 20 h 30.
AU BOUT DU COULOIR, château de Vincennes (43-65-63-63), 20 h30.
MARY CONTRE MARY, Arcane (43-38-19-70), 21 h (17).

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

### Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), Danse : 19 h 30 ; Soirée M. Béjart.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie.
CHAILLOT (47-27-81-15), Théâtre Gémier : 20 h 30 : Arlequin poli par l'amour, de Marivaux ; la Tête noire, de Lesage.
ODÉON (43-25-70-32), 20 h 30 : Question de géographie.
TEP (43-64-80-80), 19 h : Portrait de famille.
BEAUBOURG (42-77-12-33), Débats-rencontres : 18 h : Internationalisme, multinationalisme et identité ; à 18 h 30, Puissance des masses et genèse des despotismes ; Cinéma-vidéo : vidéo-information 16 h, Un village inspiré : Saint-Paul-de-Vence, de D. Rimbault ; Figuration libre, de P. Van de Walle ; à 19 h, Que sont mes camarades devenus ?, de S. Avékidian et J. Kebadian ; Vidéo-musique : 16 h, Les troubadours du métro, de S. Blandeau, F. Clément ; à 19 h, Cendrillon, de Rossini ; Vienne et le cinéma 1911-1938 (pour la programmation détaillée, téléphoner Salle Garance au 42-78-37-29) ; Le cinéma italien 1905-1945 : (salle Garance) : 17 h 30 : Voglio tradire mio maroti, de M. Camerini ; Cinéma yougoslave 20 h 30 (tél. pour la programmation à la Salle Garance : 42-78-37-29) ; Danse : 20 h 30 : La route de Louvie-Juzon, chorégraphie d'A. Degroat.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : 20 h 45 : Groupe Emile Dubois ; 18 h 30 : Nana Caymmi (Brésil).
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), 19 h 30 : Bajazet.

### Les autres salles

AMERICAN CENTER (43-35-21-50), 21 h : Waiting for Godot.
ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
ARTISTIC-ATHEVAINS (43-79-06-18), 20 h 30 : la Dupe.
ARCANE (43-38-19-70), 20 h 30 : Miss Tootlie-Dootlie.
ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23), 21 h : le Sexe faible.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Hot House.
ATHÉNÉE LOUIS-JOUVET (47-42-67-27), Salle L.-Jouvet, 20 h 30 : les Amoureux de Molière ; Salle Ch.-Bérard, 20 h 30 : Fragments lunaires.
BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), 20 h : le Mahabharata.
BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez vous.
CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Cassandre.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : Rififoin dans les labours.
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil, (43-74-24-08), 18 h 30 : l'Histoire terrible mais inachevée de N. Sihanouk, roi du Cambodge ; Epée de Bois (48-08-39-74), 20 h 45 : Paradoxe sur le comédien.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) Galerie, 20 h 30 : Antoine et Cléopâtre ; Resserre, 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire ; Grand Théâtre, 20 h 30 : Arlequin serviteur de deux maîtres.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 22 h : Intervioure.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Chrysis.
DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h : les Bonnes ; 22 h 15 : les Voisins.
DIX HEURES (46-06-07-48), 18 h : Sentiments cruels ; 20 h 30 : la Femme assise ; 22 h : l'Homme de parenthèse.
DIX-HUIT-THÉATRE (42-26-47-47), 21 h : l'Avion dans la tête.
EDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.
ESPACE CARDIN (42-66-17-61), 20 h 30 : Class Enemy.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 20 h 30 : la Stratégie des papillons.
ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : Camping sauvage.
ESSAION (42-78-46-42), 19 h : Histoires québécoises ; 21 h : Il était une fois... un cheval magique.
FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : les Vieilles Dames.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 20 h 45 : la Gagne.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.
GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h 30 : Pourquoi pas Courteline ? ; 21 h : Chrysalide.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Rhapsodie Béton.
JARDIN D'HIVER (42-62-59-49), 21 h : Chambres.
LUCERNAIRE (45-44-57-34) : I. 18 h : Pour Thomas ; 20 h : Rires de crise ; II. 19 h : Pardon M. Prévert ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballybeg ; Petite salle : 21 h 30 : Si on veut aller par là.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.
MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h 15 : Haute surveillance.
MARIGNY (42-56-04-41), 20 h 30 : Napoléon.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 30 : Partage de midi.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MOGADOR (42-85-45-30), 20 h 30 : la Femme du boulanger.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Grande salle, 20 h 45 : le Veilleur de nuit.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : De doux dingues.
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : l'Escalier ; 18 h 30 : Compagnie.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : Voisin, voisine.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). I. 20 h : Ma'Dea. II. 21 h 15 : la Poule d'en face.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Mimie en quête d'hauteur.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : le Confort intellectuel.
TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79). I : 20 h 30 : l'Architecte et l'Empereur d'Assyrie ; 22 h 15, 18 h : Théâtre de chambre de J. Tardieu ; 20 h 30 : les Chaises.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Follies Show.
TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?
THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle 20 h 30 : le Cid ; 18 h 30 : Jacques le Fataliste. — II. 18 h 30 : Rainer Maria Rilke ; 20 h 30 : Retour à Florence.
Beckett.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47), 21 h : Les carottes sont cuites.
THEATRE 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77), 20 h 45 : Travelling Bordeaux.
THEATRE 13 (45-88-16-30), 21 h : Une petite douleur.
TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : Dernier show en Cochinchine.
TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : Ariane ou l'âge d'or.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

### Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Toiru-Bahut 2 ; 21 h 45 : les Jeux de la nuit ; 23 h : William corps et âme.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. — II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 Orties de secours. — II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CITHEA (43-57-99-26), 22 h 15 : les Spéléologues.
L'ÉCUME (45-42-71-16), 22 h : Nashredoin et hitoires de thé.
GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Poste auto-psy.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03) 18 h 30 : D. and J. Memories ; 20 h 15 Moi je craque, mes parents raquent 21 h 30 : Nos désirs font désordre 22 h 30 : Pièces détachées.
SENTIER DES HALLES (42-36-27-27) 20 h 15 : la Baignoire qui venait du froid.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 Y a-t-il un flic dans la salle ?

### Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : la France au clair de l'urne.

### Le music-hall

AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 45 : Bex et Jouvelet.
BATACLAN (47-00-30-12), 21 h : Bill Baxter.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises.
CITHEA (43-57-99-26), 20 h 30 : Solo Mio.
DEJAZET TLP (48-87-97-34), 20 h 30 : C. Venco.
ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : Camping sauvage.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), 20 h : L. Leaha.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), 20 h 30 : les Langas et les Manganiars.
OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30 : A. Sylvestre.
PALAIS DES GLACES (43-73-48-78), 22 h 30 : Speedy Banana.
PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), 22 h : F. Marten, J. Dulac.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), 22 h : Claude Maurane.
RANELAGH (46-47-55-09), les 16 et 17 à 20 h 30 : Moustaki.
TH. D'EDGAR (43-20-85-11), 20 h 15 : P. Salvadori.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-60-44-41), 22 h 30 et 24 h : Cuarteto del comcoario.

### La danse

(Voir salles subventionnées)
ESPACE MARAIS (47-71-10-19), 21 h : Danza Teatro de Argentina.
THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14), 20 h : Trahison.



## *Jeudi 17 avril*

### Les concerts

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : S. Bychkov (Beethoven, Bruch, Chostakovitch).
Th. 14-J-M Serreau, 20 h 45 : Travelling Bordeaux.
La Table Verte, 22 h : Trio d'argent (Mozart, Beethoven, Morley...).
Institut polonais, 20 h 30 : E. Chojnacka (Moniuszko, Szymanowski, Chopin...).
Eglise des Billettes, 20 h 30 : T. Ramos.
Salle Gaveau, 20 h 30 : A. Dumay.
Salle Cortot, 20 h 30 : Ch. Bean, Th. Pecou (Beethoven, Brahms, Debussy...).
Assas, Grand Amphithéâtre, 20 h 30 : Orchestre des universités Paris-Jussieu, dir. D. Hassan (Mozart, Dvorak).
Eglise Saint-Médard, 20 h 30 : Ensemble instrumental Trevise (Mozart, Lotti, Schutz).
Maison de l'Amérique latine, 20 h 30 : Musica Latina Experimental.
Eglise Saint-Louis-des-Invalides, 20 h 45 : Orchestre de l'Ecole nationale de Musique de Meudon, dir. Ch. Gouinguene (Fauré, Schubert).
Eglise de la Trinité, 20 h 30 : Orchestre Colonne, dir. M. Corboz (Rossini).
FIAP, 20 h 30 : F. Beaujeannot (Bach, Schumann, Debussy).

### Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : Guida de Palma Rhythm and Blues.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : D. Doriz Sextet.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 23 h : Bozzo Billiez Band.
FLAMINGO (43-54-30-48), 20 h 30 : Ph. Petit, B. Wilen.
GIBUS (47-00-78-88), 22 h : Propaganda.
MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : S. Guérault.
MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : Irakli.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : P. Perez, D. Bertram, S. Planchon.
PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h30 : Zanini.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : E. Cannout.
PHIL'ONE (47-76-44-26), 21 h 30 : Soirée Fresh De Dan.
LA PINTE (43-26-26-15), 21 h : Trio Gardeur.
SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : Tom Cat.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : H. Texier, E. Barret, A. Romano.

### En région parisienne

BAGNOLET, ATEM (43-64-77-18), 21 h : Conversations.
BOBIGNY, MC (48-31-11-45), 21 h : Othello.
BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), 20 h 30 : Lady Day. C.C. (46-84-77-43), 20 h 30 : Musique des gardiens de la paix, dir. C. Pichaureau (Wagner, Tchaïkovski, Gershwin...).
CHAMPIGNY, TBM (48-80-90-90), 21 h : Tango viennois.
CHATILLON, Eglise Notre-Dame du Calvaire (46-57-22-11), 21 h : Chorales de Châtillon et Rueil-Malmaison (Fauré).
CHELLES, CRACC (64-21-20-36), 21 h : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. M. Venzago (Bach, Mozart, Vivaldi).
CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (46-81-44-15), 20 h 30 : Buri Herscher. Aline Ribière.
CLICHY-LA GARENNE, Théâtre Rutebeuf (47-39-28-58), 21 h : Raoul Petite.
GARCHES, Centre culturel municipal (47-41-39-32), 21 h : Charlelie Couture.
GENNEVILLIERS, Salle H.-Colin (47-93-26-30), 20 h 30 : Aden-Arabie.
NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), 20 h 30 : la Ville.
RIS-ORANGIS, MJC (69-43-24-28), 20 h 30 : On m'appelle Emilie.
VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland (47-26-15-02), 20 h 30 : Adam et Eve.
VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (43-74-81-16), à 20 h 30 : Anne Boleyn. Château (43-65-63-63), 20 h 30 : Au bout du couloir.

# cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

### La Cinémathèque

**CHAILLOT (47-04-24-24)**

Vingt-cinq ans de la semaine critique : 19 h, Quelque chose d'autre, de V. Chytilova (v.o. s.-t.f.) ; 21 h, Une Angleterre occupée, de K. Brownlow et A. Mollo (v.o.).

**BEAUBOURG (42-78-35-57)**

17 h 15, Rétrospective W. Bros 1950-1985 : le Roi des cinglés, ou Silence, on tourne, de C. Bruckman ; 19 h, Le cinéma d'animation et de court métrage tchécoslovaque 1946-1986.

### Les exclusivités

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Rialto, 19e (46-07-87-61). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).
AGNÈS DE DIEU (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
AMADEUS, (A., v.o.) : Cinoches (Hsp), 6e (46-33-10-82).
L'AME SŒUR (Suis.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
L'ARAIGNÉE DE SATIN (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
A STRANGE LOVE AFFAIR (Holl., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Olympic-Marylin, 14e (45-43-99-41).
ATOMIC CYBORG (It., v.o.) : Le City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Cigale, 18e (46-06-11-75).
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Studio Cujas, 5e (43-54-89-22) ; Luxembourg (Hsp), 6e (46-33-97-77) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

## LES FILMS NOUVEAUX

CHÉREAU, L'ENVERS DU THÉATRE, film français d'Arnaud Sélignac. Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
L'ATELIER, film français d'André Techiné. Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
BIANCA, film italien de Nanni Moretti. v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81). Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
DELTA FORCE film américain de Menahem Golan, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
GARDIEN DE LA NUIT, film français de Jean-Pierre Limosin. Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
LA LOI DES SEIGNEURS, film américain de Franc Roddam. v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; City-Triomphe, 8e (45-62-45-76) V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Images, 18e (45-22-47-94).
MAINE OCÉAN, film français de Jacques Rozier. Forum 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
MAXIE, film américain de Paul Aaron. V.o. : Gaumont Halles, 1er (42-07-49-70) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*), film américain d'Adryan Lyne. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) : St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-53-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
PARIS MINUIT, film français de Frédéric Andrei, Forum, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-25-21-21) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
TASIO, film espagnol de Montxo Armendariz. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE BARBIER DE SÉVILLE (All., v.o.) : Reflet-Balzac-Opéra, 8e (45-61-10-60).
LE BATEAU-PHARE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
BIRDY (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
BLEU COMME L'ENFER (Fr.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; City-Triomphe, 8e (45-62-45-76).
BRAZIL (Brit., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
CHORUS LINE (A., v.o.) : UGC-Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
CONSEIL DE FAMILLE (Fr.), 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
CONSTANCE (Néo-zéland.), (v.o.) : Studio 43 (Hsp), 9e (47-70-63-40).
CONTES CRUELS DE LA JEUNESSE (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Racine, 6e (43-26-58-00).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (43-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
DREAM LOVER (A., v.o.) (*) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Calypso, 17e (43-80-18-03).
L'ELU (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70).
ELENI (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La géode, 19e (42-45-66-00).
ENEMY (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).
LES ENFANTS DU VENT (Algérien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
EXIT EXIL (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34) ; Studio 43, 9e (43-43-01-59).
LES FEUX D'HIMATSURI (Jap., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
GINGER ET FRED (It., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).
INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
JACQUES ET NOVEMBRE (Can.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-85).
LE JUSTICIER DE NEW-YORK (int. – 18 ans). V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
MACARONI (It. v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).
LE MÉDECIN DE GAFIRE (Malien-nigérien, v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33).
LES MONTAGNES BLEUES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).
NATTY GANN (A., v.f.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70).
L'ORCHESTRE NOIR (Belge) : Utopia, 5e (43-26-84-65), h. sp.
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — (V.f.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).
RE-ANIMATOR (A., v.f.) (*) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paris Ciné 10e (47-70-21-71).
REMO (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). — (V.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77).
ROSA LA ROSE, FILLE PUBLIQUE (Fr.) (*) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.f.) : Capri, 2e (45-08-11-69).
ROCKY IV (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40).
ROMANCE CRUELLE, (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
ROUGE BAISER (Fr.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).
SANS ISSUE (A., v.f.) (*) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).
SIGNÉ RENART (Suisse) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).
SILVERADO (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).
LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.
SUBWAY (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
SWEET DREAMS (A., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).
TOUKI BOUKI (Sénégalais, v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-52-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 15e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).
TURTLE DIARY (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).
ZONE ROUGE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
Z.O.O. (brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Élysées, 8e (45-62-20-40).

### Les festivals

ANATOLE DAUMAN, Le Latina, 4e (42-78-47-86), les Astronautes – Une collection particulière – Les cow-boys sont noirs – les Hommes de la baleine – les Inconnus de la terre.
50e ANNIVERSAIRE DE LA TWENTIETH CENTURY FOX (v.o.), Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40), Bus Stop.
CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN – VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 17 h : le Testament du docteur Cordelier ; 18 h 55 : Je ne suis pas un ange ; 20 h 15 : la Ronde de l'aube ; 22 h : les Ruelles du malheur.
COMÉDIES MUSICALES (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81), Roberta.
J. HAS (v.o.), 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), la Clepsydre.
OPÉRAS RUSSES (v.o.), Vendôme, 2e (47-42-97-52), la Dame de Pique.
PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), Witness.
FESTIVAL ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 19 h 10 : les Nuits de la pleine lune.
FESTIVAL TRUFFAUT, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 16 h : Vivement dimanche + Denfert, 14e (43-21-41-01), 19 h 20 : L'Homme qui aimait les femmes.
KAZAN (v.o.), Reflet La Fayette, 9e, Baby Doll.

# RADIO-TÉLÉVISION

## Jeudi 17 avril

### PREMIÈRE CHAINE : TF1

**20 h 35 Infovision.**
Magazine d'A. Denvers, R. Pic, J. Decornoy, M. Albert et B. Laine.
*Au sommaire : Egypte : l'état d'alerte ; La pluie qui tue ; Belgique : Profs en culottes courtes ; San Francisco malade du SIDA.*

**21 h 45 Feuilleton : l'Australienne.**
d'après N. Cato, adapt. C. Free, réal. P. Amenta. Avec S. Thronston, J. Waters. C. Langsberg.
*N° 5 : l'eau (un barrage qui saute), le feu (un bateau qui brûle) et une naissance.*

**22 h 55 Journal.**

**23 h 10 Hommage à Simone de Beauvoir : le Deuxième Sexe**
*Troisième partie de l'émission réalisée en 1984 par Josée Dayan et rediffusée par la chaîne en raison du décès de l'écrivain.*

### DEUXIÈME CHAINE : A2

**20 h 35 Cinéma : Ronde de nuit.**
Film français de J.-C. Missiaen (1983) avec G. Lanvin, E. Mitchell, F. Arnoul, R. Pellegrin, L. Malidor.
*Deux policiers, bons copains et très honnêtes, mettent les pieds dans une enquête aux implications politiques. Le sujet n'est, certes, pas neuf dans le cinéma français. Missiaen l'a traité dans une atmosphère de fantastique social, un Paris presque onirique.*

**22 h 10 Magazine : Planète foot.**

**23 h 15 Journal.**

### TROISIÈME CHAINE : FR3

**20 h 35 Téléfilm : Oscar et Valentin.**
De François Dupont-Midy, scénario de R. Coutteure.
*Une petite histoire de ressemblance dont la seule prétention est de vouloir distraire le téléspectateur soucieux...*

**22 h 05 Journal.**

**22 h 30 François Mauriac : Bloc-notes. L'Algérie.**

**22 h 40 Théâtre : le Rôdeur**
Pièce d'E. Corman. Mise en scène P. Goyard, décors V. Lombard. Avec J.-P. Wenzel. Enregistré au Théâtre des Ilets, à Montluçon.
*L'histoire d'une vie faite de coup de poings, de cauchemars d'enfant abandonné dans l'obscurité, de meurtres, de couteaux, de prison. Un faucon accompagne ce « rôdeur ». L'animal enchaîné et l'homme sont frères de solitude. On les regarde, fascinés par leur ressemblance, par le regard de J.-P. Wenzel, qui se porte sur un horizon où l'avenir n'existe pas.*

**23 h 40 Prélude à la nuit.**

### FR3-PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, Thalassa (redif.) ; 17 h 30, Edgar, le détective cambrioleur ; 18 h, Rendez-vous avec votre région ; 18 h 35, Quoi de neuf ? 18 h 55, Croqu'soleil ; 19 h 5, Atout Pic ; 19 h 15, Informations ; 19 h 35, l'Homme au képi noir.

### CANAL PLUS

20 h 35, Elle, film de B. Edwards ; 22 h 40, Pulsions, film de B. de Palma ; 0 h 20, The devil in miss Jones (n° 2), film de H. Pachard ; 1 h 40, Train d'enfer, film de R. Hanin.

### LA « 5 »

**20 h 30 Pentathlon**, jeu et variétés (et à 23 h 30).
**22 h 30 Mode etc.** Magazine sur la mode (et à 1 h 30).
**2 h 30 Jeu : C'est beau la vie**

### TV6

14 h 6 Tonic (et à 20 h) ; 17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6 (et à 23 h).

### FRANCE-CULTURE

**20 h 30 Ecrit pour la radio :** « Une histoire ancienne », de C. Combaz. Avec G. Tréjean, J. Bouise, M. Ribowska...
**21 h 30 L'actualité du livre.**
**22 h 30 Nuits magnétiques.**
**0 h 10 Du jour au lendemain.**

### FRANCE-MUSIQUE

**20 h 30 Concert** (en direct de l'église N.D. des Victoires) : « Fugues et caprice », de Roberday ; « Trois Études », de Loret ; « Cinq Noëls de Provence », de Morançon ; « Choral et Marche », transcrits de « la Flûte enchantée », de Mozart ; « Adagio pour orgue mécanique, sonatine », de Beethoven ; « Prélude et Fugue en mi bémol majeur », de Saint-Saëns ; « Boléro », « Romance sans parole », « Sortie en si bémol majeur », de Lefébure-Wely, par Guy Morançon, orgue.
**23 h 00 Les soirées de France-Musique.**

## Vendredi 18 avril

### PREMIÈRE CHAINE : TF1

**20 h 30 Variétés : Porte-bonheur.**
Émission de P. Sabatier et R. Grumbach.
*Avec Serge Lama, Simply Red, Alain Souchon, Jessie Garon, Marlène Jobert.*

**21 h 45 Multifoot.**
Émission du service des sports présentée par Thierry Roland.
*L'actualité du football, extraits en direct, résumés de matchs.*

**23 h 15 Journal.**

**23 h 30 Télévision sans frontière.**
*Vagabondage sans frontière à la Feria de Séville.*

### DEUXIÈME CHAINE : A2




**20 h 35 Feuilleton : Médecins de nuit.**
D'après B. Gridaine, réal. N. Ribowski. Avec G. Beller, C. Allegret, R. Carpentier...
*Premier épisode d'une nouvelle série (inédite) : « Nuit de Chine ». L'enlèvement, dans le Chinatown parisien, de la femme d'un toubib va renforcer la coopération médicale franco-allemande...*

**21 h 30 Apostrophes.**
Magazine littéraire de B. Pivot.
*Sur le thème : un stylo dans le code génétique ? sont invités : Hélène Carrère d'Encausse* (Ni paix ni guerre), *Emmanuel Carrère* (la Moustache), *Jean Delay* (D'un siècle à l'autre – Avant-mémoire 1789-1856), *Florence Delay* (Course d'amour pendant le deuil), *Jean Dutourd* (Contre les dégoûts de la vie), *Frédéric Dutourd* (la Vie en deux).

**22 h 45 Journal.**

**23 h 00 Ciné-club (cycle : hommage à la MGM) : Philadelphia Story.**
Film américain de G. Cukor (1940), avec C. Grant, K. Hepburn, J. Stewart... (v.o. sous-titrée, N.).
*La fille aînée d'une famille de la haute société de Philadelphie va se marier pour la deuxième fois. Des journalistes indiscrets viennent faire un reportage chez elle, accompagnés de son ex-premier mari, qui veut la reconquérir. Sur le schéma d'une comédie américaine classique, Cukor a mis en scène un ballet amoureux digne de Marivaux, une étude sociale et psychologique. C'est éblouissant. Katharina Hepburn est géniale, ses partenaires sont à la hauteur. Bref, la classe...*

### TROISIÈME CHAINE : FR3

**20 h 35 Série : Madame et ses flics.**
De R. Bernard. Avec F. Dorner, E. Colin, J.-P. Castaldi...
*Ouf, dernier épisode d'une série bien médiocre !*

**21 h 40 Vendredi : Le monastère de la rue.**
Magazine d'André Campana.
*Trois frères franciscains vivent avec les sans-abri, une vie d'errance, guidés par la foi en Dieu. Un reportage tout à fait inhabituel.*

**22 h 35 Journal.**

**22 h 55 Magazine : Mach 3.**
*Pilote de glacier ; le vol Soyouz T 6 ; le vol du Hydra : ULM en Guadeloupe ; le nouvel ensemble de lancement d'Ariane, à Kourou ; J.-L. Chrétien sur Mirage F 1 ; le concours Mach 3.*

**23 h 50 Prélude à la nuit.**
*Le Concerto en do majeur opus 30 pour harpe de Dussek, par Catherine Michel et l'Ensemble orchestral de Haute-Normandie, dir. J.-P. Berlingen.*

### CANAL PLUS

7 h 5, Top 50 (et à 12 h 5 et 20 h) ; 7 h 40, Cabou Cadin (et à 11 h 30 et 17 h 15) ; 8 h 30, Besoin d'amour, film de J. Schatzberg ; 10 h, Les dessous d'Hollywood ; 12 h, Dessin animé ; 12 h 30, Magazine : Direct ; 14 h, Train d'enfer, film de R. Hanin ; 15 h 25, les Nuits de Lucrèce Borgia, film de S. Grieco ; 17 h 45, 4 C + ; 18 h 15, Les affaires sont les affaires ; 18 h 55, Maxitête (et à 19 h 55 et 20 h 30) ; 19 h, Zénith ; 19 h 35, Tout s'achète ; 20 h 15, Jeu : Starquizz ; 20 h 35, Superstars ; 21 h, Riz amer, film de G. de Santis ; 22 h 45, Football : Toulon-Rennes ; 0 h 35, Pulsions, film de B. de Palma ; 2 h 15, The devil in miss Jones (n° 2), film de H. Pachard ; 3 h 35, les Hommes oiseaux du Kilimandjaro ; 4 h 20, Histoire d'outre-tombe, film de F. Francis.

### LA « 5 »

**20 h 30 Feuilleton : Flamingo Road** (et à 23 h 30).
**21 h 30 Arabesque** (et à 0 h 30).
**22 h 30 Grand Prix**, magazine auto-moto (et à 1 h 30).
**2 h 30 C'est beau la vie**

### TV6

14 h, 6 Tonic (et à 21 h) ; 17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6 (et à 23 h).

### FRANCE-CULTURE

**20 h 30 Le grand débat :** la politique de la terreur, avec Alain Hamon, Me Georges Kiejman, Jacques Verges, Michel Wieviorka.
**21 h 30 Black and blue :** les Crooners.
**22 h 30 Nuits magnétiques :** la nuit et le moment ; les premiers pas.
**0 h 10 Du jour au lendemain.**

### FRANCE-MUSIQUE

**20 h 30 Concert** (donné le 4 avril au Théâtre des Champs-Elysées) : « Obéron » (ouverture) ; « Concerto pour piano et orchestre n° 2 », de Weber ; « Symphonie n° 5 », de Prokofiev, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. D. D. Zinman, sol. M. Frager, piano.
**22 h 20 Les soirées de France-Musique :** les pêcheurs de perles (Irma Kolassi, mezzo-soprano) ; à 0 h, musique persane.



## TRIBUNES ET DÉBATS

**VENDREDI 18 AVRIL**

– *M. Robert Pandraud*, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité, est l'invité de l'émission « Parlons vrai » d'Europe 1, à 8 h 20.



# INFORMATIONS « SERVICES »

## EN BREF

### CONCOURS

**LA VIVISECTION EN QUESTION.** – Le prix Alfred-Kastler, fondé par la Ligue française des droits de l'animal pour encourager la recherche et l'application de méthodes expérimentales non traumatisantes pour l'animal, est ouvert à tout chercheur biologiste, médecin, pharmacien, vétérinaire ou agronome français ou d'expression française. Son montant est de 20 000 F. Le jury est composé de personnalités scientifiques et médicales. Le dossier de candidature, comportant le *curriculum vitae du* candidat, la liste des titres et travaux et tout document justifiant la candidature et un mémoire de cinq pages maximum, doit parvenir en six exemplaires avant le 15 septembre 1986 à M. le président du jury du prix Alfred-Kastler, Ligue française des droits de l'animal, 21, rue Jacob, 75006 Paris. Tél. : 43-26-58-70.

### EXPOSITION

**CITOYENS D'EUROPE.** – La Poste européenne de l'amitié, que préside M. Dominique Baudis, maire de Toulouse, réalise chaque année de quinze mille à vingt mille rencontres entre des jeunes de douze à vingt-cinq ans de tous les pays de la Communauté européenne. Du 22 avril au 13 mai, cette association présentera à l'Espace AGF, à Paris, une exposition animation « Jeunes : citoyens d'Europe », avec la participation de plusieurs autres associations européennes. Le thème de la protection de la nature sera très largement développé. Les jeunes de douze à trente ans pourront participer à un grand jeu-concours en créant un dessin en couleurs (format 210×297 mm) évoquant la solidarité européenne, symbolisée par la protection de la nature et des oiseaux migrateurs. Les cent meilleurs dessins seront exposés à Paris et en province en 1987 pour l'Année de l'environnement.

★ **Espace AGF, 87, rue de Richelieu. Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30. Les dessins doivent être envoyés ou déposés à cette adresse avant le 30 juin 1986.**

### PARIS

**FOLIE D'UN SOIR.** – Les étudiants de l'Institut des sciences, techniques et économie commerciales (ISTEC) organisent le vendredi 18 avril dans les salons de l'Hôtel George-V une soirée de gala « Folie d'un soir à Paris ». On dansera de 22 heures à l'aube, un défilé de mode est également prévu. Renseignements au 47-55-92-63.

### PORTE OUVERTE

**ALLER AU CHARBON.** – Le Centre d'études et de recherches de Charbonnages de France ouvrira ses portes au public le samedi 19 avril de 10 h à 17 h à Verneuil-en-Halatte (Oise). Les visiteurs pourront découvrir les laboratoires, les installations d'essais et les divers matériels qui équipent le seul centre d'études charbonnières de France. Chercheurs et techniciens seront sur place pour présenter, entre autres, l'électronique et l'informatique minières, les polygones d'essais d'explosion et une galerie incendie grandeur nature. Les nouvelles techniques d'utilisation du charbon seront exposées par des maquettes et des fours d'essais. Un concoursest organisé pour les publicsscolaires.

★ **A proximité de Creil par la nationale 16. Renseignements : 44-55-35-00, poste 430, ou** *47-32-92-34*, **poste 2342.**

### SALONS

**ESPRIT D'ENTREPRISE.** – L'enseignement de la création d'entreprise a été mis en place en 1978 à l'IUT de Sceaux. Il permet de réaliser la synthèse de toutes les disciplines nécessaires (comptabilité, gestion, économie, droit...). En 1985, l'Association pour la création d'entreprise (ACE), créée conjointement par des professeurs et des étudiants, se donne pour mission d'aider les étudiants pour la constitution de leurs dossiers. Pour cela, une documentation et du matériel sont mis à leur disposition (téléphone, minitel, machine à écrire). L'ACE organise le 24 avril au Chalet jaune, porte de Vincennes, un salon pour présenter les projets de création des étudiants et favoriser les rencontres entre professionnels et étudiants.

★ **ACE, 8, avenue Cauchy, 92330 Sceaux.**

**L'HABITAT A LA FOIRE DE PARIS.** – Dans le cadre de la Foire de Paris, qui aura lieu du 30 avril au 11 mai, plusieurs salons spécialisés concernent l'habitat. A côté du Salon du logement (où se renseigner pour acquérir une résidence principale ou secondaire), le Salon de l'amélioration de l'habitat présentera matériaux, isolation, revêtements, sanitaire, cheminées et sécurité contre le vol. Au Salon du confort ménager seront réunis des cuisines, le gros et le petit électroménager et le chauffage. Cette année, un Forum des nouveautés regroupera les innovations de ces secteurs. Pour décorer son intérieur, le Salon des ensembliers exposera du mobilier, des luminaires et des tapis. Enfin, le Salon bricolage pour tous s'adresse aux adeptes des travaux manuels et de la décoration en kit.

★ **Foire de Paris, du 30 avril au 11 mai, porte de Versailles. Tous les jours de 10 heures à 19 heures, les vendredis 2 et 9 mai et le mardi 6 mai, jusqu'à 22 heures. Entrée : 22 F ; enfants de sept à quatorze ans : 12 F.**

### SECOURISME

**LES GESTES ET LA VIE.** – L'Association de secours aux blessés de la route (ASAR) édite une petite brochure gratuite récapitulant les cinq gestes qui sauvent : alerter, baliser la route, réanimer (par le bouche-à-nez ou le bouche-à-bouche), compresser (en cas d'hémorragie) et sauvegarder (mettre le blessé dans la position adéquate), et aussi les gestes qu'il ne faut jamais faire.

★ **On peut recevoir le fascicule contre une enveloppe timbrée à l'adresse de l'ASAR, 59390 Lys-lès-Lannoy.**

## PARIS EN VISITES

**VENDREDI 18 AVRIL**

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 20, devant la poste, place de l'Hôtel-de-Ville (A. Ferrand).

« L'Opéra de Paris », 14 heures, hall.

« Notre-Dame de Paris et l'art gothique », 14 h 30, devant le portail central (Ch. Merle).

« Versailles : les eaux, de Louis XIV à nos jours, les réservoirs du château et le château d'eau de la rue du Peintre-Lebrun », 14 h 30, 7, rue des Réservoirs.

« Exposition Statues de chair, sculptures de James Pradier », 14 h 30, 19, rue de Vaugirard (M. Hager).

« Exposition Rasa : les neuf visages de l'art indien ». Entrée exposition Grand Palais (Paris et son histoire).

« Histoire réelle et imaginaire du métro aérien à la mairie du quinzième arrondissement, et une église russe insoupçonnée », 15 heures, mairie du quinzième arrondissement, 31, rue Péclet.

« Le musée Picasso », 11 h 15, entrée (P.-Y. Jaslet).

« Le couvent de l'Assomption », 14 heures, au pied de la colonne Vendôme (C.-A. Messer).

« Collections du musée de Cluny » (orfèvrerie, tapisserie, *Dame à la licorne*), 14 h 30, 6, place P.-Painlevé (caisse) (Approche de l'art).

« De la place Dauphine aux Grands-Augustins », 14 h 30, Pont-Neuf, statue Henri IV (Paris pittoresque et insolite).

« L'Ecole des beaux-arts au temps du prix de Rome », 14 h 30, 13, quai Malaquais (D. Bouchard).

« Le musée de la mode », 15 h 30, 111, rue de Rivoli (M. Pohyer).

« Les cours des miracles, évocation des corporations des mendiants et des voleurs », 15 heures, métro Bonne-Nouvelle (devant la poste).

« Les villages de Vaugirard et de Grenelle », 14 h 45, métro Volontaires (M. Banassat).

« Sur les pas des Templiers ». Rituel d'initiation à la vie conventuelle, la mort du Templier », 15 heures, sortie métro Temple (I. Haulier).

## CONFÉRENCES

Institut musulman de la mosquée de Paris, place du Puits-de-l'Ermite, 18 heures : « L'islam vu par l'Occident » (professeur Ali Merad).

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : « Les certitudes de la survivance ».

26, rue Bergère, 15 heures : « Le yoga de la beauté » (Ma Suryananda).

## loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

| TERMINAISONS | FINALES ET NUMEROS | SOMMES GAGNEES (F.) |
|---|---|---|
| 1 | 11 | 200 |
| | 001 | 500 |
| | 181 | 500 |
| | 281 | 500 |
| | 3 711 | 2 200 |
| | 4 501 | 2 000 |
| 2 | 12 | 200 |
| | 32 | 200 |
| | 322 | 500 |
| | 36 902 | 10 000 |
| | 88 112 | 10 200 |
| 3 | 3 | 100 |
| | 03 | 300 |
| | 883 | 600 |
| | 4 973 | 2 100 |
| | 66 683 | 10 100 |
| 4 | 454 | 500 |
| | 584 | 500 |
| | 11 994 | 10 000 |
| | 88 934 | 10 000 |
| 5 | 75 | 200 |
| | 065 | 500 |
| 6 | 226 | 500 |
| | 286 | 500 |
| 6 | 896 | 500 |
| | 0 496 | 2 000 |
| | 9 586 | 2 000 |
| | 82 286 | 10 000 |
| | 368 006 | 1 000 000 |
| 7 | 387 | 500 |
| | 5 927 | 2 000 |
| | 01 437 | 10 000 |
| 8 | 708 | 500 |
| | 898 | 500 |
| | 1 608 | 2 000 |
| | 8 778 | 2 000 |
| | 81 308 | 10 000 |
| 9 | 9 | 100 |
| | 029 | 600 |
| | 279 | 600 |
| | 849 | 600 |
| | 9 849 | 2 100 |
| 0 | 070 | 500 |
| | 240 | 500 |
| | 710 | 500 |
| | 3 370 | 2 000 |
| | 72 810 | 10 000 |
| | 86 020 | 10 000 |
| | 203 430 | 4 000 000 |

**LOTO**
N° 16 TIRAGE DU MERCREDI 16 AVRIL 1986

2 14 20 26 32 49 — 29 (NUMERO COMPLEMENTAIRE)

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 23 ET SAMEDI 26 AVRIL 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI.

86 — TRANCHE DE LAUTRÉAMONT — TIRAGE DU MERCREDI 16 AVRIL 1986 — 33e

## loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

Le numéro **687041** gagne **4 000 000,00 F**

Les numéros approchants à la centaine de mille 087041, 187041, 287041, 387041, 487041, 587041, 787041 gagnent 50 000,00 F

| Les numéros approchants aux Dizaines de mille | Mille | Centaines | Dizaines | Unités | gagnent |
|---|---|---|---|---|---|
| 607041 | 680041 | 687141 | 687001 | 687040 | 15 000,00 F |
| 617041 | 681041 | 687241 | 687011 | 687042 | |
| 627041 | 682041 | 687341 | 687021 | 687043 | |
| 637041 | 683041 | 687441 | 687031 | 687044 | |
| 647041 | 684041 | 687541 | 687051 | 687045 | |
| 657041 | 685041 | 687641 | 687061 | 687046 | |
| 667041 | 686041 | 687741 | 687071 | 687047 | |
| 677041 | 688041 | 687841 | 687081 | 687048 | |
| 697041 | 689041 | 687941 | 687091 | 687049 | |

| Tous les billets se terminant par | gagnent |
|---|---|
| 7041 | 5 000,00 F |
| 041 | 1 000,00 F |
| 41 | 200,00 F |
| 1 | 100,00 F |

86 — TACOTAC — TIRAGE DU MERCREDI 16 AVRIL 1986 — 34e

# INFORMATIONS « SERVICES »

## MÉTÉOROLOGIE

**Evolution probable du temps en France entre le jeudi 17 avril à 0 heure et le vendredi 18 avril à minuit.**

Persistance d'une zone dépressionnaire sur l'Angleterre et la mer du Nord qui maintient sur la France un régime perturbé de nord-ouest.

**Vendredi** : La journée débutera par un temps nuageux ou couvert sur l'ensemble du pays. Il pleuvra sur la Normandie, la Picardie et le Nord d'une part, sur les Alpes et les Pyrénées d'autre part. En montagne, les chutes de neige commenceront à 800 mètres ou 1000 mètres. Sur les autres régions, des averses se produiront. Les températures, de 2 à 5 degrés sur la plupart des régions, seront de 6 à 8 degrés en Méditerranée.

Dans l'après-midi, les éclaircies se développeront du bord de la Méditerranée au Massif Central. Des frontières du Nord au nord des Alpes le ciel sera nuageux avec des averses locales. Quelques averses sur la Corse. De la Bretagne à la côte atlantique le temps se couvrira et il pleuvra en soirée. Ailleurs le ciel sera nuageux avec de courtes et rares éclaircies.

Les températures maximales seront de 9 à 11 degrés sur la plupart des régions, et de 13 à 15 degrés en bord de Méditerranée.

Le vent de nord-ouest sera modéré ou assez faible.

**Evolution générale du 18 au 20 avril**

Après le passage d'une onde atténuée sur l'ouest du pays, le champ de pression sera en hausse sur le sud de la France. La perturbation suivante sera rejetée plus au nord et elle ne sera active que sur le nord de la France.

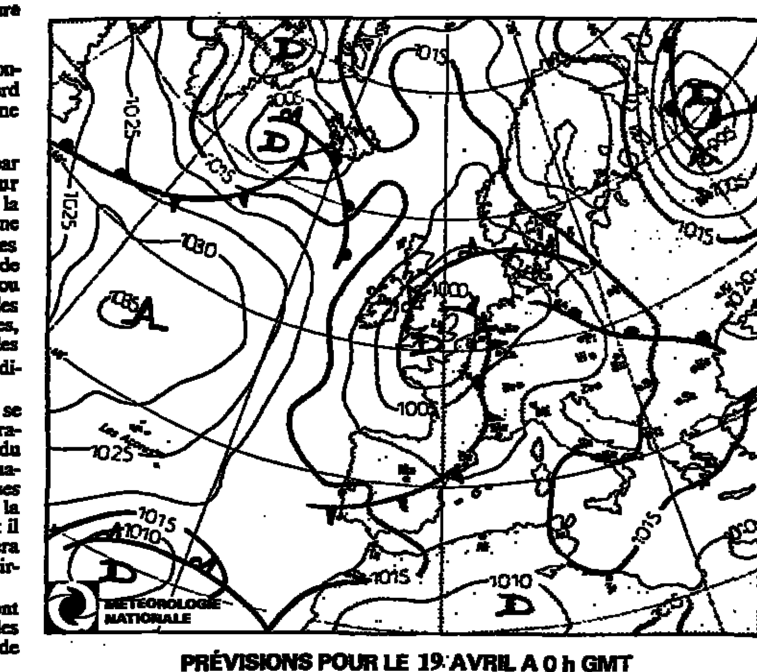
**Samedi 19 avril** : Le matin le temps sera très nuageux du Nord au Bassin parisien, au Massif Central jusqu'au Sud-Ouest. Ailleurs le ciel sera variable avec des éclaircies plus belles dans le Sud-Est.

Températures minimales de 2 à 4 degrés, localement de 5 à 6 degrés sur l'Ouest et près de la Méditerranée. Températures *maximales* de 12 à 15 degrés du nord au sud.

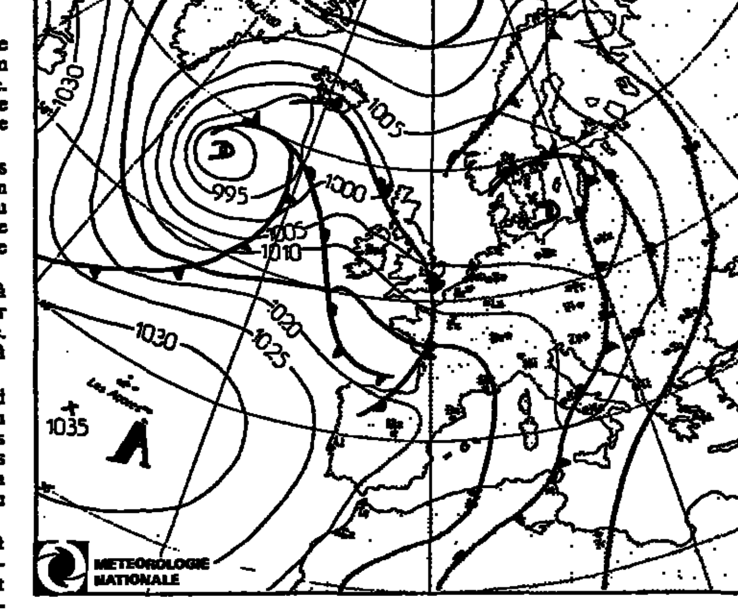
**Dimanche 20 avril** : Sur la moitié sud du pays, le ciel sera nuageux le matin sur le Sud-Est, devenant ensoleillé dans la journée. Sur la moitié nord, le temps couvert avec de la bruine le matin sur la Bretagne gagnera toutes les régions du Nord en cours de journée.

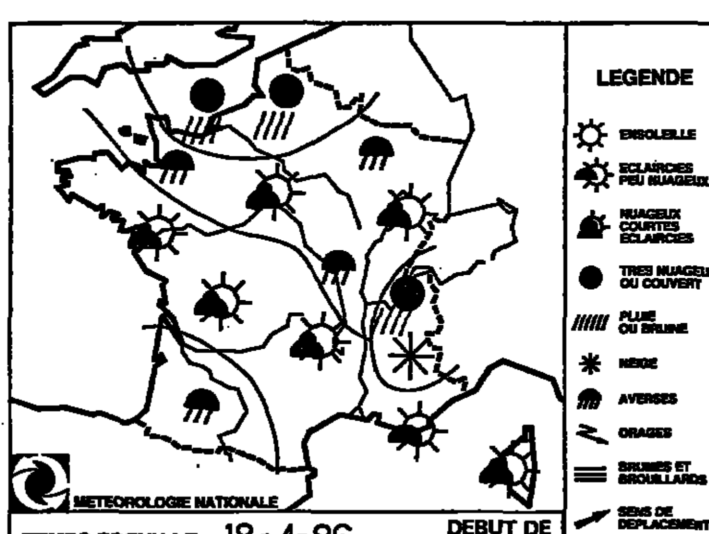
*Températures minimales* de 2 à 4 degrés sur le Nord-Est et le Centre-Est, et de 5 à 7 degrés sur la Bretagne et sur les régions méditerranéennes. Températures maximales de 14 à 18 degrés du nord au sud.

**SITUATION LE 17 AVRIL 1986 A 0 h GMT**




**PRÉVISIONS POUR LE 19 AVRIL A 0 h GMT**




*(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)*

**TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé**

| FRANCE | max | min | temps |
|---|---|---|---|
| AJACCIO | 17 | 11 | N |
| BIARRITZ | 16 | 7 | A |
| BORDEAUX | 14 | 5 | A |
| BOURGES | 12 | 3 | N |
| BREST | 10 | 3 | A |
| CAEN | 11 | 3 | A |
| CHERBOURG | 9 | 3 | O |
| CLERMONT-FERR. | 13 | 6 | A |
| DIJON | 13 | 3 | N |
| GRENOBLE-St-M-H | 14 | 6 | P |
| GRENOBLE-St-Geo | 10 | 5 | O |
| LILLE | 13 | 5 | O |
| LYON | 13 | 5 | N |
| MARSEILLE-MAR. | 17 | 13 | N |
| NANCY | 12 | 4 | B |
| NANTES | 11 | 1 | S |
| NICE | 13 | 10 | O |
| PARIS-MONTS. | 12 | 6 | O |
| PARIS-ORLY | 12 | 6 | A |
| PAU | 16 | ? | N |
| PERPIGNAN | 14 | 6 | N |
| RENNES | 12 | 7 | N |
| STRASBOURG | 14 | 5 | P |
| TOURS | 12 | 5 | N |
| TOULOUSE | 17 | 4 | S |
| POINTE-A-PITRE | 30 | 21 | A |

| ÉTRANGER | max | min | temps |
|---|---|---|---|
| ALGER | 21 | 8 | S |
| AMSTERDAM | 13 | 5 | P |
| ATHÈNES | 17 | 10 | S |
| BANGKOK | 36 | 25 | N |
| BARCELONE | 17 | 8 | C |
| BELGRADE | 19 | 8 | S |
| BERLIN | 19 | 7 | C |
| BRUXELLES | 13 | 6 | N |
| LE CAIRE | 28 | 16 | S |
| CANARIES | — | — | — |
| COPENHAGUE | 10 | 7 | O |
| DAKAR | 19 | 7 | C |
| DJERBA | 19 | 14 | N |
| GENÈVE | 11 | 5 | A |
| HONGKONG | 22 | 19 | P |
| ISTANBUL | 19 | 7 | N |
| JÉRUSALEM | 16 | 9 | S |
| LISBONNE | 15 | 7 | A |
| LONDRES | 10 | 3 | N |
| LOS ANGELES | 19 | 14 | S |
| LUXEMBOURG | 12 | 2 | N |
| MADRID | 11 | 2 | N |
| MEXICO | 27 | 1? | B |
| MILAN | 10 | 8 | O |
| MONTRÉAL | 18 | 3 | O |
| MOSCOU | 3 | −? | ? |
| NAIROBI | 24 | 14 | P |
| NEW-DELHI | 37 | 23 | S |
| NEW-YORK | 17 | 6 | P |
| OSLO | 0 | −4 | * |
| PALMA-DE-MAL. | 18 | 12 | S |
| PÉKIN | 23 | 9 | S |
| RIO-DE-JANEIRO | 24 | 21 | N |
| ROME | 18 | 11 | N |
| SINGAPOUR | 27 | 25 | A |
| STOCKHOLM | 3 | −1 | N |
| SYDNEY | 23 | 19 | ? |
| TOKYO | 18 | 7 | C |
| TUNIS | 22 | 15 | N |
| VARSOVIE | 13 | 6 | P |
| VENISE | 15 | 8 | P |
| VIENNE | 12 | 6 | N |

| A | B | C | N | O | P | S | T | * |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| averse | brume | couvert | nuageux | orage | pluie | soleil | tempête | neige |



## MOTS CROISÉS

**PROBLÈME N° 4207**

HORIZONTALEMENT

I. Est déjà bien avancé quand il commence à marcher.— II. Se dit d'une femme en couche. Participe passé. — III. La coquette de Poquelin. — IV. Dose de poils à gratter. Roi d'Israël. — V. Possessif. Dans son bonnet, quand ce dernier n'est pas jeté par-dessus les moulins. — VI. Au pis, aller. Américain sous les drapeaux. — VII. Leur voie ne connaît pas le sens unique. On ne donne cher de sa peau qu'après sa mort. — VIII. Ne dure qu'un temps. Grand ensemble. — IX. Imitation. Survolé ou dévoré. — X. Forme d'avoir. Conseiller de direction. — XI. Perspective de douche ou en tenue pour en prendre une. De haute extraction.

VERTICALEMENT

1. Jeu qu'un rond-de-cuir rigide est censé ne pas trouver drôle. — 2. Il ne faut pas compter sur lui, mais avec lui. A l'embouchure de la Rance. La Baigneuse de Valpinçon en est un. — 3. Pour lui, l'ennui nuit de l'uniforme ôté. — 4. Allongeais. — 5. Agent de l'identité. Fit baisser d'un quart la population de la Terre. — 6. Ouvre la bouche pour ne rien dire. Auteur du fameux « Epître à mon habit ». — 7. Apparue. Le plus battant des « cœurs ». Préposition. — 8. Sortants qui peuvent être sortis. — 9. Personnel. Le fait d'appartenir à une classe ne leur apprend rien qu'ils ne sachent d'instinct.

**Solution du problème n° 4206**

*Horizontalement*

I. Farine. Ce. — II. Inadéquat. — III. EA. Urne. — IV. Hernie. — V. Urétérite. — VI. Obi. Rose. — VII. Buffet. — VIII. Oisif. Api. — IX. Pe. Elu. Io. — X. Dé. Néon. — XI. Pression.

*Verticalement*

1. Fichu. OPEP. — 2. Anaérobie. — 3. Râ. Rébus. Dé. — 4. Identifiées. — 5. Ne. Ie. FFL. — 6. Equerre. Uni. — 7. Ur. Iota. Eo. — 8. Canots. Pion. — 9. Eté. Eetion.

GUY BROUTY.



# SCIENCES

## LA MAISON DES LÉMURIENS AU ZOO DE VINCENNES

### Les ancêtres de nos ancêtres

Une cinquantaine de lémuriens ont, pour la première fois, leur maison au parc zoologique de Paris (bois de Vincennes). Ces nouveaux pensionnaires, qu'on peut visiter depuis le 16 avril, sont intéressants à plusieurs titres : ils appartiennent à sept des vingt-cinq espèces de lémuriens (1) actuels qui, toutes, ne vivent qu'à Madagascar ; ils sont menacés de disparition étant donné que la forêt malgache est remplacée rapidement par des cultures et que les lémuriens, arboricoles, ne peuvent subsister en terrain découvert ; primates prosimiens, ils sont nos très lointains ancêtres ; ils sont presque tous nés en captivité au laboratoire d'écologie générale du Museum national d'histoire naturelle à Brunoy (Essonne), où une équipe dirigée par M. Jean-Jacques Petter les étudie depuis vingt ans.

Seuls sont purement *« sauvages »* les trois aye-ayes — un mâle, une femelle, un bébé — qui ont été capturés dans la deuxième quinzaine du mois de mars dernier. Arrivés à Brunoy le 2 avril, la petite famille d'aye-ayes a été transférée au zoo.

#### Gros comme des chats

Il faut noter ici la coopération des autorités malgaches, qui essaient désespérément de sauver les aye-ayes, dont il ne reste probablement qu'une cinquantaine d'individus *« libres »*. Auxquels s'ajoutent les trente aye-ayes qui vivent actuellement dans une île-réserve proche de la côte nord-est de Madagascar et qui sont issus de dix individus amenés là vers 1970. Le gouvernement malgache a confié à une expédition franco-malgache, dirigée par M. Roland Albignac, professeur à l'université de Besançon, le soin de capturer les deux aye-ayes, dont la présence avait été signalé — le bébé n'avait pas été aperçu — et au Museum la tâche de faire se reproduire ces prosimiens rarissimes.

Les aye-ayes, qui sont gros comme des chats, sont caractérisés par les troisièmes doigts des mains très minces et démesurément allongés. Les majeurs sont longs d'une dizaine de centimètres. Ils « ramonent » facilement les galeries du bois pour aller y chercher les larves que les oreilles énormes et très fines ont entendu ronger le bois et auxquelles de grosses incisives poussant continuellement — fait unique chez les primates — donnent accès en déchiquetant l'écorce. Les troisièmes doigts font aussi office de *« mouillettes »* soigneusement léchées pour vider les noix de coco, les œufs ou les fruits, les aye-ayes sont nocturnes.



Main de Aye-Aye. Figure montrant l'articulation du troisième doigt.

Pourtant, en général, les grosses espèces de lémuriens sont diurnes. Sont nocturnes, notamment, les microcèbes (100 grammes au maximum), les plus petits et les plus primitifs des lémuriens. Ce sont eux qui sont probablement arrivés d'Afrique, où ils sont éteints maintenant, il y a quelque vingt millions d'années, emportés par des radeaux de végétaux dérivants, assez nombreux dans le canal de Mozambique. D'eux sont issues les espèces actuelles de lémuriens. Les microcèbes sont un sujet d'étude pour les gérontologues de la Salpêtrière : ils arrivent à vivre douze ans à Brunoy.

En revanche, les lémurs, gros eux aussi comme des chats, sont diurnes. Ils ont une vie sociale particulièrement complexe et disposent de signaux vocaux de communication très variés. A Vincennes, ils sont installés dans une île rattachée à la maison des lémuriens.

Celle-ci est située dans l'intérieur d'un des rochers du zoo (près du restaurant) réaménagé spécialement pour eux. Chaque espèce nocturne dispose d'une pièce de 3 mètres sur 4 au plafond élevé, dans laquelle ont été mis des branchages et qui sont isolés du couloir central par une vitre. Pendant la journée, ils sont éclairés par une lumière rouge : ils se croient ainsi dans la nuit et sont actifs. Pendant la nuit, de fortes lampes sont allumées en permanence, ce qui fait dormir les lémuriens nocturnes.

Devant les vitres des pièces, de nombreux panneaux — textes et images — renseignent les visiteurs. Un film d'animation, projeté en même temps sur plusieurs télévisions, complète l'information tout en maintenant la circulation fluide. Une vitrine avec des spécimens, empaillés depuis plus d'un siècle, explique l'évolution et la filiation des lémuriens.

YVONNE REBEYROL.

★ Parc zoologique de Paris (bois de Vincennes), 53, avenue de Saint-Maurice, 75012 Paris. Ouvert tous les jours, de 9 Heures à 18 heures. Entrée 15 F pour les enfants de plus de quatre ans, 27 F pour les adultes.

(1) Comme tous les primates, les lémuriens ont quatre *« mains »* dotées de cinq doigts, un cerveau relativement gros par rapport à leur poids, une vue très développée. Ils ont la notion de relief et de distance grâce à leurs deux yeux situés sur la face. *Les lémuriens se distinguent* par l'absence de la cloison temporale qui, chez les autres primates, protège l'orbite entre la fosse temporale et la fosse orbitale. Ils ont tous une longue queue non prenante qui leur sert de balancier dans leurs sauts fantastiques d'arbre en arbre.

# économie

## REPÈRES

### Dollar : toujours en baisse

Accentuant le mouvement de baisse observé la veille sur les marchés internationaux et jeudi matin à Tokyo, le dollar a continué à reculer le 17 avril. A Paris, la devise américaine se traitait à 7,1765 F en fin de matinée (contre 7,2175 F la veille en séance officielle), tandis que le DM se raffermissait à 3,1840 F, contre 3,1838 F mercredi. Le même mouvement de repli était constaté à Francfort et à Londres. Par ailleurs, la Dresdner Bank a annoncé une dévaluation de 3,97 % du rouble par rapport au deutschemark, la monnaie soviétique étant ramenée à 3,2573 DM depuis le 9 avril dernier.

### Changes : deux ministres de Mme Thatcher favorables à la fin du flottement de la livre

Deux ministres, et non des moindres, du cabinet britannique ont clairement indiqué, dans deux interventions qui donnent toutes les apparences de la concertation, qu'ils étaient favorables à la participation pleine et entière de la livre sterling au SME (système monétaire européen), ce qui impliquerait la fixation d'une parité vis-à-vis du franc français, du deutschemark, du franc belge, etc. Le chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, a déclaré qu' *« un taux fixe à l'égard de monnaies de pays qui partagent la même volonté de réduire l'inflation serait d'un grand secours pour la conduite de la politique monétaire »*. Quant au ministre des affaires étrangères, Sir Geoffrey Howe, il a dit que la Grande-Bretagne ne pourra pas indéfiniment différer le moment de la décision. Mme Thatcher continue, semble-t-il, à ne pas vouloir la prendre avant les élections législatives. La Grande-Bretagne a adhéré au SME en 1979, mais ne participe pas à sa disposition principale, le mécanisme de change.

### Investissements industriels : la hausse serait de 4 % en 1986

Les dépenses d'investissements dans l'industrie concurrentielle (hors bâtiment et travaux publics) ont progressé, en volume, de 7 % en 1985, contre 9 % en 1984, selon les premiers éléments de l'enquête INSEE de mars auprès des industriels. La Banque de France, de son côté, fait état d'une progression de 5 % pour 1985. Dans leurs prévisions pour 1986, les chefs d'entreprise tablent sur une croissance en volume de 4 % des investissements. Contrairement à ce qui s'est produit en 1985, ce sont les entreprises de moins de 100 salariés qui ont les prévisions les plus fortes en volume : + 14 %. Elles sont suivies par les entreprises moyennes (+ 8 %). Les investissements des grandes entreprises stagneraient.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

## Nous devons rendre aux entreprises le goût du risque

### déclare M. Balladur

M. Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, a expliqué et commenté, le 16 avril, les décisions économiques, financières et fiscales prises quelques heures plus tôt en conseil des ministres.

*« L'esprit général de la politique que j'entends mener tient en deux mots : sagesse et liberté »*, a affirmé M. Balladur. La sagesse, c'est l'assainissement dans tous les domaines, l'Etat donnant l'exemple. La création monétaire pour le financement du déficit de l'Etat devra avoir disparu l'année prochaine, après une réduction de moitié cette année. Le ministre a fait part de sa volonté de poursuivre le redressement de la situation financière des entreprises et celui des comptes extérieurs du pays qui devraient être excédentaires de 40 milliards à 50 milliards de francs cette année.

*« Nous devons rendre aux entreprises le goût du risque et la volonté d'entreprendre. »* Pour sa part, M. Balladur a confirmé sa volonté de réduire les taux d'intérêt, de libérer progressivement le régime des changes, de revenir à la liberté des prix, de moderniser le marché des capitaux, de réduire la fiscalité, de transférer au secteur privé les entreprises du secteur public concurrentielles.

Le projet de loi de finances rectificatives, n'est que la première étape de l'application de la nouvelle politique qui trouvera, dit M. Balladur, *« son plein développement »* l'année prochaine. Le gouvernement vise pour cela quatre objectifs. Le premier est de réduire les déficits : la sécurité sociale devra être rééquilibrée en 1987, l'Etat devra, lui, retrouver l'équilibre en trois ans, charge de la dette publique non comprise. Le deuxième objectif gouvernemental concerne le chômage des jeunes – *« un des maux les plus graves dont souffre la société »* – auquel 4,5 milliards de francs supplémentaires vont être consacrés cette année ; l'allègement des charges des entreprises, notamment à travers une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, va engager la réduction des prélèvements obligatoires. Aucune augmentation de la fiscalité ne figure dans le collectif budgétaire, à part un relèvement des prix des tabacs.

Enfin, M. Balladur s'est fixé pour but de restaurer un climat de confiance et de liberté en supprimant notamment l'impôt sur les grandes fortunes au début de l'année prochaine, mais pas le prélèvement spécifique sur les bons anonymes (l'IGF sera donc normalement déclaré et payé pour 1986 dans les conditions habituelles, c'est-à-dire au plus tard le 15 juin).

De même, l'impôt sur le revenu sera-t-il réduit *« surtout pour les petits contribuables »*. M. Balladur, qui a annoncé la création d'une commission chargée d'étudier l'imposition du capital en France, s'est justifié de l'amnistie fiscale et douanière accordée au rapatriement de capitaux en parlant de *« patrimoine immobilisé ailleurs »* (...) *« J'ai fixé ce qui me semblait juste en tenant compte de l'efficacité. »* Quant à la levée de l'anonymat sur l'or, il a déclaré qu'elle allait *« dégeler des actifs improductifs »*, évoquant la *« tradition française »* d'attachement à ce métal.

M. Juppé, ministre du budget, a ensuite insisté sur le fait que les dépenses étaient financées non par des augmentations d'impôts mais par des économies. Contrairement à M. Balladur, qui s'était montré discret sur le sujet, M. Juppé a souligné que le déficit budgétaire réel qu'il avait trouvé en arrivant dépassait les 160 milliards de francs *« sous réserve d'inventaire »*, allusion faite au rapport que doit remettre incessamment M. Renaud de la Genière au ministre de l'économie et des finances. Le ministre du budget a également beaucoup insisté sur le fait que les ressources tirées de la privatisation seraient exclusivement utilisées pour des dépenses en capital ou pour le remboursement d'une partie de la dette publique à travers une caisse d'amortissement.

Puis le ministre a annoncé ce qui avait été décidé en dernière minute au conseil des ministres, à savoir la modificatioon du régime fiscal des fonds communs de placement et des SICAV de trésorerie.

En réponse à une question qui leur était posée, MM. Balladur et Juppé ont précisé que si les armées n'avaient pas reçu de dotation supplémentaire, elles économiseraient un milliard de francs grâce à la baisse du prix du pétrole.

## Presser le mouvement

Agir vite et fort sans prendre aucun risque. Tel, semblait être, au lendemain du réajustement monétaire, la stratégie du nouveau gouvernement. Agir vite pour débloquer une situation et permettre à l'économie française, en train de réduire ses déficits, de retrouver les chemins de la croissance avec l'espoir de voir les chefs d'entreprise recommencer à créer des emplois. Ne pas prendre de risques pour éviter qu'en cas d'élections anticipées – quelles sont les chances d'une cohabitation durable ? – le bilan de M. Chirac après six mois ou un an de pouvoir n'apparaisse négatif, notamment sur le front des prix.




Les décisions prises mercredi 16 avril en conseil des ministres confirment cette stratégie même si elles mettent plus l'accent sur le mouvement que sur la prudence. Le signe le plus évident en est que le déficit budgétaire, tant critiqué par la majorité quand elle était dans l'opposition, n'est pas réduit, sinon symboliquement, alors qu'il aurait été possible d'y consacrer les économies réalisées (10 milliards de francs).

Cela n'a pas été fait, et le hasard n'y est pour rien. MM. Balladur et Juppé ont préféré doter Renault et la sidérurgie, inciter les entreprises à embaucher, combler des insuffisances de crédits réelles ou supposées. Ce choix s'explique. Le plan emploi des jeunes constitue le premier signal d'une volonté profonde d'accélérer la croissance, qui a si cruellement fait défaut depuis quatre ans. Il en va de même pour Renault, en fâcheuse position, qui doit non seulement survivre mais aussi exporter et se développer. Les crédits accordés à la sidérurgie révèlent une préoccupation voisine : en 1987, les allégements fiscaux qui viennent d'être annoncés, et qui ont aussi pour but de « dégeler » les entreprises (réduction à 45 % de l'impôt sur les sociétés, aménagement de la fiscalité sur l'épargne, suppression de l'impôt sur les grandes fortunes), coûteront cher à l'Etat. Il importait donc de financer dès cette année des dépenses qui auraient pu l'être sans inconvénient l'année prochaine mais qui auraient posé de façon aiguë le problème du déficit budgétaire. Avancer sans prendre de risques...

La première loi de finances rectificative – gageons que nous en aurons une autre dans quelques mois – rééquilibre donc ce que pouvaient avoir de trop prudentes les premières mesures d'accompagnement de la dévaluation : contrôle des prix maintenu sur les services et une partie du commerce jusqu'à une date qui pourrait bien se situer en fin d'année ; surveillance accrue de la masse monétaire à laquelle on semblait vouloir donner pendant un temps la priorité sur la baisse des taux d'intérêt. Ne nous avait-on pas clairement dit qu'aucune réduction n'interviendrait sur les taux à court terme avant trois mois, cela pour éviter de possibles dérapages inflationnistes, d'autant plus à craindre que les rentrées de capitaux atteignent des niveaux sans précédent.

### Etre prêt

Le souci d'être prêt à toute éventualité n'est un mystère pour personne. Si la cohabitation devait cesser rapidement, M. Chirac, qui n'aurait pu – faute de temps – tirer les bénéfices d'une amélioration de l'activité économique et de l'emploi, devrait pouvoir présenter à son bilan une situation totalement préservée en matière d'inflation – pas plus de 2,3 % de hausse des prix cette année – en même temps qu'aurait été créé ou renforcé un climat de confiance dont les chefs d'entreprise ont probablement besoin pour prendre les risques nécessaires.

D'où, semble-t-il, le refus de M. Chirac d'augmenter la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers), pour préserver l'indice des prix, et cela malgré les avantages qu'aurait présentés une telle décision, notamment pour le financement d'actions auxquelles on a renoncé faute de crédits. D'où également la décision de M. Balladur de prendre des mesures spectaculaires et qui apparaîtront provocatrices, comme l'amnistie fiscale et douanière, le rétablissement de l'anonymat sur l'or, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes.

Si la cohabitation devait durer plus longtemps, la reprise de l'activité et les créations d'emplois espérées d'un relâchement général général des contraintes et des prélèvements (depuis la suppression du contrôle des changes jusqu'à la baisse des prélèvements obligatoires) fourniraient la preuve que la stratégie mise en place avec le réajustement monétaire et le collectif du printemps 1986 était la bonne.

Le plan de MM. Balladur et Juppé a sa cohérence. Sa réussite pourrait être favorisée par l'amélioration du contexte international. Mais le nouveau gouvernement doit aller vite, car une partie de l'embellie mondiale est probablement déjà derrière nous. Les taux d'intérêt, notamment, baisseront-ils suffisamment pour inciter les chefs d'entreprise à investir davantage, à accroître leur capacité de production, à embaucher ? La demande des ménages sera-t-elle suffisante pour provoquer une offre nouvelle de la part de l'industrie ?

Beaucoup aura en tout cas été fait pour les industriels, et pas seulement depuis mars 1986. Reste que M. Balladur a probablement eu raison de presser le mouvement. Fallait-il pour autant qu'il réveille peut-être inutilement de vieilles querelles au sein du pays en accumulant ces signes que sont l'amnistie fiscale et douanière pour les rapatriements de capitaux, le rétablissement de l'anonymat sur l'or, qui favorisera la fraude sur les droits de succession, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes. La réponse n'est pas évidente.

ALAIN VERNHOLES.

## Les mesures pour l'emploi des jeunes seront « affinées » avec les partenaires sociaux

*« Ce plan est une chance à saisir »*, *« c'est le plan du pays tout entier, confronté à un problème essentiel pour son avenir. »* C'est ainsi que M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a conclu le 16 avril au cours de sa première conférence de presse, la présentation du programme *« d'urgence »* pour l'emploi des jeunes.

Qualifié d'*« effort sans précédent »* et de *« priorité absolue »* qui recevra *« si besoin est des moyens supplémentaires »*, ce plan sera précisé dans les ordonnances. Mais, a souligné le ministre, les modalités seront arrêtées après *« discussion avec les partenaires sociaux »* et *« affinées »* avec eux.

Toutefois, quelques-uns des éléments sont connus, au moins dans les grandes lignes, et chiffrés (4 milliards de francs d'ici à la fin de 1986, auxquels il convient d'ajouter 1,8 milliard pour le budget du travail). Pour l'essentiel, il s'agira d'exonérations des charges sociales, variables selon les cas.

L'exonération sera totale pour l'accueil des jeunes dans les entreprises selon toutes les formules de la formation en alternance – stages d'initiation à la vie professionnelle, contrats d'adaptation et de qualification – ainsi que pour l'apprentissage. Cette exonération, a indiqué M. Séguin, *« durera le temps des formations en alternance qui y ouvrent droit »*. Pour faire suite, et afin de *« stabiliser les jeunes dans l'emploi »*, l'intégration de ces stagiaires, comme celle des TUC, y compris pour des contrats à durée déterminée, donnera lieu à une exonération à 50 % des charges sociales. Celle-ci durera un an, *« quelle que soit la date d'embauche »*. Enfin, et selon une disposition plus générale, le recrutement de tout jeune, âgé de seize à vingt-cinq ans, ouvrira droit à une exonération de 25 % des charges sociales, correspondant, en fait, à la suppression de la cotisation pour les allocations familiales. Cette dernière mesure, prévue pour une année maximale d'application, cessera d'exister le 1er juillet 1987 pour des recrutements intervenus, au plus tard, avant le 31 janvier 1987. De la sorte, a expliqué le ministre, l'exonération *« sera d'autant plus longue que le recrutement interviendra vite »*. Dans son esprit, cela devrait permettre d'avoir *« un impact rapide et un effet durable sur l'emploi des jeunes »*.

Les exonérations, a précisé M. Séguin *« seront compensées directement par le budget de l'Etat aux régimes sociaux sans formalités à la charge des entreprises qui embaucheront »*. En outre, et cela constitue un pas pour aborder la difficile question du gel des seuils sociaux et fiscaux dont se plaignent les petites et moyennes entreprises, il est acquis que les employeurs qui recruteront un dixième salarié *« seront exonérés des contributions pour la formation professionnelle* (1,1 % de la masse salariable) *et le logement social* (0,9 %) *pendant trois ans dès 1986 »*. Prudent et soucieux d'en finir avec une autre revendication patronale, M. Séguin a observé que ces décisions réduiront *« le coût du travail des débutants, sans porter atteinte au SMIC »*. Les TUC (travaux d'utilité collective) seront modifiés en tenant compte de la difficulté de réaliser des embauches pour les collectivités locales et de la faiblesse de la formation proposée. L'autorisation administrative de licenciement fera l'objet d'un projet de loi, a confirmé le ministre sans en préciser la date et qui a ajouté : *« nos réflexions continuent d'avancer »*.

A. Le.

## ÉNERGIE

LA CONFÉRENCE DE L'OPEP

## Des négociations bloquées

*De notre envoyée spéciale*

Genève. – Pessimisme et découragement régnaient, le jeudi 17 avril, à Genève, alors que les treize ministres du pétrole de l'Organisation des pays exportateurs reprenaient leurs travaux. Voilà maintenant plus d'un mois que les participants de l'OPEP tentent vainement de s'entendre sur les moyens de stabiliser le marché pétrolier, alors que la chute dramatique des cours – de 30 dollars à moins de 14 dollars par baril depuis le début de l'année – menace de se poursuivre et commence à affecter sérieusement les capacités de paiement de tous les pays membres. Or nulle possibilité sérieuse d'accord ne semble encore pouvoir se dégager.

Mercredi soir, alors que les ministres, secoués par l'affaire libyenne, étaient entrés dans le vif du sujet, le blocage des négociations paraissait total. *« Je suis extrêmement pessimiste*, avouait un délégué arabe. *L'Arabie saoudite et le Koweït n'ont pas changé de position. Ils continuent de soutenir la politique de défense des parts du marché, une politique qui s'est avérée jusqu'ici un échec. S'ils ne changent pas de discours, aucun accord ne sera possible. »*

Après neuf jours d'âpres négociations le mois passé et trois semaines de suspension, l'OPEP reste toujours aussi divisée sur la politique à suvire. D'un côté, des pays comme l'Algérie et l'Iran suggèrent de revenir à un contrôle étroit de la production afin d'assécher le marché et de redresser les cours.

Le partage du nouveau plafond de 14-14,5 millions de barils par jour (1), jugé nécessaire pour faire remonter les prix d'ici à l'été, s'est toutefois révélé impossible. Il suppose une baisse d'environ 20 % du rythme d'extraction, et aucun pays n'accepte, compte tenu de ses difficultés présentes, de consentir des sacrifices supérieurs aux autres, certains refusant même carrément de diminuer leur production.

De leur côté, les pays du Golfe, hier l'Arabie saoudite et le Koweït, estiment ces sacrifices prématurés et inutiles tant que les autres producteurs de brut ne participent pas à l'effort. Ils ont proposé, à l'inverse, de fixer un plafond de production élevé, de 18 millions de barils par jour – soit un peu moins de la production de l'OPEP en 1983 et 1984, – correspondant à la « part de marché » estimée nécessaire pour assurer aux pays membres un niveau de revenu minimum.

Les pays du Golfe restent en effet persuadés – du moins l'affirment-ils – qu'en maintenant suffisamment longtemps la pression sur les prix du pétrole la production des pays non membres de l'Organisation, comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou la Norvège, diminuera de plus de 1 million de barils par jour, par fermeture des puits les moins rentables. Tôt ou tard, une coopération, volontaire ou non, de l'ensemble des producteurs mondiaux à la stabilisation des prix interviendra, estiment-ils. En outre, disposant des plus vastes réserves mondiales, les Etats du Golfe escomptent, à terme, relancer la consommation de pétrole en maintenant durablement des prix bas, peut-être supérieurs au niveau actuel, mais en tout cas inférieurs à ceux observés jusqu'à l'an dernier (28 dollars à 30 dollars).

L'écart entre ces positions reste tel qu'on ne voyait pas, jeudi, sauf changement radical et inattendu de la politique saoudienne, comment les membres de l'OPEP pourraient parvenir à s'entendre sur les moyens de réduire la production et de redresser les prix. Au contraire, les seules hypothèses évoquées étaient soit un accord vague de principe, soit le retour pur et simple à la guerre des prix et à la confrontation avec les producteurs concurrents, l'OPEP, incapable de trouver un accord, préférant tirer parti de cet échec pour sauver au moins l'honneur.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) 1 million de barils par jour équivaut à 50 millions de tonnes par an. La production mondiale est d'environ 55 millions de barils par jour.

## SOCIAL

## La CGT progresse à Renault-Douai

Aux élections des délégués du personnel à l'usine Renault de Douai, la CGT a nettement progressé en nombre de voix sur l'ensemble du personnel au détriment de la CFDT celle-ci a perdu près de 7 points sur 1985 dans le collège (ouvrier) et 1,3 point (et un siège) chez les cadres. La CFTC recule aussi de 1,9 point dans le collège ouvrier, perdant le siège qu'elle détenait. Chez les cadres, la présence d'une liste FO cette année fait perdre 14 points et un siège à la CGC. L'année a été marquée par de vifs conflits (notamment à l'occasion d'un transfert de machines-outils et deux des leaders de la CGT ont été licenciés et inculpés sous l'accusation de coups et blessures sur deux agents de maîtrise.

[*Les résultats sont les suivants : premier collège* (ouvriers) : inscrits 6178, exprimés 4832 ; CGT, 61,03 % et 19 sièges ; FO, 23,82 % et 7 sièges ; CFDT, 12,36 % et 3 sièges ; CFTC 2,79 %.

*Deuxième collège* (cadres) : inscrits 1261, exprimés 996 ; CGC, 61,04 % et 4 sièges ; FO, 14,36 % et 1 siège ; CGT, 13,25 % et 1 siège ; CFDT, 11,35 % des voix.]

# CONJONCTURE

## LE PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

### L'emploi et l'industrie : premiers servis

Le collectif budgétaire du printemps 1986 prévoit 21,1 milliards de francs de dépenses supplémentaires et 22,5 milliards de francs de ressources nouvelles. Le déficit, qui avait été fixé à 145,3 milliards dans *la loi des finances initiale, revient* à 143,9 milliards de francs.

● **Les dépenses supplémentaires sont réparties en quatre chapitres :**

1) Dotations insuffisantes : 8,7 milliards de francs au total. Des crédits ont été ajoutés sur le travail (1,9 milliard de francs), notamment 810 millions pour des stages destinés aux chômeurs de longue durée ainsi que pour les bénéficiaires de l'allocation spéciale FNE. Le surcoût à la clause de sauvegarde de *1985*, non prévu selon le ministère des finances, a nécessité une rallonge de 825 millions de francs.

Autres postes insuffisamment pourvus : versements de l'Etat au titre de la coopération entre régimes sociaux (858 millions de francs) aides personnalisées au logement (900 millions) ; créances sur des pays insolvables (1,6 milliard) ; charges de retraites de la SNCF (717 millions) ; crédits sur le TGV-Atlantique (450 millions) ; transports parisiens (450 millions) ;

2) Plan emploi-jeunes : 4 milliards de francs ;

3) Mesures nouvelles : 410 millions allant à l'agriculture (115 millions) et à la sécurité (295 millions), notamment, pour la création de 500 emplois de gardien de la paix, de 420 emplois d'inspecteur, de 60 emplois pour l'administration de la police, le recrutement de 400 appelés dans la police nationale, l'édition des titres nationaux d'identité infalsifiables (*le chiffre concernant* l'agriculture ne contient ni la détaxation du fioul agricole, pour 125 millions, ni les crédits d'enseignement agricole privé, pour 60 millions de francs ;

4) Dotations industrielles : 8 milliards de francs. *Cette somme est* concentrée sur la sidérurgie (6 milliards), dont les dotations en capital prévues pour 1986 *« ne permettent pas d'honorer la totalité des engagements pris en faveur de la restructuration »*, et sur Renault, *« dont le redressement nécessite des apports en capital qui ont été manifestement sous-évalués ».*

● **Les ressources nouvelles ont cinq origines :**

1) Des économies permettent de dégager 10 milliards de francs. *Celles-ci portent notamment pour* 1,7 milliard sur le fonctionnement de l'administration (blocage salarial, baisse du coût des carburants, suppression de 2 000 emplois, dont 800 au ministère de l'économie et des finances) ; pour 4 milliards sur les interventions économiques (*« l'amélioration de la gestion des crédits de recherche fait économiser 1,5 milliard »*) ; pour 1,7 milliard sur les prestations prises en charge par le budget de l'Etat ; pour 1,1 milliard *« par la refonte de divers dispositifs d'aide à l'emploi » ;* pour 420 millions sur le *fonds spécial des grands travaux ;*

2) Un prélèvement sur la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL) fournit 2 milliards de francs ;

3) Des cessions d'actifs d'entreprises publiques fournissent – dès avant la privatisation – 8 milliards de francs ;

4) Des recettes non fiscales rapportent 1,9 milliard de francs. Parmi elles, le prélèvement sur le Loto et le Loto sportif rapportera 350 millions de francs ;

5) Les recettes fiscales rapportent 522 millions de francs. L'essentiel est fourni par un relèvement de 5 % des prix du tabac (470 millions de francs).

### *Un nouveau régime d'imposition des coupons de SICAV court terme*

Le nouveau gouvernement s'est, enfin, décidé à obturer un véritable « trou fiscal », à savoir *la possibilité pour de très nombreux* souscripteurs de SICAV et de Fonds communs de placement à court terme investis en obligations d'échapper à tout impôt sur le revenu. Le mécanisme consiste, pour les organismes collectifs de placement (FCP et SICAV), à revendre leurs obligations avant détachement du coupon et, pour les particuliers, à revendre leur part de FCP et de SICAV avant ce même détachement de coupon. Il en *résulte l'absence de tout* coupon déclarable, remplacé par une plus-value, incluse dans les cours et taxée à taux réduit *(16 %)* ou même totalement exonérée si les reventes n'excèdent pas 265 600 francs dans l'année.

Les pertes de recettes qui en résultent, portant sur les coupons de plus de 150 milliards de francs d'obligations, ont fini par *inquiéter la direction générale* des impôts. Jusqu'à présent, les gouvernements avaient toléré puis *encouragé la croissance* champignonnesque de ces instruments miracles apparus au lendemain de l'arrêté Delors du 3 septembre 1981. Ces instruments recueillent à l'heure actuelle près de 350 milliards de francs, assurant, dit-on, la souscription de la moitié des emprunts d'Etat, ce qui explique les réticences du Trésor à toute modification *de leur statut.*

Il est proposé de revenir au droit commun de la taxation des coupons d'obligations en contraignant les SICAV et les Fonds commun court terme à comptabiliser chaque année dans leurs recettes non plus le montant des coupons échus, c'est-à-dire encaissés – ce qui n'est guère le cas, – mais bien plutôt celui de *leurs coupons courus, c'est-à-dire* les intérêts correspondant à la période durant laquelle les titres ont été détenus, même s'ils ont été ensuite vendus avant détachement du coupon. Le revenu imposable des porteurs sera fonction des recettes ainsi *calculées et imposé comme* tel, soit à l'impôt sur le revenu classique, soit avec le bénéfice du prélèvement libératoire de 26 %. En cas de vente par le porteur de ses parts de SICAV et Fonds commun de placement, les plus-values éventuellement dégagées par ce porteur seront divisées en deux fractions :

– Le coupon couru, en fonction *de la période écoulée,* sera taxé au régime normal ou avec prélèvement libératoire ;

– La plus-value réelle résultant éventuellement d'une hausse des cours des parts de SICAV ou de FCP lorsqu'une baisse des taux se produit sera imposée au taux normal de 16 % au-dessus de 265 600 francs.

De même, les plus-values des Fonds communs qui recueillent notamment des disponibilités *des entreprises et qui sont* rapidement achetés et revendus par ces mêmes entreprises bénéficient de taux réduit d'imposition (25,5 %) alors qu'elles devraient être taxées au taux normal d'imposition des plus-values à court terme pour les sociétés (50 %, *puis 45 % maintenant).* Le régime de ces plus-values sera donc aligné sur celui des SICAV.

F. R.

### La modification de la fiscalité de l'épargne pour les entreprises et les particuliers

Le gouvernement a amorcé une réforme du régime fiscal de l'épargne, qui devrait se poursuivre dans les prochains mois, avec pour objectif d'assurer un meilleur financement des entreprises et d'atténuer ou de supprimer les trop grandes différences de l'imposition des revenus des actions et des obligations.

*« Le taux de l'impôt sur les sociétés est ramené de 50 % à 45 % »*, s'appliquant à tous les bénéfices (*le Monde* du 17 avril).

Il est procédé à un *« aménagement des abattements sur les produits de l'épargne »* (*le Monde* du 17 avril).

● *Suppression de l'impôt sur les grandes fortunes.* – Comme il était prévu dans la plate-forme électorale commune du RPR et de l'UDF, l'impôt sur les grandes fortunes sera supprimé à partir de 1987, ce qui signifie que cet impôt sera déclaré et payé dans les conditions habituelles au plus tard le 15 juin 1986. Son rendement a été de 3,9 milliards en 1985. En revanche, le prélèvement spécifique sur les bons anonymes, institué en 1982, sera maintenu.

● *Allégement de l'impôt sur le revenu.* – Le projet de loi de finances pour 1987 comprendra des mesures relatives à la baisse de l'impôt sur le revenu pour un montant au moins équivalent au coût de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes (3,9 milliards de francs). Ces mesures concerneront plus particulièrement les contribuables de revenu modeste et comporteront sans doute une diminution des taux pour les tranches les plus élevées.

● *Régime fiscal des intérêts des emprunts des organismes internationaux.* – Afin de renforcer le rôle de Paris comme place financière internationale, l'exonération des revenus à la source sur les coupons sera étendue à tous les emprunts émis en France par les organisations internationales. Les produits de ces emprunts bénéficieront des mêmes avantages que ceux des obligations françaises : abattement de 5 000 F et prélèvement libératoire de 26 %.

● *Gel des effets de seuils fiscaux.* – Pour favoriser l'embauche, les employeurs qui accroîtront les effectifs de leur entreprise pour les porter à dix salariés ou plus bénéficieront pendant trois ans de l'exonération des taxes pour l'effort de construction et le développement de la formation professionnelle continue, fondée sur le montant des salaires à partir d'un effectif de dix personnes. A l'issue des trois ans, le retour au droit commun s'effectuera de manière progressive en trois ans également.

● *Déductibilité de la TVA sur le fuel agricole.* – Les agriculteurs pourront déduire la moitié de la TVA sur le fuel domestique utilisé pour les besoins de leur exploitation. Le coût de cette mesure est estimé à 125 millions de francs 1986.

● *Défiscalisation des investissements dans les DOM-TOM.* – Les mesures en faveur des investissements effectués dans les DOM-TOM sont reconduites pour dix ans.

### *Amnistie douanière avec une taxe de 10 %*

Le gouvernement va offrir une amnistie fiscale et douanière aux capitaux placés à l'étranger et non déclarés par les résidents *français qui voudraient les rapatrier.* Un tel rapatriement vaudra régularisation de la situation de ces capitaux à condition qu'aucune enquête ou vérification *n'ait été engagée à l'encontrer* de leurs détenteurs avant la date du rapatriement. En contrepartie, une taxe égale à 10 % du montant rapatrié sera perçue de manière anonyme. Cette mesure, s'appliquera aux rapatriements effectués avant le 1er octobre 1986.

Cette amnistie est la troisième depuis la guerre. Elle fait suite à l'amnistie décrétée par M. Antoine Pinay, en 1952, qui était libre de toute taxe, et à celle accordée par M. Laurent Fabius pour le budget 1982, qui était assortie d'une taxe de 25 % sans anonymat. L'amnistie Pinay *avait fait rentrer beaucoup de* capitaux et d'or, celle de M. Fabius, couplée avec l'impôt sur la fortune, la suppression de l'anonymat sur l'or, l'alourdissement des droits de sucession, avait eu un très maigre succès (600 millions de francs seulement). Celle de M. Balladur, avec anonymat garanti, suppression de l'impôt *sur les grandes* fortunes et un prélèvement réduit à 10 %, pourrait avoir un peu plus de succès. L'expérience montre toutefois que les capitaux évadés *rentrent difficilement, leurs* détenteurs redoutant un nouveau durcissement du régime fiscal en cas d'alternance.

### Anonymat sur l'or : retour au régime antérieur

Les nouvelles mesures concernant les transactions sur l'or – les achats et ventes de métal fin pourront être anonymes – impliquent le retour *aux conditions antérieures* au 30 septembre 1981, lorsque le ministre du budget de l'époque – M. Laurent Fabius – avait décidé de lever l'anonymat. Depuis le 1er octobre 1981, toute personne achetant ou vendant de l'or, en pièces ou en lingots, était tenue de décliner son identité, contrairement à la règle de l'anonymat en vigueur depuis 1948, date de la réouverture du marché de l'or à Paris. Naturellement, la détention d'or, elle, restait libre.

Cette mesure-surprise était alors présentée comme un remède à la fraude fiscale dans la mesure où certains particuliers auraient pu être tentés de transformer leurs actifs en placements anonymes, notamment en or, pour échapper à l'impôt sur les grandes fortunes (IGF), qui *venait, parallèlement,* d'être instauré. En fait, la levée de l'anonymat n'eut pour effet majeur, durant cette période de quatre ans et demi, que de diminuer un peu plus l'intérêt des investisseurs à l'égard du métal précieux, déjà fortement pénalisé par la lourde chute des cours internationaux. Le retour au *statu quo ante* est accueilli avec satisfaction par les professionnels, qui escomptent un « dégel » du marché. Pour autant, la taxe applicable aux ventes d'or et de métaux précieux, relevée de 6,5 % à 7 % en janvier 1986, reste en vigueur.

S. M.

### *Des réactions syndicales mesurées*

*Pour M. Gérard Alezard,* secrétaire de la CGT, le collectif budgétaire constitue *« un projet de loi particulièrement nocif »*. S'il estime que les mesures contre le chomage *« permettront de créer quelques dizaines de milliers d'emplois, mais sans garantie réelle de qualité et de durée »*, M. Alezard ajoute que *« les revenus du capital vont bénéficierr de privilèges supplémentaires ».* Pour la CFDT, les mesures pour l'emploi des jeunes *« sont positives sous réserve de leur mise en application et hormis celle de l'exonération des charges sociales de 25 % pour tout recrutement de jeunes ».* Mais elle s'inquiète de *« la réduction des interventions économiques pour 4 milliards de francs ».*

Sur l'emploi des jeunes, le bureau de FO *« ne peut qu'approuver l'objectif visé par le gouvernement ».* Mais *« il appartient maintenant aux chefs d'entreprise de démontrer dans la pratique que leurs discours s'inscriront bien dans les faits et déboucheront sur des emplois définitifs ».* Il demandera qu'un bilan des résultats soit dressé *en fin d'année.* Avant le conseil des ministres, la CFTC avait enregistré *« avec intérêt »* l'orientation du gouvernement *« qui tend à privilégier l'emploi des jeunes et à préférer les allègements de charges pour développer les contrats de formation en alternance à des formules dangereuses de SMIC-jeunes ».* Les fédérations FO de la fonction publique, des PTT et des finances ont vivement protesté contre les nouvelles suppressions d'emplois dans la fonction publique. Pour la fédération CFDT des PTT, cette mesure *« rend les PTT plus vulnérables aux menaces de déréglementation ».*



### La balance commerciale de la France a été déficitaire de 2,6 milliards de francs en mars

Le commerce extérieur de la France a été déficitaire de 2,6 milliards de francs en mars, en données corrigées des variations saisonnières, et de 1,9 milliard en données brutes. Les importations se sont élevées à 71,7 *milliards de francs*, en données corrigées, et les exportations à 69,1 milliards, soit respectivement un *recul de 2,7 % et de 6,4 % par* rapport au mois pécédent.

Au cours de la conférence de presse qu'il tenait, le mercredi 16 avril, M. Balladur, ministre de l'économie et des finances et de la privatisation, a néanmoins exprimé l'espoir de voir la balance des paiements courants (qui inclut, outre les échanges commerciaux, les services et le tourisme) dégager un excédent de 40 à 50 milliards de francs en 1986.

Le déficit commercial enregistré *en mars* n'est pas de nature à nourrir cet espoir. L'excédent agro-alimentaire, qui était de 3,5 milliards de francs en mars 1985, est revenu à 2,6 milliards en mars dernier, tandis que le déficit énergétique est resté à *son niveau* de janvier (10,1 milliards contre 17,6 milliards en mars 1985). Une fois de plus, c'est l'excédent industriel qui est source d'inquiétudes. Celui-ci n'a été que de 3,2 milliards de francs en mars après 5 milliards en février. En 1985, on avait déjà assisté à une diminution de 13 % de l'excédent des produits manufacturés, mais la moyenne mensuelle n'en était pas moins restée de l'ordre de 7,5 milliards de francs. Elle n'est plus que de 4,1 milliards sur les deux mois de février et de mars.

Au ministère du commerce extérieur, on attribue ce recul à la faiblesse *des biens d'équipement due* à la contraction du montant des grands contrats signés en 1984 et en *1985.* S'y ajoute un déséquilibre accru dans les biens de consommations qui, selon le ministère, *« s'explique par le retard de compétitivité de nos produits sur les marchés étrangers ».*

On peut penser aussi que les résultats du mois de mars ont pu être affectés par des mouvements d'anticipation de la dévaluation portant notamment sur les biens intermédiaires.

Depuis le début de l'année, l'excédent de la balance commerciale est ramené à 1,7 milliard de francs, alors que pour la même période de 1985 le solde était négatif de *10,3 milliards. Le* ministre du commerce extérieur, M. Michel Noir, a souligné que la France n'avait pas encore bénéficié pleinement de la baisse intervenue sur le marché du pétrole. Les importations se sont effectuées en mars au prix moyen de 20,7 dollars le baril, soit à un niveau encore très *supérieur à celui du* marché. L'optimisme de M. Balladur peut donc se fonder en partie sur ces perspectives de baisse. Compte tenu en effet des hausses des prix agricoles, d'une part, et de la baisse du dollar, d'autre part, il n'est pas certain que l'agriculture et le tourisme viennent à nouveau combler les déficits. En 1985, ces deux postes avaient dégagé chacun un excédent de l'ordre de 30 milliards de francs.

FRANÇOIS SIMON.

### LES TARIFS DES TRANSPORTS PARISIENS A PARTIR DU 1er MAI

Voici les nouveaux tarifs des principaux titres de transport en commun parisiens qui entreront en vigueur à compter du 1er mai à la suite de la hausse de 8 % (en moyenne) annoncée par le gouvernement.

Le carnet de 10 tickets RATP en deuxième classe coûtera 27,50 F au *lieu de 26,50 F (+ 3,77 %). Le prix* de la carte hebdomadaire de travail du réseau urbain sera fixé à 25 F contre 22,50 F (+ 11,1 %).

Les cartes orange de mai, dont la date de mise en vente normale (20 avril) devrait être retardée de quelques jours, augmenteront de 10,38 % en moyenne.

*Les nouveaux tarifs* en deuxième classe des abonnements mensuels les plus utilisés sont les suivants :

Carte orange, zones 1-2 : 152 F contre 138 F (+ 10,14 %) ; zones 1-3 : 195 F contre 176 F (+ 10,80 %) ; zones 1-4 : 266 F contre 241 F (+ *10,37 %*) ; zones 1-5 : 320 F contre 288 F (+ 11,11 %).

## ENTREPRISES

### Fusion des camions Ford et Fiat en Grande-Bretagne

Les constructeurs américain Ford et italien Iveco, du groupe Fiat, *vont fusionner leurs activités de poids lourds en* Grande-Bretagne. Ford et Fiat détiendront chacun 48 % de la nouvelle société, le complément de 4 % étant apporté par la Banque Crédit Suisse First Boston UK. Cet accord marque un désengagement progressif de Ford de la production de poids lourds en *Europe.*

#### Buitoni en Bourse de Paris le 22 avril

Buitoni SA, filiale du groupe agro-alimentaire italien, passé en 1985 sous le contrôle de l'empire Carlo de Benedetti, fera son entrée, le 22 avril prochain, au second marché de la Bourse de Paris. A cette occasion, 10 % du capital de Buitoni-France seront proposés au public au prix de 340 F par action. L'Union d'études et *d'investissements,* banque d'affaires du Crédit agricole, a annoncé, par ailleurs, qu'elle détenait 10 % de Buitoni SA.

#### L'Aérospatiale remporte un contrat de satellites Eutelsat

L'organisation européenne de communications par satellites Eutelsat a confié au pool d'industriels, conduit par l'Aérospatiale, la construction de trois satellites. Ce pool, qui comprend MBB, Alcatel-Thomson, Aeritalia, Marconi et Ericsson, l'a emporté sur celui *associant Matra et British* Aerospace.

#### *Union laitière normande :* plan de modernisation

Un plan de modernisation de l'Union laitière normande (ULN), union de coopératives, sera proposé au conseil d'administration du 21 avril, qui devra en décider *la mise en œuvre d'ici à 1988.* Ce projet, qui *« fera l'objet d'une ample concertation avec les cadres et les organisations syndicales »,* se traduira par la suppression de plusieurs sites de production : la beurrerie de Redon (Ille-et-Vilaine), la fromagerie *de Sourdeval (Manche)* et l'usine d'aliment pour bétail de Châteaubourg (Ille-et-Vilaine), et la suppression d'environ 500 emplois. Cette restructuration est motivée, notamment, par *des difficultés financières,* dues en partie aux contrecoups de l'affaire Bocaviande. Les pertes en 1985 devraient être de l'ordre de 10 millions de francs.

### LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| | COURS DU JOUR | | UN MOIS | | DEUX MOIS | | SIX MOIS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | + bas | + haut | Rep. + ou dép. – | | Rep. + ou dép. – | | Rep. + ou dép. – | |
| $ E-U. | 7,1740 | 7,1775 | + 45 | + 65 | + 90 | + 130 | + 190 | + 200 |
| $ can. | 5,1595 | 5,1640 | – 130 | – 100 | – 215 | – 170 | – 500 | – 475 |
| Yen (100) | 4,0725 | 4,0775 | + 90 | + 110 | + 180 | + 210 | + 495 | + 570 |
| DM | 3,1825 | 3,1855 | + 70 | + 85 | + 145 | + 172 | + 375 | + 440 |
| Florin | 2,8240 | 2,8265 | + 49 | + 59 | + 99 | + 118 | + 240 | + 295 |
| F.B. (100) | 15,6400 | 15,6500 | – 16 | – 6 | – 28 | – 13 | – 56 | – 18 |
| F.S. | 3,8000 | 3,8050 | + 90 | + 115 | + 195 | + 230 | + 515 | + 600 |
| L (1 000) | 4,6450 | 4,6550 | – 190 | – 130 | – 400 | – 315 | – 1160 | – 1000 |
| £ | 10,7900 | 10,8000 | – 30 | – 20 | – 55 | – 45 | – 135 | – 115 |

### TAUX DES EUROMONNAIES

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| $ E-U. | 6 3/4 | 7 | 6 1/2 | 6 5/8 | 6 3/8 | 6 1/2 | 6 3/8 | 6 1/2 |
| DM | 4 1/2 | 4 3/4 | 4 7/16 | 4 9/16 | 4 3/8 | 4 1/2 | 4 3/8 | 4 1/2 |
| Florin | 5 1/4 | 5 1/2 | 5 3/16 | 5 5/16 | 5 3/16 | 5 5/16 | 5 1/8 | 5 1/4 |
| F.B. (100) | 8 1/2 | 9 1/2 | 8 7/16 | 8 13/16 | 8 3/16 | 8 9/16 | 7 1/2 | 7 7/8 |
| F.S. | 1 | 2 | 4 3/8 | 4 1/2 | 4 1/8 | 4 1/4 | 4 | 4 1/8 |
| L (1 000) | 9 | 11 | 11 | 12 1/2 | 11 | 12 1/2 | 11 7/8 | 12 3/8 |
| £ | 11 | 11 1/4 | 10 9/16 | 10 11/16 | 10 3/16 | 10 5/16 | 9 1/2 | 9 5/8 |
| F. franç. | 7 1/2 | 8 | 7 1/2 | 7 5/8 | 7 3/8 | 7 3/4 | 7 1/4 | 7 5/8 |

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

# CONJONCTURE

## Une mariée trop belle ?

*(Suite de la première page.)*

Du coup, les Européens viennent d'établir une liste de produits alimentaires américains qui pourraient faire l'objet de représailles, si les Etats-Unis appliquaient les mesures de rétorsion annoncées.

Les escarmouches les plus graves dans la petite guerre commerciale que se livrent régulièrement Washington et Bruxelles ont jusqu'ici été évitées. En sera-t-il de même demain ?

Après les agriculteurs, les pétroliers... Houston la fabuleuse, le champignon capitaliste le plus extraordinaire des Etats-Unis, broie du noir depuis que l'or de la même couleur a vu chuter ses prix. Les banques du Texas doivent ajouter des millions de dollars à leurs réserves pour équilibrer les prêts branlants accordés dans l'industrie énergétique (1). Des coupes sévères sont enregistrées dans les services publics des Etats qui dépendent de l'énergie, ces derniers perdant à la fois sur les taxes à la production de pétrole et sur celles qui frappent les ventes d'essence. Ils connaissent aujourd'hui une austérité comparable à celle que connurent le Michigan, New-York et d'autres régions industrielles du Nord lorsque, il y a dix ans, les prix du pétrole grimpèrent en flèche. C'est probablement l'Oklahoma qui se trouve le plus affecté par le retournement économique, puisqu'il est à la fois producteur de pétrole et fournisseur de céréales.

### Pas de panique !

Ce paysage attristant et les autres phénomènes du nouveau cours économique ne doivent tout de même pas porter l'opinion à des comparaisons déprimantes. Le krach boursier de 1929 a enclenché un processus déflationniste de type cataclysmique : faillites en chaîne, chute de 25 % de la production mondiale (1932 par rapport à 1928), chute des prix des matières premières de 50 % et des produits finis de... 67 %. Quant au taux de chômage, il était monté à 40 % de la population active en Allemagne, à 37,5 % aux Etats-Unis et à 26,5 % en France ! Les fameux « stabilisateurs automatiques » que sont aujourd'hui les prestations de la Sécurité sociale et les indemnités de chômage maintiennent une demande qui éviterait de tels effondrements.

C'est de manière concertée que cinq des pays les plus riches du monde se sont entendus le 22 septembre dernier, dans une salle de l'hotel Plaza à New-York, pour que le dollar baisse. En sept mois il a perdu près du tiers de sa valeur, ce qui s'apparente à un atterrissage en douceur.

Que les Etats-Unis, après avoir fait preuve pendant tant d'années d'une douce désinvolture *(benign neglect)*, ne tournent plus le dos aujourd'hui à l'idée d'une conférence internationale destinée à discuter d'une réforme du système monétaire (réclamée à cor et à cri par la France), voilà qui va plutôt dans le bon sens. Les estimations selon lesquelles la croissance pourrait tourner autour de 3 % dans les pays industrialisés en 1986 et 1987 sont également réconfortantes.

### Deux nuages

Enfin, le lancement par le Japon d'un important plan de relance devrait avoir, comme la baisse des taux d'intérêt attendue, un impact positif sur l'économie mondiale.

Cela dit, deux gros nuages restent suspendus à l'horizon. Le premier a trait à ce que des spécialistes américains ont appelé la *« glut economy »*, l'économie engorgée dans l'Occident de produits, de stocks, qu'il s'agisse – on l'a vu – de céréales mais aussi d'immeubles de bureaux, de voitures automobiles ou d'ordinateurs. Selon M. Denison, économiste à la Brooking Institution, *« les Etats-Unis n'ont jamais eu autant de réserves oisives de capacité de production depuis les années 30 »*. La reprise relativement vigoureuse amorcée il y a trois ans n'a pas suffi à résorber les excédents. On ne voit pas ce qui pourrait changer sur ce terrain dans les mois à venir.

Dans le tiers-monde, deuxième zone de troubles pour l'économie internationale, la chute des cours des matières premières aggrave la situation des pays endettés, qui, grâce au plan Baker – approuvé lors de la dernière assemblée générale du FMI, – espéraient pouvoir « souffler » un peu. Pour compenser la forte baisse du prix des métaux par exemple, certains pays ont augmenté leur production, ce qui – cercle infernal – a contribué à faire encore chuter les cours.

On aurait pu penser que la baisse des prix du pétrole allait aider les pays pauvres importateurs. Selon une étude que vient de publier la Banque Paribas (2), l'impact des effets positifs sera faible soit parce que les achats de pétrole sont modestes, soit parce que ces pays connaissent une autosuffisance énergétique. En outre, la baisse du prix de l'énergie concerne vingt-deux nations en développement qui, en 1985, réalisaient plus de 30 % de leurs exportations grâce au secteur pétrolier. Tous ces pays connaissent des difficultés pour boucler leurs comptes extérieurs. Globalement, les gains réalisés par les pays en développement (PVD) importateurs nets de pétrole ne compenseront pas les pertes enregistrées par les PVD pétroliers (3).

Rarement la conjoncture internationale, on le voit, a été si contrastée. Un vent chaud aussi bien qu'un vent glacial peut souffler. Comme les nations sont de plus en plus « interactives », la vigilance de leurs responsables ne peut être prise en défaut.

PIERRE DROUIN.

(1) *International Herald Tribune* du 9 avril 1986, et article de Paul Fabra dans « le Monde de l'économie » du 15 avril.

(2) *Le Monde* du 9 avril.

(3) *The Economist*, dans son numéro du 12 avril, donne un son de cloche différent, mais son optimisme sur la situation future du tiers-monde ne pourrait être fondé, selon nous, que si la croissance des pays industrialisés repartait à un bon rythme, entraînant dans son sillage la plupart des nations en développement, dont 80 % des exportations vont vers les pays riches.

## Il était une fois le Plan

C'est fini, on ne parle plus du Plan. Dans son discours d'investiture, M. Jacques Chirac n'en a soufflé mot, enterrant une institution que les socialistes avaient laissé mourir à petit feu. Ce qui fut pour le général de Gaulle une *« ardente obligation »* était devenu une pénible obligation à laquelle on finissait par se plier, comme par habitude.

Les ans en sont la cause. Ce qui se justifiait aux premiers jours de la Libération, quand il fallait tout reconstruire, a perdu sa raison d'être. Les pouvoirs publics, au demeurant, se sont donné d'autres moyens d'intervenir, ne serait-ce qu'au travers du budget ou des lois-programmes.

Enfin, les conjoncturistes ont appris à leurs dépens qu'il ne suffisait pas de décréter un taux de croissance pour que celui-ci se réalise. Comme tout le monde, ils ont buté sur la crise et ne s'en sont pas remis. Le 21 juillet 1976, MM. Giscard d'Estaing, président de la République, et Chirac, premier ministre, signaient la loi portant approbation du VIIe Plan. Celui-ci prévoyait, pour la période 1976-1980, une croissance moyenne de 6 % par an. L'expansion fut moitié moindre.

La gauche oublia cette leçon, comme elle oublia qu'il avait fallu réactualiser ce VIIe Plan et que le VIIIe Plan ne fut même pas présenté au Parlement, M. Raymond Barre craignant de toute évidence de donner corps aux dissensions de sa majorité. Décidés à rompre avec le capitalisme, les socialistes n'en continuèrent pas moins de proclamer que le Plan était à leurs yeux *le « régulateur global de l'économie »*.

Cependant, confrontés à de dures réalités, ils ne parvinrent pas à leurs fins malgré la réforme conçue et réalisée par Michel Rocard. C'est en catastrophe que le IXe Plan sera élaboré, juste après le 23 mars 1983, c'est-à-dire dans la foulée de la nouvelle politique de rigueur, qu'il ne fera que confirmer.

### Un réalisme salutaire

Pour la petite histoire, on retiendra que quatre hommes eurent la tâche presque impossible de rédiger en trois semaines le projet de première loi de plan : Jean Le Garrec et Hubert Prévot, l'un en tant que secrétaire d'Etat, l'autre comme commissaire général ; mais aussi, et peut-être surtout, François-Xavier Stasse et Henri Guillaume, le premier membre du secrétariat de la présidence de la République, le second membre du cabinet du premier ministre. Ardents défenseurs de la politique de rigueur à laquelle finit par se rallier l'Elysée, ils s'ingénièrent à imposer par la loi la nouvelle orientation économique. Un réalisme salutaire avait prévalu.

Mais, en procédant de la sorte, la gauche ne faisait que confirmer l'impression que la conception du Plan dépendait de l'exécutif, et de lui seul. Dès lors, pourquoi en débattre ? L'indifférence du citoyen n'eut d'égal que celle du député qui ne se soucia pas de suivre l'exécution du Plan comme la loi l'y autorisait.

On ne parla plus du Plan, même pendant la campagne électorale, comme l'a opportunément rappelé M. Giscard d'Estaing à la tribune de l'Assemblée nationale. Le seul qui ait à s'en soucier aujourd'hui est M. de Charette, à qui on l'a confié en même temps que... la fonction publique. Le nouveau ministre semble avoir pris du bout des doigts ce cadeau empoisonné. Le Plan est devenu pour lui *« un centre d'études et de prévision de l'Etat, un lieu de rencontre entre partenaires sociaux qui travaillent en commun portes fermées »*. Sans plus.

Pourtant, le naufrage n'était pas total. Les socialistes avaient tout de même réussi quelque chose d'original, à savoir la nouvelle orientation régionale du Plan. Les contrats passés avec les régions sont considérés comme un succès. Ils engagent l'Etat sur cinq ans, et il est avéré que l'exécution financière a, jusqu'ici, été conforme aux prévisions. Pour 1984 et 1985, l'Etat a consacré 16 milliards de francs à la mise en œuvre des contrats de plan Etat-régions, ce qui représente 41 % des engagements totaux, qui s'élèvent à 39 milliards de francs. Mais cela ne regarde pas M. de Charette. C'est à M. Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, qu'a été confiée la charge de la planification décentralisée. Comme si, d'un dernier coup de pouce, on avait voulu retirer à la couronne son dernier fleuron.

FRANÇOIS SIMON.









# AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS




## SOCIÉTÉ NATIONALE D'INVESTISSEMENT




### SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

L'assemblée générale ordinaire réunie le 15 avril 1986 sous la présidence de M. Henri Parent a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1985 et les résolutions qui lui étaient proposées.

Elle a ainsi décidé la mise en paiement d'un dividende net de 48 F (52,44 F avec l'avoir fiscal), en progression de 4,35 % par rapport à celui distribué l'année précédente.

Ce coupon sera mis en paiement le 16 avril 1986 aux guichets suivants :

- Crédit industriel et commercial de Paris ;
- Banques du groupe CIC ;
- Banque Indosuez ;
- Société Générale ;
- Banque nationale de Paris ;
- Crédit commercial de France ;
- Crédit lyonnais ;
- Banque générale du Phénix.

**Les actionnaires *ont la possibilité de réinvestir une somme équivalant au montant* de leurs dividendes bruts pour souscrire des actions nouvelles en franchise *totale de droit d'entrée jusqu'au 16 juillet 1986.***

Dans son allocution, le président a notamment indiqué que la valeur liquidative de l'action s'établissait le 14 avril 1986 à 1 171,46 F, en progression de 12,4 % par rapport au début de l'exercice.




*Les résultats* de la *Société Marseillaise de Crédit serons présentés* à l'assemblée générale qui se tiendra le 16 mai 1986.

Le total du bilan atteint 15,229 milliards de francs contre 13,697 milliards de francs en 1984, soit une augmentation de 11,18 %. Au 31 décembre, les ressources totales au bilan s'élevaient à 9,87 milliards de francs (+ 8,7 %), tandis que les remplois progressaient de 8,3 % avec un total de 6,47 milliards de francs. En capitaux moyens sur l'année, cette croissance ressort respectivement à + 5,9 % et + 16,7 %.

A noter que la SMC a dû émettre en 1985 400 millions de francs d'emprunts obligataires pour se doter d'une marge complémentaire par rapport à l'encadrement et ainsi mieux répondre aux besoins de sa clientèle. Les frais d'émission de cet emprunt ont été entièrement amortis sur l'exercice.

Son produit net bancaire s'accroît de 6,9 % par rapport à 1984 (+ 2,2 points que l'inflation). Le résultat brut d'exploitation augmente de 8,07 %. Les OPCVM qu'elle gère s'élevaient, en fin d'année, à 1,8 milliard de francs (+ 67 %). Ainsi la Société Marseillaise de Crédit, *placée sous la présidence de M. Jean-Paul Escande*, voit-elle les tendances positives de son exploitation s'affirmer malgré les baisses de taux successives intervenues depuis 1983.

Très sensible — comme d'ailleurs nombre d'établissements régionaux — aux fluctuations du taux du marché monétaire, puisqu'elle ne *réemploie* en crédits à la clientèle que 60 % des dépôts qu'elle collecte (le solde de ces dépôts étant replacé sur le marché), la SMC a donc compensé *cette diminution du prix de l'argent principalement* grâce à un développement accéléré de l'activité commerciale de son réseau, à une gestion active sur les marchés de sa trésorerie excédentaire et à la croissance des produits financiers qui ont apporté une contribution conséquente à la formation des résultats.

*Les résultats font ainsi apparaître un bénéfice net de* 16,028 millions de francs contre 14,538 millions de francs un an plus tôt, soit une progression de 10,2 %, après dotation aux comptes de provision (et compte tenu des reprises) de 30,5 millions de francs contre 19,2 millions de francs en 1984.

*Il convient par ailleurs de souligner l'augmentation* de 20 % du bénéfice consolidé (19,361 millions de francs contre 16,100 millions de francs), illustration significative des premiers effets concrets de la politique de groupe initiée par la SMC dans le cadre de son plan de développement à trois ans.

La *Société Marseillaise* de Crédit devrait *poursuivre* sa croissance et adapter son activité traditionnelle au contexte nouveau de la profession *(désinflation et banalisation) en se fondant sur quatre options majeures* :

— le développement accéléré de sa clientèle de PME et de particuliers ;

— la *maîtrise des frais généraux pour* dégager une capacité d'investissements permettant une plus grande modernisation de ses structures administratives et informatiques ;

— le développement d'activités nouvelles, particulièrement dans le domaine financier et à travers une politique de groupe ;

— la *participation active de l'ensemble* du personnel à l'évolution de la maison.

## Cie MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE (CMM)

Le conseil d'administration, réuni le 11 avril sous la présidence de M. Roland Haas, a examiné les comptes de l'exercice 1985 et mis au point le rapport qui sera présenté à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à *167 millions de francs contre* 154 MF l'année précédente, en valeurs comparables. *Pour la société* mère, le *chiffre* d'affaires est de 84 MF alors qu'il était de 87 MF en 1984.

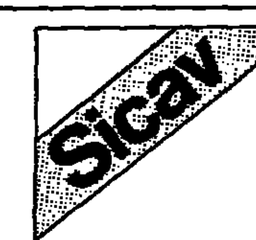
Le bénéfice net consolidé est de 4,1 MF dont 3,4 MF part du groupe contre respectivement 4,3 et 3,5 MF l'année dernière. Le résultat de 1985 tient compte, pour la première fois, de la consolidation, par mise en équivalence des comptes, de la Société minière d'Anglade (SMA) et de sa filiale *Eurotungstène-poudres*. La *quote-part* dans les résultats de 1985 des sociétés *ainsi mises en équivalence* est de 0,37 MF.

Le résultat net de CMM (société mère) ressort à 2,6 MF contre 2,4 MF en 1984. Ce bénéfice prend en compte, à concurrence de 0,8 MF, un profit provenant de l'application des règles fiscales relatives au report en arrière de l'impôt sur les bénéfices *(carry back)*.

*Le conseil proposera à l'assemblée générale* la mise en distribution d'un dividende de 10 F par action donnant droit à un avoir fiscal de 5 F, soit un revenu global de 15 F contre, respectivement, 15 F et 22,50 F pour l'exercice précédent, dividende s'appliquant à un capital augmenté au cours de l'exercice de 11 %.

*Le président a rendu compte au* conseil des mesures prises par la direction de la SMA pour faire face à la situation difficile créée par la chute des cours du tungstène. Il a précisé que, bien que ces mesures s'avèrent pour l'instant efficaces, la situation de la SMA demeure préoccupante.

Enfin, le conseil a approuvé un projet de *fusion-absorption* par CMM de sa filiale à 81 %, ATG (tôlerie fine pour l'électronique et l'informatique). Cette opération est destinée à renforcer la structure financière des deux entreprises au moment où ATG, en plein développement, réalise un important programme *d'investissements*.




***Siège Social***
***160-166, Bd. Haussmann***
***75008 PARIS***
***Tél. 45-62-11-89 +***

Au cours de l'année 1985, *BOURDAIS INVESTISSEMENT*, département spécialisé de BOURDAIS S.A., Conseil en immobilier d'entreprise, a vendu à des investisseurs français et étrangers sur l'ensemble du territoire, pour 1,250 milliards de francs d'actifs immobiliers appartenant à des groupes industriels et commerciaux, ou construits par des promoteurs. Ce montant de transactions correspond à plus de 10% du volume global de l'investissement locatif réalisé en France par les investisseurs institutionnels français et étrangers, durant cette même période, en immobilier d'entreprise.

L'une des transactions les plus prestigieuses *aura été la vente par* BOURDAIS INVESTISSEMENT, *de la totalité de l'immeuble du Pub* Renault sur les Champs-Elysées.

## ACCOR

**Profits 1985**
**en croissance de 25,5 %**

Le conseil d'administration d'ACCOR, *réuni le 15 avril 1986*, a *arrêté* les comptes de l'exercice 1985.

Le volume d'affaires consolidé du groupe s'est élevé à 11 789 millions de francs, en progression de 19,6 % sur 1984, les activités internationales représentant 46,6 % de ce total.

Le *bénéfice net consolidé*, après impôt, part du groupe, s'établit à *208,5 millions de francs*, *contre* 142 millions en 1984 ; hors éléments exceptionnels, il s'établit à *178,2 millions de* francs, soit une augmentation de 25,5 %.

Compte tenu des actions émises par suite de *conversions* d'obligations et d'exercice de bons de souscription, le *bénéfice net courant par action s'élève* à 19,04 francs contre 16,11 francs en 1984, soit une croissance de *18,2 %*.

La marge brute d'autofinancement de l'exercice s'élève à 546,8 millions de francs, en augmentation de 33 % sur 1984.

*Au niveau de la société* mère ACCOR, le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à *1 035* millions de francs et le bénéfice net comptable s'établit à 85,8 millions de francs.

*Le conseil d'administration proposera* à l'assemblée générale, qui sera réunie le 27 mai, la distribution d'un *dividende* de 5,80 francs par action (assorti d'un avoir fiscal de 2,90 francs, soit un revenu global de 8,70 francs). Ce dividende est en progression de 18,4 % sur celui payé au titre de 1984.

L'ensemble des objectifs que le groupe s'était fixés pour *1985*, tant en volume d'affaires qu'en résultat et marge brute d'autofinancement, ont été atteints, voire dépassés.

**1986 S'ANNONCE FAVORABLEMENT**

En hôtellerie traditionnelle, trente nouveaux hôtels s'ajouteront au parc existant, en France et dans le monde, parmi lesquels Sofitel à Chicago et Miami, Novotel à Madrid, Athènes, Zurich, Gand, Nouakchott, Cap-Vert, Louxor et Pattaya (Thaïlande), Ibis à San Francisco et Utrecht. Un nombre sensiblement équivalent d'hôtels seront *mis en chantier*.

En outre, dix hôtels une étoile formule un seront ouverts en 1986.

En restauration *publique*, trente-cinq nouveaux restaurants seront ouverts en *1986* ; *en restauration* collective, plus de cent cinquante nouveaux contrats doivent être *signés*. *Le Ticket-Restaurant* confortera sa position de leader mondial et dépassera le chiffre de cinq cents millions de titres émis.

On peut également citer :

— *Le rachat* à la Compagnie La Hénin des actions qu'elle détenait dans la *société* Sphère (*hôtels Ibis-Urbis*), qui porte la participation du groupe dans cette société à 94,4 % ;

— L'acquisition par voie d'O.P.A. (conjointe avec la SARI et Bouygues) de la *majorité* du capital de la société du CNIT à Paris-La Défense ;

— La création d'une société de gestion de parcs de loisirs.

A l'issue du premier trimestre, le volume d'activité et *les résultats* de l'ensemble du groupe connaissent une progression *satisfaisante, supérieure aux* objectifs annoncés.

## IMETAL

**GROUPE IMETAL 1985**

Le chiffre d'affaires consolidé des sociétés *industrielles devrait en 1985 être* de l'ordre de 8 milliards de francs contre *10,2 milliards* de francs en *1984* ; la réduction provient essentiellement de la diminution du chiffre d'affaires enregistrée par le groupe Penarroya et de celle de Copperweld, amplifiée dans son expression *en francs français par la baisse* du dollar.

Le résultat consolidé de l'ensemble industriel et commercial devrait, avant prise en compte des éléments exceptionnels constitués notamment par les plus-values de cessions d'actifs et des provisions exceptionnelles, être de l'ordre de 40 millions de francs (part des actionnaires) contre 166 millions de francs pour l'exercice précédent. Après prise en compte de ces éléments exceptionnels, le résultat consolidé devrait être d'environ 280 millions de francs.

Pour la société IMETAL, le résultat *courant est de 48,2 millions de francs* contre 54,4 millions de francs en 1984 ; compte tenu de produits *exceptionnels* pour 50,2 millions de francs, différence entre notamment des plus-values de cessions ou d'apport d'actifs de 83,8 millions de francs et des provisions pour *34 millions de francs, le résultat de* l'exercice s'établit à 98,4 millions de francs contre 41,6 millions de francs en 1984.

Le conseil d'administration proposera d'affecter le résultat de 98,4 millions de francs aux réserves.

## COGIFI

**Compagnie d'investissements français immobiliers**

*Le conseil d'administration* de COGIFI, société immobilière d'investissements, *s'est réuni le 15 avril 1986 afin* d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1985.

*Les* recettes locatives de *l'exercice* 1985, y compris les indemnités compensatrices dues par l'Etat, se sont élevées à 97 770 000 F, contre 88 955 000 F, en progression de 9,9 % par rapport à celles de l'exercice précédent. Les recettes totales, qui comprennent les produits accessoires et les produits financiers, ont atteint 105 786 000 F.

Après dotation de 11 446 000 F aux comptes d'amortissements et de provisions, contre 9 905 000 F, le résultat courant *s'établit à 71 201 000 F et le* bénéfice net, compte tenu des charges et produits afférents aux exercices antérieurs, à 72 243 000 F contre 67 819 000 F.

Au cours de l'exercice 1985, la société a réalisé un investissement d'un montant de 45 700 000 F dans l'acquisition de locaux à usage de bureaux situés à Noisy-Mont-d'Est, dans la ville nouvelle *de Marne-la-Vallée. Ces* locaux sont loués à la compagnie IBM.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 12 juin 1986, la distribution d'un dividende par action de 22 F, contre 20,80 F l'année *précédente*.

Il proposera également à une assemblée générale extraordinaire convoquée pour le même jour une refonte des statuts de la société, afin notamment de les mettre en harmonie avec la réglementation actuelle. Cette assemblée aura également à statuer sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, de son montant actuel à un montant maximum de 500 millions de francs.



## UNION IMMOBILIÈRE DE FRANCE

*Le conseil d'administration s'est réuni* le 11 avril 1986 sous la présidence de *M. Michel Caldaguès pour arrêter* les comptes de l'exercice 1985 et prendre *connaissance de l'activité de la société*.

Il est rappelé que l'Union immobilière de France a fusionné avec l'Union générale d'investissements immobiliers avec effet au 1er janvier 1985.

De ce fait, les recettes locatives enregistrées en 1985, qui s'élèvent à 227 900 000 F, y *compris* indemnités compensatrices et fruits du nouvel immeuble *d'Issy-lès-Moulineaux*, 30-32, rue Diderot, doivent être comparées à celles totalisées *par les deux sociétés* en 1984, soit 209 860 000 F.

Dans la même acception, la progression du bénéfice s'établit à 11,1 %, après incorporation de la plus-value dégagée par la cession des immeubles d'Aulnay-sous-Bois.

*Le conseil proposera à l'assemblée* générale ordinaire convoquée pour le *20 juin 1986* la *distribution d'un* dividende de 23,80 F par action contre *22,20 F en 1984*, *ménageant une affectation* de 0,45 F au report à nouveau.

Comme l'autorise la loi du 3 janvier 1983, il sera demandé à l'assemblée générale d'offrir aux actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement de leur dividende sous la forme d'actions de la société.

Poursuivant sa politique de rajeunissement du patrimoine, la société a procédé à la vente en bloc le 26 février 1986 de l'immeuble de 134 appartements qu'elle avait construit à Grenoble en 1966. Elle a décidé l'acquisition en l'état futur d'achèvement d'un immeuble de bureaux de 4 500 m² situé à Rueil-Malmaison à toute proximité de la station du RER. Sa mise en exploitation est prévue dans le courant du troisième trimestre 1987.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires *seront réunis en* assemblée générale extraordinaire en *vue d'autoriser* le conseil d'administration à augmenter, en une ou plusieurs *fois*, le capital social d'un *montant maximum* de 200 millions de francs en nominal, cette faculté *n'étant demandée qu'à* toutes fins éventuelles.

## *Sicav du Crédit Mutuel*

## Assemblées Générales Ordinaires du 27 mars 1986

### Epargne Industrie

L'Assemblée *Générale Ordinaire, réunie le 27 mars* 1986 *sous la présidence* de M. Gérard GALICHON, Président du Conseil d'Administration, *a entendu les rapports du Conseil d'Administration* et du Commissaire aux Comptes et approuvé les comptes qui lui étaient présentés.

*Les sommes distribuables au titre de l'exercice 1985, s'élèvent à* 103 980 057,59 F et permettent la distribution d'un dividende net de 26,33 F, *auquel s'ajoute un crédit d'impôt de* 3,34 F *soit un revenu global* de 29,67 F.

*Le Conseil d'Administration réuni à l'issue de l'Assemblée Générale* a décidé la mise en paiement de ce dividende le 28 mars 1986.

Le dividende *est ainsi ventilé:*

- 13,11 F représentent la fraction des revenus des obligations françaises non indexées, *assortis d'un impôt déjà payé au Trésor de 0,62 F*; revenus bénéficiant de l'abattement de 5000 F ou bien soumis au prélèvement forfaitaire libératoire, actuellement de 26 %.
- 13,22 F représentent le solde des revenus assortis d'un impôt déjà payé *au* Trésor de 2,72 F *soit au total: 15,94 F; dont 9,20 F* (crédit d'impôt compris) ouvrant droit, éventuellement, à l'abattement fiscal *de 3000 F sur les dividendes d'actions françaises, et dont* 0,52 F de primes de remboursement non imposables.

*Les actionnaires* pourront *réinvestir le montant de leur dividende* en actions de la société, en exonération totale de droit d'entrée pendant *une période de trois mois à compter du 28 mars 1986.*

### Epargne Long Terme

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 27 mars 1986 sous la présidence de M. Philippe de SAINTE FOY, Président du Conseil d'Administration, a entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et approuvé les comptes qui lui étaient présentés.

Les sommes distribuables au titre de l'exercice 1985, s'élèvent à 7 283 422,35 F et permettent la distribution d'un dividende net de 39,47 F, auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 2,06 F soit un revenu global de 41,53 F.

Le Conseil d'Administration réuni à l'issue de l'Assemblée Générale a *décidé* la *mise en paiement de ce dividende* le 28 mars 1986.

Le dividende est ainsi ventilé:

- 38,93 F représentent la fraction des revenus des obligations françaises non indexées, assortis d'un impôt déjà payé au Trésor de 2,06 F; revenus bénéficiant *de l'abattement de 5000 F ou bien soumis au* prélèvement forfaitaire libératoire, actuellement de 26 %.
- 0,54 F représente le solde des revenus.

Les actionnaires pourront réinvestir le montant de leur dividende en actions de la société, en exonération totale de droit d'entrée pendant une période de trois mois à compter du 28 mars 1986.

*Dépositaire: Caisse Centrale du Crédit Mutuel*

## Sicav — Banque Populaire

***UNE ENERGIE NOUVELLE EN FRANCE.***

**1823 guichets à votre service**

| Situation au 27.3.1986 | Actif net (en millions de francs) | Valeur liquidative de l'action (en francs) | Dernier dividende mis en paiement (en francs) | Répartition de l'actif (en %) : Valeurs françaises | Valeurs étrangères | Autres emplois | Liquidités |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Sicav actions** | | | | | | | |
| Valeurs françaises — **FRUCTIFRANCE** | 3 067,55 | 709,40 | 23,26 (1985) | 91,84 | 2,79 | – | 5,37 |
| **A.A.A.** Actions Agro-Alimentaire | 245,16 | 640,58 | – | 91,52 | 5,21 | – | 3,27 |
| Valeurs internationales — **PLANINTER** | 392,27 | 870,48 | 26,19 (1985) | 51,22 | 44,21 | – | 4,57 |
| Valeurs diversifiées — **VALOREM** | 366,58 | 478,01 | 12,71 (1985) | 54,73 | 39,37 | – | 5,90 |
| **FRUCTIVALOR** | 472,20 | 447,24 | 15,73 (1985) | 54,55 | 42,44 | – | 3,01 |
| **Sicav obligations** | | | | | | | |
| Revenus trimestriels — **FRUCTIDOR** | 380,74 | 249,35 | 5,00* (acomptes) | 96,82 | 2,16 | – | 1,02 |
| **SICASDEN** (Casden Banque Populaire) | 154,39 | 754,41 | 15,00* (acomptes) | 82,70 | – | – | 17,30 |
| Valorisation du capital — **FRUCTI-CAPI** (Obligations françaises) | 775,20 | 284,97 | – | 86,67 | – | – | 13,23 |
| **FRUCTI-ECU** (Obligations en monnaies composant l'Ecu) | 503,46 | 541,93 | – | 52,28 | 41,81 | – | 5,91 |
| Obligations de première catégorie — **FRUCTI-PREMIERE** | 767,27 | 12.551,28 | 778,64 (1985) | 93,59 | – | – | 6,41 |
| **Sicav court terme** | | | | | | | |
| **FRUCTIVAR** | 3.733,75 | 76.065,54 | – | 78,95 | – | 18,70 | 2,35 |
| **FRUCTI-ASSOCIATIONS** | 1.919,31 | 1.235,95 | 2,18 | 84,16 | – | 2,95 | 12,89 |
| **VALORG** (Casden Banque Populaire) | 1.161,26 | 1.390,48 | 4,99 (1985) | 65,57 | – | 30,26 | 4,17 |
| **PARNASSE VALOR** (Casden Banque Populaire) | 108,02 | 1.072,08 | 7,70 | 70,45 | – | 28,19 | 1,36 |

* Dernier coupon trimestriel versé

# MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS

16 avril

### Fort repli : – 2,7 %

*Paradoxalement — mais le paradoxe n'est qu'apparent — la Bourse de Paris a fortement baissé mercredi alors que le projet de loi de finances rectificative comportait une série de mesures (voir page 27) plutôt favorables à la communauté financière, notamment la suppression de l'IGF et l'alignement du régime des actions sur celui des obligations en matière d'abattement fiscal.*

*En fait, ce qui préoccupe les boursiers depuis quelques jours, c'est le « non-écrit », à savoir la rumeur selon laquelle la taxation forfaitaire sur les revenus de valeurs mobilières (actuellement de 16 %) pourrait être relevée à 20 %, voire 25 %, sans aucune confirmation toutefois jusqu'à présent.*

*Du coup, la baisse des actions françaises, qui se limitait à 0,7 % à l'issue de la séance du matin (après un repli initial de 0,3 %), s'est fortement accentuée en séance officielle puisqu'elle atteignait 2,8 % à l'approche de la clôture. Parmi les valeurs les plus affectées figurent Saint-Louis Bouchon et Screg, deux titres* réservés à la baisse, *pour la troisième fois consécutive dans le cas précis de Screg. Télémécanique, Navigation mixte, Locafrance, Crouzet, Legrand et Leroy-Somer ont également perdu du terrain. Coté hausses, à signaler la progression de Bouygues.*

*La perspective d'un rétablissement de l'anonymat sur l'or a fait progresser le 4,5 % 1973 (+ 4 %), mais le lingot et le napoléon reculaient respectivement à 79 500 F (– 1 800 F) et 538 F (– 12 F), le marché craignant de toute évidence un retour des ventes.*

*Sur le MATIF, où l'activité était un peu supérieure à la moyenne (plus de 3 000 contrats traités vers 13 heures), l'échéance décembre 1986 (dernier cours) régressait à 112,15 contre 112,95 la veille, alors que le ton était maussade sur le marché obligataire.*

## NEW-YORK

### Nouveau record

Wall Street a enregistré, mercredi, une progression record, l'indice Dow Jones des principales valeurs industrielles s'inscrivant en clôture à 1 848 points, soit un gain de 38 points sur la veille. Le précédent record avait été établi le 27 mars, à 1 822 points. Les hausses ont largement prévalu, puisque 1 289 valeurs ont monté, 392 se sont repliées, et 344 sont restées inchangées.

L'activité a été favorisée autour du Big Board par la perspective d'une réduction du taux d'escompte de la Réserve fédérale (Fed), à la suite de la nouvelle baisse des taux d'intérêt à court terme. Quelque peu rassurés quant aux développements du conflit américano-libyen, les investisseurs ont bien accueilli le recul du dollar et des prix pétroliers.

Parmi les valeurs les plus actives, on notait American Telephone, avec plus de 6 millions de titres échangés, US Steel, Eastman Kodak et Travelers Corp, avec plus de 2 millions de titres traités. Le volume total des transactions a porté sur 178,83 millions de titres, contre 123,5 millions de titres à la séance précédente.

| VALEURS | Cours du 15 avril | Cours du 16 avril |
|---|---|---|
| Alcoa | 41 7/8 | 42 3/8 |
| A.T.T. | 22 1/2 | 24 1/2 |
| Boeing | 57 | 58 3/8 |
| Chase Manhattan Bank | 46 5/8 | 48 1/8 |
| Du Pont de Nemours | 73 1/2 | 76 |
| Eastman Kodak | 58 3/4 | 60 1/4 |
| Exxon | 56 7/8 | 56 3/4 |
| Ford | 82 | 83 5/8 |
| General Electric | 77 3/8 | 78 |
| General Motors | 83 7/8 | 84 1/2 |
| Goodyear | 31 1/8 | 31 5/8 |
| I.B.M. | 152 5/8 | 154 7/8 |
| I.T.T. | 45 1/4 | 46 1/8 |
| Mobil Oil | 30 | 29 3/4 |
| Pfizer | 58 7/8 | 62 1/4 |
| Schlumberger | 31 | 30 7/8 |
| Texaco | 32 1/4 | 32 1/2 |
| U.A.L. Inc. | 56 7/8 | 60 7/8 |
| Union Carbide | 22 3/8 | 23 1/4 |
| U.S. Steel | 20 1/2 | 20 1/8 |
| Westinghouse | 56 7/8 | 57 3/8 |
| Xerox Corp. | 86 1/4 | 86 7/8 |

## AUTOUR DE LA CORBEILLE

**LYONNAISE DES EAUX : BÉNÉFICE EN HAUSSE DE 80 %.** — La société Lyonnaise des eaux annonce, pour l'exercice 1985, un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 270 millions de francs environ, contre 149 millions l'année précédente, soit une augmentation de 80 %. La société a décidé de porter le dividende net à 29 F pour 1985, contre 22 F précédemment.

**CHARGEURS SA : ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES.** — Chargeurs SA va augmenter son capital de 10 %, par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites, à raison d'une pour dix, pour le porter à 584,21 millions de francs. Le conseil d'administration de la société propose un dividende de 9 F, avoir fiscal compris, égal à celui de l'exercice précédent, pour l'ensemble des actions anciennes et nouvelles qui composeront le capital. Le groupe Chargeurs SA a dégagé, en 1985, un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 495 millions de francs, en hausse de 54,2 %.

### INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

| | 15 avril | 16 avril |
|---|---|---|
| Valeurs françaises | 141,9 | 139,7 |
| Valeurs étrangères | 113,1 | 111,6 |

### Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

| | 15 avril | 16 avril |
|---|---|---|
| Indice général | 378 | 368,5 |

### TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 17 avril ........ 7 3/4 %

### COURS DU DOLLAR A TOKYO

| | 16 avril | 17 avril |
|---|---|---|
| 1 dollar (en yens) | 177,65 | 176,40 |

| VALEURS | % du nom. | % du coupon |
|---|---|---|
| 3 % | 37 | 1 627 |
| 5 % | 98 10 | 1 027 |
| 3 % amort. 45-54 | .... | 2 129 |
| Emp. 7 % 1973 | 7770 | .. |
| Emp. 8,80 % 77 | 121 | 7 932 |
| 9,80 % 78/93 | 105 90 | 7 491 |
| 8,80 % 78/86 | 101 | 3 038 |
| 10,80 % 79/94 | 109 | 6 658 |
| 13,25 % 80/90 | 111 80 | 11 544 |
| 13,80 % 80/87 | 108 20 | 6 919 |
| 13,80 % 81/89 | 114 | 3 478 |
| 16,75 % 81/87 | 111 35 | 10 050 |
| 16,20 % 82/90 | 126 80 | 4 172 |
| 16 % juin 82 | 128 40 | 13 677 |
| E.D.F. 7,8 % 61 | 154 50 | 3 482 |
| E.D.F. 14,5 % 80-92 | 118 50 | 11 548 |
| Ch. France 3 % | 152 | .. |
| CNB Bques janv. 82 | 104 45 | 3 132 |
| CNB Paribas | 107 55 | 3 132 |
| CNB Suez | 107 50 | 3 132 |
| CNI janv. 82 | 104 20 | 3 132 |
| CRH 10,90% déc.85 | 120 20 | 2 803 |

# BOURSE DE PARIS — Comptant — 16 AVRIL

### Actions au comptant

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Acier Peugeot | 342 30 | 358 |
| A.G.F. (St Cent.) | 8100 | 7780 |
| André Roudière | 208 70 | 202 |
| Applic. Hydraul. | 630 | 625 |
| Arbel | 129 10 | 134 30 |
| Asturg | 276 50 | 278 |
| Avenir Publicité | 1249 | 1250 |
| Bain C. Monaco | 618 | 615 |
| Banque Hypoth. Eur. | 436 | 453 |
| B.G.I. | 362 | 362 |
| Blanzy-Ouest | 494 | 504 |
| B.N.P. Intercontin. | 303 | 344 d |
| Bénédictine | 4300 | 4128 o |
| Bon-Marché | 499 | 470 |
| Calf | 1015 | 1020 |
| Cambodge | 332 80 | .... |
| C.A.M.E. | 241 | 250 60 |
| Campenon Bern. | 234 | 240 |
| Carbone-Lorraine | 652 | 679 |
| C.E.G.Frig. | 550 | 590 |
| Centen. Blanzy | 2251 | 2341 d |
| Centrest (Ny) | 205 | 222 50 |
| Cerabati | 102 40 | 94 o |
| Chambourcy (M.) | 1160 | 1021 o |
| Champex (Ny) | 190 | 180 10 |
| C.I.C. (Financ. de) | 335 | 340 |
| C.I. Maritime | 425 | 424 50 |
| Citram (B) | 212 | .... |
| Clause | 980 | 965 |
| Cofradel (Ly) | 670 | 696 d |
| Cogifi | 551 | .... |
| Comiphos | 460 | 458 50 |
| Cie Industrielle | 4580 | 4580 |
| Comp. Lyon-Alem. | 378 | 375 |
| Concorde (La) | 1600 | 1600 |
| C.M.P. | 22 85 | 23 70 d |
| Crédit (C.F.B.) | 640 | .... |
| Créd. Gén. Ind. | 1042 | 1084 |
| Cr. Universel (Cie) | 1151 | 1105 |
| Créditel | 193 | 195 |
| Darblay S.A. | 450 | 450 |
| Dauty Act. d. p. | 2290 | 2240 |
| De Dietrich | 1250 | 1200 |
| Delalande S.A. | 1303 | 1250 |
| Delmas-Vieilj. (Fin.) | 1140 | 1184 |
| Didot-Bottin | 551 | 585 |
| Drag. Trav. Pub. | 53 90 | 51 70 |
| Eaux Bass. Vichy | 1700 | 1768 |
| Eaux Vittel | 1277 | .... |
| Economats Centre | 708 | 680 |
| Electro-Banque | 529 | 510 |
| Electro-Financ. | 1185 | 1137 |
| Eli-Antargaz | 353 80 | 386 30 d |
| E.L.M. Leblanc | 600 | 576 |
| Enafi-Bretagne | 267 | 270 |
| Entrepôts Paris | 593 | 599 |
| Epargne (B) | 1700 | 2150 d |
| Europ. Accumul. | 127 | 120 70 |
| Eternit | 2245 | 2250 |
| Exor | 2950 | 2800 |
| Finalens | 219 | 224 |
| FIPP | 185 | 180 50 |
| Fane | 695 | 690 |
| Foncière (Cie) | 570 | 570 |
| Fonc. Agache-W. | 746 | 738 |
| Fonc. Lyonnaise | 3442 | 4035 |
| Foncina | 465 | 465 |
| Forinter | 1120 | 1125 |
| Fougerolle | 110 50 | 110 50 |
| France I.A.R.D. | 495 90 | 495 |
| France (La) | 6100 | 6010 |
| From. Paul Renard | 582 | 580 |
| GAN | 13230 | 12570 o |
| Gaumont | 553 | 569 |
| Gaz et Eaux | 2830 | 2717 o |
| Gévelot | 340 | .... |
| Gr. Fin. Constr. | 587 | 620 |
| Gds Moul. Paris | 417 | 420 |
| Groupe Victoire | 4980 | .... |
| G. Transp. Ind. | 419 | 436 |
| Immindo S.A. | 500 | 520 |
| Immoinvest | 359 50 | .... |
| Immobail | 555 | 557 |
| Immobanque | 869 | 870 |
| Immob. Marseille | 8400 | .... |
| Immofice | 670 | 697 |
| Invest. (Sté Cent.) | 3486 | 3620 |
| Jaeger | 247 | 247 90 |
| Lafitte-Bail | 610 | 600 |
| Lambert Frères | 80 30 | 94 70 d |
| Lille-Bonnières | 1059 | 1016 |
| Locabail Immob. | 879 | 840 |
| Loca-Expansion | 361 | 361 |
| Locafinancière | 490 | 492 |
| Locatel | 332 | 340 |
| Machines Bull | 79 50 | 76 60 |
| Magasins Uniprix | 198 | 193 |
| Magnant S.A. | 135 | 143 80 d |
| Maritimes Part. | 419 | 392 |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| M.H. | 96 10 | 99 |
| Métal Déployé | 480 | 460 |
| Mors | 197 90 | 190 |
| Naval Worms | 170 | 183 20 |
| Navig. (Nat. de) | 160 | 156 |
| Nicolas | 675 | 651 |
| OPB Paribas | 474 80 | 475 10 |
| Optorg | 209 | 210 |
| Origny-Desvroise | 275 | .... |
| Palais Nouveauté | 673 | 648 |
| Paribas-CIP | 1010 | 1004 |
| Paris France | 348 | 347 |
| Paris-Orléans | 244 40 | 277 70 d |
| Part. Fin. Gest. Im. | 1845 | 1897 |
| Pathé-Cinéma | 243 | 245 |
| Pechiney (cert. inv.) | 275 | 273 |
| Piles Wonder | 1120 | 1120 |
| Piper-Heidsieck | 701 | 700 |
| P.L.M. | 252 | 250 |
| Porcher | 380 | 377 |
| Providence S.A. | 2490 | 2442 o |
| Publicis | 1710 | 1710 |
| Raff. Souf. R. | 235 | 244 50 |
| Rhône-Poul. (c. inv.) | 595 | 639 d |
| Ricqlès-Zan | 142 | 147 80 |
| Rochefortaise S.A. | 221 70 | 196 60 |
| Rochette-Cenpa | 76 50 | 75 |
| Rosario (Fin.) | 210 | 210 |
| Rougier et Fils | 73 50 | .... |
| Sacer | 236 70 | 227 20 |
| Saciler | 25 10 | 25 40 |
| SAFAA | 300 | 312 |
| Safic-Alcan | 500 | 501 |
| SAFT | 1610 | 1600 |
| Saga | 290 | 292 |
| Salins du Midi | 480 90 | 485 |
| Santa-Fé | 187 50 | 187 90 |
| Satam | 169 70 | 150 30 |
| Saulnes | 89 | 85 50 |
| Saunier-Duval | 42 85 | 44 80 d |
| Savoisienne (M) | 140 | .... |
| SCAC | 316 | 320 |
| Semelle Maubeuge | 510 | 501 |
| S.E.P. (M) | 280 | 260 |
| Serv. Equip. Véh. | 96 | 92 50 |
| Sicl | 86 | 81 70 o |
| Sicotel | 430 | 430 |
| Sienra-Alcatel | 926 | 930 |
| Sovira | 330 | 343 20 |
| Siph (Plant. Hévéas) | 340 | .... |
| SMAC Acieroïd | 86 | 85 |
| Sté Générale-CIP | 1300 | 1350 |
| Sofal financière | 1772 | 1755 |
| Sofio | 345 | 345 |
| Soficomi | 867 | 867 |
| S.O.F.I.P. (M) | 138 30 | 141 80 |
| Sofragi | 1078 | 1087 |
| Souders Autog. | 590 | 590 |
| Sovabail | 830 | 831 |
| Speichim | 146 | 144 |
| S.P.I. | 690 | .... |
| Spie Batignolles | 611 | 710 d |
| Suez (Fin. de)-CIP | 1420 | 1420 |
| Stemi | 509 | 517 |
| Taittinger | 2027 | 1946 |
| Tissmet-Aequitas | 550 | 572 |
| Tour Eiffel | 481 | 516 d |
| Ulmer S.M.D. | 635 | 610 |
| Unibail | 824 | 828 |
| U.A.P. | 2650 | 2650 |
| Un. Imm. France | 828 | 829 |
| Un. Ind. Crédit | 1380 | 1355 |
| Usinor | 8 35 | 8 |
| U.T.A. | 2340 | 2250 |
| Vicat | 490 | 500 |
| Virax | 199 | .... |
| Waterman S.A. | 442 | .... |
| Brass. du Maroc | 124 30 | 124 70 d |

### Étrangères

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| A.E.G. | 1150 | .... |
| Akzo | 491 | .... |
| Alcan Alum | 245 | .... |
| Algemeine Bank | 1700 | 1692 |
| American Brands | 645 | 630 |
| Am. Petrofina | 336 | .... |
| Arbed | 500 | 470 |
| Asturienne Mines | 165 | .... |
| Bco Pop Espanol | 248 | 240 |
| Banque Morgan | 640 | 609 |
| Banque Ottomane | 1125 | .... |
| B. Régl. Internat. | 33100 | 33000 |
| Bt. Lambert | 526 | 529 |
| Canadian-Pacific | 98 50 | 94 |
| Commerzbank | 1080 | 1200 |
| Dart. and Kraft | 408 90 | 409 |
| De Beers (port.) | 45 30 | 52 d |
| Dow Chemical | 383 | 375 |
| Dresdner Bank | 1580 | 1585 |
| Gén. Belgique | 472 | 479 50 |
| Gevaert | 1080 | .... |
| Glaxo | 115 | 118 |
| Goodyear | 240 | 234 |
| Grace and Co | 373 50 | 385 50 |
| Gulf Oil Canada | 90 | 85 |
| Honeywell Inc. | 540 | 515 |
| Hoogovens | 250 | .... |
| I.C. Industries | 320 | 327 |
| Int. Min. Chem | 249 10 | .... |
| Johannesburg | 880 | 840 |
| Kubota | 13 50 | 13 50 c |
| Latonia | 280 | 276 |
| Mannesmann | 826 | .... |
| Midland Bank Plc | 61 30 | 60 50 |
| Mineral-Ressourc. | 67 | .... |
| Noranda | 99 40 | 95 40 |
| Olivetti | 50 | 51 |
| Pakhoed Holding | 175 | 182 |
| Pfizer Inc. | 437 | 440 |
| Procter Gamble | 585 | 580 |
| Ricoh Cy Ltd | 36 | 36 |
| Rolinco | 239 90 | 239 90 |
| Robeco | 261 50 | 257 10 |
| Rodamco | 407 | 408 |
| Saipem | 22 | 22 50 |
| Shell fr. (port.) | 87 20 | .... |
| S.K.F. Aktiebolag | 335 | .... |
| Sperry Rand | 406 | .... |
| Steel Cy of Can. | 148 | .... |
| Stilfontein | 53 | 50 60 |
| Swedish Match | 255 | 280 d |
| Tenneco | 269 | .... |
| Thorn EMI | 54 | 52 10 |
| Thyssen c. 1 000 | 543 | .... |
| Toray indust. inc | 22 | 21 50 |
| Vieille Montagne | 862 | 880 |
| Wagons-Lits | 944 | 955 |
| West Rand | 27 | .... |

### SECOND MARCHÉ

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Paternelle-R.D. | 3200 | 3300 |
| A.G.P. S.A. | 1625 | 1610 |
| Alain Manoukian | 580 | 600 |
| [illegible] | 354 | 339 |
| BAFIP | 1300 | 1278 |
| B.I.P. | 1270 | 1300 |
| Bolloré Technologies | 728 | 719 |
| Calberson | 652 | 684 |
| Cardif | 2050 | 2100 |
| Cap Gemini Sogeti | 1680 | 1640 |
| C.D.M.E. | 833 | 835 |
| C. Equip. Elect. | 208 50 | 206 |
| C. Occid. Forestière | 159 50 | 162 10 |
| Dafsa | 240 | 233 |
| Dauphin O.T.A. | 2100 | 2110 |
| Devanlay | 1200 | 1220 |
| Deville | 1075 | 1070 |
| [illegible]-Assurances | 588 | 580 |
| Editions Belfond | 280 | 290 |
| Elect. S. Dassault | 953 | 950 |
| Expand | 378 | 378 |
| Filipacchi | 732 | 783 d |
| Guy Degrenne | 1008 | 1008 |
| I.C.C. | 320 | 325 |
| IN Informatique | 546 | 545 |
| Loca-Investissement | 361 50 | 365 |
| [illegible] | 585 | 600 |
| Merlin Immobilier | 545 | 549 |
| Métallurg. Minière | 197 | 199 |
| M.M.B | 580 | 537 |
| Navale-Delmas | 745 | 743 |
| Om. Gest. Fin. | 390 | 398 |
| Petit Bateau | 270 | 280 |
| Petroligaz | 892 | 928 |
| Razel | 912 | 945 |
| St-Gobain Emballage | 1220 | 1175 |
| S.C.G.P.M. | 220 | 223 |
| [illegible] | 830 | 800 |
| S.E.P. | 1304 | 1529 |
| S.E.P.R. | 1649 | 1600 |
| Sofibus | 275 | 272 |
| Supra | 837 | 896 |
| Valeurs de France | 354 | 354 |
| Molex | 330 | 333 |

### Hors-cote

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Amrep | 34 | 31 30 o |
| C.E.M. | .... | .... |
| Cochery | 58 40 | .... |
| Coparex | 390 | 390 |
| Dubois Inv. (Cons.) | 605 | 600 |
| Hydro-Energie | 205 | .... |
| Révillon | 392 | 400 |
| [illegible] N.V. | 143 | 142 60 |
| S.M.T. Goupil | 442 | 445 |
| Sopalem | 212 | .... |
| S.P.R. | 219 | .... |
| [illegible] | 360 | .... |
| Union Brasseries | 140 50 | 141 |

### SICAV 16/4

| VALEURS | Émission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| A.A.A. | 682 24 | 665 60 |
| Actions France | 445 89 | 425 67 |
| Actions sélectives | 586 19 | 559 61 |
| Aedificandi | 652 46 | 622 86 |
| A.G.F. 5000 | 522 88 | 510 11 |
| A.G.F. ECU | 1214 25 | 1202 23 |
| A.G.F. Interfonds | 468 83 | 457 20 |
| A.G.F. OBLIG. | 1176 88 | 1173 01 |
| Agfimo | 679 55 | 662 98 |
| Altefi | 224 82 | 214 63 |
| A.L.T.O. | 199 95 | 190 88 |
| America-Valor | 782 13 | 746 66 ◆ |
| Amérique Gestion | 440 71 | 420 73 |
| Argonautes | 399 24 | 381 14 ◆ |
| Associc | 1220 22 | 1220 22 |
| Aurecic | 1217 50 | 1182 04 |
| Bourse-Investiss. | 462 40 | 441 43 |
| Bred Associations | 2647 90 | 2639 98 |
| Capital Plus | 1815 13 | 1815 13 |
| Colombia (ex W.I.) | 893 48 | 852 96 |
| Convertimmo | 397 10 | 381 83 |
| Cortal court terme | 11638 46 | 11638 46 |
| Cortexa | 984 63 | 939 98 |
| Crédister | 455 55 | 434 99 |
| Croiss. Mercure | 2631 02 | 2554 39 |
| Croiss. Immobil. | 637 44 | 608 53 |
| Croiss. Prestige | 340 57 | 325 13 |
| Démétar | 12552 01 | 12552 01 ◆ |
| Drouot-France | 610 93 | 583 23 |
| Drouot-Investiss. | 1070 74 | 1022 19 |
| Drouot-Sécurité | 257 51 | 245 83 |
| Drouot-Sélection | 151 63 | 144 75 |
| Ecucic | 1168 07 | 1140 96 |
| Eficoop Sicav | 10722 02 | 10695 28 |
| Energie | 257 48 | 245 80 |
| Epacic | 69540 68 | 69401 74 |
| Eparcourt Sicav | 7809 53 | 7790 05 |
| Epargne Associations | 24501 33 | 24464 63 |
| Epargne-Capital | 7820 13 | 7742 70 |
| Epargne-Croiss. | 1565 82 | 1495 77 |
| Epargne-Industr. | 736 50 | 703 10 |
| Epargne-Inter | 652 24 | 622 66 |
| Epargne-Long-Terme | 1728 21 | 1681 96 |
| Epargne-Oblig. | 199 39 | 194 05 |
| Epargne-Unie | 1228 94 | 1173 21 |
| Epargne-Valeur | 415 86 | 397 |
| Eparoblig | 1294 49 | 1291 91 |
| Eurocic | 10067 01 | 9810 51 |
| Euro-Croissance | 535 88 | 511 58 |
| Europe Investiss. | 1919 10 | 1832 08 |
| Financière Plus | 26250 08 | 25990 18 |
| Finord Placement | 61451 93 | 61146 20 ◆ |
| Finord Trimestriel | 1174 96 | 1157 60 ◆ |
| Finord Valorisation | 13079 98 | 12823 51 ◆ |
| Foncier Investiss. | 1173 80 | 1120 57 |
| Fonchal | 282 11 | 269 32 |
| France-Garantie | 333 19 | 332 52 ◆ |
| France-Investiss. | 577 07 | 550 90 |
| France-Net | 137 32 | 134 23 |
| France-Obligations | 460 38 | 445 92 |
| Francic | 402 48 | 384 23 |
| Fructi-Associations | 1243 35 | 1243 35 |
| Fructicapi | 301 41 | 298 96 |
| Fructidor | 265 68 | 261 75 |
| Fructifrance | 767 45 | 739 98 |
| Fructivar | 77373 37 | 77180 42 |
| Fructi ECU | 578 61 | 570 06 |
| Fructi-Première | 13232 78 | 13037 20 |
| Futuroblig | 1100 70 | 1099 80 |
| Gestilion | 63760 37 | 63601 37 |
| Gestion Associations | 152 35 | 149 |
| Gestion Mobilière | 725 63 | 693 68 |
| Gest. Rendement | 482 03 | 460 17 |
| Gest. Sél. France | 725 51 | 692 61 |
| Haussmann Associat. | 1248 06 | 1248 06 |
| Haussmann court terme | 1095 04 | 1095 04 |
| Haussmann-Epargne | 1351 84 | 1351 84 |
| Haussmann Oblicroiss. | 1287 03 | 1287 03 |
| Haussmann Obligation | 1634 83 | 1560 70 |
| Horizon | 1221 73 | 1166 16 |
| I.M.S.I. | 609 21 | 581 58 |
| Indo-Suez Valeurs | 757 25 | 722 91 |
| Ind. française | 13853 54 | 13581 90 |
| Interoblig. | 12242 96 | 11772 08 |
| Interselect France | 455 25 | 434 61 |
| Intervaleurs Indust. | 662 78 | 632 73 |
| Invest. net | 14494 43 | 14465 50 |
| Invest. Obligataire | 17308 88 | 17274 14 |
| Invest. Placements | 1183 58 | 1154 71 |
| Japacic | 152 73 | 145 80 |
| Jeunesépargne | 215 75 | 212 58 ◆ |
| Laffitte-crt-terme | 130357 13 | 130357 13 |
| Laffitte-Expansion | 875 21 | 835 52 |
| Laffitte-France | 343 21 | 327 66 |
| Laffitte-Japon | 315 17 | 300 88 |
| Laffitte-Oblig. | 160 23 | 152 96 |
| Laffitte-Rend. | 222 93 | 212 82 |
| Laffitte-Tokyo | 1140 30 | 1088 59 |
| Lion-Associations | 11659 32 | 11659 32 |
| Lion-Institutionnels | 24915 08 | 24852 93 |
| Lionplus | 72452 48 | 71735 11 |
| Livret portefeuille | 591 57 | 574 34 |
| Méditerranée | 154 94 | 147 91 |
| Mondiale Investissem. | 485 54 | 483 52 |
| Monecic | 5876 88 | 5876 88 |
| Multi-Obligations | 462 76 | 441 78 |
| Mutuelle Unie Sél. | 156 01 | 147 98 |
| Natio.-Assoc. | 6701 73 | 6698 35 |
| Natio.-Epargne | 13361 18 | 13228 89 |
| Natio.-Inter. | 1110 91 | 1080 59 |
| Natio.-Obligations | 537 63 | 523 24 |
| Natio.-Patrimoine | 1416 03 | 1378 13 |
| Natio.-Placements | 63114 14 | 63114 14 |
| Natio.-Revenus | 1154 | 1142 57 |
| Natio.-Sécurité | 51474 81 | 51474 81 |
| Natio.-Valeurs | 732 56 | 698 34 |
| Nord-Sud Développ. | 1257 | 1254 49 ◆ |
| Oblicoop Sicav | 1452 62 | 1424 14 |
| Oblilion | 1118 18 | 1088 26 |
| Optimavalor | 587 44 | 580 80 ◆ |
| Oriens-Gestion | 148 98 | 143 18 |
| Paneurope | 845 02 | 806 70 |
| Paribas Epargne | 14921 34 | 14891 56 |
| Paribas Gestion | 651 38 | 621 84 |
| [illegible]-Valor | 1078 43 | 1077 35 |
| Patrimoine-Retraite | 1615 80 | 1584 22 |
| Phénix Placements | 290 69 | 289 24 |
| Pierre Investiss. | 765 46 | 730 75 |
| Placement crt-terme | 69470 78 | 69470 78 |
| Placement J | 51883 88 | 51883 88 |
| [illegible]'Association | 22034 68 | 22034 68 |
| Province Investiss. | 512 20 | 488 97 |
| Rentacic | 174 56 | 172 08 |
| Revenus Trimestriels | 6156 32 | 6085 37 |
| Revenu Vert | 1228 84 | 1227 61 |
| St-Honoré Assoc. | 13807 59 | 13738 90 |
| St-Honoré Bio-aliment. | 673 24 | 642 71 |
| St-Honoré Pacifique | 481 96 | 460 10 |
| St-Honoré P.M.E. | 395 | 377 09 |
| St-Honoré Real | 11061 30 | 11007 27 |
| St-Honoré Rendement | 13080 88 | 12995 70 |
| St-Honoré Technol. | 755 74 | 721 47 |
| St-Honoré Valor | 12243 01 | 12146 84 |
| Sécuricic | 10798 01 | 10787 22 |
| Sécur. Mobilière | 431 92 | 412 33 |
| Sél.court terme | 12849 09 | 12753 44 |
| Sicaden (Caisse BP) | 800 77 | 788 94 |
| Sicav-Associations | 1305 79 | 1304 18 |
| S.F.I. fr. et étr. | 566 71 | 550 20 |
| Sicavimmo | 805 32 | 768 80 |
| Sicav 5000 | 333 11 | 324 19 |
| Sivefrance | 519 63 | 505 72 |
| Silvam | 389 40 | 388 71 |
| Silvarente | 234 01 | 227 75 |
| Silvinter | 397 53 | 385 89 |
| S.I.-Est | 1329 59 | 1289 30 |
| S.I.G. | 956 03 | 912 26 |
| S.N.I. | 1236 81 | 1180 73 c |
| Sofinvest | 558 57 | 533 24 |
| Sogepargne | 402 33 | 387 79 |
| Sogevar | 1057 43 | 1009 48 |
| Soginter | 1274 54 | 1216 74 |
| Soleil Investiss. | 526 60 | 502 72 |
| Technocic | 1256 09 | 1199 13 |
| U.A.P. Investiss. | 405 60 | 387 21 |
| Uni-Associations | 108 49 | 108 49 |
| Unifrance | 441 09 | 421 09 |
| Unifoncier | 1319 82 | 1259 02 |
| Uni-Garantie | 1422 98 | 1395 03 |
| Unigestion | 884 77 | 844 85 |
| Uni-Japon | 1348 27 | 1287 13 |
| Uni-Régions | 2440 13 | 2329 48 |
| Unirente | 2427 95 | 2348 11 |
| Univer | 164 12 | 164 12 |
| Univers-Obligations | 1512 28 | 1482 55 |
| Valorem | 501 11 | 488 89 |
| Valoblig | 59866 75 | 58274 01 |
| Valorg | 1398 94 | 1397 54 |
| Valrel | 74171 14 | 74097 04 |

# Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + – |
|---|---|---|---|---|---|
| 1543 | 4,5 % 1973 | 1515 | 1535 | 1595 | + 5 28 |
| .... | C.N.E. 3% | 4160 | 4120 | 4100 | – 1 44 |
| 1092 | B.N.P. | 1190 | 1140 | 1120 | – 5 88 |
| 1110 | C.C.F. | 1380 | 1345 | 1360 | – 1 44 |
| 2160 | Electricité T.P. | 2825 | 2796 | 2780 | – 1 59 |
| 1330 | Renault T.P. | 1540 | 1527 | 1521 | – 1 23 |
| 2080 | Rhône-Poul. T.P. | 2489 | 2398 | 2395 | – 3 77 |
| 1305 | St-Gobain T.P. | 1423 | 1410 | 1410 | – 0 91 |
| 1302 | Thomson T.P. | 1380 | 1350 | 1345 | – 2 53 |
| 400 | Accor | 435 | 430 | 435 | .... |
| 1600 | Agence Havas | 1580 | 1565 | 1565 | – 0 94 |
| 665 | Air Liquide | 768 | 760 | 760 | – 1 04 |
| 1150 | Als. Superm. | 1405 | 1351 | 1351 | – 3 84 |
| 375 | A.L.S.P.I. | 405 | 398 90 | 400 | – 1 23 |
| 445 | Alsthom | 470 | 469 | 470 50 | + 0 10 |
| 1440 | Arjom. Prioux | 1705 | 1635 | 1635 | – 4 10 |
| 159 | Aussedat-Rey | 160 | 158 | 157 80 | – 1 37 |
| 1060 | Aux. Entrepr. | 1284 | 1245 | 1248 | – 2 80 |
| 1190 | Av. Dass.-Br. | 1450 | 1430 | 1350 | – 6 89 |
| 480 | Bail-Equipem. | 650 | 605 | 610 | – 6 15 |
| 955 | Bail-Investis. | 1105 | 1128 | 1128 | + 2 08 |
| 1200 | Cie Bancaire | 1213 | 1190 | 1200 | – 1 07 |
| 540 | Bazar H.-V. | 505 | 485 | 485 | – 3 96 |
| 440 | Béghin-Say | 472 | 471 | 474 | + 0 42 |
| 350 | Berger | 345 | 344 | 344 | – 0 28 |
| 600 | Bic | 688 | 658 | 659 | – 4 21 |
| 910 | B.I.S. | 1275 | 1215 | 1235 | – 3 13 |
| 1830 | Biscuit (Géné.) | 2490 | 2450 | 2450 | – 1 60 |
| 1760 | Bongrain S.A. | 1880 | 1900 | 1900 | + 1 06 |
| 940 | Bouygues | 1080 | 1098 | 1100 | + 1 85 |
| 3780 | B.S.N. | 3740 | 3645 | 3660 | – 2 13 |
| 865 | Carnaud | 1073 | 1050 | 1051 | – 2 05 |
| 3500 | Carrefour | 3405 | 3390 | 3400 | – 0 14 |
| 1330 | Casino | 1765 | 1730 | 1745 | – 1 13 |
| 1240 | Casino A.D.P. | 1410 | 1381 | 1381 | – 2 05 |
| 810 | Cedis | 1010 | 1020 | 1060 | + 4 95 |
| 1270 | Cerabati? | 1615 | 1555 | 1570 | – 2 78 |
| 1600 | C.F.A.O. | 1831 | 1785 | 1785 | – 2 51 |
| 385 | C.F.D.E. | 410 | 396 | 399 | – 2 92 |
| 1040 | C.G.I.P. | 1210 | 1160 | 1160 | – 4 13 |
| 1210 | Chargeurs S.A. | 1220 | 1170 | 1170 | – 4 09 |
| 68 | Chiers-Châtill. | 70 30 | 69 50 | 70 | – 0 42 |
| 765 | Ciments franç. | 782 | 760 | 765 | – 2 17 |
| .... | C.I.T. Alcatel | 2200 | 2200 | 2140 | – 2 72 |
| 530 | Club Méditerr. | 560 | 545 | 550 | – 1 78 |
| 195 | Codetel | 245 50 | 246 | 245 | – 0 20 |
| 385 | Cofimeg | 416 50 | 421 | 421 | + 1 08 |
| 715 | Coles | 740 | 735 | 712 | – 3 78 |
| 210 | Compt. Entrepr. | 247 | 239 90 | 238 | – 3 64 |
| 420 | Compt. Mod. | 480 | 480 | 480 | .... |
| 1560 | Créd. Foncier | 1755 | 1690 | 1697 | – 3 30 |
| 535 | Crédit F. Imm. | 621 | 600 | 600 | – 3 38 |
| 1670 | Crédit Nat. | 1651 | 1640 | 1645 | – 0 36 |
| 275 | Crouzet | 319 | 302 | 308 | – 3 44 |
| 1980 | Damart S.A. | 2290 | 2210 | 2200 | – 3 93 |
| 2740 | Darty | 3098 | 2885 | 2920 | – 5 77 |
| 305 | Dév. Rég. P.d.C | 310 10 | 310 | 310 | – 0 03 |
| 440 | D.M.C. | 493 | 487 | 487 | – 1 21 |
| 1760 | Docks France | 1855 | 1880 | 1880 | + 0 26 |
| 1150 | Dumez | 1250 | 1250 | 1255 | + 0 40 |
| 1280 | Eaux (Gén.) | 1328 | 1278 | 1282 | – 3 46 |
| 2280 | Esso | 2870 | 2810 | 2830 | – 1 39 |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + – |
|---|---|---|---|---|---|
| 230 | Elf-Aquitaine | 317 50 | 314 | 315 | – 0 78 |
| 220 | – (certific.) | 291 | 292 | 293 | + 0 68 |
| 1780 | Epeda-B-Faure | 1869 | 1820 | 1820 | – 2 62 |
| 2450 | Essilor | 2540 | 2520 | 2520 | – 0 78 |
| 395 | Esso S.A.F. | 450 | 450 | 446 | – 0 88 |
| 2900 | Eurafrance | 3100 | 3025 | 3030 | – 2 25 |
| 1250 | Eurocom | 1420 | 1400 | 1400 | – 1 40 |
| 1740 | Euromarché | 2000 | 1990 | 1990 | – 0 50 |
| 1070 | Europe n° 1 | 1218 | 1220 | 1219 | + 0 08 |
| 1580 | Facom | 1713 | 1690 | 1690 | – 1 34 |
| 600 | Fichet-bauche | 782 | 780 | 768 | – 1 79 |
| 250 | Finextel | 294 | 290 | 290 | – 1 36 |
| 500 | Fives-Lille | 542 | 535 | 535 | – 1 29 |
| 141 | Fonderie (Gén.) | 148 | 146 | 146 | – 1 35 |
| 120 | Fraissinet | 132 50 | 128 | 130 | – 1 88 |
| 270 | Francarep | 305 | 311 | 311 | + 1 96 |
| 1050 | Fromageries Bel | 1171 | 1162 | 1165 | – 0 51 |
| 985 | Gal. Lafayette | 1426 | 1430 | 1429 | + 0 21 |
| 430 | Gén. Géophys. | 425 | 420 | 427 | + 0 47 |
| 880 | Gerland | 887 | 900 | 900 | + 1 46 |
| 320 | GTM-Entrepose | 343 | 338 | 346 | + 0 87 |
| 600 | Guyenne-Gasc. | 699 | 681 | 688 | – 1 57 |
| 2210 | Hachette | 2830 | 2890 | 2880 | + 1 80 |
| 650 | Hénin (La) | 721 | 718 | 718 | – 0 41 |
| 84 | Imétal | 102 10 | 96 80 | 98 | – 4 01 |
| 775 | Imm. Plaine-M. | 888 | 875 | 875 | – 1 46 |
| 3350 | Inst. Mérieux | 3690 | 3660 | 3650 | – 1 08 |
| 615 | Interbail | 710 | 718 | 718 | + 1 12 |
| 2110 | Intertechnique | 2000 | 2000 | 2000 | .... |
| 805 | J. Lefebvre | 855 | 795 | 825 | – 3 50 |
| 1200 | Lab. Bellon | 1321 | 1300 | 1298 | – 1 86 |
| 1220 | Lafarge-Coppée | 1460 | 1410 | 1418 | – 2 87 |
| 1390 | Lebon | 1435 | 1435 | 1435 | .... |
| 3130 | Legrand | 3975 | 3770 | 3785 | – 4 77 |
| 870 | Lesieur | 1113 | 1098 | 1098 | – 1 34 |
| 585 | Locafrance | 770 | 725 | 738 | – 4 15 |
| 985 | Locindus | 1200 | 1188 | 1180 | – 1 66 |
| 970 | L. Vuitton S.A. | 1180 | 1121 | 1136 | – 3 72 |
| 780 | Luchaire | 848 | 820 | 820 | – 3 30 |
| 1160 | Lyon. Eaux | 1230 | 1201 | 1205 | – 2 03 |
| 255 | Mais. Phénix | 311 | 308 80 | 304 | – 2 25 |
| 675 | Majorette (Ly) | 676 | 676 | 675 | – 0 14 |
| 109 | Manurhin | 121 50 | 116 | 118 | – 2 88 |
| 390 | Mar. Wendel | 458 | 454 | 455 | – 0 65 |
| 1560 | Martell | 1802 | 1730 | 1743 | – 3 27 |
| 1840 | Matra | 2260 | 2140 | 2180 | – 3 53 |
| 3250 | Merlin-Gerin | 3240 | 3190 | 3190 | – 1 54 |
| 2780 | Michelin | 3140 | 2955 | 2995 | – 4 61 |
| 5300 | Midi (Cie) | 6200 | 6100 | 6120 | – 1 29 |
| 425 | Midland Bk S.A. | 465 | 470 | 469 | + 0 86 |
| 525 | M.P.C. Salaigne | 536 | 533 | 533 | – 0 55 |
| 60 | M.M. Penarroya | 74 | 71 50 | 72 | – 2 70 |
| 2200 | Moët-Hennessy | 2500 | 2395 | 2445 | – 2 20 |
| 685 | Mot. Leroy-S. | 862 | 820 | 825 | – 4 29 |
| 65 | Moulinex | 107 | 103 80 | 101 80 | – 4 85 |
| 870 | Navig. Mixtes | 936 | 870 | 899 | – 3 95 |
| 196 | Nord-Est | 205 | 195 30 | 195 30 | – 4 73 |
| 510 | Nordon (Ny) | 545 | 546 | 546 | + 0 18 |
| 505 | Nouvelles Gal. | 526 | 510 | 510 | – 3 04 |
| 840 | Occident. (Gén.) | 931 | 927 | 925 | – 0 64 |
| 1350 | Omn.F.Paris | 1585 | 1548 | 1548 | – 2 33 |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + – |
|---|---|---|---|---|---|
| 220 | Olida-Caby | 272 50 | 260 30 | 260 30 | – 4 47 |
| 515 | Opfi-Paribas | 601 | 595 | 595 | – 0 99 |
| 3370 | Oréal (L') | 3710 | 3652 | 3670 | – 1 07 |
| 345 | Papet. Gascogne | 414 | 425 | 425 | + 2 65 |
| 1710 | Paris-Réescomp | 2015 | 1952 | 1950 | – 3 22 |
| 1140 | Pechelbronn | 1465 | 1465 | 1495 | + 2 06 |
| 1210 | Penhoet | 1315 | 1360 | 1360 | + 3 42 |
| 1050 | Pernod-Ricard | 1121 | 1075 | 1080 | – 3 65 |
| 111 | Pétroles B.P. | 114 50 | 110 | 113 | – 1 31 |
| 1020 | Peugeot S.A. | 1065 | 1021 | 1050 | – 1 40 |
| 104 | Poclain | 111 | 110 30 | 110 30 | – 0 63 |
| 1190 | Poliet | 1356 | 1370 | 1369 | + 0 95 |
| 780 | P.M. Labinal | 790 | 755 | 768 | – 2 78 |
| 2220 | Presses Cité | 2380 | 2345 | 2330 | – 2 10 |
| 1500 | Prétabail Sic. | 1678 | 1640 | 1640 | – 2 26 |
| 475 | Primagaz | 500 | 480 | 480 | – 4 |
| 585 | Printemps | 608 | 589 | 574 | – 5 59 |
| 1380 | Promodès | 1315 | 1320 | 1320 | + 0 38 |
| 285 | Prouvost S.A. | 286 | 280 | 270 50 | – 5 41 |
| 825 | Radiotechn. | 790 | 773 | 780 | – 1 26 |
| 2330 | Redoute (La) | 1940 | 1901 | 1940 | .... |
| 1300 | Roussel-Uclaf | 1555 | 1500 | 1501 | – 3 47 |
| 1150 | Roussel-C.N.I. | 1365 | 1350 | 1350 | – 1 09 |
| 4370 | Rue Impériale | 4451 | 4460 | 4460 | + 0 20 |
| 250 | Sade | 259 | 259 50 | 259 50 | + 0 19 |
| 2710 | Sagem | 2650 | 2650 | 2650 | .... |
| 455 | St-Louis B. | 710 | 695 | 696 | – 1 97 |
| 2090 | Salomon | 2340 | 2295 | 2295 | – 1 92 |
| 1180 | Salvepar | 1300 | 1259 | 1259 | – 3 15 |
| 695 | Sanofi | 730 | 701 | 708 | – 3 01 |
| 490 | S.A.T. | 508 | 500 | 508 | .... |
| 555 | Saupiquet Cie | 575 | 571 | 571 | – 0 69 |
| 560 | Schneider | 629 | 603 | 610 | – 3 02 |
| 136 | S.C.O.A. | 121 20 | 119 70 | 121 | – 0 16 |
| 117 | S.C.R.E.G. | 98 20 | 88 10 | 88 10 | – 10 28 |
| 495 | Seb | 650 | 640 | 639 | – 1 69 |
| 465 | Sefimeg | 570 | 585 | 584 | + 2 45 |
| 1800 | S.F.I.M. | 1865 | 1830 | 1830 | – 1 87 |
| 82 | S.G.E.-S.B. | 69 90 | 67 20 | 68 | – 2 71 |
| 515 | Sign. Ent. El. | 575 | 560 | 550 | – 4 34 |
| 860 | Silic | 949 | 950 | 945 | – 0 42 |
| 580 | Simco-U.P.H. | 649 | 640 | 640 | – 1 38 |
| 345 | Simnor | 367 | 367 | 367 | .... |
| 1180 | Skis Rossignol | 1320 | 1300 | 1300 | – 1 51 |
| 850 | Siminco | 1020 | 970 | 980 | – 3 92 |
| 186 | Sodero | 229 | 234 | 234 | + 2 18 |
| 2000 | Sodexho | 2090 | 2115 | 2110 | + 0 95 |
| 520 | Sogerap | 535 | 530 | 529 | – 1 12 |
| 1170 | Sommer-Allib. | 1135 | 1125 | 1125 | – 0 88 |
| 550 | Source Perrier | 697 | 697 | 693 | – 0 57 |
| 1430 | Sovac | 1540 | 1540 | 1541 | + 0 06 |
| 475 | Strafor | 549 | 545 | 545 | – 0 72 |
| 285 | Synthélabo | 329 90 | 302 | 309 | – 6 33 |
| 610 | Talcs Luzenac | 670 | 670 | 669 | – 0 14 |
| 3100 | Tél. Elect. | 3410 | 3200 | 3250 | – 4 69 |
| 1040 | Thomson-C.S.F. | 1155 | 1105 | 1130 | – 2 16 |
| 330 | Total (CFP) | 377 | 364 | 366 | – 2 91 |
| 79 | – (certific.) | 89 50 | 88 | 88 | – 1 67 |
| 124 | Total France | 128 | 123 60 | 124 80 | – 2 50 |
| 2500 | T.R.T. | 2545 | 2550 | 2550 | + 0 19 |
| 1050 | U.F.B. | 1035 | 1025 | 1040 | + 0 48 |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + – |
|---|---|---|---|---|---|
| 925 | U.I.S. | 1048 | 1080 | 1080 | + 3 05 |
| 575 | U.C.B. | 705 | 706 | 710 | + 0 70 |
| 560 | Valéo | 560 | .... | .... | .... |
| 205 | Vallourec | 196 | 194 | 196 | .... |
| 3700 | V. Clicquot-P. | 3840 | 3899 | 3899 | + 1 53 |
| 690 | Via Banque | 750 | 777 | 768 | + 2 40 |
| 770 | Elf-Gabon | 880 | 845 | 840 | – 4 54 |
| 105 | Amax Inc. | 111 | 108 50 | 108 50 | – 2 25 |
| 485 | Amer. Express | 500 | 480 50 | 480 50 | – 3 90 |
| 164 | Amer. Teleph. | 166 20 | 165 10 | 172 | + 3 48 |
| 104 | Anglo Amer. C. | 105 80 | 103 | 103 | – 2 64 |
| 550 | Amgold | 581 | 566 | 566 | – 2 58 |
| 1030 | BASF (Akt) | 1035 | 1020 | 1028 | – 0 67 |
| 1090 | Bayer | 1061 | 1071 | 1071 | + 0 94 |
| 188 | Buffelsfont. | 177 50 | 171 50 | 170 | – 4 22 |
| 24 | Charter | 29 | 27 50 | 27 80 | – 4 13 |
| 320 | Chase Manh. | 345 | 335 50 | 335 50 | – 2 75 |
| 245 | Cie Pétr. Imp. | 251 30 | 246 50 | 246 50 | – 1 91 |
| 52 | De Beers | 58 90 | 57 | 57 20 | – 2 88 |
| 2880 | Deutsche Bank | 2801 | 2855 | 2855 | + 1 92 |
| 63 | Dome Mines | 53 80 | 53 20 | 55 | + 2 23 |
| 130 | Driefontein Cpl | 130 | 127 50 | 127 10 | – 2 23 |
| 540 | Du Pont-Nem. | 549 | 542 | 540 | – 1 63 |
| 425 | Eastman Kodak | 435 | 425 | 425 | – 2 29 |
| 38 | East Rand | 38 70 | 37 05 | 37 10 | – 4 13 |
| 280 | Electrolux | 306 50 | 301 10 | 301 30 | – 1 69 |
| 280 | Ericsson | 295 | 291 | 291 | – 1 35 |
| 395 | Exxon Corp. | 423 | 418 | 418 | – 1 18 |
| 530 | Ford Motors | 613 | 603 | 603 | – 1 63 |
| 83 | Freegold | 86 | 85 30 | 85 30 | – 0 81 |
| 95 | Gencor | 102 50 | 99 60 | 99 60 | – 2 82 |
| 560 | Gén. Electr. | 580 | 572 | 572 | – 1 37 |
| 415 | Gén. Belgique | 472 | 480 | 479 50 | + 1 58 |
| 590 | Gen. Motors | 625 | 607 | 607 | – 2 88 |
| 50 | Goldfields | 54 | 51 | 51 | – 5 55 |
| 42 | GdMetropolitain | 45 60 | 45 | 45 | – 1 31 |
| 89 | Harmony | 87 20 | 84 50 | 84 20 | – 3 44 |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + – |
|---|---|---|---|---|---|
| 29 | Hitachi | 33 20 | 33 45 | 33 40 | + 0 60 |
| 1020 | Hoechst Akt. | 1013 | 1010 | 1011 | – 0 19 |
| 108 | Imp. Chemical | 104 50 | 102 80 | 102 80 | – 1 62 |
| 110 | Inco. Limited | 117 | 114 10 | 114 10 | – 2 47 |
| 1070 | IBM | 1129 | 1118 | 1118 | – 0 97 |
| 310 | ITT | 339 | 326 | 326 50 | – 3 68 |
| 138 | Ito-Yokado | 168 80 | 165 90 | 165 90 | – 1 71 |
| 62 | Matsushita | 60 40 | 60 80 | 60 80 | + 0 66 |
| 1150 | Merck | 1270 | 1272 | 1272 | + 0 15 |
| 730 | Minnesota M. | 747 | 731 | 731 | – 2 14 |
| 205 | Mobil Corp. | 226 | 221 10 | 221 10 | – 2 16 |
| 33550 | Nestlé | 34390 | 34000 | 34010 | – 1 10 |
| 138 | Norsk Hydro | 141 80 | 139 90 | 140 | – 1 26 |
| 187 | Ofsil | 206 10 | 196 | 196 10 | – 4 85 |
| 1080 | Petrofina | 1180 | 1185 | 1180 | .... |
| 845 | Philip Morris | 945 | 931 | 910 | – 3 70 |
| 175 | Philips | 180 50 | 181 30 | 181 30 | + 0 44 |
| 430 | Quilmès | 459 | 458 | 457 | – 0 43 |
| 645 | Randfontein | 620 | 600 | 606 | – 2 25 |
| 525 | Royal Dutch | 556 | 549 | 549 | – 1 25 |
| 70 | Rio Tinto Zinc | 76 50 | 75 | 75 50 | – 1 30 |
| 96 | St Helena Co | 91 40 | 88 40 | 88 40 | – 3 28 |
| 220 | Schlumberger | 233 | 226 | 226 | – 3 |
| 80 | Shell transp. | 85 10 | 84 50 | 84 30 | – 0 94 |
| 2280 | Siemens A.G. | 2260 | 2290 | 2281 | + 0 92 |
| 138 | Sony | 158 50 | 157 30 | 157 30 | – 0 76 |
| 141 | T.D.K. | 164 20 | 165 | 165 | + 0 48 |
| 14 | Toshiba Corp. | 16 45 | 16 25 | 16 25 | – 1 21 |
| 1180 | Unilever | 1248 | 1236 | 1230 | – 1 44 |
| 380 | Unit. Techn. | 385 | 372 40 | 372 40 | – 3 27 |
| 560 | Vaal Reefs | 538 | 523 | 523 | – 2 78 |
| 300 | Volvo | 390 | 385 | 385 | – 1 28 |
| 290 | West Deep | 263 | 253 | 253 | – 3 80 |
| 505 | Xerox Corp. | 499 60 | 487 | 487 | – 2 52 |
| 1 55 | Zambia Corp. | 1 51 | 1 50 | 1 51 | .... |

## COTE DES CHANGES

| MARCHÉ OFFICIEL | COURS préc. | COURS 16/4 | Cours des billets aux guichets: Achat | Cours des billets aux guichets: Vente |
|---|---|---|---|---|
| Etats-Unis ($ 1) | 7 422 | 7 217 | 6 900 | 7 500 |
| ECU | 6 875 | 6 857 | .... | .... |
| Allemagne (100 DM) | 318 370 | 318 390 | 308 500 | 325 500 |
| Belgique (100 F) | 15 674 | 15 664 | 15 060 | 15 900 |
| Pays Bas (100 fl.) | 282 590 | 282 580 | 272 | 292 |
| Danemark (100 krd) | 86 540 | 86 600 | 82 | 90 |
| Norvège (100 k) | 101 990 | 100 900 | 97 500 | 103 |
| Grande-Bretagne (£ 1) | 10 965 | 10 819 | 10 450 | 11 150 |
| Grèce (100 drachmes) | 5 101 | 5 081 | 4 750 | 5 600 |
| Italie (1 000 lires) | 4 648 | 4 648 | 4 400 | 4 900 |
| Suisse (100 fr.) | 381 280 | 380 150 | 368 600 | 398 500 |
| Suède (100 krs) | 100 900 | 99 890 | 96 500 | 103 |
| Autriche (100 sch) | 45 370 | 45 395 | 44 500 | 46 450 |
| Espagne (100 pes.) | 5 038 | 5 035 | 4 850 | 5 400 |
| Portugal (100 esc.) | 4 861 | 4 809 | 4 400 | 5 300 |
| Canada ($ can 1) | 5 301 | 5 190 | 4 950 | 5 400 |
| Japon (100 yens) | 4 150 | 4 084 | 3 920 | 4 100 |

## MARCHÉ LIBRE DE L'OR

| MONNAIES ET DEVISES | COURS préc. | COURS 16/4 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 81500 | 79250 |
| Or fin (en lingot) | 81300 | 79500 |
| Pièce française (20 fr) | 550 | 538 |
| Pièce française (10 fr) | 448 | ..... |
| Pièce suisse (20 fr) | 528 | 521 |
| Pièce latine (20 fr) | 471 | 470 |
| Souverain | 630 | 624 |
| Pièce de 20 dollars | 3090 | 3060 |
| Pièce de 10 dollars | 1590 | 1580 |
| Pièce de 5 dollars | 1040 | ..... |
| Pièce de 50 pesos | 3140 | 3100 |
| Pièce de 10 florins | 495 | 496 |
| Or Londres | 340 25 | 340 75 |
| Or Zurich | 341 | 338 50 |
| Or Hongkong | 344 05 | 341 25 |
| Argent Londres | 5 37 | 5 37 |

Le Monde

## LE TAUX DE BASE BANCAIRE EST RAMENÉ A 10,10 %

A l'initiative de la BNP, le taux de base bancaire des établissements de crédit, qui sert à déterminer l'ensemble des conditions de prêt appliquées à la clientèle, a été ramené le 17 avril de 10,60 % (taux inchangé depuis le 20 novembre 1985) à 10,10 %. Cette décision, attendu depuis plusieurs jours, est conforme à l'engagement pris récemment par le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, M. Édouard Balladur, à Washington (*le Monde daté* 13-14 avril) d'abaisser « *avec prudence* » le niveau des taux d'intérêt en France. Parallèlement, une détente était également observée sur le marché monétaire, où le taux de l'argent au jour le jour contre effets privés était ramené à 7 3/4 % contre 8 1/8 % la veille.

### Bourse du matin

## HAUSSE DES ACTIONS FORTE BAISSE DU MATIF

En hausse de 1,3 % à l'ouverture de la séance du matin, les actions françaises se sont contentées d'afficher une avance de 0,46 % en clôture à 11 heures. Parmi les principales hausses, limitées entre 2 % et 3 %, on relevait Thomson-CSF, Michelin, L'Air liquide et Louis-Vuitton tandis qu'à l'inverse, Dumez, Peugeot et Carrefour régressaient dans des proportions identiques. Sur le MATIF (marché à terme d'instruments financiers), les cotations ont dû être interrompues durant la matinée (elles devaient reprendre à 12 h 30) en raison d'une forte baisse (2 %) consécutive aux nouvelles dispositions concernant les coupons des Sicav court terme annoncées le 16 avril à l'issue du conseil des ministres *(voir page 28)*.

### A LA BOURSE DE PARIS

**Valeurs françaises négociées dans la matinée du 17 AVRIL**

*Indicateur de séance (%) : + 0 46*

| VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours |
|---|---|---|---|
| Accor | 435 | 446 | 436 |
| Agence Havas | 1565 | 1580 | 1560 |
| Air Liquide (L') | 760 | 770 | 775 |
| Alsthom | 470 50 | 480 | 477 |
| Bancaire (Cie) | 1200 | 1215 | 1210 |
| Bongrain | 1900 | 1900 | 1910 |
| Bouygues | 1100 | 1110 | 1110 |
| B.S.N. | 3660 | 3700 | 3670 |
| Carrefour | 3400 | 3380 | 3350 |
| Chargeurs S.A. | 1170 | 1200 | 1170 |
| Club Méditerranée | 550 | 550 | 562 |
| Dumez | 1255 | 1255 | 1230 |
| ELF-Aquitaine | 315 | 323 | 318 |
| Essilor | 2520 | 2552 | 2520 |
| Lafarge-Coppée | 1418 | 1460 | 1410 |
| L. Vuitton S.A. | 1136 | 1180 | 1165 |
| Michelin | 2995 | 3060 | 3070 |
| Midi (Cie) | 6120 | 6280 | 6210 |
| Moët-Hennessy | 2445 | 2540 | 2475 |
| Navig. Mixtes | 899 | 920 | 910 |
| Oréal (L') | 3670 | 3730 | 3670 |
| Pernod-Ricard | 1080 | 1090 | 1070 |
| Peugeot S.A. | 1050 | 1035 | 1090 |
| Sanofi | 708 | 710 | 707 |
| Source Perrier | 693 | 695 | 698 |
| Télémécanique | 3250 | 3290 | 3280 |
| Thomson-C.S.F. | 1130 | 1180 | 1160 |
| Total-C.F.P. | 386 | 374 | 369 |
| T.R.T. | 2550 | 2550 | 2550 |
| Valéo | 560 | .... | .... |

Le numéro du « Monde » daté 17 avril 1986 a été tiré à 538891 exemplaires



# Légère augmentation du chômage au cours du mois de mars

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a rendu publics les chiffres du chômage, le 16 avril, pour la première *fois depuis qu'il occupe ses fonctions. Les statistiques ont été présentées dans leur forme habituelle.*

A la fin du mois de mars, selon les comptes de l'ANPE, il y avait 2 394 900 demandeurs d'emplois inscrits en données brutes, soit une diminution de 39 100 chômeurs (1,6 %) par rapport au mois précédent. En données corrigées des variations saisonnières, on estimait à 2 388 500 le nombre de personnes au chômage, soit une augmentation de 0,9 % sur le mois de février. Ce qui représenterait 20 900 chômeurs de plus.

Comme à l'accoutumée, M. Lionel Stoléru, ancien secrétaire d'Etat de M. Giscard d'Estaing, a également publié son propre indice du chômage. Selon l'indicateur ARIES, le nombre de chômeurs serait de 3 117 700 personnes, soit 17 700 de plus que le mois précédent.

*Par ailleurs*, et comme chaque mois, l'UNEDIC vient de publier sa statistique sur le nombre de chômeurs indemnisés par le régime d'assurance-chômage. A la fin mars, on comptait 2 086 507 chômeurs et préretraités en cours d'indemnisation, *soit 0,5 % de moins que le mois* précédent. Si l'on y ajoute les personnes qui recevront une allocation au titre du mois de mars avec effet rétroactif, l'UNEDIC estime que le nombre de chômeurs indemnisés était de 2 346 400.

### De nouveaux indicateurs

Le nouveau gouvernement allait-il ou non reprendre à son compte l'indicateur ARIES calculé par M. Lionel Stoléru, ou, comme tous les gouvernements précédents, d'avant et d'après 1981, s'en remettre aux éléments fournis par l'ANPE ? Dans un cas, il lui fallait admettre que le chômage frappait plus de 3 millions de Français et engager immédiatement une polémique avec l'opposition socialiste sur l'héritage. Dans l'autre, il abandonnait un argument beaucoup utilisé pendant la campagne électorale et désavouait un ami politique, devenu barriste, dont l'indicateur avait été adopté unanimement par le RPR et l'UDF en septembre 1985...

La position du gouvernement est nuancée. Dans une lettre adressée sur les conseils de M. Séguin à M. Edmond Malinvaud, directeur général de l'INSEE, le premier ministre demande à celui-ci « *de conduire une mission de réflexion et de propositions sur ce sujet* ».

Selon toute probabilité, compte tenu de la personnalité incontestable de M. Malinvaud, cette mission n'aboutira pas à la condamnation de l'actuel indice, conforme aux normes internationales. Tout au plus pourrait-il s'agir de modifier la présentation des chiffres disponibles afin de les rendre plus explicites, comme le recommande d'ailleurs le BIT, déjà consulté à ce sujet par MM. Stoléru et Delebarre. Il est, en effet, particulièrement difficile de suivre l'évolution des effectifs salariés ce qui permettrait de connaître instantanément les créations ou les suppressions d'emploi. D'autre part, l'ANPE ne recense que les demandeurs d'emploi, qui ne sont pas nécessairement les chômeurs indemnisés ou non indemnisés. On traite à part le travail à temps partiel, les travailleurs saisonniers et les travailleurs demandeurs d'un contrat à durée déterminée. Enfin, il existe des catégories intermédiaires, non définies. Pour celles-ci, le BIT prône l'appellation de personnes en situation de « *sous-emploi* », qui nécessiterait une réglementation internationale rendant cohérentes les statistiques fournies par les différents pays. En France, il faudrait sans doute y faire figurer les chômeurs en formation, les jeunes placés dans des dispositifs d'insertion, les tucistes et les bénéficiaires d'un congé de conversion. En tout état de cause, cela aboutirait à la publication non pas d'un chiffre mais de plusieurs chiffres. C'est ce qu'admet M. Chirac quand il écrit que « *les statistiques officielles de l'emploi suscitent controverses et interrogations* », puis constate que « *recensant principalement des demandeurs d'emploi à temps plein et à durée indéterminée, elles ne permettent sans doute plus d'appréhender de façon satisfaisante la réalité et la complexité du marché du travail* ».

De son côté, M. Stoléru s'est déclaré satisfait « *d'avoir obtenu gain de cause pour changer l'indice officiel* » et a ajouté qu'il ne s'agit pas de « *remplacer un indice de gauche par un indice de droite mais de remplacer un indice faux par un indice juste* ».

Pour autant, M. Stoléru n'a pas l'intention d'abandonner sa propre méthode de calcul, qui a pour effet de faire disparaître les conséquences statistiques d'une politique de l'emploi ou de mesures de traitement social du chômage. Pour sa part, il comptabilise les préretraités, les retraités « forcés », les jeunes maintenus dans le système scolaire et les « radiés » de l'assurance chômage. « *Quoi qu'il arrive*, dit-il, *l'indicateur ARIES sera publié chaque mois et jouera, comme par le passé, le rôle de « grand témoin », de caution de la vérité du langage sur le chômage.* »

ALAIN LEBAUBE.

# Mort de Louis Périllier ancien résident général en Tunisie

M. Louis Périllier, ancien résident général de France en Tunisie, et ancien député de l'Yonne, est décédé à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. Il était âgé de quatre-vingt-six ans. Ses obsèques auront lieu dans l'intimité.

∴

*Né à Nîmes le 1er avril 1900, Louis Périllier, engagé volontaire en 1918, ancien de Saint-Cyr, avait quitté l'armée comme capitaine en 1934 pour l'administration préfectorale. En novembre 1940, il est secrétaire général de la préfecture d'Alger. Après le débarquement allié du 8 novembre 1942, il reprend l'uniforme, puis en 1943 devient secrétaire général du commissariat à l'intérieur, préfet de Constantine, et, en 1944, d'Alger. Après avoir occupé divers postes préfectoraux en France, il est nommé, en juin 1950, résident général de France en Tunisie, poste qu'il occupe à une époque difficile, jusqu'en 1952. En 1953, il devient conseiller maître à la Cour des comptes et reprend sa carrière préfectorale. En 1958, préfet régional (igame) de Toulouse, il s'oppose au général Miquel, commandant la 5e région militaire et chef de l'opération clandestine « Résurrection », et doit quitter ses fonctions après l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle. Homme de gauche, proche de François Mitterrand, il se présente le 30 novembre 1958 aux élections législatives dans la Nièvre. En 1967, il est élu député de l'Yonne sous les couleurs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste. Il ne sera pas réélu en 1968. Il devient ensuite secrétaire général du Mouvement réformateur puis rejoint les radicaux de gauche en 1972 : il préside l'association France-RDA. Il milite dans les organisations mondialistes. En 1980, il anime l'Association démocratique des Français à l'étranger.*















## LES DOUZE ET LA CRISE AMÉRICANO-LIBYENNE

# « Tout doit être fait pour éviter une nouvelle action militaire »

*Les ministres des affaires étrangères des douze pays de la CEE se sont déclarés « convaincus », le jeudi matin 17 avril à Paris, que « tout doit être fait pour éviter une nouvelle action militaire » dans l'affrontement américano-libyen.*

Cette déclaration a été faite par le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Hans Van den Broek, président en exercice de la CEE, à l'issue d'une réunion d'une heure trente des douze ministres, avant l'ouverture des travaux de l'OCDE.

Les Douze ont également décidé d'« *accélérer la mise en œuvre des décisions* » qu'ils avaient arrêtées, lundi dernier, à La Haye, pour lutter contre le terrorisme. Ces décisions visent notamment à réduire les effectifs des missions diplomatiques libyennes en Europe occidentale et à contrôler plus sévèrement l'octroi des visas d'entrée dans les pays de la CEE.

Les Douze ont également manifesté leur souci de parvenir à une « *désescalade* », ainsi que l'a indiqué M. Van den Broek en appelant « *toutes les parties* » à faire preuve de « *modération* ».

Ils ont également réitéré leur volonté de s'attaquer « *vigoureusement* » au problème du terrorisme et ont tenu à souligner que le « *terrorisme international* » est à l'origine de la situation qui prévaut actuellement en Méditerranée centrale, a ajouté le ministre néerlandais des affaires étrangères.

Estimant que la lutte contre le terrorisme doit faire l'objet d'une large coopération internationale, ils ont également décidé d'« *intensifier leur action diplomatique* » en direction des pays arabes, des Etats-Unis, de l'Union soviétique, des pays d'Europe de l'Est et de la présidence du mouvement des non-alignés, exercée actuellement par l'Inde, a poursuivi M. Van den Broek. Il a enfin tenu à souligner qu'au moment de leur réunion de lundi à La Haye aucun ministre présent ne savait de manière « précise » qu'une opération militaire était sur le point d'intervenir contre la Libye.

A l'issue de la réunion, tous les ministres, à l'exception du secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, ont posé pour les photographes et les caméras de télévision. Sir Geoffrey Howe, a-t-on précisé de source diplomatique, avait dû regagner Londres d'urgence pour une réunion de cabinet.

# Paris dément officiellement l'expulsion d'un commando du Fatah annoncée par Washington

Washington et Paris jouent-ils au poker menteur ? C'est la question que l'on peut se poser à la lecture d'un document officiel diffusé par l'ambassade des Etats-Unis à Paris. En annexe de la déclaration télévisée du président Reagan, le soir de l'attaque américaine contre la Libye, ce texte reproduit, sous le titre « *l'escalade du terrorisme* », un « *document d'accompagnement de la Maison Blanche* » daté du lundi 14 avril.

Faisant l'inventaire du rôle de la Libye dans le terrorisme international, ce texte rappelle l'expulsion par la France, le 6 avril, de « *deux membres du bureau du peuple libyen de Paris qui étaient mêlés à un projet d'agression contre l'ambassade des Etats-Unis. Un nord-africain et plusieurs complices devaient attaquer le groupe de personnes attendant la délivrance d'un visa devant les services consulaires le 28 mars* ».

Jusque-là, il ne s'agit que d'un rappel. Mais la suite semble une révélation : « *Six jours après, la France a encore expulsé les dix-sept membres de deux commandos du Fatah, recrutés par la Libye, pour mener une autre opération encore contre les Etats-Unis à Paris.* » Or cette information était démentie, ce jeudi matin, auprès des services policiers français. Officiellement, confie-t-on place Beauvau, « *le ministère de l'intérieur ne fait aucun commentaire* ». Mais officieusement, des sources fiables assurent que la nouvelle est « *complètement bidon* » : « *Vous nous apprenez quelque chose qu'on ignore complètement ici.* »

L'information américaine est imprécise, dans la mesure où l'on ne sait si elle vise le Fatah officiel de Yasser Arafat ou le Fatah-conseil révolutionnaire, scission dirigée par le terrorisme international Abou Nidal. Certes, après le départ des deux diplomates libyens déclarés *persona non grata*, on n'excluait pas à Paris de nouvelles expulsions. Et l'on assure que les enquêtes menées en permanence par la DST pourraient conduire à de nouvelles « *dispositions* » de ce genre. On dément donc la charrette de dix-sept terroristes supposés, considérée pourtant comme un fait acquis à Washington.

### Dans l'audiovisuel

## M. LÉOTARD : « PAS DE CHASSE AUX SORCIÈRES »

« *Il n'y aura pas de chasse aux sorcières mais il y aura une pêche aux talents* » dans le domaine de l'audiovisuel. Telle est la réponse faite par M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication à une question de M. Georges Sarre (PS) lors de la séance de l'Assemblée nationale, mercredi 16 avril. Le député socialiste de Paris s'était inquiété des propos et des articles réclamant des changements de personnes à la radio et à la télévision.





A B C D E F G